ENTENTE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

VILLE DE QUÉBEC Québec

GRANGE EN BOIS DU DOMAINE DE MAIZERETS (CFEU-1)



FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES, 2019

RAPPORT FINAL

ethnoscop

Avril 2021

Grange en bois du domaine de Maizerets (CfEu-1)

Fouilles archéologiques, 2019

Rapport final

Volume 1

Ethnoscop

2021

Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Entente de développement culturel conclue entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications.

ISBN : 978-2-89552-190-7 (ensemble)

ISBN : 978-2-89552-190-7 (vol. 1)

Page couverture : Vestiges architecturaux mis au jour à l'intérieur de la grange en bois, vue vers l'est (photo Hélène Côté)

RÉSUMÉ

La grange en bois du domaine de Maizerets à Québec (CfEu-1) fera l'objet de travaux de rénovation d'envergure en vue de l'aménagement de salles multi-services. Comme ces travaux auront un fort impact sur les ressources archéologiques situées à l'intérieur et au pourtour du bâtiment, le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec a mandaté la firme Ethnoscop pour réaliser des fouilles archéologiques dans les secteurs concernés par les travaux de réfection prévus. Ainsi, les secteurs non encore investigués à l'intérieur de la grange en bois devaient faire l'objet d'une fouille complète, tout comme des bandes de terrain situées le long des murs de façade nord et sud des deux granges (en bois et en pierre), ainsi que le long du mur pignon est de la grange en bois.

Plusieurs interventions archéologiques avaient eu cours sur le site du domaine de Maizerets depuis 1986, l'année où l'intérieur de la cave de la maison Maizerets a été exploré par les archéologues. Par la suite, plusieurs supervisions de travaux d'excavation ont eu lieu sur le site sans trop de résultats jusqu'en 1993, alors que des sondages réalisés autour de la grange en bois ont permis la mise au jour de vestiges architecturaux, de dépôts stratigraphiques et d'artefacts associés à la préhistoire et à l'occupation du domaine de Maizerets aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Trois ans plus tard, le site archéologique CfEu-1 a accueilli l'école de fouilles de l'Université Laval, qui y mènera des fouilles jusqu'en 1999. Enfin, avant les fouilles de 2019, des inventaires ont été réalisés à l'intérieur des deux granges.

L'intervention de l'été et de l'automne 2019 touchait les secteurs non fouillés à l'intérieur de la grange en bois et des bandes de 2 m de largeur qui longeaient le mur nord de la grange en bois, le mur sud des deux granges et le mur est de la grange en bois. Les fouilles ont pu commencer après l'enlèvement de la dalle de béton qui constituait la surface de la grange en bois, puis le retrait des niveaux de surface à l'extérieur de l'édifice. Ces travaux ont été réalisés entre le 17 juillet et le 30 novembre 2019. Le dégagement des surfaces a été réalisé mécaniquement, alors que les aires exposées ont été fouillées manuellement.

Le site du domaine de Maizerets a été occupé dès la période préhistorique et quelques artefacts associés à cette période ancienne ont été mis au jour. Quant à l'époque historique, l'occupation avérée de ce secteur de la Canardière remonte au XVII^{e} siècle, plus particulièrement au dernier quart de ce siècle alors qu'on remarque l'apparition de bâtiments sur la cartographie ancienne, dans un secteur qui correspond aux limites de l'actuel domaine. Cette terre est acquise en 1696 par Thomas Doyon, qui la revendra ensuite aux prêtres du Séminaire de Québec en 1705. Ceux-ci en resteront propriétaires jusqu'à sa vente à la Ville de Québec en 1979.

La fouille de l'intérieur de la grange en bois a d'abord permis la mise au jour d'un sol clairement associé à l'occupation du site lors du Sylvicole supérieur : les tessons d'un vase y ont été récoltés, ainsi que des graines de plantes d'origine européenne. Des analyses de

charbon au radiocarbone ont révélé une date très tardive, de la deuxième moitié du XVI^{e} siècle jusqu'au début des années 1600. De plus, une habitation construite sur pilots a pu être reconstituée à partir de murs qui avaient déjà été dégagés lors des fouilles antérieures et auxquels ont été associées d'autres fondations dégagées en 2019. Mentionnons aussi la présence d'un puits qui était situé sous le plancher de ladite habitation. En ce qui concerne l'intérieur de la grange en bois, ses différentes phases de construction ont pu être reconnues.

Les fouilles à l'extérieur des granges ont permis de constater la présence de quelques lambeaux de sols anciens toujours en place, l'intégrité de ce secteur du site ayant été grevée par le passage de nombreuses canalisations, entre autres. Quant aux faces sud et nord des bâtiments, le sous-sol des zones localisées face à la grange en pierre et le long du mur pignon est de la grange en bois a été lourdement endommagé par des aménagements réalisés au cours de la seconde moitié du XX^{e} siècle. Enfin, la face sud de la grange en bois a permis la mise au jour d'une succession de niveaux de circulation en partie en place, livrant ainsi un assemblage de culture matérielle associé aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, tandis que des témoins de l'occupation de la ferme aux XIX^{e} et XX^{e} siècles ont été trouvés dans des sondages implantés au nord-ouest des granges.

Au regard des résultats obtenus lors de la fouille archéologique menée dans le secteur des granges du site du domaine de Maizerets (CfEu-1) et étant donné la fouille presque complète de l'intérieur de la grange en bois, nous recommandons les éléments qui suivent :

- mettre en œuvre une surveillance archéologique des travaux d'excavation qui seront requis pour la reconversion de la grange en bois;

- compte tenu de l'identification d'un dépôt stratigraphique clairement associé à l'occupation préhistorique du domaine de Maizerets, procéder à un inventaire archéologique systématique du secteur situé entre la maison Maizerets et les deux granges;

- réaliser un inventaire archéologique systématique du secteur à l'ouest de la grange en pierre;

- effectuer une synthèse archéologique complète;

- réaliser une étude historique approfondie.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES VII
LISTE DES PHOTOGRAPHIES IX
LISTE DES PLANS XIII
LISTE DES TABLEAUX XV
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES XVII
LISTE DES PARTICIPANTS XIX
1. INTRODUCTION 1
1.1 Mandat et contexte d'intervention 1
1.2 Plan du rapport 5
2. CONTEXTE HISTORIQUE ET INTERVENTIONS ARCHEOLOGIQUES ANTERIEURES 7
2.1 Domaine de Maizerets avant son histoire : l'environnement à l'origine de son développement 7
2.2 Occupation humaine du domaine 8
2.2.1 Présence autochtone 8
2.2.2 Depuis l'arrivée des Européens 15
2.2.3 Évolution du bâti 19
2.3 Interventions archéologiques antérieures 23
3. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE L'INTERVENTION DE 2019 27
3.1 Objectifs 27
3.2 Stratégie d'intervention et méthodes d'enregistrement des données 27
3.2.1 Méthodes de travail et déroulement 27
3.2.2 Espace couvert par les travaux d'archéologie 28
3.2.3 Techniques de fouilles appliquées au terrain 29
3.2.4 Travaux réalisés sur le site du domaine de Maizerets en 2019 29
3.2.5 Fermeture du site et remblayage 30
3.2.6 Artefacts et écofacts 32
3.3 Méthodes d'analyse des données de terrain 32
4. RESULTATS DES FOUILLES DE 2019 33
4.1 Intérieur de la grange en bois (sous-opérations 25E à 25Q) 33
4.1.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux 33
4.1.2 Interprétation des résultats 109
4.2 Extrémité est de la grange en bois (sous-opérations 25A à 25D) 129
4.2.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux 133
4.2.2 Interprétation préliminaire des résultats 145
4.3 Extérieur nord et est de la grange en bois (sous-opérations 26A à 26C) 151
4.3.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux 152
4.3.2 Interprétation des résultats 186
4.4 Extérieur sud des granges en bois et en pierre (sous-opérations 26D à 26H) 200
4.4.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux 200
4.4.2 Interprétation préliminaire des résultats 232
4.5 Sondages au nord-ouest des granges (opération 27) 241
4.5.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux 241
4.5.2 Interprétation préliminaire des résultats 247

5. SYNTHÈSE ET BILAN INTERPRÉTATIF DE L'ARCHÉOLOGIE DES GRANGES DU DOMAINE DE MAIZERETS 255
5.1 Préhistoire : une occupation plus récente qu'on ne le croit? 255
5.2 Occupations historiques anciennes du domaine de Maizerets : un casse-tête difficile à résoudre 261
5.3 Arrivée des pères du Séminaire de Québec à la Canardière : on construit ou on récupère? 267
5.4 Occupation ancienne du secteur des granges du site CfEu-1 : son étendue dans l'espace 271
5.5 L'exploitation agricole au XXe siècle : réflexions sur l'organisation spatiale de l'étable 274
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 275
MÉDIAGRAPHIE 277
PLANS ÉVOLUTIFS DU BÂTIMENT 283

VOLUME 2 Annexes

Annexe 1 Opérations 25 et 28, séquence événementielle

Annexe 2 Poterie préhistorique découverte au domaine de Maizerets (CfEu-1)

Annexe 3 Objets préhistoriques

Annexe 4 Rapport d'analyses archéobotanique et zooarchéologique du Domaine Maizerets (CfEu-1), Québec

Annexe 5 Sous-opérations 26A et 26B, séquence événementielle

Annexe 6 Sous-opérations 26D, 26E, 26F, 26G et 26H, séquence événementielle

Annexe 7 Opération 27, séquence événementielle

Annexe 8 Opérations 25A à 25D et 28, séquence événementielle

Annexe 9 Datation radiocarbone

Annexe 10 Inventaire des artefacts et écofacts

Annexe 11 Catalogue des artefacts

Annexe 12 Analyse dendrochronologique, identification d'essences

Annexe 13 Catalogue des photographies

LISTE DES FIGURES

Figure 1 « Plan de la Rade de Québec », Giguère et Laverdière, 1973 9

Figure 2 Ignace Plamondon, « Seigneurie de Notre Dame des Anges », 1754 (BAnQ, copie McCarthy, 03Q_E21S64SS5SSS17P58) 15

Figure 3 Robert de Villeneuve, « Carte des Environs de Quebec », 1686 (ANOM). 16

Figure 4 Jean Baptiste Decouagne, « Carte du gouvernement de Québec », 1709 (BAnQ G/3451/G46/1709/C381/1921 CAR) 17

Figure 5 Henry Whitmer Hopkins, « *Atlas of the city and county of Quebec* », 1879 (BAnQ G 1144 Q4G475 H6 1879 CAR) 19

Figure 6 Thomas Jefferys, « *A correct plan of the environs of Quebec* », 1768 (Library of Congress G3454.Q4S1 1760 J4) 21

Figure 7 Honorius Sisson Sitwell, « *Fortifications survey* », 1867 (BAnQ 1867-03Q_P600S4SS2D635P05) 22

Figure 8 Sous-opération 25F et 28A, paroi est 79

Figure 9 Sous-opération 25F et 28A, paroi sud 81

Figure 10 Sous-opération 28G, parois sud, ouest, nord et est 83

Figure 11 Sous-opération 25H, paroi ouest 85

Figure 12 Sous-opération 25H, paroi sud 87

Figure 13 Sous-opérations 25J et 25K, paroi sud 89

Figure 14 Sous-opération 25L, paroi sud 91

Figure 15 Sous-opération 25M, paroi nord 93

Figure 16 Sous-opération 25M, paroi ouest 95

Figure 17 Sous-opération 25M, paroi ouest, après l'abattement de la berme 97

Figure 18 Sous-opération 25S, paroi est 99

Figure 19 Sous-opération 25N, paroi nord 100

Figure 20 Sous-opération 25P, paroi nord 101

Figure 21 Sous-opération 25E, paroi nord 103

Figure 22 Sous-opération 25G, paroi est 105

Figure 23 Sous-opération 25F, parement est du vestige 25F100 107

Figure 24 Sous-opérations 25A, 25B et 25D, paroi ouest 131

Figure 25 Sous-opération 25D, paroi sud 141

Figure 26 Sous-opération 25B, paroi sud 143

Figure 27 Sous-opération 26A, paroi nord 173

Figure 28 Sous-opération 26B, paroi nord 175

Figure 29 Sous-opération 26A, paroi sud 177

Figure 30 Sous-opération 26B, paroi ouest 179

Figure 31 Sous-opération 26B, paroi est 181

Figure 32 Sous-opération 26C, paroi ouest 183

Figure 33 Sous-opération 26C, paroi nord 185
Figure 34 Sous-opération 26E, paroi est 199
Figure 35 Sous-opération 26F, paroi est 219
Figure 36 Sous-opération 26F, paroi nord 221
Figure 37 Sous-opération 26F, paroi ouest 223
Figure 38 Sous-opération 26G, paroi ouest 224
Figure 39 Sous-opération 26H, paroi nord 225
Figure 40 Sous-opération 26H, paroi ouest 227
Figure 41 Sous-opération 26H, paroi sud 229
Figure 42 Sous-opération 26H, paroi est 231
Figure 43 Sous-opération 27D, parois ouest et nord 246
Figure 44 Vue aérienne du domaine de Maizerets en 1948 (Ville de Québec) 253
Figure 45 Vue aérienne du domaine de Maizerets en 1985 (AVQ Q-C5-IC-N028712) 254

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 Zone marécageuse à proximité du secteur des granges (CfEu-1-19-NUM6-75) 10

Photo 2 Préparation des vestiges dans la partie est du site, sous-opération 25H, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM6-167) 31

Photo 3 Vue générale vers l'est du secteur ouest de la grange avant la fermeture du chantier (CfEu-1-19-NUM6-386) 31

Photo 4 Assemblage d'artefacts du lot25F2 : fragments de contenants en terre cuite fine blanche vitrifiée et clou découpé (photo Isabelle Hade) 37

Photo 5 Nichets (photo Isabelle Hade) 38

Photo 6 Quelques artefacts des lots 25F5, 25F6 et 25F8 (photo Isabelle Hade) 39

Photo 7 Quelques artefacts du lot 25F9 (photo Isabelle Hade) 40

Photo 8 Couche d'occupation amérindienne en cours de fouille, opération 28, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM2-741) 41

Photo 9 Tessons de vase amérindien *in situ* (CfEu-1-19-NUM2-520) 41

Photo 10 Crestellation avec motif triangulaire de ponctuations au roseau formant un visage (CfEu-1-19-NUM6-93) 42

Photo 11 Tessons de parement à décor géométrique, de col et d'épaule (CfEu-1-19-NUM6-57) 42

Photo 12 Restes de planches dans le lot 25H1, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-389) 44

Photo 13 Lambourdes 25K7, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM4-95) 45

Photo 14 Profils d'empreintes de pieux, sous-opération 25H, paroi ouest (CfEu-1-19-NUM3-522) 46

Photo 15 Assemblage d'artefacts et d'écofacts provenant des lots 25H9, 25J7, 25J10, 25K8-25K11, 25K17, 25K20 et 25K21 (photo Isabelle Hade) 47

Photo 16 Surface de bois 25S1, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM2-1054) 49

Photo 17 Assemblage d'artefacts provenant des lots 25M5, 25S1 et 25R5 (photo Isabelle Hade) 50

Photo 18 Pieu 25M11 sous le mur 25Q100, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM2-999) 51

Photo 19 Pieu 25M11 (CfEu-1-19-NUM2-1013) 51

Photo 20 Surface de la couche 25M12-25S2, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-414) 52

Photo 21 Vue en élévation vers l'ouest de la couche 25M12-25S2 (CfEu-1-19-NUM2-1025) 53

Photo 22 Lots 25M12 et 25S2 en cours de fouille, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM6-267) 53

Photo 23 Vue en plan du caisson 25S3 en cours de dégagement (CfEu-1-19-NUM6-290) 54

Photo 24 Vue en plan du caisson 25S3 avec une partie de la couche d'imperméabilisation (CfEu-1-19-NUM1-450) 54

Photo 25 Vue du coin extérieur nord-ouest du caisson 25S3 et d'une partie de son remblai extérieur (CfEu-1-19-NUM6-256) 55

Photo 26 Traces de métal sur les parois intérieures du caisson et sur une des poutres (CfEu-1-19-NUM1-478) 55

Photo 27 Quelques artefacts et écofacts des lots 25M7 et 25S5 (photo Isabelle Hade) 56

Photo 28 Vue en plan vers l'ouest des vestiges 25N9 et 25Q700 (CfEu-1-19-NUM1-353) 57

Photo 29 Assemblage d'artefacts provenant du lot 25P3 (photo Isabelle Hade) 59

Photo 30 Moitié ouest du bâtiment : mur pignon ouest (a), mur de façade nord (b), mur de façade sud (c) et mur de refend ouest (d), vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-1007) 60
Photo 31 Moitié est du bâtiment : mur pignon est (a), mur de façade nord (b) et mur de refend est (c), vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM6-140 et 144) 61
Photo 32 Partie ouest du parement sud du mur 25Q400, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM3-1004) 62
Photo 33 Parement sud du mur 25Q400 au coin formé avec le mur 25Q500 63
Photo 34 Parement sud du mur 25Q400 dans la sous-opération 25M (CfEu-1-19-NUM3-975) 63
Photo 35 Parement nord de l'extrémité ouest du mur 25Q400 (CfEu-1-19-NUM3-997) 64
Photo 36 Parement nord du point de jonction de l'extrémité est du mur 25Q400 avec la partie centrale du vestige 64
Photo 37 Parement nord du mur 25Q100 dans les sous-opérations 25L et 25M (CfEu-1-19-NUM3-886) 65
Photo 38 Parement nord de la section est des murs 25G800 et 25Q700 (CfEu-1-19-NUM3-920) 67
Photo 39 Extrémité ouest du mur 25Q800, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM3-944) 67
Photo 40 Extrémité sud du parement est du vestige 25F100/25J100/25H200 avec un pieu de soutènement dans l'ovale – la phase de construction la plus récente est entourée (CfEu-1-19-NUM3-559 et CfEu-1-19-NUM3-508) 68
Photo 41 Parement est du vestige 25Q500, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-907) 69
Photo 42 Vue en plan vers le sud du vestige 25Q500 (CfEu-1-19-NUM3-911) 70
Photo 43 Parement ouest du vestige 25Q200 (CfEu-1-19-NUM3-879) 71
Photo 44 Partie nord du vestige 25Q200, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-880) 71
Photo 45 Parement est du mur 25Q300, vue vers le sud-ouest (CfEu-1-19-NUM3-890) 72
Photo 46 Jonction des murs 25Q300 et 25Q100, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-892) 73
Photo 47 Jonction des murs 25Q300 et 25Q400, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-895) 73
Photo 48 Vestiges 25Q600 et 25Q700, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-1002) 74
Photo 49 Jonction des vestiges 25Q700 et 25Q500, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM3-942) 75
Photo 50 Jonction des vestiges 25Q600 et 25Q500, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM3-941) 75
Photo 51 Vestige 25P200, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-386) 77
Photo 52 Vestige 25E200, vue en plan vers le sud (CeEu-1-19-NUM1-441) 77
Photo 53 À gauche, dalots d'évacuation du fumier aménagés dans la dalle de béton, sous-opérations 25A, 25B et 25D, vue vers le sud-est (CfEu-1-19-NUM1-30); à droite, un de ces dalots (CfEu-1-19-NUM1-41) 133
Photo 54 Quelques artefacts provenant des lots 25A4, 25B4 et 25D2 (photo Isabelle Hade) 134
Photo 55 Tranchée pour la mise en place de la fondation de béton de la grange (CfEu-1-19-NUM1-79) 135
Photo 56 Barre de force trouvée sur une pièce de bois, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM1-253) 135
Photo 57 Réseau de conduites près du vestige 25D100, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM1-272) 137
Photo 58 Quelques artefacts du lot 25B8 (photo Isabelle Hade) 137
Photo 59 Parement nord du vestige 25A100/25B100 (CfEu-1-19-NUM1-129) 138
Photo 60 Parement sud du vestige 25A100/25B100 (CfEu-1-19-NUM1-199) 139

Photo 61 Vue vers le nord du vestige 25D100 (CfEu-1-19-NUM1-235) 139
Photo 62 Vue du parement nord du vestige 25D200-25Q100 (CfEu-1-19-NUM1-283) 140
Photo 63 Vue en plan du vestige 25D300 (CfEu-1-19-NUM1-248) 140
Photo 64 Massif de pierres localisé dans le lot 25B9, vue vers l'est (NUM-1-167) 146
Photo 65 Surface du vestige de maçonnerie 26A100 montrant les deux traces de trous de poteau et le sondage 26A19 (CfEu-1-19-NUM3-196) 151
Photo 66 Dalle de béton de la sous-opération 26B, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM2-124) 152
Photo 67 Section ouest du tuyau 26A4, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-29) 154
Photo 68 Jonction ouest des tuyaux 26B7 et 26B8, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM2-156) 154
Photo 69 Tuyau 26B8 dont la poursuite sort de terre, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM2-167) 155
Photo 70 Tranchée 26A10 présentant le tuyau 26A23, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-229) 158
Photo 71 Vue en plan de la couche d'éclisses et de copeaux de bois 26B16 (CfEu-1-19-NUM2-209) 159
Photo 72 Tranchées 26B25 et 26B27 et canalisations 26B29 et 26B30, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM2-353) 162
Photo 73 Vue en plongée de la tranchée 26B22 (CfEu-1-19-NUM2-309) 162
Photo 74 Tranchée 26B22 et tuyau 26B28 dans la portion ouest de la sous-opération, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM2-453) 163
Photo 75 Trace de trou de poteau 26B32, vue vers le sud-ouest (CfEu-1-19-NUM2-341) 163
Photo 76 Drain 26A24, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-213) 164
Photo 77 Vue en plongée de l'aménagement en bois 26B22 (CfEu-1-19-NUM3-311) 164
Photo 78 Parement ouest du vestige 26A100 (CfEu-1-19-NUM3-217) 166
Photo 79 Trou de poteau dans le vestige 26A100 (CfEu-1-19-NUM3-234) 167
Photo 80 Drain en pierre dans la tranchée 26B21 (CfEu-1-19-NUM2-285) 167
Photo 81 Caisson en bois 26C6, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-136) 168
Photo 82 Aménagement de pierres 26C11, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-184) 170
Photo 83 Vue en élévation vers le nord de la fosse 26A25 (CfEu-1-19-NUM3-340) 190
Photo 84 Vue en élévation vers le sud de la fosse 26A21 (CfEu-1-19-NUM3-282) 192
Photo 85 Ouverture de la sous-opération 26D et surface des lots 26D1 à 26D3 et 26D5, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM2-464) 201
Photo 86 Vue en plan de la surface du lot 26D9 (CfEu-1-19-NUM2-668) 201
Photo 87 Vue en plongée de la surface des lots 26E4 à 26E7 (CfEu-1-19-NUM2-712) 202
Photo 88 Surface du lot 26F10, amas de pierres et vestige 26F100 affleurant, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM5-32) 204
Photo 89 Vue en plan de l'amas de pierres du lot 26F9 (CfEu-1-19-NUM5-75) 205
Photo 90 Tranchée 26F16 en paroi nord (CfEu-1-19-NUM5-112) 205
Photo 91 Paroi est de la sous-opération 26F (CfEu-1-19-NUM5-117) 206
Photo 92 Vue en plan des tuyaux 26G14 et 26G15 (CfEu-1-19-NUM3-845) 208
Photo 93 Partie est de la paroi nord de la sous-opération 26G (CfEu-1-19-NUM3-864) 209
Photo 94 Partie est de la paroi sud de la sous-opération 26H (CfEu-1-19-NUM3-736) 211

Photo 95 Planches pourries et pierres dans le lot 26H7, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-670) 212
Photo 96 Surface des lots 26H14 à 26H17, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-690) 214
Photo 97 Vestiges 26F100 et 26F200, vue d'ensemble vers le nord (CfEu-1-19-NUM5-136) 216
Photo 98 Vestiges 26H100 et 26H200, vue d'ensemble vers le nord-ouest (CfEu-1-19-NUM3-788) 216
Photo 99 Surface des vestiges 26F100 et 26F200, vue en plongée vers le nord (CfEu-1-19-NUM5-139) 235
Photo 100 Plaque de tôle du lot 26H2 (CfEu-1-19-NUM3-659) 240
Photo 101 Localisation générale du secteur de l'opération 27, vue vers le sud-est (CfEu-1-19-NUM4-4) 241
Photo 102 Canalisation 27A5, vue en plan vers le sud (CfEu-1-19-NUM4-20) 243
Photo 103 Avers et revers d'un jeton de la Bank of Upper Canada de 1857 (photo Isabelle Hade) 244
Photo 104 Sous-opération 25H, paroi sud, extrémité ouest (CfEu-1-19-NUM3-515) 256
Photo 105 Sous-opération 25H, paroi ouest, extrémité nord (CfEu-1-19-NUM3-524) 257
Photo 106 Pierres d'ajustement hypothétique à la jonction des murs 25Q500 et 25Q600, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM3-941) 263

LISTE DES PLANS

Plan 1 Localisation du site du domaine de Maizerets (CfEu-1) 2

Plan 2 Localisation des aires de fouille 3

Plan 3 Carte topographique de la région de Québec 11

Plan 4 Plan du domaine de Maizerets 13

Plan 5 Plan des interventions archéologiques antérieures à 2019 dans le secteur de la grange en bois 35

Plan 6 Bâtiment vers 1697 119

Plan 7 Bâtiment entre 1705 et 1750 123

Plan 8 Bâtiment en 1849 125

Plan 9 Bâtiment en 1902 149

Plan 10 Bâtiment en 1920 265

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Secteurs fouillés en 2019 28

Tableau 2 Correspondance entre les anciens numéros des vestiges architecturaux de la moitié ouest de la grange en bois et ceux attribués à la suite des fouilles de 2019 29

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AA : avant aujourd'hui

ANMM : au-dessus du niveau moyen des mers

ANOM : Archives nationales d'outre-mer

ANQQ : Archives nationales du Québec à Québec

ASQ : Archives du Séminaire de Québec

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

LISTE DES PARTICIPANTS

DIRECTION

Ville de Québec

Division du patrimoine et des relations internationales

Nathalie Spooner	Directrice
Mylène Gauthier	Directrice par intérim
Odile Roy	Directrice
Serge Rouleau	Archéologue
Manon Goyette	Archéologue
Émilie Vézina-Doré	Conseillère à la mise en valeur du patrimoine

Gestion des immeubles

Julie C.-Bélanger	Architecte
Jean-Guy Villeneuve	Contremaître

Division arpentage et géomatique

Gilles Tremblay	Technicien
Bruno Demers	Technicien

RÉALISATION

Ethnoscop

Martin Royer	Responsable de projet, réviseur du rapport
Hélène Côté	Archéologue chargée de projet, rédactrice principale du rapport
Nicolas Fortier	Archéologue préhistorien et assistant-archéologue, rédacteur de la section 4.5 et de l'annexe 3 et corédacteur de la section 5.1
Michel Huot	Archéologue historien et assistant-archéologue, rédacteur de la section 4.2
Olivier Lalonde	Assistant-archéologue, rédacteur de la section 4.4
Laurence Pouliot	Assistante-archéologue, recherches en archives et rédactrice de la section 4.3
Antoine Guérette	Assistant-archéologue et technicien-archéologue
David Beaumier	Technicien-archéologue
Laurent Bélanger	Technicien-archéologue
Loue Biron	Technicienne-archéologue

Myriam Chercuitte-LeBlanc	Technicienne-archéologue et technicienne de laboratoire
Andréanne Chouinard	Technicienne-archéologue
Bernhardt De Launay	Technicien-archéologue
Dominic Drouin	Technicien-archéologue et technicien de laboratoire
Laurence Ferland	Technicienne-archéologue
Marie-Sophie Gendron	Technicienne-archéologue
Carlo Gros-Louis	Technicien-archéologue et technicien de laboratoire
Séréna Hendrickx	Technicienne-archéologue
Anne Laberge	Technicienne-archéologue
Mélissa Michaud	Technicienne-archéologue
Pier-Ann Milliard	Technicienne-archéologue
Sacha Pilote	Technicien-archéologue et technicien de laboratoire
Clothilde Roger	Technicienne-archéologue
Méganne Tremblay	Technicienne-archéologue
Maude Chapdelaine	Technicienne de laboratoire
Karine Fournier	Technicienne de laboratoire
Patrick Lapointe	Technicien de laboratoire
Geneviève Lévesque	Technicienne de laboratoire
Sidy N'Dour	Technicien de laboratoire
Gabriel Royer-Quesnel	Technicien de laboratoire
Marie-Hélène Daviau	Spécialiste en culture matérielle
Isabelle Hade	Spécialiste en culture matérielle
Roland Tremblay	Archéologue préhistorien, rédacteur de l'annexe 2 et corédacteur de la section 5.1
Annie Forget	Cartographe, technicienne-archéologue et technicienne de laboratoire
Liliane Carle	Géographe-cartographe
Stéphanie Goyette	Éditrice
Michelle Dubé	Adjointe administrative

Archéo-CAD

Marie Fournier	Directrice

1. INTRODUCTION

1.1 Mandat et contexte d'intervention

La grange en bois du domaine de Maizerets à Québec (CfEu-1), située dans l'arrondissement La Cité-Limoilou (plan 1), fera l'objet de rénovations d'envergure qui permettront d'y aménager des salles multi-services. Comme les travaux prévus dans le cadre de ce projet auront un fort impact sur les ressources archéologiques qui gisent sous le plancher du bâtiment et dans son environnement immédiat, le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec a mandaté la firme Ethnoscop pour effectuer des fouilles archéologiques préalablement à la réalisation des travaux de réfection projetés à l'intérieur de la grange.

Les fouilles à l'intérieur et sur le pourtour de la grange en bois (plan 2) avaient pour but de caractériser les occupations de ce secteur du site. Jumelant l'excavation mécanique à la fouille manuelle, elles ont permis de dégager l'ensemble des vestiges architecturaux situés sous la surface de la grange et de récolter une somme de nouvelles données qui sont venues raffiner la connaissance du lieu. Ces fouilles ont été réalisées entre le 17 juillet et le 30 novembre 2019 sous le permis de recherche archéologique 19-Ethn-32.

Le domaine de Maizerets a connu une occupation humaine depuis au moins le Sylvicole supérieur, alors que les conditions environnementales rendaient le lieu accueillant pour les populations qui fréquentaient les berges du Saint-Laurent au cours de cette période[1]. L'occupation plus intensive du domaine de Maizerets s'est amorcée au cours du XVII^e^ siècle à partir de la création de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, qui est concédée aux Jésuites en 1626. Néanmoins, il faut attendre le dernier quart du XVII^e^ siècle pour voir des bâtiments s'élever sur une partie de la seigneurie, dans un secteur qui se situerait à l'intérieur des limites du domaine actuel. Bien que l'histoire du site ait connu un tournant important en 1705 alors que les prêtres du Séminaire de Québec s'en portent acquéreurs, sa vocation agricole reste inchangée et demeurera d'actualité jusqu'à peu avant son acquisition par la Ville de Québec en 1979. Débute alors une nouvelle utilisation du domaine de Maizerets, qui joue désormais le rôle d'îlot de verdure au centre d'une zone urbanisée.

[1] Le Sylvicole supérieur a pris place entre l'an 1000 de notre ère et la colonisation européenne.



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1
FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 1

LOC**ALISATION DU SITE DU DOMAINE DE MAIZERETS (CfEu-1)**

AIRE D'ÉTUDE

SITE ARCHÉOLOGIQUE CfEu-1

Source : Carte topographique 031H12
© Ressources Naturelles Canada (2000 et 2003)
SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

0 250 500 m
ÉCHELLE : 1/25 000

VDQ1924

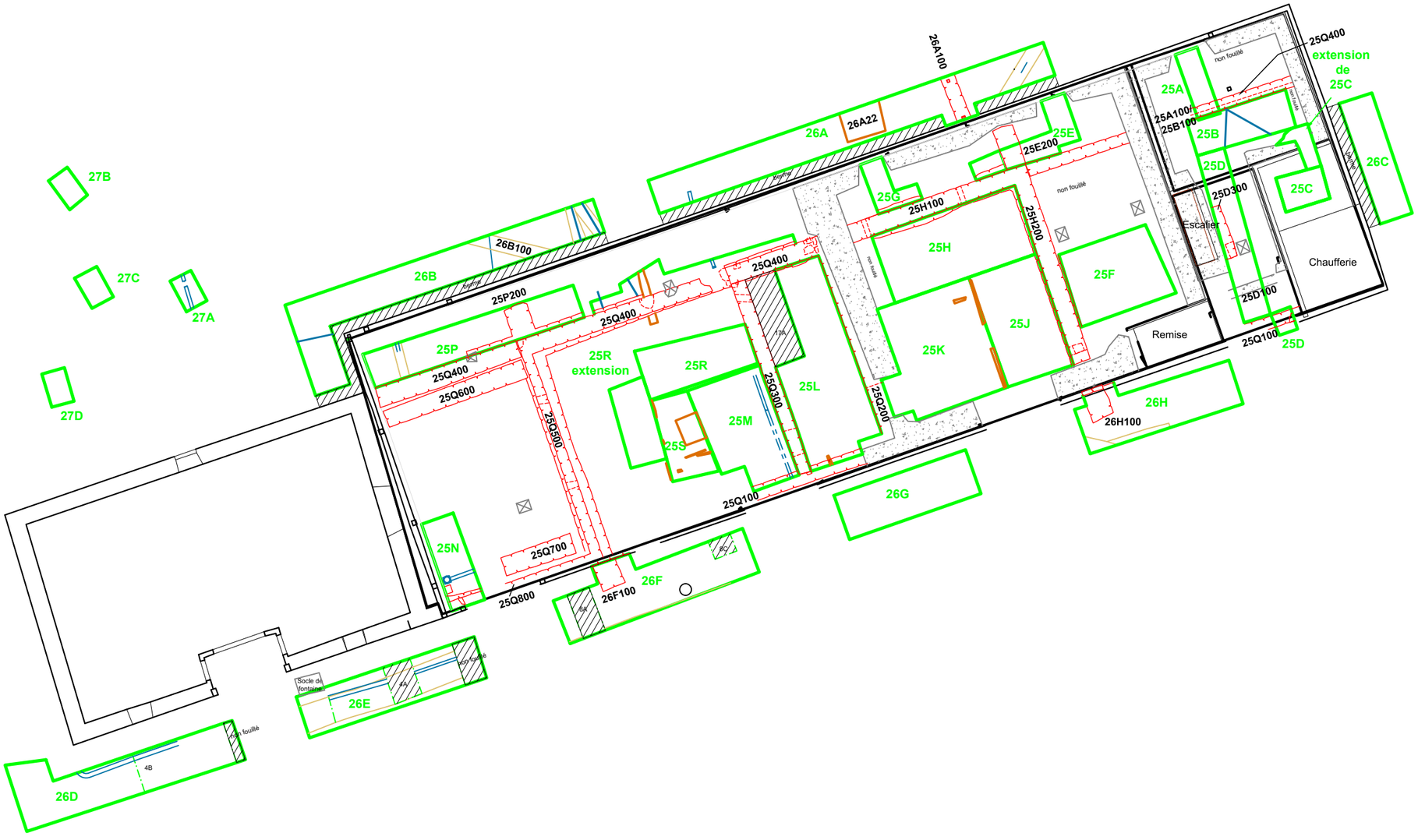
ethnoscop

DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 2

LOCALISATION DES AIRES DE FOUILLE



- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE
- BOIS
- BÉTON
- OUVRAGE EN PIERRE
- TUYAU OU FIL ÉLECTRIQUE
- TRANCHÉE D'IMPLANTATION
- 25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop

1.2 Plan du rapport

Le rapport présente les données obtenues lors des fouilles de 2019 et leur analyse. Afin de parvenir à l'interprétation synthétique des fouilles du secteur des granges en bois et en pierre, le rapport s'amorce avec la description du paysage dans lequel l'occupation humaine de ce qui deviendra le domaine de Maizerets a évolué. Les contextes naturel et culturel de ce secteur de la ville sont évoqués : l'environnement naturel et humain qui y prévalait avant l'arrivée des Eurocanadiens est décrit et le cadre historique est dressé. Une brève recension des interventions archéologiques antérieures et de leurs résultats vient clore cette section du rapport.

Quant au chapitre 3, il traite des aspects plus techniques et logistiques de l'intervention. Par exemple, les méthodes de travail y sont traitées, tout comme les techniques de fouille appliquées au terrain et tout autre élément associé à la récolte des données. Le chapitre 4 est divisé en quatre sections selon les secteurs fouillés, chacune s'articulant en deux volets : le premier aborde les résultats bruts de l'intervention alors que les principales dépositions stratigraphiques y sont décrites, tandis que le deuxième présente l'analyse des données déjà évoquées, toujours selon leur secteur et selon la matrice de Harris, l'instrument d'analyse qui a été utilisé pour interpréter le site, avec la séquence événementielle qui l'accompagne.

Le chapitre 5 présente la synthèse des analyses réalisées par secteur. C'est à cette ultime étape que les données provenant d'interventions archéologiques antérieures sont utilisées pour mettre en contexte les principales observations faites en 2019. Une conclusion accompagnée des recommandations idoines viendra clore cet ouvrage.

2. CONTEXTE HISTORIQUE ET INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES ANTÉRIEURES

2.1 Domaine de Maizerets avant son histoire : l'environnement à l'origine de son développement

Aujourd'hui enclavé entre le chemin de fer du Canadien National et le boulevard Montmorency au nord, l'autoroute Dufferin-Montmorency au sud, l'avenue D'Estimauville à l'est et une zone industrielle à l'ouest, le Domaine de Maizerets représente un écrin de verdure au centre d'un secteur densément urbanisé (plan 1). Néanmoins, l'environnement immédiat de cet îlot de campagne en ville n'a pas toujours présenté cet aspect. Qu'on en juge par les écrits des anciens, alors que dès les premiers récits des explorateurs, la grande région de Québec est présentée telle une terre d'abondance. Par exemple, Champlain traite des nombreuses prairies naturelles autour de l'île d'Orléans, de l'affluence de la sauvagine et du couvert forestier riche d'essences variées, tandis que Pierre Boucher loue les eaux poissonneuses de la rivière Saint-Charles et du Saint-Laurent (Héroux 2008a : 27) et que Catalogne, au début du XVIII^{e} siècle, rapporte que les environs de la Saint-Charles, la côte de Beauport et l'île d'Orléans sont de véritables greniers, fournissant « à l'habitant fruits, légumes et grains en abondance » (Héroux 2008a : 28). On comprend alors que le paysage d'aujourd'hui est le fruit d'un long processus, d'abord géologique et ensuite anthropique, qui a sculpté la surface de la terre jusqu'à ce qu'elle présente le faciès qu'on lui connaît aujourd'hui.

La période la plus récente du Cénozoïque, le Quaternaire, a été décisive dans le processus de formation du paysage qu'offrait le secteur de la Canardière à l'arrivée des premiers humains. C'est la période au cours de laquelle le Québec était recouvert d'épaisses calottes glaciaires qui se sont succédé au rythme des fluctuations climatiques (Héroux 2008a : 35). La dernière glaciation, celle dite du « Wisconsin », a vu l'inlandsis laurentien recouvrir tout l'est du continent jusqu'à la hauteur de New York et des Grands Lacs, atteignant une épaisseur allant jusqu'à 3000 m de glace il y a 20 000 ans. Son retrait progressif s'amorce il y a à peu près 13 000 ans, pour enfin libérer la région 1000 ans plus tard. Le poids immense des glaces ayant causé l'affaissement du continent, les eaux salées de la mer de Goldwaith, formée 1000 ans plus tôt, s'engouffrent dans les basses terres laurentiennes en se mélangeant aux eaux douces provenant de la fonte. C'est la mer de Champlain, un épisode qui durera

jusqu'à ce que le relèvement isostatique exonde le territoire, dégageant les terres de l'eau vers 10 000 ans AA (Héroux 2008a : 35 et Les Recherches Arkhis 1987 : 10) et laissant la place au lac Lampsilis, une nappe d'eau saumâtre. En s'évaporant, ce lac s'adoucira et disparaîtra éventuellement il y a environ 7500 ans. Et 2500 plus tard, le fleuve Saint-Laurent adopte enfin le cours qu'on lui connaît.

À une échelle moindre, la formation de la dépression de Cap-Rouge/Limoilou[2] (plan 3) reste inexpliquée (Courville et Garon 2001 : 27). Néanmoins, cette dépression, dont la largeur s'amenuise vers l'est jusqu'à atteindre pratiquement la rivière Beauport, a reçu une accumulation massive de sédiments au cours de la période du lac Lampsilis : ces dépôts argileux marins sont recouverts des alluvions des zones intertidales, tandis que les sédiments littoraux ont parfois formé des lignes de plages (Les Recherches Arkhis 1987 : 10-11). La plaine au creux de cette dépression est encadrée par plusieurs terrasses, dont une atteint une altitude d'entre 10 et 19 m tandis qu'une autre s'établit à moins de 8 m, à l'emplacement du domaine de Maizerets et à proximité de la limite des hautes marées et d'une zone inondable.

Enfin, en ce qui concerne le développement de la flore régionale, il a suivi le retrait de l'inlandsis laurentien. Avec le réchauffement du climat, le désert périglaciaire a cédé sa place à une formation s'apparentant à la toundra herbacée, qui deviendra au fil du temps plutôt arbustive. Est venue ensuite la forêt de résineux et de peupliers, supplantée par la sapinière à bouleau blanc vers 7500 ans AA et ensuite par différents types d'érablières adaptées aux latitudes où elles se mettent en place (Héroux 2008a : 38).

2.2 Occupation humaine du domaine

2.2.1 Présence autochtone

Comme on l'a vu, il a fallu attendre 5000 ans AA pour que la région de Québec devienne habitable, alors que l'eau de la mer de Champlain et du lac Lampsilis s'est retirée. Mais bien que le secteur ait été exondé, il est peu probable qu'il ait été occupé par des groupes de l'Archaïque car il semble que ceux-ci préféraient les terrasses dont l'altitude varie aujourd'hui entre 15 et 23 m[3].

[2] Le domaine de Maizerets est situé à l'extrémité est de cette formation géologique.
[3] L'altitude du sol naturel au domaine de Maizerets atteint plus ou moins 5 m.

L'environnement du lieu qui deviendra le domaine de Maizerets restait quand même accueillant : au sud c'est la plage, nichée dans la baie de Beauport, qui donne sur le fleuve Saint-Laurent (plan 1). À l'ouest, c'est la rivière Saint-Charles avec ses eaux poissonneuses tandis qu'à l'est, le ruisseau du Moulin permet l'accès à l'intérieur des terres. La richesse faunique du secteur a d'ailleurs été remarquée par Champlain, alors qu'il illustre des filets de pêche (l'un de ceux-ci est peut-être tendu au travers du ruisseau du Moulin) et un chasseur à l'affût (figure 1). D'ailleurs, le nom de « Canardière » donné aux environs n'est sans doute pas innocent. En fait, la proximité de l'embouchure de la rivière Saint-Charles jumelée à celle du Saint-Laurent sont des éléments qui entraînent la concentration de la ressource faunique, marine et aviaire, donnant une grande valeur au secteur.

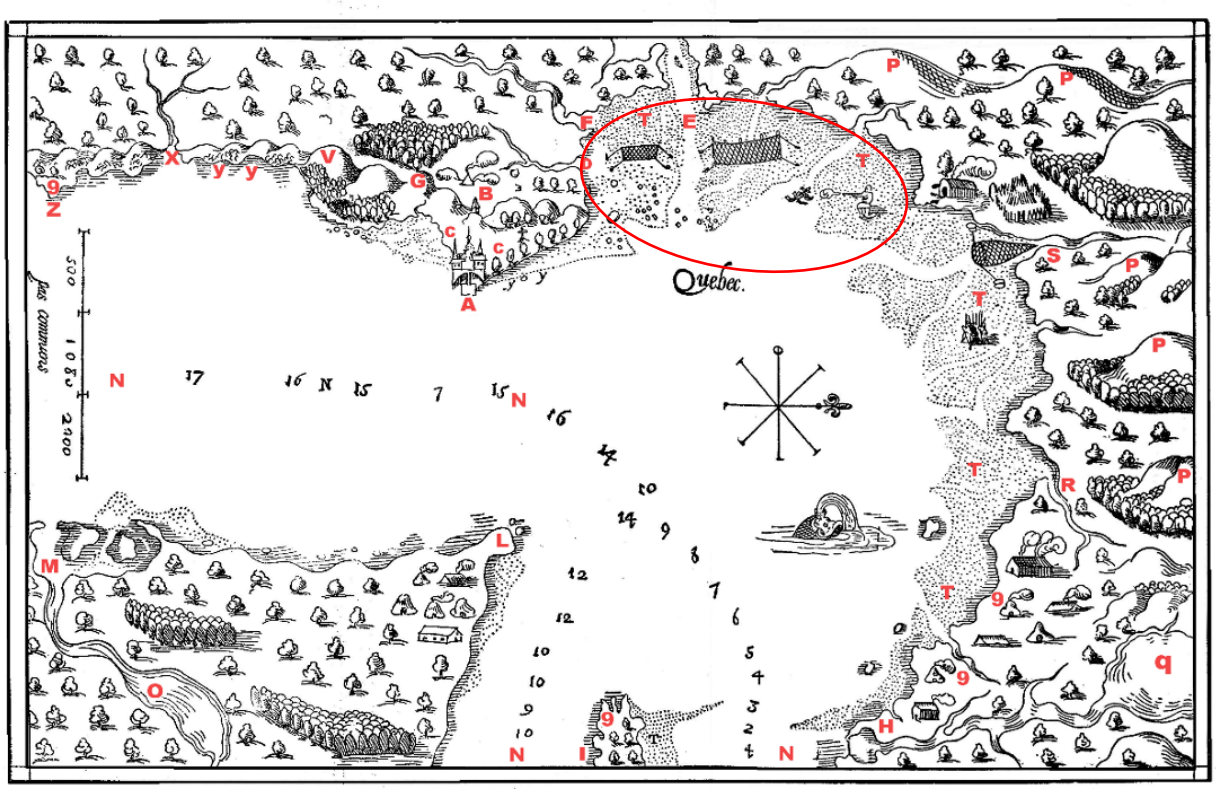


Figure 1 « Plan de la Rade de Québec », Giguère et Laverdière, 1973–le secteur de la Canardière et du domaine de Maizerets est entouré en rouge.

Comme déjà mentionné, il est peu probable que les Autochtones de l'Archaïque aient occupé le secteur à l'étude, vu leur préférence pour les plateaux plus élevés. Par contre, il n'en va pas de même à l'époque du Sylvicole, alors que des paysages analogues à celui du domaine de Maizerets d'avant l'arrivée des Européens ont été appréciés des groupes appartenant à cette période (3000 à 450 ans AA). C'est d'ailleurs le cas au cap Tourmente, un lieu de vastes prairies naturelles où la faune aviaire abonde encore aujourd'hui. Des témoins associés à une occupation datée des débuts du Sylvicole supérieur y ont déjà été mis au jour (Guimont 1996 : 24).

Il faut néanmoins mentionner qu'à l'intérieur de l'espace occupé par le domaine, la zone exondée à l'année reste limitée. En effet, les abords de la maison et le secteur des granges (plan 4) constituent deux îlots surélevés, le reste du terrain devenant marécageux lors de fortes pluies encore aujourd'hui (photo 1). On peut alors inférer que les traces d'occupation les plus anciennes, associées probablement à la période du Sylvicole, se concentrent dans ces deux zones, comme l'ont d'ailleurs démontré les interventions archéologiques.



Photo 1 Zone marécageuse à proximité du secteur des granges (CfEu-1-19-NUM6-75)

DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 3

CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

SITE ARCHÉOLOGIQUE CfEu-1

DÉPRESSION DE CAP-ROUGE - LIMOILOU

0 1 2 km

ÉCHELLE : 1/60 000

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Cartes topographiques n^{os} 21L11-200-201 et 202 et 21L14-200-0101 et 0102
© Gouvernement du Québec
SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 4

PLAN DU DOMAINE DE MAIZERETS

SITE ARCHÉOLOGIQUE CfEu-1

BÂTIMENTS PRINCIPAUX

0 40 80 m

ÉCHELLE : 1/4000

Source : Bing Cartes

© 2017 DigitalGlobe, © 2016 HERE

VDQ1924

ethnoscop

2.2.2 Depuis l'arrivée des Européens

Une implantation hésitante



Figure 2 Ignace Plamondon, « Seigneurie de Notre Dame des Anges », 1754 (BAnQ, copie McCarthy, 03Q_E21S64SS5SSS17P58)

Les terres de la Canardière offraient des richesses reconnues et recherchées dès les débuts de la colonie avec leurs parcelles cultivables, l'abondance de la sauvagine et la présence de prairies à proximité de boisés[4]. Elles ont été regroupées au sein d'une seigneurie concédée aux Jésuites en 1626 par Henri de Lévy, duc de Ventadour et vice-roi de la Nouvelle-France (Noppen *et al.* 1978 : 9). Elles étaient bornées par le fleuve Saint-Laurent au sud et limitées par les rivières Saint-Charles à l'ouest et Beauport à l'est, tout en s'enfonçant d'une vingtaine de kilomètres vers l'intérieur des terres au nord (figure 2). Malgré la situation avantageuse de la seigneurie, son occupation connaît des embûches à ses débuts. Ainsi, les seigneurs n'ont le temps que d'y faire quelques déboisements et y ériger une habitation avant leur expulsion par les frères Kirke en 1629. De retour dans la colonie en 1632 et constatant la destruction de leur résidence, les Jésuites procèdent à la construction d'une nouvelle maison (Héroux 2008b : 558). Le début du défrichement de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges ne s'amorcera toutefois que l'année suivante, alors que Champlain revient dans la colonie en compagnie de quelque 200 colons et soldats (Douville 2005 : 20).

[4] On remarquera que les sites ruraux parmi les plus anciens sont souvent situés à proximité de prairies naturelles. C'est le cas de la ferme de Champlain au cap Tourmente et des fermes seigneuriales de l'île aux Oies, entre autres.

Enracinement

La colonisation de la côte de la Canardière est bien entamée dès 1663, alors que tout l'espace s'étirant entre les rivières Saint-Charles et Beauport est arpenté et attribué. Néanmoins, la division des terres n'est pas égale, certaines parcelles étant beaucoup plus grandes que d'autres. C'est d'ailleurs le cas de la terre de la Trinité, sur laquelle s'élèvera plus tard le domaine de Maizerets.

Bien qu'elle ait été surnommée l'« arrière-fief » de la Trinité, cette terre a bien été concédée en roture à Simon Denys en 1652. Loin d'être un simple colon, le sieur Denys est, en réalité, un personnage important : rejoignant son frère en Acadie en 1650, Denys y brasse des affaires jusqu'en 1651, alors que les deux hommes sont envoyés à Québec à la suite d'un affrontement avec le gouverneur (Lunn 2015). Contrairement à son frère qui retourne en Acadie, Simon reste à Québec; l'année suivante, il se voit concéder la terre sur laquelle il établira une ferme qui, bien qu'on en sache peu à son sujet, semble tout de même prospère. Déjà en 1666, Denys est à la tête d'une importante maisonnée, alors qu'outre son épouse et ses onze enfants, le recensement rapporte la présence de quatre engagés : un tonnelier, un menuisier, un meunier et un *ferendinier*[5]. De plus, en 1663, on y comptait quelque 30 bêtes tandis qu'en 1686, des bâtiments de ferme lui appartenant sont visibles sur les deux premiers rangs de la Canardière. Mentionnons enfin que ce membre du Conseil souverain[6] brassait probablement des affaires autres que l'agriculture, car en plus de sa terre de la Trinité, il possède des lots dans la basse ville de Québec (Les Recherches Arkhis 1987 : 18).

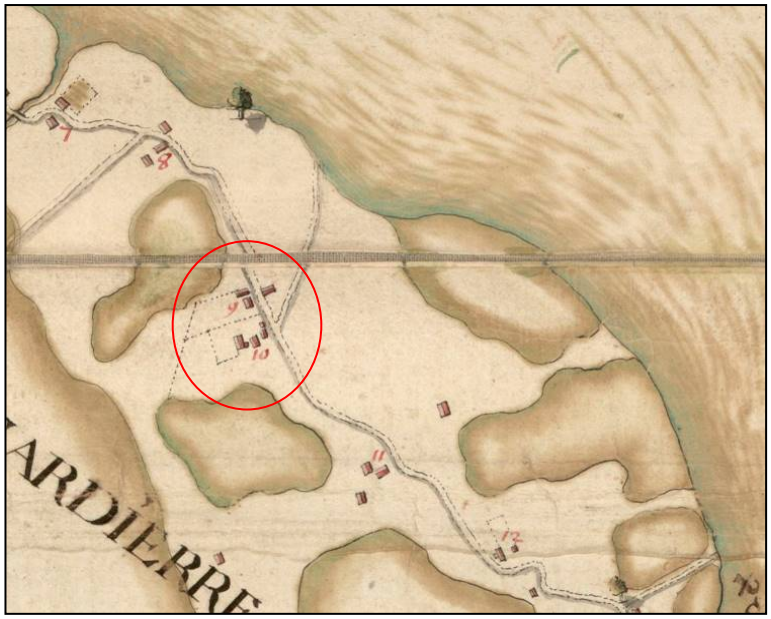


Figure 3 Robert de Villeneuve, « Carte des Environs de Quebec », 1686 (ANOM).

L'examen du plan de Robert de Villeneuve dressée en 1686 permet de constater l'ampleur de la ferme construite par le sieur Denys et exploitée par ses héritiers (figure 3). Son voisin depuis au moins 1663, François Trefflé dit Rotot, n'y possède encore que deux bâtiments. D'ailleurs, la proximité des deux exploitations pourrait laisser croire que Rotot a déjà tenu le

[5] Un ferrandinier est un ouvrier qui fabrique de l'étoffe avec de la soie et de la laine ou du coton.
[6] Homme estimé par ses pairs, Simon Denys est anobli par le roi en 1668, sous la recommandation de Talon (Lunn 2015).

rôle de fermier pour Denys avant qu'il n'obtienne sa propre concession en 1690 (Les Recherches Arkhis 1987 : 19). On y trouve enfin Pierre Jean, qui arrive à la Canardière pour devenir le fermier de Charles Denys de Vitré. Il obtiendra ensuite sa concession qui occupe le premier rang de la Trinité, en bordure du fleuve, alors que de Vitré décide de se départir de quelques terres (Douville 2005 : 21). Du même coup, Jean acquiert les bâtiments de la ferme du seigneur (Les Recherches Arkhis 1987 : 37 ; n° 8 figure 3). Son installation sur les terres de la Canardière sera de courte durée, car il vendra le tout en 1696 pour s'installer sur l'île aux Oies.

C'est alors qu'entre en scène Thomas Doyon, un natif de la côte de Beaupré. En association avec Rotot, il se porte acquéreur des terres de Jean, un lot de 7 1/2 arpents de front par 40 arpents de profondeur. Outre le terrain, la transaction comprend trois hangars, deux vieux corps de logis en pieux debout tombant en ruine et une autre maison, celle-ci en pièce sur pièce, mais inachevée (ASQ, Registre A, p. 659-664, 13 janvier 1696), probablement des bâtiments qui appartenaient jadis à de Vitré. Même si les deux hommes achètent ces terres en commun, ils se partagent la propriété du terrain situé dans le premier rang, Rotot possédant les deux arpents du côté sud-ouest tandis que les cinq arpents et deux perches au nord-est, situés à l'emplacement du domaine de Maizerets, reviennent à Doyon. En plus de la terre de Pierre Jean, les deux hommes achètent un lot dans le second rang, au Petit-Village.

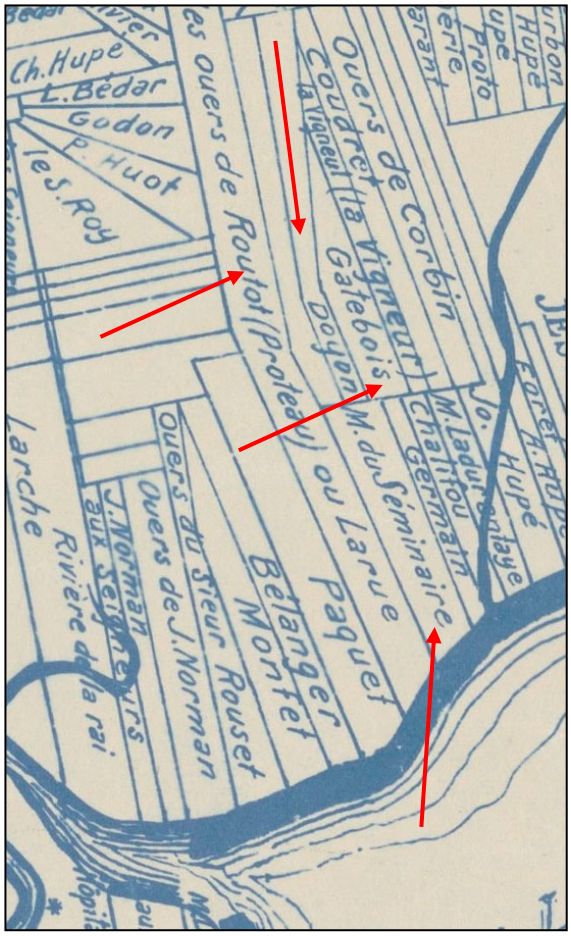


Figure 4 Jean Baptiste Decouagne, « Carte du gouvernement de Québec », 1709 (BAnQ G/3451/G46/1709/C381/1921 CAR). On y voit la propriété du Séminaire de Québec, celle des héritiers de Rotot, la terre de Doyon et celle de Gatebois.

Doyon n'aura pas sa terre de la Canardière très longtemps, alors qu'il vend sa part aux prêtres du Séminaire de Québec en 1705. Néanmoins, il ne restera pas inactif au cours de ces neuf années, car un contrat de maçonnerie passé en 1697 fait mention de « fondements et murailles (en pierre de grais pour une maison de 33 pieds sur 19 pieds) […] la cheminée (en pierre de Beauport) sept pieds de large par 5 pieds de travers de dehors en dehors » (ANQQ, Greffe de Charles Rageot, 11 avril 1697). Il ne conservera qu'une parcelle de terre à proximité du Petit-Village, un terrain dont il sera toujours le propriétaire en 1709. Quant à Rotot, ses héritiers demeurent en possession d'une longue parcelle voisine du terrain vendu par Doyon aux prêtres du Séminaire (figure 4).

Développement du domaine de Maizerets

La transaction effectuée par Doyon en 1705 constitue un point tournant dans l'occupation de la Canardière, alors que les prêtres du Séminaire s'y enracinent. En effet, l'acquisition de la terre de Doyon n'est qu'un début : en 1712, Paul de Saint-Simon vend une terre située au sud-ouest du fief Bégon à l'institution religieuse. Accusant quelque sept arpents de superficie, ce terrain s'étire jusque dans les profondeurs de la seigneurie et restera en possession des prêtres jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle. L'année suivante, le Séminaire obtient un terrain de deux arpents de front grâce à un échange avec Claude Vendaigne dit Gatebois (figure 4). Le faciès du domaine, qui s'est formé à la suite de cette série d'acquisitions, reste stable tout au long du XVIII^{e} siècle. Au nord, dans les profondeurs de la propriété, ce sont les « terres à bois » exploitées principalement pour le chauffage, tandis que le terrain donnant sur le fleuve est consacré à l'agriculture et est exploité par des métayers. La vocation agricole du domaine de Maizerets perdurera jusque dans les années 1960. Néanmoins, parallèlement à l'agriculture, la fonction éducative du domaine a elle aussi influencé le développement de la propriété. En effet, les élèves du Petit Séminaire viennent y passer les fins de semaine depuis la destruction de la maison de campagne de Saint-Michel, à Sillery, en 1759-1760.

Mise à part l'arrivée des étudiants au domaine, la guerre de Conquête a somme toute laissé peu de traces sur le site. Sa position derrière les lignes françaises à proximité d'un ensemble de trois redoutes, dont celle des Prêtres vis-à-vis la maison du Séminaire, a sans doute fait en sorte de garder les terres de la Canardière à l'abri de dommages importants. Par contre, la donne a été toute autre lors de l'invasion américaine de 1775-1776, alors que les Américains investissent la maison des prêtres en 1776. Grandement endommagée par cette occupation, l'habitation est reconstruite entre mai 1777 et novembre 1778 (Baillargeon 1981 : 148 et 1994 : 104).

Le temps passe lentement au domaine de Maizerets au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle, la vie agricole y suivant son cours pendant que les étudiants du Séminaire sont reçus par le domestique des fermiers. Cependant, de nombreuses modifications réalisées au profit de la fonction récréative et éducative sont apportées au lieu en 1849 : rallonge de 50 pi de la maison (Baillargeon 1994 : 105)[7], aménagement d'une salle à dîner pour les visiteurs, balançoires, jeu de paume, étang… Le domaine ressemble de plus en plus à un parc, perdant ainsi un peu de ses allures champêtres.

[7] À la suite de celle de 30 pi en 1826

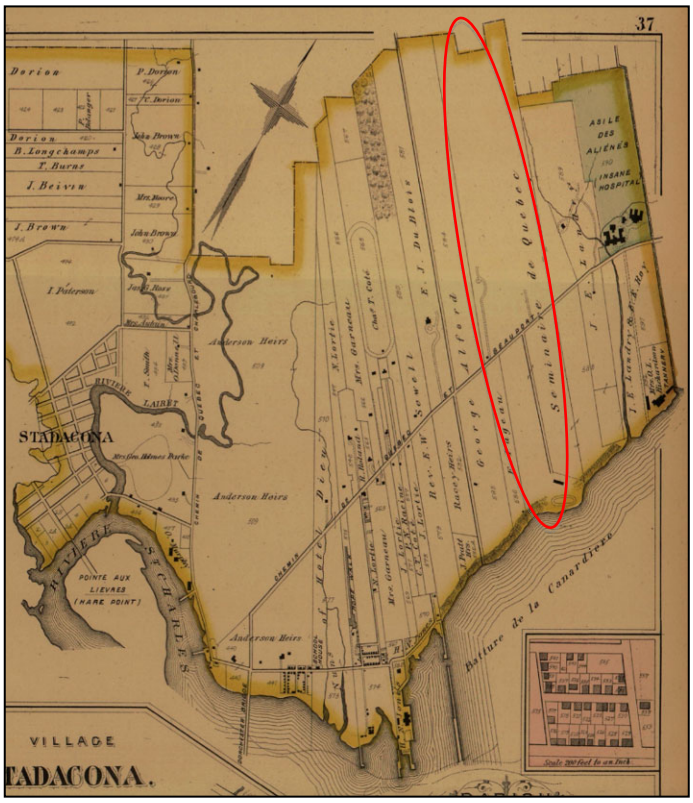


Figure 5 Henry Whitmer Hopkins, « *Atlas of the city and county of Quebec* », 1879 (BAnQ G 1144 Q4G475 H6 1879 CAR)

Parallèlement à cette transformation, l'espace occupé par les prêtres du Séminaire commence à s'effriter dès le milieu du XIXe siècle, alors que les religieux vendent les terres situées en profondeur du fief, au nord de Bourg Royal : le résultat en est visible sur le plan de Hopkins de 1879 (figure 5). Par contre, ce mouvement de délestage ne se répercute pas sur les terrains donnant sur le fleuve, alors que la superficie du territoire occupé par la métairie reste stable. Ce phénomène est probablement dû à l'absence de pression urbaine à l'est de la rivière Saint-Charles car encore en 1879, seuls quelques îlots construits sont visibles sur la rive gauche du cours d'eau.

Ce n'est qu'au début du XXe siècle que le Séminaire amorce le morcellement de ses terres en front de rive. C'est alors que le faciès de la Canardière et du domaine de Maizerets commence à changer avec le développement résidentiel et industriel couplé à l'aménagement d'axes de communication d'importance. D'abord, en 1889, on inaugure le chemin de fer de la Quebec Railway Light and Power qui coupera en deux le domaine, posant ainsi la limite nord définitive du site. De plus, l'essor de l'industrie papetière au début du XXe siècle entraîne le développement du quartier Saint-Pascal, grugeant les terres voisines du domaine avant que ses terrains ne soient lotis à leur tour quelques années plus tard. Enfin, l'extension du port de Québec et la construction du boulevard Montmorency ainsi que de l'autoroute Dufferin-Montmorency viennent clore le processus d'enclavement du domaine de Maizerets au cours des années 1970, lui conférant ainsi son rôle d'îlot champêtre dans un environnement densément peuplé.

2.2.3 *Évolution du bâti*[8]

Le portrait de l'évolution du bâti au domaine de Maizerets reste difficile à dresser compte tenu de la rareté d'éléments iconographiques associés au terrain occupé successivement par Jean, Doyon et le Séminaire. Pour la période du Régime français, seul le plan de Robert de Villeneuve (figure 3) apporte quelques indices relatifs au bâti dans le secteur de la

[8] Les données historiques relatives au bâti du domaine de Maizerets sont extraites de l'étude des Recherches Arkhis (1987).

Canardière; en fait, l'examen des plans d'avant 1760 est plus utile pour suivre l'occupation du sol et les limites de concession. Il faut attendre la deuxième moitié du XIXe siècle pour qu'apparaissent des supports visuels explicites quant à l'occupation des terres de la Canardière. Jusqu'à cette époque, les livres de comptes du Séminaire et les greffes notariaux constituent les seules sources pour la définition de l'évolution du bâti de la ferme. À partir de 1866, les documents visuels sont plus nombreux (surtout depuis l'avènement de la photographie), bien que les archives du Séminaire constituent toujours une mine d'or pour qui veut mieux comprendre l'évolution du domaine.

Les premières mentions relatives à l'existence de bâtiments à l'intérieur des limites du site remontent à 1696, comme il a déjà été mentionné plus haut. En effet, c'est dans l'acte de vente de la terre de Pierre Jean à Rotot et Doyon qu'est mentionnée la présence de trois hangars, deux vieux corps de logis tombant en ruine et une autre maison en pièce sur pièce inachevée[9]. Selon Les Recherches Arkhis, il est probable que ces édifices se soient jadis élevés à proximité des terres du domaine de Maizerets à en juger par le fil des transactions qui ont mené jusqu'à cette vente. Ainsi, le plan de Robert de Villeneuve de 1686 montre des bâtiments sur le terrain de M. de Vitré (no 8 sur la figure 3); acquis par Jean en 1690 en même temps que la ferme de Vitré, ces édifices étaient probablement encore debout lors de la vente du terrain en 1696. Enfin, le dernier argument avancé pour plaider pour la présence de ces bâtiments sur les terres du domaine réside dans la probabilité que ces vestiges se situent dans l'aire des cinq arpents et deux perches acquis par Doyon, vu leur égale distance entre les terres de Chalifour (no 7 sur la figure 3) et celles de Rotot (no 9 sur la figure 3). L'année suivante, un contrat de maçonnerie passé par Doyon mentionne la construction de fondations en pierre pour un bâtiment de 33 pi sur 19 pi, soit 10,72 m sur 6,17 m. Selon le document, l'édifice devra comprendre une cheminée mesurant 7 pi sur 5 pi (2,27 m sur 1,62 m)[10].

Les travaux de rénovation dépeints dans les livres de comptes du Séminaire de 1711 à 1713 laissent penser que les pères auraient occupé des bâtiments déjà existants lors de leur prise de possession[11]. En effet, on n'y mentionne pas de travaux de construction en bonne et due forme, comme la maçonnerie, mais plutôt de finition, telle la pose de fenêtres. Néanmoins, que l'hypothèse ci-haut annoncée s'avère ou pas, reste que l'aveu et dénombrement de 1733 procure un portrait assez précis de l'ensemble bâti de la ferme du Séminaire à la Canardière, alors qu'on y fait part de la présence d'« une maison construite en pierre de deux étages, grange, étable, écurie […] »[12]. Bien qu'encore une fois, on ne sache pas si cet ensemble a été érigé par Doyon, on peut croire qu'au moins une partie origine de cette époque, comme la maison.

[9] ASQ, Registre A, p. 659-664, 13 janvier 1696
[10] ANQQ, Greffe de Charles Rageot, 11 avril 1697
[11] ASQ, Livre de comptes C-12, 1711 et C-5, 1712-1716 : la terre de la Canardière débitrice, Séminaire de Québec débiteur
[12] ANQQ, Aveux et dénombrements, Régime français, Seigneurie Notre Dame des Anges, 17 janvier 1733

En 1755, un changement majeur apparaît dans le plan au sol du domaine avec la construction d'un nouveau bâtiment imposant. Il s'agit d'une grange en pierre de 48 pi sur 31 pi[13] qui s'élève toujours aujourd'hui sur la terre du domaine. Cette grange apparaît sur le plan de Jefferys publié en 1768 et représentant l'état des lieux en 1759 (figure 6). Outre la présence des redoutes qui auraient protégé l'intégrité de la ferme, on remarque que l'ensemble bâti tel qu'illustré correspond assez bien à la disposition des édifices comme on la connaît aujourd'hui : c'est le cas de la grange-étable en pierre et sa voisine à l'est qui y sont présentes. Néanmoins, quelques éléments de ce document jettent un doute sur la fiabilité du relevé, du moins en ce qui concerne l'établissement de la Canardière. En effet, le mur qui relie les bâtiments de la ferme de façon à former une enceinte fermée et les ailes ou bastions qui apparaissent aux extrémités de la maison sont autant d'éléments architecturaux dont l'existence n'a jamais été démontrée, faisant de cette illustration de la ferme de la Canardière un stéréotype du domaine seigneurial plutôt qu'un portrait de la réalité au cours de la Guerre de Conquête. Il en va de même avec un plan de Des Barres *et al*. publié à la fin des années 1770, qui représente également le site lors de la Guerre de Conquête et qui montre le futur domaine de Maizerets d'une manière similaire avec son bâtiment principal embastionné.

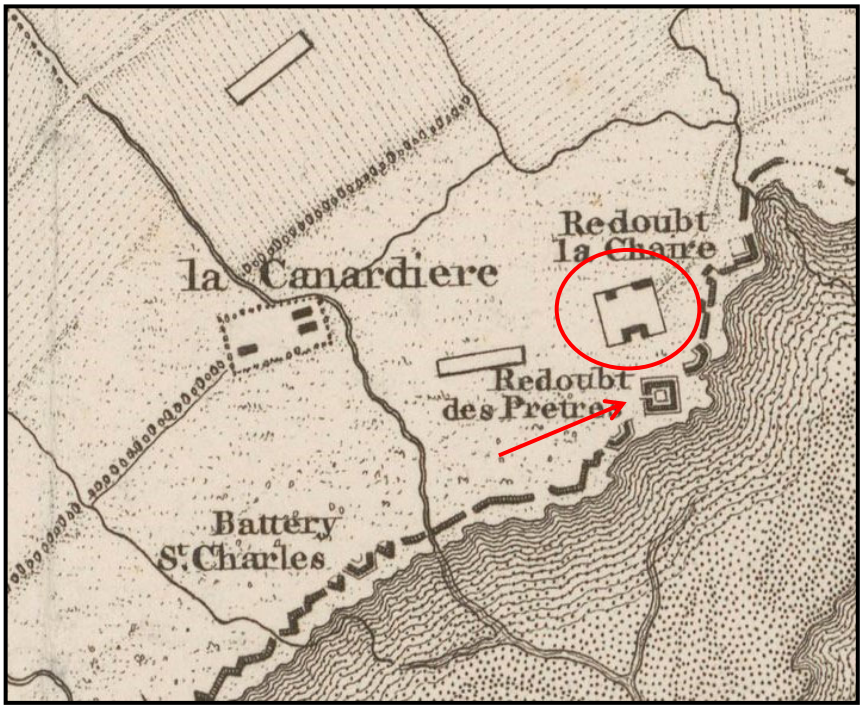


Figure 6 Thomas Jefferys, « *A correct plan of the environs of Quebec* », 1768 (Library of Congress G3454.Q4S1 1760 J4). Les bâtiments du domaine de Maizerets sont à l'intérieur du cercle rouge, tandis que la redoute des Prêtres est désignée par une flèche.

Le faciès du domaine reste statique jusqu'en avril 1777, alors que la reconstruction de la maison à la suite de son occupation par les Américains est mise de l'avant. Il s'agit de travaux majeurs : en effet, on dépense plus de 4200 livres pour la charpente, la maçonnerie et le toit, en plus de l'ajout d'une rallonge en bois à une extrémité de la maison en pierre[14].

En 1826, d'autres travaux majeurs sont réalisés pour apporter des changements significatifs au bâti du domaine de Maizerets, particulièrement en ce qui concerne l'agrandissement de

[13] ASQ, Manuscrit 435, p. 132-134, 11 avril et 11 juillet 1755 et Livre de comptes C-35, 1755
[14] ANQQ, Greffe de Jean-Antoine Panet, 10 mai 1777 et ASQ, Livre de comptes C-35, 1777-1778

la maison. L'année suivante, on signale la construction d'une nouvelle remise, cette fois-ci entièrement en bois[15]. Et en 1849, diverses améliorations sont apportées à la maison; néanmoins, ce sont plutôt des aménagements extérieurs de cette époque qui sont susceptibles d'avoir laissé des traces dans le sous-sol du domaine de Maizerets. Destinés à l'amusement des écoliers, ces équipements consistent en des piliers destinés au jeu de paume, des balançoires, des mâts de drapeau et l'étang à proximité de la maison (Les Recherches Arkhis 1987 : 42).

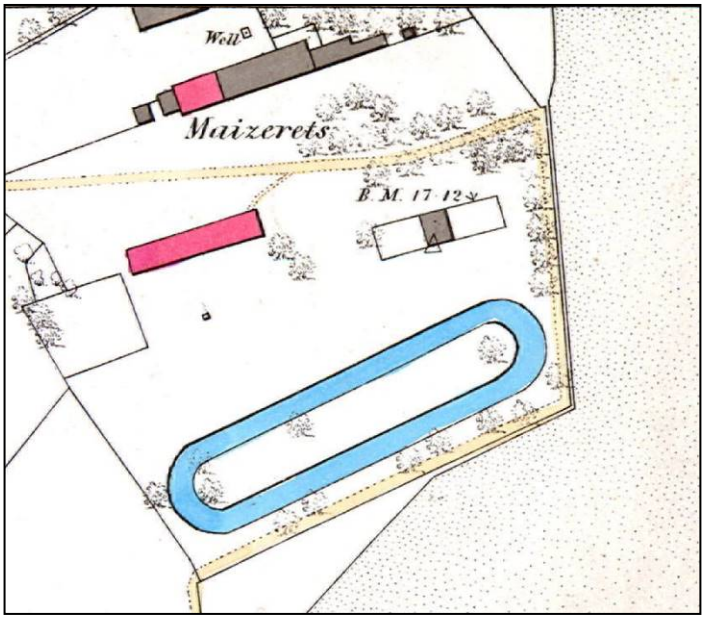


Figure 7 Honorius Sisson Sitwell, « *Fortifications survey* », 1867 (BAnQ 1867-03Q_P600S4SS2D635P05)

Le plan de Sitwell de 1867 dresse un portrait détaillé de la ferme (figure 7). Il montre à quel point le faciès du domaine a été modifié lors des travaux de 1849, si on le compare au plan de Jefferys de 1768 (figure 6). Les principaux ajouts sont l'étang, qui s'étend le long de la limite sud du domaine jusqu'aux battures de la rive, et le jeu de paume qui s'élève au nord-est de cet étang. On remarque aussi la maison des prêtres en pierre (en rouge), à l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Enfin, l'illustration des bâtiments de ferme dans la partie nord de l'image est riche de renseignements. D'abord, il y a la présence de la grange-étable en pierre qui avait été bâtie en 1755. Quant à la grange en bois à l'est, elle est accolée à sa voisine en pierre dès cette époque. Plusieurs bâtiments secondaires, eux aussi en bois, entourent les deux granges-étables. Enfin, le puits de la ferme est placé dans la cour formée par la disposition en carré des bâtiments secondaires, une position judicieuse qui le rend facile d'accès pour les fermiers.

En 1872, le plan du cadastre montre un bâti similaire à celui illustré précédemment, soit les deux granges-étables, la maison et le jeu de paume. Par contre, le livre de comptes de 1879 fait état de la construction d'une nouvelle grange, cette fois-ci en bois[16]. Néanmoins, la nomenclature des achats et des frais engagés auprès d'un menuisier ne suffit pas pour situer le bâtiment. Pour clore cet inventaire des bâtiments pour le XIX^{e} siècle, un plan dressé par Maxwell en 1889 permet d'identifier sept ou huit bâtiments sur les terres du domaine, dont plusieurs sont situés au nord de la grange.

[15] ASQ, Livre de comptes C-31, 1827, p. 310

[16] ASQ, Livres de comptes C-53, journal de 1879

Le domaine de Maizerets a connu de nombreuses modifications de son bâti au cours du XX^{e} siècle, des modifications qui ont certainement laissé leur marque sur le tissu archéologique du site. Voici la liste de ces modifications, telle que dressée par Les Recherches Arkhis (1987 : 43-44) :

> 1902: nouvelle grange, nouvelle ou restauration?
>
> 1904: une porcherie
>
> 1920: l'étable est rebâtie
>
> 1940: construction de la piscine
>
> 1943: installation de la chapelle
>
> 1945: construction d'un préau près des courts de tennis
>
> 1946: construction de la maison des prêtres près de la chapelle
>
> 1950: plusieurs structures visibles, dont la grange, la maison et autres dépendances, dont cinq sont situés au nord de la grange (ph. aérienne)
>
> 1960: on aperçoit encore quatre bâtiments au nord de la grange en plus de la maison, la grange et la chapelle, ainsi que le jeu de paume et l'étang. (vue aérienne . L. Noppen 1978, p. 34)
>
> 1964: construction du jet d'eau à côté de la maison.
>
> 1967: aménagement du terrain de camping et construction de la maison d'accueil à l'entrée. C'est sans doute à ce moment que les bâtiments qui étaient encore en arrière de la grange sont mis à terre.
>
> 1977: (ph. aérienne) la situation est la même qu'en 1986.

2.3 Interventions archéologiques antérieures

De nombreuses interventions archéologiques ont été réalisées au domaine de Maizerets depuis son acquisition par la Ville de Québec en 1979. Les premiers travaux d'archéologie, menés en 1986-1987, découlaient de recommandations qui visaient la préservation et la mise en valeur du domaine avec ses bâtiments. Un mandat comprenant la réalisation d'une étude du potentiel archéologique préhistorique et historique du domaine, de sondages dans le sous-sol du bâtiment principal et dans le voisinage de celui-ci ainsi que la surveillance archéologique de travaux d'excavation a été attribué pour ce faire aux Recherches Arkhis.

Ainsi, l'examen de l'environnement naturel du site et de l'occupation humaine préhistorique dans la vallée du Saint-Laurent a permis de souligner la présence d'un potentiel archéologique fort en ce qui concerne une occupation associée à la période du Sylvicole, particulièrement le Sylvicole supérieur. Quant à l'occupation du domaine à l'époque historique, l'étude approfondie des documents d'archives (particulièrement celles du Séminaire de Québec) et de la littérature historique n'a laissé aucun doute quant à la richesse du potentiel archéologique de cette période.

Les sondages réalisés dans la cave de la maison Maizerets ont permis le dégagement des fondations de la partie de la maison la plus ancienne, appelée la maison 1. Aussi, quelque 37 pieux en épinette et en sapin ont été identifiés, dont dix-sept étaient situés directement sous la base des murs de la maison 1, tels des pilots, tandis que les autres auraient pu avoir soutenu des fondations aujourd'hui disparues. Les fouilles de l'intérieur de la cave de la maison 1 n'ont cependant pas permis de reconnaître des dépositions archéologiques plus anciennes que le XX^{e} siècle. La fouille a en outre mené au dégagement de la fosse de construction de la maison 2, soit l'extension de la maison 1, qui aurait été construite en 1826. Enfin, à l'extérieur du bâtiment a été mis au jour un massif de maçonnerie à l'angle sud-ouest de l'édifice actuel, tandis qu'une autre saillie du même type a été dégagée au coin sud-est de la maison 1 lors de la surveillance archéologique (Les Recherches Arkhis 1987).

Le terrain du domaine de Maizerets a de nouveau été investigué en 1989, cette fois par les archéologues de la Ville de Québec, alors que des travaux de drainage devaient être réalisés à proximité de la maison. Sous la supervision d'un archéologue, les excavations nécessaires à la pose de drains ont dévoilé la prolongation d'un muret mis au jour en 1987, ainsi qu'un aménagement de bois composé d'une sole qui reposait sur un pieu qui s'enfonçait dans le sol (Simoneau 1990).

Trois ans plus tard, un sondage archéologique a été réalisé dans le coin nord-ouest de la grange en pierre afin de vérifier l'état de la maçonnerie du bâtiment. Malgré le fort potentiel archéologique du secteur, aucun vestige ancien n'y a été reconnu (Bélanger *et al*. 1994). D'autres interventions ponctuelles ont pris place l'année suivante, alors que des travaux d'excavation nécessitaient une surveillance archéologique. Les sols bouleversés n'avaient alors révélé que bien peu de choses, si ce n'est la présence de quelques pièces de bois qui auraient pu appartenir à un aménagement destiné à la circulation (Quesnel *et al*. 1994).

La donne a toutefois changé quelques mois après cette surveillance archéologique, lors d'une série de sondages préalables à la restauration des fondations de la grange en pierre réalisés le long des façades extérieures. Leur fouille a permis la découverte de niveaux archéologiques en place qui couvraient toute la chronologie de l'occupation humaine des terres de Maizerets. D'abord, des outils lithiques ainsi que quelques éclats de débitage témoignant d'une occupation préhistorique y ont été mis au jour; aussi, des artefacts associés aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles ont été exhumés, surtout le long de la façade sud du bâtiment. Enfin, la fouille des sondages situés le long du mur pignon est de la grange en pierre a mené à la découverte de trois murs de maçonnerie et d'une couche de sol riche d'objets témoins de l'occupation historique ancienne du domaine de Maizerets (Côté 1994).

En 1994, les travaux de réfection des fondations de la grange en pierre ont été encore une fois réalisés sous la supervision d'un archéologue. Le dégagement du parement intérieur des fondations a fait en sorte de mettre au jour deux éléments de maçonnerie orientés d'est en ouest qui émergeaient du mur pignon sans y être imbriqués et dont un semblait correspondre à l'un des deux murs dégagés dans la grange en 1993; l'autre segment, situé plus au sud, n'avait pas encore de correspondance connue (Simoneau 1995).

À partir de 1996, l'archéologie au domaine de Maizerets est entrée dans une nouvelle phase de son histoire avec l'entrée en scène de l'Université Laval, qui y a tenu son école de fouilles jusqu'en 1999. La première année, des aires de fouilles ont été implantées à l'intérieur de la grange en bois de façon à vérifier la poursuite des murs localisés en 1993 tout en vérifiant l'existence de la continuité de l'élément de maçonnerie identifié à l'intérieur de la grange en pierre, près de son mur sud, en 1994. Outre la confirmation de la poursuite des vestiges mis au jour au cours des années antérieures, la campagne de 1996 a permis la découverte d'autres couches d'occupations anciennes. Quant aux sondages localisés au sud de la grange en bois, ils ont conduit à la découverte de quelques éléments de maçonnerie supplémentaires et d'éléments de bois dont l'analyse au radiocarbone a révélé une datation de 1430 ± 70 ans (Boucher *et al*. 2000).

En 1997, quelques sondages ont été réalisés au nord-est de la grange en bois et la poursuite de la fouille à l'intérieur du bâtiment a révélé la continuité des murs découverts lors des années précédentes, ainsi que la présence d'une canalisation en bois qui traversait le mur nord de l'ensemble architectural déjà dégagé (Boucher *et al*. 2000). Les traces d'un plancher de bois et des couches anciennes recelant des fragments de terre cuite commune vernissée de fabrication locale ancienne et vernissée verte de France ont été remarquées.

L'école de fouilles s'est poursuivie en 1998 avec l'ambition d'identifier l'étendue de l'ensemble de maçonnerie mis au jour jusqu'alors (Douville 1999). Bien que cet objectif n'ait pas été atteint, un nouveau vestige architectural orienté du nord au sud allait rejoindre le long mur nord dont la présence était connue depuis 1993. Il en a été de même avec le plancher de bois découvert l'année précédente, alors que d'autres éléments de bois ayant appartenu à une telle surface ont de nouveau été localisés. Ont par ailleurs été trouvés deux planchers de bois superposés et présentant des états de conservation différents. Le démantèlement de ceux-ci a révélé l'existence de petits pieux dont le diamètre variait de 0,20 à 0,47 m.

La dernière année de l'école de fouilles s'est déroulée essentiellement à l'intérieur de la grange en bois, et ce, afin de glaner le plus d'informations possible sur les vestiges mis au jour au cours des années précédentes (Beauvais *et al*. 2000). C'est ainsi que la continuité des murs nord et sud a été mise au jour, sans pour autant en découvrir les extrémités. Néanmoins, la nouvelle section du mur nord a révélé l'existence de deux phases de construction distinctes, un segment de mur plus récent ayant été appuyé contre l'extrémité est du plus ancien. Enfin, outre le dégagement de nouvelles sections de plancher de bois, les deniers niveaux d'occupation ancienne qui n'avaient pas encore été excavés dans le tiers ouest de la grange en bois ont été fouillés.

Un inventaire a été effectué en 2011 à l'intérieur de la grange en pierre, dans le cadre d'un inventaire archéologique préalable à la rénovation du plancher de béton. Un des sondages a révélé la présence de nombreux artefacts anciens, dont la datation s'étend du Sylvicole supérieur jusqu'au XVIII^{e} siècle. Ceux-ci provenaient cependant d'un contexte perturbé (Rouleau 2012).

Les fouilles de 2019 avaient été précédées, en novembre 2018 et juin 2019, d'un inventaire dans la grange en bois et d'une surveillance archéologique de forages dans la partie nord du site (Ethnoscop 2020). L'inventaire a permis d'observer la séquence stratigraphique sous la dalle de béton qui sert de surface de circulation dans la grange et de caractériser l'état des fondations de cette dernière. Bien que le potentiel archéologique concerne principalement la présence de vestiges ou d'artefacts associés à l'occupation historique du domaine, il apparaissait également possible de mettre au jour des témoins d'une occupation préhistorique; cependant, aucun élément associé à la préhistoire n'a été récolté. Les artefacts recueillis, les couches fouillées et les vestiges dégagés ont plutôt trait à la construction, l'utilisation et la démolition d'un ancien bâtiment de ferme qui a pu être en utilisation de la fin du XVIII^{e} siècle au début du XX^{e} siècle et à l'utilisation de la grange actuelle. Dans le stationnement et le jardin, la surveillance archéologique n'a pas permis d'identifier de ressources archéologiques, mais elle a tout de même révélé que la portion du terrain située près de la voie ferrée présente un horizon sableux, alors que le limon prend de plus en plus d'importance vers le sud. Les couches traversées par les forages sont généralement associées à l'aménagement du terrain au XX^{e} siècle.

3. OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE L'INTERVENTION DE 2019

3.1 Objectifs

Dans le cadre du plan directeur de développement 2018-2022 du domaine de Maizerets (plan 1), des travaux de réfection majeurs sont prévus à l'intérieur de la grange en bois pour y construire des salles multi-services. Comme ce projet d'aménagement pourrait bouleverser les ressources archéologiques dont la richesse est déjà connue, il s'est avéré essentiel de mener des fouilles exhaustives à l'intérieur de la grange et au pourtour du bâtiment.

La fouille archéologique effectuée dans le secteur des granges du site CfEu-1 en 2019 (plan 2) avait pour but de caractériser les traces d'occupation de cette zone avant qu'elles ne soient altérées par les travaux à venir. Cette caractérisation devait être réalisée à partir des résultats les plus récents et de ceux obtenus antérieurement. L'obtention de la vue d'ensemble requise commandait une série de gestes adaptés à cet objectif : on pense ici à la fouille complète des couches par niveau stratigraphique jusqu'au sol stérile, au dégagement de vestiges architecturaux mis au jour lors de fouilles antérieures et au retour sur certains enregistrements, entre autres. En bref, le but principal du projet consistait à livrer un portrait complet du site CfEu-1 dans le secteur de la grange en bois et de la grange en pierre.

3.2 Stratégie d'intervention et méthodes d'enregistrement des données

3.2.1 Méthodes de travail et déroulement

Les travaux associés au projet d'archéologie mené dans le secteur des granges du domaine de Maizerets (travaux préparatoires, excavation mécanique, fouille fine et toute autre tâche afférente) ont débuté le 23 juillet 2019, dès l'obtention du permis de recherche archéologique accordé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (19-Ethn-32). Ils ont été complétés au cours de la deuxième semaine d'octobre de la même année[17].

[17] Les travaux de remise en état du site après les fouilles ont dû être reportés avec l'accord du mandataire compte tenu d'un changement apporté à la méthode de remblayage du site.

3.2.2 *Espace couvert par les travaux d'archéologie*

Comme l'objectif principal de cette intervention consistait au sauvetage des ressources archéologiques gisant dans la grange en bois et dans son environnement immédiat, l'aire explorée couvrait la quasi-totalité de la surface non fouillée de l'intérieur du bâtiment de ferme, en plus de longues bandes de terrain qui s'étiraient le long des parements extérieurs des deux granges (celle en pierre et la seconde en bois, plan 2). En outre, quatre sondages ont été implantés à quelques mètres au nord de la grange en pierre afin de caractériser l'occupation extérieure de l'ensemble architectural et de vérifier la présence de témoins préhistoriques dans ce secteur.

L'établissement de ces différentes aires d'intervention a guidé la planification de la division des régions à investiguer (tableau 1 et plan 2). Ainsi, l'opération 25 englobait les secteurs fouillés à l'intérieur de la grange, tandis que les bandes de sol qui longeaient les murs de façade et pignon ont été incluses dans l'opération 26. Quant aux sondages au nord-ouest de la grange-étable en pierre, ils ont été regroupés dans l'opération 27. Une seule exception a dérogé à cette règle : lors de la découverte d'un niveau clairement préhistorique dans la sous-opération 25F, il a été décidé de fermer cette sous-opération pour créer l'opération 28, destinée à rassembler tous les niveaux archéologiques présentant des traces franches laissées par une occupation amérindienne ancienne.

Tableau 1 Secteurs fouillés en 2019

Secteur	Opération	Sous-opérations
Intérieur de la grange en bois	25	A à S
Voisinage immédiat des granges	26	A à H
Au nord de la grange-étable en pierre	27	A à D
Niveau préhistorique dans la grange en bois	28	A à L

Mentionnons enfin qu'à la suite des fouilles, le numéro de sous-opération 25Q a été attribué à tous les murs mis au jour dans la moitié ouest de la grange en bois, dans le secteur qui a été amplement exploré lors de fouilles antérieures. En effet, comme chacune de ces interventions a généré ses propres numéros de vestiges, il a été jugé que la multiplication de ces numéros pour un même élément architectural complexifiait l'analyse du site tout en alourdissant la lecture du rapport. Ainsi, un nouveau numéro de lot a été donné à chaque mur de ce secteur (tableau 2).

Tableau 2 Correspondance entre les anciens numéros des vestiges architecturaux de la moitié ouest de la grange en bois et ceux attribués à la suite des fouilles de 2019

Anciens numéros de vestiges	Correspondance 2019
Mur de façade nord	
4J300-7B300-7B500-18B500-10A500-17A500-17A200-20B100-20G100-20G200-20D100-25A100-25B100-25E100-25G100-25H100-25L200-25P100	25Q400
Mur de façade sud	
7C100-8A100	25Q800
8D100-10A200-20A200-20C200-25D200-25L400-26F200-26H200	25Q100
Mur pignon ouest	
7B400-11A100-25N200	25Q500
Premier agrandissement à l'ouest	
Mur nord : 4CJ200-7B600	25Q600
Mur sud : 7A100-25N300	25Q700
Murs de refend	
23B6-25L100 25L300	25Q200 (est) 25Q300 (ouest)

3.2.3 Techniques de fouilles appliquées au terrain

L'excavation mécanique des niveaux de surface lors de la préparation du site et l'enlèvement du niveau de démolition précédant la construction de la grange actuelle ont été réalisés sous la surveillance d'un archéologue. Quant à la fouille manuelle, l'enlèvement des couches selon la séquence stratigraphique a été largement privilégié, tandis qu'on a eu recours à des niveaux arbitraires pour les secteurs qui recelaient des traces d'occupation autochtone; bien sûr, cette approche n'excluait pas la distinction de faits archéologiques par l'attribution d'un numéro de lot à chacun, le cas échéant.

3.2.4 Travaux réalisés sur le site du domaine de Maizerets en 2019

Les travaux préalables à l'intervention archéologique menée sur le site CfEu-1 ont débuté par le décapage mécanique des couches de surface. Celles-ci comprenaient les niveaux de circulation en gravier qui s'étiraient le long du mur de façade sud (sous-opérations 26D à 26H, plan 2), ainsi que le gazon et son terreau au nord et à l'est (sous-opérations 26A à 26C). Les fouilles manuelles à l'extérieur ont ensuite pu être amorcées, pour se poursuivre selon la température – la pluie ramenant les techniciens-archéologues à l'intérieur de la grange – et prendre fin le 30 septembre. Quant à l'intérieur de la grange en bois (opération 25), la dalle de béton qui recouvrait les secteurs qui n'avaient pas été fouillés au cours des années précédentes a été cassée et enlevée mécaniquement, tout en en laissant une bande de plus ou moins 1 m de largeur le long des murs. Ce dégagement a été réalisé encore une fois sous la supervision d'un archéologue. La préparation du site s'est poursuivie avec le décapage

mécanique du niveau de démolition du bâtiment antérieur à la grange actuelle, un niveau composé de gros moellons et d'autres éléments architecturaux en pierre. Enfin, une fois les deux tiers est de la grange fouillés, la pelle mécanique est intervenue une dernière fois pour désensabler les aires investiguées antérieurement dans le tiers ouest du bâtiment. Un dernier dégagement des vestiges architecturaux a alors été réalisé et leur enregistrement a été revu.

Outre la division du site en opération, l'utilisation du système de Tikal s'est étendue sur toutes les facettes de l'enregistrement, avec le découpage des aires de fouille en sous-opérations et l'identification de lots, la plus petite unité d'enregistrement au terrain. Les données générées par les fouilles ont été enregistrées à l'aide de fiches normalisées et adaptées aux sols, aux vestiges immobiliers et aux services d'infrastructures souterraines, tandis que les altitudes ont été colligées dans des carnets d'arpentage. Les différentes découvertes ont bénéficié d'une couverture photographique exhaustive tout au long des travaux, tandis que le site et ses principaux éléments (sous-opérations, vestiges architecturaux, etc.) ont fait l'objet de relevés géoréférencés transférés sur un fichier AutoCAD en vue de la production d'un plan des interventions.

3.2.5 Fermeture du site et remblayage

Le remplissage des aires de fouille situées à l'extérieur de la grange s'est déroulé sans aucun problème, alors qu'une membrane géotextile a été déposée sur les vestiges architecturaux pour les protéger et pour faciliter leur repérage lors d'un prochain désensablement ou toute autre excavation. Le tout a ensuite été remblayé avec les déblais de la fouille.

Il en a été de même avec les deux tiers est de l'intérieur de la grange, les déblais des excavations manuelles ayant été utilisés pour remplir les aires de fouille une fois les vestiges architecturaux protégés par une membrane (photo 2). Par contre, la donne a changé lorsqu'est venu le temps de procéder à la fermeture du chantier, au début du mois d'octobre (photo 3), alors que l'utilisation des terres préalablement excavées a été remise en question. En effet, il s'avérait plus utile de procéder immédiatement à un remblayage par couches de sable, compactées au fur et à mesure, afin de préparer la surface du site à recevoir éventuellement une dalle de béton. C'est sur cette décision que les travaux de fermeture du chantier ont été suspendus, le 11 octobre 2019.



Photo 2 Préparation des vestiges dans la partie est du site, sous-opération 25H, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM6-167)



Photo 3 Vue générale vers l'est du secteur ouest de la grange avant la fermeture du chantier (CfEu-1-19-NUM6-386)

3.2.6 *Artefacts et écofacts*

L'assemblage de culture matérielle récolté au cours de la fouille a été traité et conditionné selon les standards de la Ville de Québec. Ainsi, les quelque 18 500 artefacts et écofacts exhumés en 2019 ont été lavés à l'eau (céramique, verre, pierre, ossements et/ou poterie amérindienne) ou brossés (métal et/ou poterie amérindienne) dans les installations du Laboratoire et Réserve d'archéologie du ministère de la Culture et des Communications. Ils ont ensuite été ensachés dans des sacs en plastique pour être transportés dans les locaux d'Ethnoscop. Ces objets témoins y ont été numérotés et inventoriés selon la nomenclature mise au point par la Ville de Québec (matériaux et fonctions). Enfin, les artefacts d'intérêt ont été catalogués.

3.3 Méthodes d'analyse des données de terrain

La taille imposante du corpus archéologique résultant des fouilles de 2019 et l'étendue de l'aire investiguée ont commandé une méthode d'analyse adaptée à ces particularités. En effet, il fallait trouver une manière de traiter individuellement chaque unité d'enregistrement tout en les situant dans une perspective d'ensemble du site. L'utilisation de la matrice de Harris et de l'approche événementielle s'est avérée la méthode idéale pour parvenir à une interprétation globale du lieu tout en conservant une vision à plus petite échelle du site, soit à celle des événements ou des gestes qui ont construit le site archéologique avant même l'occupation humaine jusqu'à aujourd'hui.

L'élaboration de matrices événementielles jumelées à leur séquence respective a été amorcée et poursuivie tout au long de l'analyse des données produites par la fouille. La matrice représente schématiquement toutes les unités archéologiques identifiées au cours des ans en illustrant les relations spatiales et temporelles qu'elles entretenaient entre elles. Les événements archéologiques, quant à eux, sont présentés textuellement dans la séquence événementielle. En fait, les matrices et leur séquence constituent l'épine dorsale du rapport.

L'analyse réalisée à partir de matrices a été faite en quatre temps, selon des secteurs du site qui montraient des similarités du point de vue stratigraphique. Ainsi, une première matrice regroupe les sous-opérations fouillées à l'intérieur de la grange en bois (25E à 25Q), sauf en ce qui concerne l'extrémité est du bâtiment où les particularités de la séquence méritaient un traitement spécifique (sous-opérations 25A à 25D). Une séquence comprend les résultats des sous-opérations situées au nord et à l'est de l'édifice (26A à 26C), tandis que la dernière séquence regroupe les données de la fouille de la bande de sol qui longeait la façade sud (sous-opérations 26F à 25H)[18].

[18] Les sous-opérations 26D et 26E (plan 2) ont été exclues de l'analyse, car il est apparu en cours de fouille que le secteur ouest de la façade sud, à la hauteur de la grange en pierre, a été complètement bouleversé par des excavations récentes.

4. RÉSULTATS DES FOUILLES DE 2019

Comme la campagne de fouilles au domaine de Maizerets en 2019 a couvert une grande superficie, atteignant jusqu'à 355 m², la présentation des résultats devait être simplifiée pour rendre leur interprétation intelligible. C'est ainsi qu'ils sont exposés selon leur localisation spatiale et en deux temps, la séquence stratigraphique faisant l'objet d'une description synthétique selon l'ordre inverse de déposition; à la suite de la description des vestiges architecturaux, une première interprétation est offerte.

4.1 Intérieur de la grange en bois (sous-opérations 25E à 25Q)

L'intérieur de la grange en bois avait déjà fait l'objet de nombreuses fouilles archéologiques, dont la majorité par l'Université Laval, particulièrement en ce qui concerne le tiers ouest du bâtiment (plan 5). Ces travaux avaient surtout permis le dégagement de nombreux vestiges architecturaux qui formaient un plan complexe, ce dernier ayant tout de même conservé certaines zones d'ombre à la fin du projet de l'université. Il s'avérait donc essentiel de démêler cet écheveau, à plus forte raison que de nombreux éléments bâtis se sont ajoutés à ce portrait archéologique en 2019.

4.1.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux

L'examen de la déposition des sols qui prévalait dans la majeure partie de la zone explorée a permis de délimiter six zones dont les successions stratigraphiques sont caractéristiques. Ces dernières sont présentées selon ce découpage spatial.

Sous-opération 25F et opération 28

La première zone présentée est située à l'extrémité est du secteur. D'une superficie de 12 m² et ne comprenant que la sous-opération 25F, cette aire s'étend à l'est du vestige 25Q200 (plan 2), s'appuyant contre le parement est de celui-ci. L'examen de la séquence stratigraphique révèle des horizons réguliers, sans perturbation ni aménagements majeurs (figures 8 et 9).



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN DES INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES ANTÉRIEURES À 2019 DANS LE SECTEUR DE LA GRANGE EN BOIS

PLAN 5

SOUS-OPÉRATION ANTÉRIEURE

4A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION ANTÉRIEURE

VESTIGE

VÉGÉTATION

AMÉNAGEMENT CIVIL

Source : Plan d'intervention archéologique de l'Université Laval daté du 24 avril 2019

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

N

VDQ1924

ethnoscop

À une altitude d'environ 5,65 m ANMM, une surface de circulation en béton d'une épaisseur de 0,10 m couvrait l'aire 25F, comme toute la moitié est de l'intérieur de la grange (lot 25F1, couche 1 de la figure 8). Cette surface bétonnée accusait un pendage de 3 à 4° vers le sud et reposait sur un niveau formé en partie par une couche de gravier (lot 25F1, couche 2 de la figure 8) et en partie sur un épais dépôt de pierres calcaires et granitiques mélangées à un loam sableux brun grisâtre foncé avec du mortier, pour une épaisseur moyenne de 0,45 m (25F1, couche 3 des figures 8 et 9).

L'enlèvement mécanique de ces niveaux de surface a révélé une surface régulière formée d'un loam sableux brun grisâtre foncé, meuble et qui incluait des pierres schisteuses (20 %), tout en comprenant quelques artefacts caractéristiques tels des tessons de contenants en terre cuite fine blanche vitrifiée (tasse ou bol et assiette), quelques clous découpés et des ossements d'animaux (lot 25F2, couche 4 des figures 8 et 9 et photo 4). Butant contre le parement est du mur 25Q200 et d'une épaisseur moyenne de 0,05 m, cette strate recouvrait à son tour, au coin sud-est, un niveau d'argile sableuse gris brunâtre, ferme et compris entre deux minces couches de bois décomposé, ainsi qu'un dépôt de sable brun compact avec des racines qui occupait toute la surface de la sous-opération 25F (lots 25F3 et 25F4, couches 5 à 7 des figures 8 et 9). Ces couches contenaient quelques artefacts, dont les plus significatifs sont représentés par des fragments de contenant en terre cuite fine blanche vitrifiée, des



Photo 4 Assemblage d'artefacts du lot25F2 : fragments de contenants en terre cuite fine blanche vitrifiée et clou découpé (photo Isabelle Hade)

clous forgés et découpés, du verre à vitre et à bouteille, des ossements d'animaux et deux nichets en verre coloré opaque blanc (photo 5).



Photo 5 Nichets (photo Isabelle Hade)

Sous le niveau formé des lots 25F3 et 25F4, à proximité du vestige 25F100/25J100/25H200, une couche de sable brun rougeâtre, compacte, s'enfonçait le long du parement de celui-ci; cet élément stratigraphique montrait en surface une concentration de matière organique, provenant peut-être de bois décomposé, et devenait de plus en plus étroit en profondeur tout en s'apparentant au sable stérile. En fait, seule la présence de mortier permet d'associer ce dernier lot à des activités humaines. Liée étroitement au vestige architectural, cette couche formée des lots 27F7 et 25F10 (couches 11 et 12 de la figure 9) recelait peu d'objets témoins, mis à part quelques ossements d'animaux et de rares tessons de céramique en terre cuite commune locale datant probablement de la fin du XVII^{e} siècle ou du début du XVIII^{e} siècle.

L'enlèvement de la couche formée des lots 25F3 et 25F4 ainsi que la fouille du lot 25F7 a révélé une nouvelle surface qui occupait la totalité de la sous-opération 25F, outre la bande de sol qui s'enfonçait le long du vestige 25F100/25J100/25H200. Cette déposition de sable loameux et graveleux, dont la couleur variait du brun foncé au noir, affichait de rares inclusions anthropiques, parmi lesquelles ont été repérés quelques fragments de briques et de rares traces de mortier (lots 25F5, 25F6 et 25F8, couches 8 à 10 des figures 8 et 9). Quant à la culture matérielle, elle comprend des éléments de facture ancienne comme, par exemple,

les fragments d'une jatte ou d'une terrine en terre cuite commune vernissée verte de France, des tessons d'un contenant en terre cuite commune locale produit à la fin du XVII[e] siècle ou au début du XVIII[e] siècle, des clous forgés et un fer à cheval (photo 6). Quelques artefacts font figure d'intrus dans cette liste : c'est le cas des fragments d'un fourneau de pipe orné des lettres « TD » en creux face au fumeur et d'un tesson de terre cuite commune locale à corps orange. Il faut toutefois mentionner que ces témoins proviennent du lot 25F5, à la surface de cette couche.



Photo 6 Quelques artefacts des lots 25F5, 25F6 et 25F8 (photo Isabelle Hade)

À environ 0,15 m plus bas, une autre couche a été enregistrée : le lot 25F9, un sable loameux brun et ferme avec du gravillon et des traces de mortier (couche 9 des figures 8 et 9). Dans cette couche d'une épaisseur moyenne de 0,11 m, quelques artefacts ont été mis au jour, tels des fragments d'une jatte ou d'une terrine en terre cuite commune locale de la fin du XVII[e] siècle ou du début du XVIII[e] siècle et deux tessons jointifs d'un contenant en grès normand (photo 7).



Photo 7 Quelques artefacts du lot 25F9 (photo Isabelle Hade)

Une fois le lot 25F9 retiré, un sable orange et meuble s'est révélé à une altitude de plus ou moins 4,60 m, laissant supposer la fin prochaine de la fouille de la sous-opération 25F (lot 25F11, couche 10 des figures 8 et 9). Néanmoins et à la surprise générale, les sondages exécutés pour s'assurer du caractère stérile de la couche ont révélé la présence de tessons de poterie amérindienne, conduisant à revoir la division de l'espace restant à fouiller. Il fut alors décidé de changer d'opération, fermant la sous-opération 25F pour ouvrir l'opération 28, dans laquelle un quadrillage a été implanté et où les fouilles se sont poursuivies selon la technique des quadrants et par niveaux arbitraires, sans toutefois laisser de côté la dimension stratigraphique (figure 10 et photo 8). Ce dégagement a permis la mise au jour d'une succession de couches de sable lité qui se divisaient en cinq horizons pédologiques, soit un sable brun jaunâtre, meuble et contenant du gravier; un sable fin limoneux brun grisâtre, meuble et contenant un peu de gravier ainsi que 22 tessons de poterie amérindienne (probablement un seul vase, photos 9 à 11); du gravier entremêlé de sable grossier avec quelques pierres; une bande de gravier; un sable jaune, meuble, avec du gravier. La fouille de l'opération 28 a pris fin à une altitude moyenne de 4 m.



Photo 8 Couche d'occupation amérindienne en cours de fouille, opération 28, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM2-741)



Photo 9 Tessons de vase amérindien *in situ* (CfEu-1-19-NUM2-520)



Photo 10 Crestellation avec motif triangulaire de ponctuations au roseau formant un visage (CfEu-1-19-NUM6-93)



Photo 11 Tessons de parement à décor géométrique, de col et d'épaule (CfEu-1-19-NUM6-57)

Sous-opérations 25H, 25J et 25K

Voisine de la sous-opération 25F vers l'ouest, la deuxième zone abordée comprend les sous-opérations 25H, 25J et 25K. D'une superficie de 56 m², cette aire s'étendait à l'ouest du vestige 25F100/25J100/25H200 (plan 2), tandis qu'elle était bordée au nord par le mur 25Q400 et par le mur 25Q200 à l'ouest, s'appuyant contre le parement est de celui-ci. Encore une fois, l'examen de la séquence stratigraphique révèle des horizons réguliers, bien que montrant plus de traces d'aménagements que ce qui a été vu précédemment.

Telle sa voisine à l'est, la zone traitée ici était à l'origine recouverte d'une surface de circulation en béton qui montrait une dépression à fond plat associée à un dalot destiné à recueillir les déjections des animaux gardés dans l'étable. Le tout est venu sceller un petit dépôt de gravier ainsi qu'un épais niveau de pierres calcaires et granitiques mélangées à un loam sableux brun grisâtre foncé avec du mortier, pour une épaisseur moyenne de 0,45 m (lots 25H18, 25H19, 25H21, 25J15, 25J16, 25J17et 25K1, couches 1 à 3 des figures 11 et 12).

Outre la surface des vestiges architecturaux au nord, à l'est et à l'ouest, le nettoyage de ces déchets de démolition a révélé, au sud-ouest, une bande de sable loameux brun rougeâtre à noirâtre qui atteignait une largeur de 1,40 m et une longueur de 2,80 m, son extrémité sud se perdant dans la paroi sud de la sous-opération 25K (lots 25K4, 25K9, 25K18 et 25K19, couche 3 de la figure 13 et plan 2). Bien que le fond de la fosse n'ait pas été atteint, la fouille s'est enfoncée sur 0,65 m et a révélé la présence d'un tuyau en métal ferreux en trois sections, dont une s'enfonçait dans le sol (25K5). De plus, de nombreux ossements d'animaux ont été exhumés de cette tranchée, en plus de tessons de terre cuite fine blanche vitrifiée, de verre incolore avec et sans plomb (appartenant autant à des vitres qu'à des contenants) et quelques clous forgés et tréfilés.

Coupée par la tranchée de pose du tuyau 25K5, une couche de loam sableux brun foncé recelait de nombreux fragments de planches et de copeaux de bois (lots 25H1, 25J2, 25J18, 25K2, 25K3 et 25K13, couche 6 de la figure 11, couche 1 de la figure 12 et couche 4 de la figure 13 et photo 12). Ces fragments appartenaient à des planches dont la majeure partie a disparu lors du décapage de la surface, de sorte que le mode d'assemblage des éléments de ce plancher est resté inconnu. Bien que cette couche ait été altérée, elle recelait quand même des artefacts diagnostiques, comme des fragments de terre cuite fine blanche vitrifiée ou chamois, de verre incolore sans plomb et de verre à vitre et à bouteille teinté.

Sous cette surface, deux tranchées distinctes, mais alignées sur un même axe nord-sud, ont été identifiées. Une première, couvrant toute la longueur de la sous-opération 25H (lot 25H7, couche 3 de la figure 12) et débordant dans la sous-opération 25J (lot 25J1), s'étirait sur une longueur totale de 4,80 m. Comblée par un sable brun, ferme et contenant des pierres, du mortier et du bois, cette fosse abritait une conduite en métal ferreux (25H10-25J3) dont la pente ascendante vers le sud faisait en sorte que la dépression disparaissait dans la sous-opération 25J. Outre le tuyau de 0,05 m de diamètre, le remplissage de la tranchée contenait principalement quelques ossements et de la terre cuite fine blanche vitrifiée.



Photo 12 Restes de planches dans le lot 25H1, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-389)

La seconde tranchée, prenant sa source dans la paroi sud de la sous-opération 25J et s'étirant vers le nord-est sur une longueur de 3,30 m, suivait plus ou moins le même alignement que la précédente. Cette fosse était comblée de loam sableux brun, de texture organique et meuble, qui comprenait du gravier, des copeaux de bois, du mortier et des pierres éclatées (lot 27J6, couche 5 de la figure 13). La fouille de ce remplissage a révélé la présence d'un tuyau en plomb d'un diamètre de 0,05 m qui accusait une pente vers le nord. Sur une profondeur de 0,90 m, le sol qui comblait la tranchée 25J6 ne recelait qu'un maigre assemblage de culture matérielle, principalement des ossements d'animaux, ainsi qu'un fragment de *creamware*, quelques tessons de verre et des clous trop corrodés pour être identifiés.

Au même niveau que le dessus des deux tranchées, une surface formée d'éléments en bois appartenant à l'infrastructure d'un plancher a été identifiée, de concert avec son lit de pose. Bien que le bois ait affiché un niveau de conservation inégal, on pouvait quand même discerner des lambourdes en épinette ou en mélèze, dont la plupart étaient orientées du nord au sud (lots 25H2, 25J4, 25K7, 25K10, 25K13 et 25K16, couche 3 de la figure 11, couche 5 de la figure 12 et couche 6 de la figure 13). Les plus longues, situées dans le lot 25J4, atteignaient jusqu'à 5 m de longueur, soit celle de la sous-opération (photo 13). Ces éléments de support de plancher reposaient sur et dans une couche de sable loameux beige à beige



Photo 13 Lambourdes 25K7, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM4-95)

grisâtre (lots 25H5 et 25K2, couches 8 et 10 de la figure 11, couches 10, 11, 13, 18 et 19 de la figure 12 et couche 8 de la figure 13). Les artefacts prélevés de cet ensemble sont rares et peu diagnostiques, bien qu'on y ait noté la présence de terre cuite commune locale ancienne et vernissée verte de France.

Une fois l'ensemble constitué de l'infrastructure du plancher et de son lit de pose retiré, deux dépôts distincts sont apparus : d'abord, une bande de sable loameux brun grisâtre, meuble et qui contenait du mortier (jusqu'à 20 %). Elle s'enfonçait sur une quarantaine de centimètres, en longeant irrégulièrement le parement sud du vestige 25Q400 (lot 25H11, couche 16 de la figure 11) et le parement ouest du mur 25H200 (lots 25H11 et 25J8, couche 15 de la figure 12). La fouille de cette tranchée a mené à la découverte de pieux sous les murs nord et ouest (lots 25H16 et 25H17). Deux de ces pieux ont été prélevés et l'analyse de l'un d'entre eux (25H16) a révélé qu'il avait été taillé à partir d'un thuya occidental. Aussi, une couche de sable loameux gris foncé à brun jaunâtre couvrait la surface de la sous-opération 25H (lots 25H8 et 25H8, couches 19 et 21 de la figure 12) sur une profondeur moyenne de 0,20 m. Recelant des déchets de construction tels des débris de taille et du mortier (jusqu'à 10 % respectivement à proximité du coin nord-est de la sous-opération), le dépôt s'est avéré pauvre en culture matérielle, ne contenant qu'un tesson de terre cuite commune locale, un fragment de brique, deux clous forgés et un élément informe en métal ferreux.

Le retrait de ces sols a révélé toute une série d'empreintes de pieux qui ont été localisés au cours de la fouille de la couche 25H5, sous la couche de sol qui servait d'appui aux éléments du plancher le plus ancien décrit ci-dessus (lot 25H5, couches 9, 12 et 14 de la figure 11 et photo 14). Visibles en paroi, ces négatifs à profil effilé étaient tronqués par le dépôt supérieur et s'enfonçaient à travers la couche sous-jacente jusqu'à atteindre le niveau stérile. Le vide laissé par le retrait des pieux avait été comblé par un sable loameux brun grisâtre, meuble et dans lequel pouvaient subsister quelques fibres de bois provenant sans doute de l'élément enlevé.



Photo 14 Profils d'empreintes de pieux, sous-opération 25H, paroi ouest (CfEu-1-19-NUM3-522)

Sous la couche qui supportait le plancher le plus ancien et traversé autant par les pieux décrits ci-dessus que par les tranchées de fondation des murs au nord et à l'est, un dépôt constitué de sable loameux brun grisâtre foncé, ferme à compact, s'étendait sur la totalité de l'espace occupé par les trois sous-opérations. Le niveau contenait peu d'inclusions anthropiques, seules quelques taches de charbon de bois et de rares fragments de bois y ayant été remarqués. Quant à la culture matérielle, l'assemblage était tout aussi réduit. En effet, sur une épaisseur moyenne de 0,15 m, la couche formée des lots 25H9, 25J7, 25J10, 25K8-25K11, 25K17, 25K20 et 25K21 (couche 8 de la figure 13) n'a fourni que quelques ossements d'animaux, des fragments d'une jatte ou d'un pot à cuire et d'un probable coquemar en grès grossier du Beauvaisis, les restes d'une jatte ou d'une terrine en terre cuite

commune vernissée de fabrication locale ancienne, un tesson d'un contenant en terre cuite commune à glaçure verte de la France, une brique de type français, des clous forgés et une épingle (photo 15).



Photo 15 Assemblage d'artefacts et d'écofacts provenant des lots 25H9, 25J7, 25J10, 25K8-25K11, 25K17, 25K20 et 25K21 (photo Isabelle Hade)

Enfin, une fois ce niveau de sable loameux brun grisâtre décapé, une épaisse couche de sable lité brun rougeâtre à jaune recouvrait tout l'espace occupé par les sous-opérations :25H, 25J et 25K (plan 2). C'est dans cette couche que s'enfonçaient autant les tranchées de fondation des murs que les pilots qui les soutenaient ou encore, les piquets dont les contours ont été décrits (lots 25H12, 25J11, 25K22 et 25K2, couches 21, 22 et 24 de la figure 11, couches 23 à 26 de la figure 12 et couche 10 de la figure 13). Comme elle était exempte de toute composante anthropique, et ce, sur une profondeur fouillée de 0,50 m, il a été décidé de mettre fin à la fouille de ce secteur, à une altitude minimale de 3,83 m ANMM.

Sous-opération 25L

La troisième zone présentée est située au centre du corps principal de la grange en bois. D'une superficie de 23 m^2 et ne comprenant que la sous-opération 25L, cette aire était bordée par les vestiges 25Q100, 25Q200, 25Q300 et 25Q200 (plan 2). Un peu comme on l'a vu dans la sous-opération 25F, l'examen de la séquence stratigraphique montre des horizons réguliers, sans perturbation ni aménagements majeurs (figure 14), mais contrairement à celle-ci, la

sous-opération 25L n'a permis la récolte que de 24 ossements d'animaux et quatre artefacts (fragment de brique, tessons de terre cuite fine blanche vitrifiée et verre à vitre).

La première unité archéologique à avoir été identifiée correspondait au remblai de sable d'un sondage archéologique réalisé par Ethnoscop en 2018 le long du mur est de la sous-opération (lot 25L1). D'ailleurs, pour réaliser ce sondage, il avait fallu retirer mécaniquement le plancher en béton, son lit de pose en gravier et la couche de démolition sous-jacente (lots 25L2 et 25L99, couches 1 à 3 de la figure 14). Est alors apparue une surface constituée d'un sable loameux qui ne comportait que quelques inclusions anthropiques tels des particules de mortier pour moins de 1 % de la couche et des éclats de calcaire dont la quantité augmentait à proximité du mur 25Q400 (lot 25L3, couche 4 de la figure 14). D'une épaisseur moyenne de 0,25 m, ce dépôt sableux recouvrait à son tour les lots 25L4 à 26L6 et 25L9, qui comblaient des fosses situées le long des murs ceinturant la sous-opération. Ce matériau de comblement était formé d'un sable brun orangé aux rares inclusions anthropiques et présentait de nombreux points communs avec le sol sous-jacent, rendant l'interface floue (couche 5 de la figure 14). Le dégagement du sol le long du parement nord du mur 25Q100 en vue d'atteindre sa base a permis de mettre au jour et de prélever un autre pieu en bois qui soutenait la base du vestige. Ce pieu s'enfonçait dans le sol stérile.

En plus d'avoir révélé les comblements de tranchées, la fouille de la couche 25L3 a dévoilé 25 empreintes circulaires noires localisées près de la limite sud de l'aire de fouille, à proximité du mur 25Q100. Certaines de ces empreintes, comblées par un sable brun orangé, appartenaient tantôt à des pieux, tantôt à des poteaux. Apparaissant sous la couche 25L3, l'ensemble 25L8 s'enfonçait dans le sol stérile sous-jacent.

Enfin, deux niveaux stériles superposés ont été identifiés sous cet ensemble de couches anthropiques. Ainsi, une épaisse couche de sable beige jaunâtre, meuble et lité (lot 25L9), recouvrait un sable limoneux gris qui comportait des poches de gravillon (lot 25L10, couches 5 et 6 de la figure 14). Vu l'aspect stérile de la couche, la fouille de celle-ci a pris fin arbitrairement, à une altitude de 4,32 m ANMM.

Sous-opérations 25M, 25R et 25S

Située à l'est de la sous-opération 25L et accolée au parement ouest du vestige 25Q300, l'aire couverte par les sous-opérations 25M, 25R et 25S (plan 2) se trouvait à l'origine au centre d'un secteur qui avait été déjà été fouillé entre 1996 et 1999 (sous-opérations 8D, 10A et 17A, plan 5). Néanmoins, ces limites originelles ont été élargies en cours de fouille afin de compléter le dégagement des sols entamés au cours de campagnes précédentes, pour atteindre une superficie approximative de 36 m^2.

Contrairement aux secteurs explorés précédemment, la zone traitée ici n'était pas recouverte en totalité par l'habituelle surface bétonnée et la série de niveaux qui y sont associés. À une altitude de 5 m, on y trouvait tout au plus quelques restes de démolition de l'ancienne grange et des remblais appliqués à la suite des fouilles antérieures (lots 25M1 et 25R1,

couche 1 de la figure 15 et couche 3 de la figure 16). Le retrait de cette couche de déblais a révélé, à l'est le long du mur 25Q300, une tranchée comblée de sable loameux brun foncé (lots 25M3 et 25R3, couche 2 de la figure 15) qui suivait un axe nord-sud et qui contenait un tuyau en grès de 0,14 m de diamètre (lots 25M2 et 25R2). Formée de six sections qui s'emboîtaient l'une dans l'autre, la canalisation s'étirait sur une longueur résiduelle de 3,42 m, ses extrémités ayant été enlevées lors d'une fouille antérieure. Profonde d'un maximum de 0,25 m et s'appuyant contre le parement ouest du vestige 25Q300, la tranchée 25M3 contenait des artefacts récents, tels un tesson de terre cuite fine blanche vitrifiée et un clou tréfilé, et elle s'enfonçait jusqu'à atteindre le niveau stérile. Outre le sommet du remplissage de cette tranchée, le décapage du niveau de surface a permis de mettre au jour quelques restes de planches qui reposaient sur une couche de sable beige foncé, meuble (lot 25M1, couches 3 et 4 de la figure 15).

À une altitude de 4,80 m ANMM, a ensuite été dégagée une surface constituée en partie de planches disposées selon un axe est-ouest et posées sur quelques lambourdes perpendiculaires – aucun mode de liaison n'y a été identifié – et en partie d'une matière très organique provenant des restes pourris du même plancher (lots 25M5, 25S1 et 25R5, couche 5 de la figure 15, couche 4 de la figure 16 et couche 5 de la figure 17 et photo 16). Plus ou moins bien organisés et conservés selon leur position dans le secteur étudié, les éléments de bois étaient posés à leur tour sur une couche dont la composition variait du loam argileux au sable loameux, meuble, d'une épaisseur de 0,05 à 0,10 m (lots 25M6 et 25R6). De nombreux artefacts et écofacts ont été extraits de ces deux niveaux : on y a identifié plusieurs fragments de jattes ou de terrines en terre cuite commune locale et de Saintonge, des tessons en faïence blanche, de rares spécimens de *creamware* et de *pearlware*, des fragments de verre à bouteilles dont celui d'un cul carré à pontil au verre ainsi que plusieurs clous forgés (photo 17). Les assemblages des deux lots sont similaires, indiquant qu'il s'agit vraisemblablement d'un même ensemble.



Photo 16 Surface de bois 25S1, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM2-1054)



Photo 17 Assemblage d'artefacts provenant des lots 25M5, 25S1 et 25R5 (photo Isabelle Hade)

Le retrait de la couche de bois et du sol sous-jacent a révélé deux tranchées, une première située le long du parement ouest du vestige 25Q300 (lot 25M4) et une seconde qui longeait le parement nord du vestige 25Q100 (lot 25M8, couche 8 de la figure 16). Ces tranchées étaient comblées par un sable loameux brun, meuble qui s'enfonçait sur environ 0,45 m, jusqu'à la base des vestiges. Le sable qui comblait la tranchée 25M4 ne recelait pas d'inclusions anthropiques, se rapprochant ainsi du sol stérile sous-jacent. Il n'en allait pas de même au sud, alors que le remblai 25M8 contenait des traces de mortier; de plus, son dégagement a permis de mettre au jour un pieu d'une longueur de 0,76 m dont la pointe a été taillée en biseau, sur lequel s'appuyait le vestige (pieu 25M11, photos 18 et 19).



Photo 18 Pieu 25M11 sous le mur 25Q100, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM2-999)



Photo 19 Pieu 25M11 (CfEu-1-19-NUM2-1013)

Outre le remplissage des tranchées de construction 25M4 et 25M8, l'enlèvement de la couche de bois et de son substrat a permis la mise au jour d'un ensemble de dépôts et de vestiges formant un tout. D'abord, un niveau de sable brun-roux, ferme et qui comprenait jusqu'à 40 % de moellons bruts, ébauchés et équarris (lots 25M12 et 25S2, couche 3 de la figure 17 et photos 20 à 22) comblait un caisson en bois qui mesurait 1,08 m sur 1,04 m (vestige 25S3). Le lot 25M12-25S1 a été dégagé sur une profondeur de 1,14 m (jusqu'à une altitude de 3,60 m), sa fouille ayant dû être interrompue vu la montée de l'eau.



Photo 20 Surface de la couche 25M12-25S2, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-414)



Photo 21 Vue en élévation vers l'ouest de la couche 25M12-25S2 (CfEu-1-19-NUM2-1025)



Photo 22 Lots 25M12 et 25S2 en cours de fouille, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM6-267)



Même si le fond du caisson n'a pas été atteint, le dégagement partiel du remplissage 25M12 et 25S2 a tout de même permis d'identifier le mode de construction de l'ouvrage. Ainsi, des planches verticales en pin d'une largeur moyenne de 0,25 m, bouvetées et clouées aux quatre coins, formaient les parois de l'aménagement, tandis qu'une ceinture intérieure de poutres présentant un assemblage à tenons et mortaises retenait les parois contre la pression exercée par le sol environnant (photos 23 à 25). Cette ceinture de poutres était probablement maintenue au caisson par des clous, à en juger par les traces de métal apparaissant sur la surface de quelques planches (photo 26).

Photo 23 Vue en plan du caisson 25S3 en cours de dégagement (CfEu-1-19-NUM6-290)



Photo 24 Vue en plan du caisson 25S3 avec une partie de la couche d'imperméabilisation (CfEu-1-19-NUM1-450)



Photo 25 Vue du coin extérieur nord-ouest du caisson 25S3 et d'une partie de son remblai extérieur (CfEu-1-19-NUM6-256)



Photo 26 Traces de métal sur les parois intérieures du caisson et sur une des poutres (CfEu-1-19-NUM1-478)

Des dépôts superposés étaient appuyés contre la surface extérieure du caisson. Ceux-ci étaient composés de deux types de sols distincts qui étaient plus ou moins mélangés selon leur position par rapport au caisson. Ainsi, à proximité de ce dernier était présent un loam argileux gris foncé comprenant jusqu'à 50 % de matière organique, des nodules et des particules de mortier, des éclats de briques et de pierre calcaire, du gravier et plusieurs pièces de bois désorganisées. Les lots qui formaient cette déposition (25M7 et 25S5, couches 9, 11 et 12 de la figure 16, couches 4, 5 et 9 de la figure 17 et couche 4 de la figure 18 et photo 25) ont révélé un assemblage de culture matérielle varié, alors qu'on y trouvait des ossements d'animaux, un peu de verre à bouteilles coloré vert foncé, de la terre cuite commune à glaçure verte de France, de facture locale, provenant de Cox ou encore d'Albisola, de la faïence blanche, des clous forgés, une pierre à fusil et un couteau (photo 27).



Photo 27 Quelques artefacts et écofacts des lots 25M7 et 25S5 (photo Isabelle Hade)

Cette couche loameuse reposait sur une masse d'argile grise compacte (lots 25M13 et 25M8, couches 13a, 14 et 15 de la figure 16, couche 10 de la figure 17 et couches 6a, 6b et 6d de la figure 18), parfois mélangée avec du sable roux (lot 25S6, couche 6c de la figure 18); cette couche n'a pas été fouillée, compte tenu de sa compacité et de sa faculté d'imperméabilisation du caisson. Ces deux composantes, soit le loam et l'argile, se mélangeaient pour combler une autre partie de la fosse, séparée par la première par de gros morceaux de bois ouvragés (couches 3a à 3d de la figure 18). Ces dépôts coupaient et

recouvraient le sol stérile (couches 16 à 18 de la figure 16, couche 12 de la figure 17 et couche 6 de la figure 18).

Les derniers éléments archéologiques à avoir été mis au jour lors du retrait de la surface de bois et de son support étaient situés dans les sous-opérations 25M (lot 25M10, couche 8 de la figure 15) et 25R (lots 25R8, 25R10 et 25R12). Il s'agit de taches qui, du moins dans la sous-opération 25M, témoignaient de la présence de piquets ou de pieux. Toutes s'enfonçaient dans le sable orange stérile (lots 25M9, 25R9, 25R11 et 25S7).

Sous-opération 25N

La quatrième zone présentée occupait le coin sud-ouest de l'intérieur de la grange en bois, couvrant une superficie de 6 m². Ne comprenant que la sous-opération 25N, cette aire était bordée par les vestiges 25Q500 à l'est et 25N100 à l'ouest (plan 2). La fouille de ce secteur a révélé une séquence stratigraphique perturbée en profondeur par l'installation d'une canalisation et d'un puisard (25N9, photo 28). D'ailleurs, cette perturbation s'est enfoncée jusqu'au sol stérile (lot 25N8, couche 6 de la figure 19), dérasant du même coup le vestige 25Q700.



Photo 28 Vue en plan vers l'ouest des vestiges 25N9 et 25Q700 (CfEu-1-19-NUM1-353)

Sous-opérations 25E, 25G et 25P

La dernière zone explorée à l'intérieur de la grange en bois regroupait des aires de fouilles situées entre le vestige 25Q400 et le mur de façade nord de la grange en bois actuelle (plan 2), aires qui se trouvaient à l'extérieur du bâtiment ancien jusqu'à la construction de la grange actuelle en 1920. Les trois sous-opérations occupaient une superficie totale de 23,50 m^2.

La surface des trois sous-opérations était recouverte soit par l'habituel revêtement de béton qui reposait sur une couche de démolition avec de gros blocs de calcaire mélangés à du mortier, soit par du sable doré utilisé pour remblayer d'anciennes aires de fouille (lots 25E1 à 25E6, 25G1, 25G3 à 25G5 et25P1, couche 1 des figures 20 à 22). Ces dépôts récents ont révélé la surface du remplissage d'une tranchée qui abritait une canalisation à l'extrémité ouest du secteur (lots 25P8 et 25P9, couche 2 de la figure 20) et de la fosse de construction du mur de façade nord de la grange en bois actuelle (lot 25G5, couche 2 de la figure 22).

Ces deux excavations coupaient une couche de sable loameux brun parfois rougeâtre, riche en débris de toutes sortes, particulièrement en ossements d'animaux et en vaisselle en terre cuite fine blanche vitrifiée (lots 25E6, 25E12, 25G6, 25G7, 25G13 et 25P2, couche 7 de la figure 20, couche 2 de la figure 21 et couche 3 de la figure 22)[19]. D'une épaisseur de plus ou moins 0,15 m, ce niveau recouvrait le remplissage d'une tranchée orientée du nord au sud et dont les extrémités butaient contre le vestige 25Q400 et le parement intérieur de la fondation de la grange actuelle (25E12, couche 3 de la figure 21). S'enfonçant dans le sable stérile jusqu'à une profondeur résiduelle de 1 m (la base atteinte étant à 4,04 m ANMM), le fond de cette fosse n'a pas été atteint et comme son remblai était constitué des sols environnants, elle n'avait pas été reconnue en cours de fouille. Néanmoins, on pouvait y reconnaître une partie des lots 25E15 et 25E19, deux sables loameux gris brunâtre avec du schiste, des éclats de briques et du mortier.

Ce même sable loameux brun parfois rougeâtre cachait aussi un dépôt localisé dans la moitié sud du secteur et constitué de sable et de loam sableux schisteux avec des fragments de briques et du mortier (lots 25E5, 25E7, 25E10, 25E13, 25E14, 25E17, 25G9 et 25G10, couche 6 de la figure 21 et couche 4 de la figure 22)**.** La couche pouvait atteindre jusqu'à une vingtaine de centimètres d'épaisseur.

L'enlèvement de toutes ces couches a permis la mise au jour de dépositions situées à proximité des vestiges architecturaux. Ainsi, à l'ouest un niveau de loam sableux brun, compact et d'une épaisseur de 0,20 m, occupait les deux tiers ouest de la sous-opération 25P (lots 25P4 et 25P6, couche 12 de la figure 20). Dépourvu d'artefacts et d'écofacts, il butait contre le parement nord du vestige 25Q400 tout en couvrant le massif 25P200. Quant à l'autre déposition, plus à l'est, il s'agissait d'un sable loameux meuble qui longeait le parement du même mur (lots 25G7, 25G12 et 25G14). Sa fouille a permis la mise au jour de

[19] Une couche similaire a été mise au jour à l'extérieur de la grange en pierre (sous-opérations 26A et 26B, plan 2).

clous forgés et d'un tesson d'une jatte ou d'une terrine en terre cuite commune vernissée de fabrication locale ancienne.

La dernière couche anthropique du secteur a pris la forme d'un niveau de sable loameux brun et meuble d'une épaisseur moyenne de 0,25 m, qui était coupé par la tranchée de construction du mur 25Q400 tout en couvrant en partie les massifs 25E200 et 25P200 (lots 25E15, 25E16, 25G11 et 25P3, couches 8 et 9 de la figure 20 et couche 4 de la figure 22). Ne comprenant que quelques inclusions anthropiques (nodules de mortier et fragments de briques pour moins de 3 % de la matrice de la couche), ce dépôt recelait des éléments de culture matérielle tels des tessons de terre cuite commune vernissée verte de France et d'autres de facture locale, du verre à bouteilles vert foncé et des clous forgés (photo 29).

C'est avec le retrait de cette couche qu'a été révélé le sol stérile, un épais niveau de sable roux présentant des strates de litage (lots 25E22 à 25E24, 25G15 à 25G1, 25P5**,** 25P7 et 25P10, couches 13a à 13c et 14 de la figure 20, couche 10 de la figure 21 et couches 5 à 7 de la figure 22). Les fouilles à l'intérieur de la grange en bois ont pu alors prendre fin.

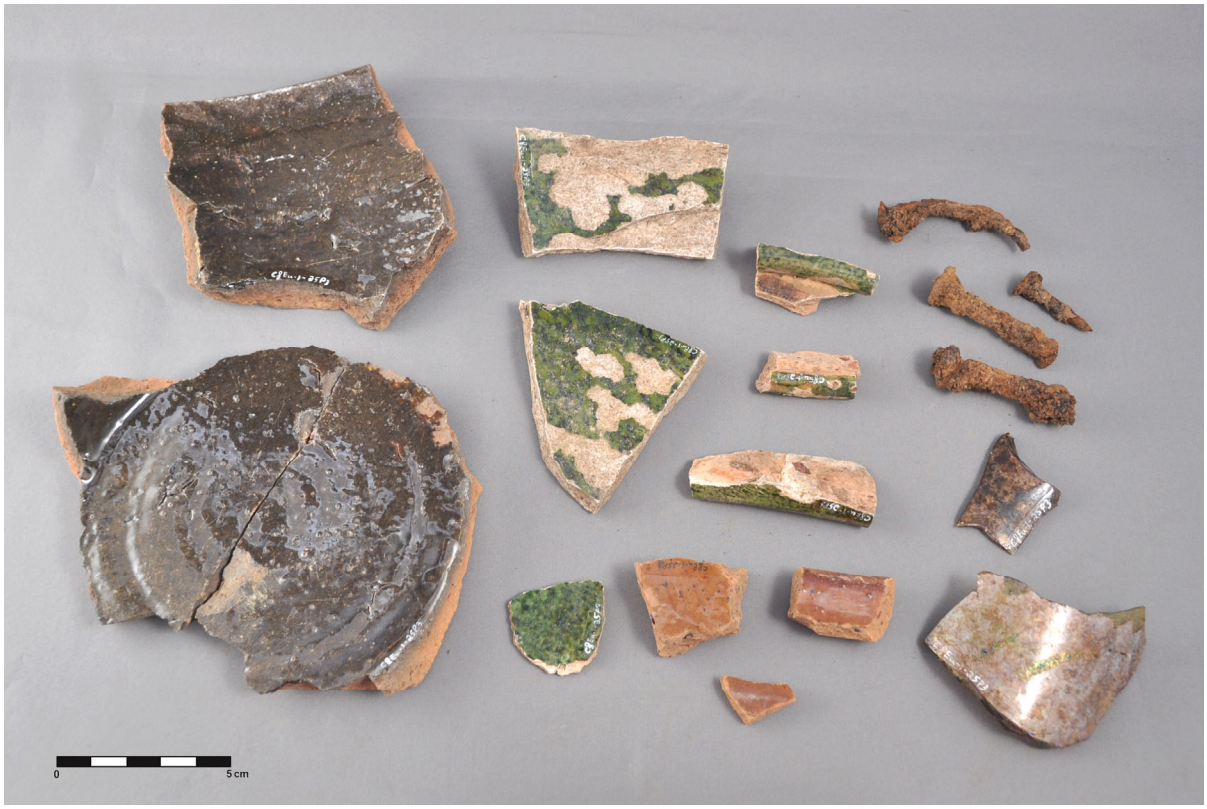


Photo 29 Assemblage d'artefacts provenant du lot 25P3 (photo Isabelle Hade)

Vestiges architecturaux

La fouille menée à l'intérieur de la grange en bois a permis de dégager une grande partie des vestiges architecturaux déjà identifiés lors des campagnes antérieures, en plus de mettre au jour des éléments dont la présence était inconnue jusqu'à maintenant et qui ont apporté de nouveaux indices cruciaux pour la compréhension de l'évolution du bâtiment (photos 30 et 31). Afin de clarifier la description des vestiges architecturaux, un nouveau numéro d'enregistrement unique a été attribué à chaque vestige dans la moitié ouest de la grange, là où les fouilles antérieures ont été les plus intensives. Cette nouvelle numérotation s'avérait essentielle pour la compréhension des descriptions et de l'analyse subséquente, car l'attribution d'un nouveau numéro de lot à chaque fois qu'une section de vestige était dégagée a fait en sorte de démultiplier les numéros d'enregistrement, certains éléments architecturaux pouvant porter jusqu'à dix-sept numéros différents. Le tableau 2 (section 3.2.2) fait état de la correspondance des anciens numéros de vestiges de la moitié ouest de la grange avec ceux attribués par la suite.



Photo 30 Moitié ouest du bâtiment : mur pignon ouest (a), mur de façade nord (b), mur de façade sud (c) et mur de refend ouest (d), vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-1007)



Photo 31 Moitié est du bâtiment : mur pignon est (a), mur de façade nord (b) et mur de refend est (c), vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM6-140 et 144)

Vestige 25Q400[20]

S'étirant sur 33 m de l'est vers l'ouest et situé à 2 m au sud du mur nord de la grange en bois, le vestige architectural 25Q400 est constitué de trois éléments accolés les uns aux autres de manière à former ultimement un même alignement (b sur les photos 30 et 31). L'élément central, le plus long, atteignait 22,80 m de longueur et son extrémité ouest était située à 4 m du mur pignon est de la grange en bois. Des moellons bruts, ébauchés et équarris de granit et de calcaire gris et beige ont été disposés de façon à former un parement double plus ou moins dressé avec blocage et montrant un appareil plus moins régulier à irrégulier. De

[20] La description du vestige 25Q400 qui suit n'inclut pas le segment mis au jour dans les sous-opérations 25A et 25B, traité avec le secteur est de la grange en bois.

quatre à six assises irrégulières ont été préservées; les pierres qui les composent sont jointoyées avec un mortier beige brunâtre à beige apparaissant dans des joints affleurés ou creux (photo 32).



Photo 32 Partie ouest du parement sud du mur 25Q400, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM3-1004)

La première phase de construction du mur 25Q400 prend pied dans le niveau de sable stérile, à une altitude moyenne de 4,15 m ANMM (photo 33). Quelques traces de tranchées de fondation apparaissaient çà et là, mais plusieurs sections n'en montraient aucune. Néanmoins, la fouille du sol sous les pierres de la première assise a révélé la présence de pieux sur lesquels ces premières pierres prennent appui. Des moellons bruts et ébauchés y sont disposés en deux assises de manière à former un empattement dont la surface atteint une moyenne de 4,65 m, pour une largeur maximale de 1,20 m. Cet empattement, qui se projette jusqu'à 0,15 m vers le sud et de 0,20 à 0,25 m vers le nord, est surmonté d'une assise de très gros moellons de granit, dont certains pouvaient atteindre 0,80 m x 0,40 m, autour desquels sont disposées à tout-venant de plus petites pierres[21]. C'est sur cette assise que prend pied la troisième phase de construction, visible surtout entre les murs 25Q200 et 25Q300 (plan 2), à environ 5,10 m d'altitude ANMM (photo 34) et d'une largeur moyenne de

[21] Cette deuxième phase de construction comprend le bouchage d'une canalisation en bois (25Q900).

0,75 m. Bien que ces plaquettes de calcaire gris aient été disposées en un maximum de quatre assises plus ou moins régulières dans cette section de mur, la phase apparaissait ici et là ailleurs, comme dans la sous-opération 25E (plan 2), venant combler et niveler des assises irrégulières. L'altitude moyenne de l'arasement du mur est en moyenne de 5,15 m ANMM.



Photo 33 Parement sud du mur 25Q400 au coin formé avec le mur 25Q500 – la ligne rouge souligne le sommet de l'empattement (CfEu-1-19-NUM3-970)



Photo 34 Parement sud du mur 25Q400 dans la sous-opération 25M (CfEu-1-19-NUM3-975)

À l'ouest de l'élément central du mur 25Q400, l'extrémité ouest du mur 25Q400 (photo 35) bute contre le mur de la grange en pierre, tandis que l'extrémité est est appuyée contre la section principale du mur, tout en montrant un léger décrochement vers le nord. D'une longueur de 6,20 m, ce segment (quatrième phase de construction) prend pied lui aussi dans le sol stérile, à une altitude de 4,05 m ANMM, alors qu'aucune tranchée de fondation n'a été identifiée. On remarque que contrairement à la section déjà décrite, la partie ouest du mur ne comporte aucun empattement, montrant plutôt un parement dressé de cinq assises plus ou moins régulières de granit (60 %) et de calcaire bruts et ébauchés agencés dans un appareil plus ou moins régulier. Ces pierres étaient liées de mortier jaunâtre avec des joints baveux.



Photo 35 Parement nord de l'extrémité ouest du mur 25Q400 (CfEu-1-19-NUM3-997)

Le troisième segment du mur 25Q400 est appuyé contre l'extrémité est de l'élément principal. Formé aussi d'un parement double à blocage médian, il a été construit à l'aide de pierres équarries et de quelques briques dont il reste trois assises appuyées sur une semelle de bois (photo 36). Une section plus longue de cette cinquième phase de construction a été mise au jour dans les sous-opérations 25A et 25B.



Photo 36 Parement nord du point de jonction de l'extrémité est du mur 25Q400 avec la partie centrale du vestige – le cercle rouge entoure une semelle de bois (CfEu-1-19-NUM1-443).

Vestige 25Q100

Au sud, sous le mur de façade sud de la grange actuelle et à 10 m au sud du mur 25Q400, une section du parement nord du vestige 25Q100 a été mise au jour dans les sous-opérations 25L et 25M (photo 37 et plan 2). Ce segment forme ainsi un tronçon axé est-ouest de 4,50 m de longueur et dont l'extrémité est se trouve à environ 6,50 m du mur pignon est de la grange en bois.

Bien que seul le parement nord ait été mis au jour, on peut croire que le vestige 25Q100 a été construit selon le modèle du mur à double parement avec un blocage médian. Les cinq assises plus ou moins régulières qui ont été dégagées sont constituées de moellons bruts et ébauchés en granit et en calcaire et de petites pierres de cale. Le tout est assemblé en un appareil régulier à parement dressé et les pierres sont liées entre elles par un mortier gris présentant des joints baveux ou affleurants, souvent désagrégés.



Photo 37 Parement nord du mur 25Q100 dans les sous-opérations 25L et 25M (CfEu-1-19-NUM3-886)

La base du mur repose sur des pieux en thuya occidental plantés dans le sol stérile[22], au fond d'une tranchée de construction, et prend pied à une altitude de 4,19 m ANMM. Sur les cinq assises restantes, les quatre inférieures appartiennent à une première phase de construction. Les trois les plus basses forment l'empattement du vestige, la surface de cet empattement accusant une altitude de 4,68 m ANMM : on y trouve majoritairement des moellons granitiques bruts et ébauchés, mais aussi des pierres calcaires ébauchées. La dernière assise de cette phase, qui s'étend sur l'empattement, est différente des autres assises par l'utilisation de gros moellons granitiques bruts disposés en alternance avec de plus petites pierres. Quant à la cinquième assise, elle représente le seul témoin de la deuxième phase de construction, avec ses pierres calcaires équarries d'une taille moyenne de 0, 30 m sur 0,10 m et ses joints de mortier gris affleurants. Le sommet du mur atteint une altitude moyenne de 5,20 m ANMM.

Vestige 25Q800

À l'ouest du mur 25Q100 et suivant le même alignement, le parement nord du vestige 25Q800 s'étire sur une longueur de 6,70 m, son extrémité est butant contre le coin formé par les murs 25Q100 et 25Q500 (plan 2) tandis que sa relation spatiale avec le mur pignon ouest de la grange actuelle reste inconnu (photos 38 et 39). Le vestige a conservé une certaine intégrité sur une longueur de plus ou moins 4 m, avec quelque quatre assises dont le somment atteint une altitude de 5,22 m ANMM (photo 38), tandis que le reste avait subi un dérasement substantiel, ne laissant qu'une seule assise visible dont le sommet est à 4,51 m ANMM (photo 39). Vu sa position qui le confine entre différents vestiges et autres canalisations, plusieurs caractéristiques du mur 25Q800 sont restées inaccessibles. Néanmoins, on pouvait observer les trois à quatre assises de calcaire brut, ébauché et équarri qui forment un parement aux assises irrégulières, peut-être déstructurées, dont les pierres sont liées avec un mortier beige foncé et gris pâle à joints affleurés ou creux désagrégés. Comme sa base n'a pas pu être atteinte, on ne sait si le mur a été érigé dans une tranchée de fondation; néanmoins, la profondeur maximale atteinte se chiffrait à 4,24 m ANMM, pour une hauteur maximale de 1 m.

[22] Le même phénomène a été identifié sous le mur 25Q400, comme on l'a vu plus haut.



Photo 38 Parement nord de la section est des murs 25G800 et 25Q700 (CfEu-1-19-NUM3-920)



Photo 39 Extrémité ouest du mur 25Q800, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM3-944)

Vestige 25F100/25J100/25H200[23]

À 29 m à l'est du mur pignon ouest de la grange, le vestige 25F100/25J100/25H200 suit un axe nord-sud sur une longueur de 8,80 m. Il est imbriqué à l'extrémité est de la partie principale du mur 25Q400 et se perd en paroi sud des sous-opérations 25F et 25J (figure 23, photo 40 et plan 2).



Photo 40 Extrémité sud du parement est du vestige 25F100/25J100/25H200 avec un pieu de soutènement dans l'ovale – la phase de construction la plus récente est entourée (CfEu-1-19-NUM3-559 et CfEu-1-19-NUM3-508).

La base du vestige 25F100/25J100/25H200 s'enfonce dans une tranchée de fondation et est appuyée sur une série de pieux implantés dans le sol stérile, tout comme les murs nord et sud. Avec une base à une altitude de 4,17 m au sud (25F100) et 4,32 m au nord (25H200), le mur comprend un parement double de 0,75 m de largeur et un remplissage médian; il s'élève sur une hauteur maximale de 1,15 m. On y a compté de cinq à six assises disposées selon deux phases de constructions distinctes. La plus ancienne englobe la majeure partie du mur : les pierres de calcaire et de grès brutes, ébauchées et équarries forment un appareil plus ou moins régulier aux parements dressés et aux assises plus ou moins régulières. Les pierres sont liées par un mortier blanc qui forme des joints creux et affleurés. On a aussi noté la présence d'un empattement à 4,70 m d'altitude. Le sommet de la phase 1 (donc de la majeure partie du mur) atteint une altitude moyenne de 5,20 m ANMM. Quant à la seconde phase de construction, son étendue est très réduite (photo 40), se limitant à trois assises régulières de pierres calcaires équarries situées à l'extrémité nord du mur. Cette phase est contemporaine de la troisième phase de construction du mur 25Q400.

[23] Comme la sous-opération 25Q ne regroupait que les vestiges situés dans la moitié ouest de la grange en bois, les témoins architecturaux à l'est ont conservé leur numéro d'enregistrement associé à leur sous-opération d'origine.

Vestige 25Q500

Bien que le vestige 25Q500 ait été mis au jour lors des campagnes de fouille antérieures, il a fait l'objet d'un nouvel enregistrement en 2019, alors qu'il a été totalement dégagé (plan 2). Ce mur orienté nord-sud est long de 11,50 m. L'empattement affiche une largeur qui varie de 1 m à 1,10 m, tandis que la partie supérieure est nettement plus étroite, la largeur n'atteignant qu'un maximum de 0,65 m (photos 41 et 42). Sa base prend pied à une altitude de plus ou moins 4,17 m ANMM. Le mur est d'une hauteur maximale de 1 m, pour une altitude au sommet de 5,20 m ANMM.

Le vestige 25Q500 affiche deux phases de construction nettement distinctes. La première, formée par deux assises irrégulières, représente l'empattement dont la surface atteint une altitude moyenne de 4,70 m ANMM. Ces deux assises sont disposées en un parement double dont le blocage médian est invisible, masqué par les assises de la deuxième phase de construction. L'empattement est fait de moellons de granit et de calcaire beige généralement brut ou ébauché; les pierres sont disposées irrégulièrement et liées par un mortier beige foncé à joints affleurés. Cette section du mur atteint une largeur de 1 m à 1,10 m. Quant à la seconde phase, beaucoup plus étroite que la première (0,65 m de largeur), on y trouve entre trois et six assises irrégulières formées de plaques de calcaire beige jointes par le même type de matériau que celui utilisé pour la phase antérieure (photo 41). On remarquera enfin que cette phase ultime affiche des similarités avec la troisième phase de construction du mur 25Q400 (photo 34) et la seconde phase de construction du vestige 25F100/25J100/25H200.



Photo 41 Parement est du vestige 25Q500, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-907)



Photo 42 Vue en plan vers le sud du vestige 25Q500 (CfEu-1-19-NUM3-911)

Vestige 25Q200

Suivant un axe nord-sud, le vestige 25Q200, à 28 m du mur ouest de la grange en bois (plan 2), s'étend sur une longueur visible de 7,50 m, son extrémité nord reposant sur l'empattement du mur 25Q400 tandis que son autre extrémité se perdait dans la paroi sud (photos 43 et 44). Il est formé de deux parements appuyés l'un contre l'autre, sans remplissage médian, et ne comprend qu'un maximum de quatre assises constituées majoritairement de moellons bruts, mais aussi de pierres équarries, le tout en granit, en calcaire et en grès rose.

Reposant sur le sol stérile à une altitude de 4,70 m ANMM (aucune tranchée de fondation n'était visible), ce mur compte aussi deux phases de construction distinctes. La première comporte deux assises plus ou moins régulières, formées de gros moellons de granit et de quelques pierres de cale en calcaire, le tout jointoyé avec un mortier blanc baveux entre les assises, mais creux entre les pierres. Quant à la deuxième phase de construction, elle possède les mêmes caractéristiques formelles que celles montrées par la phase de construction la plus récente des autres vestiges décrits antérieurement, avec ses blocs de calcaire beige équarris, liés par un mortier un peu plus blanc. D'une largeur totale de 0,65 m, le vestige 25Q200 a été dérasé à une altitude maximale de 5,35 m ANMM.



Photo 43 Parement ouest du vestige 25Q200 (CfEu-1-19-NUM3-879)



Photo 44 Partie nord du vestige 25Q200, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-880)

Vestige 25Q300

Séparé du vestige 25Q200 de 4 m vers l'ouest, le mur 25Q300 (plan 2) s'étire sur une longueur de 8,50 m, ses extrémités reposant sur la surface des empattements des murs 25Q400 au nord et 25Q100 au sud (photos 45 à 47). Bien qu'il ait pris pied aussi sur le sol stérile à une altitude minimale de 4,64 m ANMM, le vestige s'élève dans une étroite tranchée de fondation comblée par les sols déjà excavés (25L41 et 25M4). Autrement, le mur 25Q300 a été construit selon le même modèle que son voisin, avec ses deux phases de construction. Ainsi, il montre quatre assises plus ou moins régulières, formées par de gros moellons de granit et de quelques pierres de cale en calcaire, le tout jointoyé avec un mortier gris très baveux. Il comprend une première phase de construction composée surtout de moellons, tandis que sa seconde phase comporte, comme tous les murs vus antérieurement, les mêmes blocs de calcaire beige équarris. D'une largeur totale de 0,60 m, le vestige 25Q300 atteint une altitude maximale de 5,24 m ANMM.



Photo 45 Parement est du mur 25Q300, vue vers le sud-ouest (CfEu-1-19-NUM3-890)



Photo 46 Jonction des murs 25Q300 et 25Q100, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-892)



Photo 47 Jonction des murs 25Q300 et 25Q400, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-895)

Vestiges 25Q600 et 25Q700

Affichant les mêmes caractéristiques, les vestiges 25Q600 et 25Q700 sont parallèles aux murs 25Q400 et 25Q800, n'étant séparés de ces derniers que de quelques centimètres (photos 48 à 50 et plan 2). Les deux éléments architecturaux ne montrent pas le même niveau de préservation, le mur 25Q700 ayant été détruit en partie lors de la pose de différentes canalisations à proximité du mur pignon ouest de la grange en bois. Ainsi, il n'en restait que 3,60 m de longueur; néanmoins, et bien que l'extrémité est ait aussi été altérée, il semble bien qu'elle ait déjà pris appui sur l'empattement du mur 25Q500.

Quant à son alter ego au nord (25Q600), son meilleur état de conservation a permis de constater cette relation avec le mur 25Q500, soit que son extrémité est repose bel et bien sur ce même empattement, à 4,75 m d'altitude ANMM (photo 50); quant à l'autre, elle se profile sous la fondation bétonnée du mur ouest de la grange en bois. Ainsi, le vestige 25Q600 accuse une longueur de 6,50 m de l'est vers l'ouest, tandis que la largeur des deux murs varie entre 0,65 m (25Q700) et 0,80 m. Enfin, leur base prend pied sur un sable loameux brun grisâtre foncé à taches argileuses, à une altitude moyenne de 4,70 m ANMM.

Bien qu'ils soient distincts par leur intégrité, les vestiges 25Q600 et 25Q700 partagent les mêmes caractéristiques formelles. Ainsi, il s'agit de constructions à parement double sans blocage médian et érigées à partir de moellons de granit et de pierres brutes et ébauchées en calcaire. Il ne reste qu'une à deux assises plus ou moins régulières disposées en un appareil plus ou moins régulier. Les joints creux de mortier orange et gris sont désagrégés. La surface des deux vestiges a été dérasée à plus ou moins 5 m d'altitude ANMM.



Photo 48 Vestiges 25Q600 et 25Q700, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-1002)



Photo 49 Jonction des vestiges 25Q700 et 25Q500, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM3-942)



Photo 50 Jonction des vestiges 25Q600 et 25Q500, vue vers le nord-est (CfEu-1-19-NUM3-941)

Vestiges 25E200 et 25P200

Les deux derniers vestiges qui viennent clore cette section partagent de nombreux points communs. Situés aux extrémités de la partie centrale du mur nord (25Q400), ces deux massifs se trouvent dans la prolongation des vestiges 25Q500 et 25F100/25J100/25H200 (plan 2). Même si, dans le cas du massif 25E300, seule sa surface a été mise au jour, c'est suffisant pour constater une parenté certaine entre ces deux éléments architecturaux.

Ainsi, les deux éléments suivent un axe nord-sud, affichant une longueur de 1,23 m pour le mur 25Q200 et 1,66 m pour le mur 25E300 (photos 51 et 52), tandis que leur largeur atteint respectivement 0,96 m et 0,92 m. Aussi, les deux affichent un mode de construction analogue : leur surface montre trois parements disposés en deux assises de pierres brutes et ébauchées (granit et calcaire), le tout comblé avec un blocage de pierres calcaires de petite taille. Quant à la surface de ces massifs, elle est couverte de petits fragments de calcaire noyés dans le mortier et disposés de manière à aplanir la surface. Néanmoins, ici s'arrête la liste des caractéristiques partagées par les deux vestiges, probablement faute d'un dégagement pus complet du massif 25E300.

En effet, le vestige 25P200 semble former un ensemble en forme de T avec une partie de la maçonnerie du mur 25Q400, partie qui peut être considérée comme son empattement. Le massif est imbriqué à cette rangée de moellons, de sorte que l'ensemble se profile sous la partie centrale du mur nord et sous la section ouest de ce dernier. Ainsi, l'ensemble formé du massif et de la partie débordante du mur atteint une largeur totale de 0,96 m du nord au sud et s'étire sur une longueur résiduelle de 5,29 m de l'est vers l'ouest, l'extrémité est disparaissant dans la paroi. En somme, il semble que l'ensemble 25P200 a été érigé au même moment que la partie centrale du mur nord. Aucune tranchée de construction n'a été identifiée en association avec ces deux massifs. Le vestige 25P200 prend pied dans le sol stérile, à une altitude de 4,05 m ANMM.



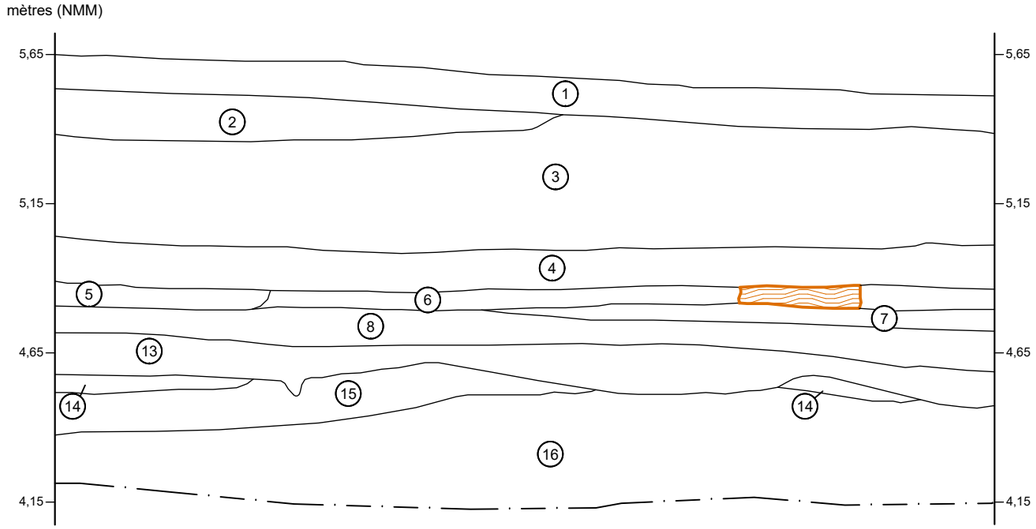
Photo 51 Vestige 25P200, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-386)



Photo 52 Vestige 25E200, vue en plan vers le sud (CeEu-1-19-NUM1-441)

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25F ET 28A, PAROI EST



1 Béton
2 Gravier
3 Pierres (calcaire et granit) entremêlées de loam sableux brun grisâtre foncé avec des éclats de briques communes (1 %) et du mortier (1 %); 25F1
4 Loam sableux brun grisâtre foncé avec des os (1 %) et des racines (1 %); 25F2
5 Argile sableuse brune, ferme, avec du gravier de calcaire, du charbon de bois, du mortier, du bois décomposé et des racines; 25F3 et 25F4
6 Argile sableuse brune, ferme, avec des racines (1 %), du charbon de bois et des éclats de briques communes; 25F3
7 Sable brun, compact, avec de petits cailloux de schiste (30 %), du gravier de calcaire (5 %), des racines (2 %) et des nodules de mortier (1 %); 25F6
8 Sable brun, compact, avec du gravier de calcaire (5 %), des particules de mortier, des racines (1 %) et du granit (1 %); 25F5
13 Sable brun marbré d'argile orangé, compact, avec du bois décomposé (30 %) et des nodules de mortier (1 %); 25F9
10 Sable graveleux (gravier 1cm et 50% de la couche), orangé ferme
14 Sable lité
15 Sable orangé très graveleux, ferme
16 Sable brun-beige, meuble, avec des pierres de schiste
Bois (avec orientation du grain)
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/20

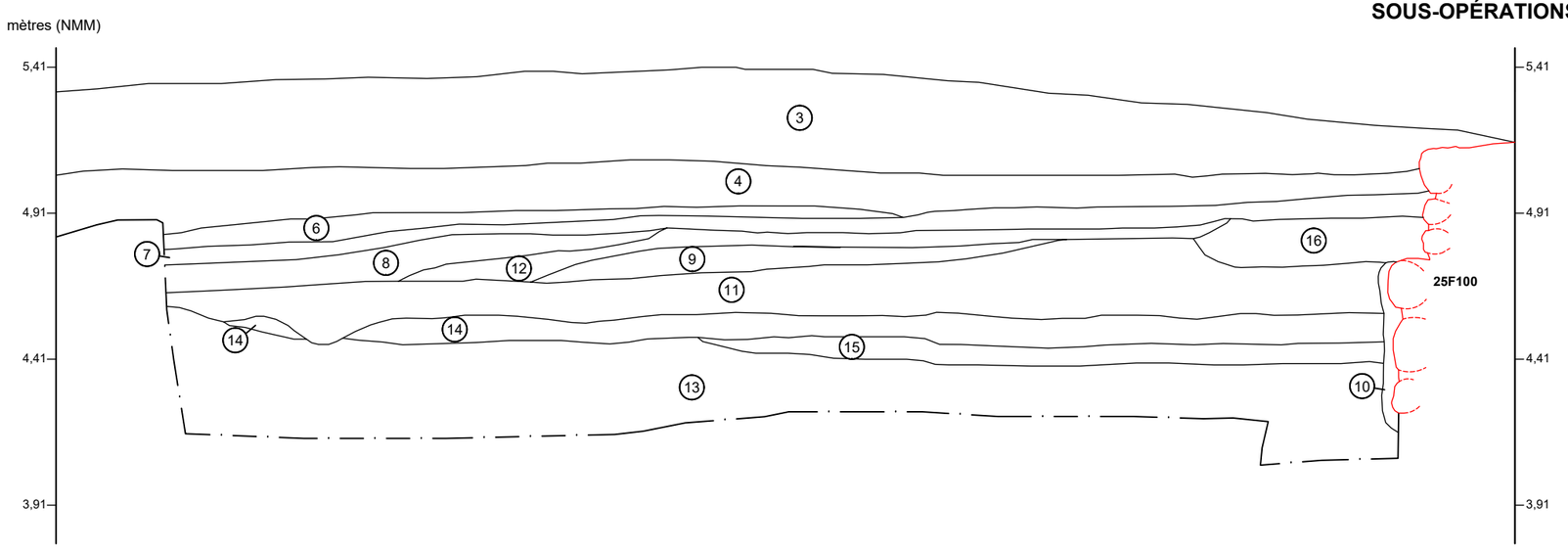
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 8

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATIONS 25F ET 28A, PAROI SUD



(3) Pierres (calcaire et granit) entremêlées de loam sableux brun grisâtre foncé avec des éclats de briques communes (1 %) et du mortier (1 %); 25F1
(4) Loam sableux brun grisâtre foncé avec des os (1 %) et des racines (1 %); 25F2
(6) Argile sableuse brune, ferme, avec des racines (1 %), du charbon de bois (1 %), des éclats de briques communes (1 %) et, en surface et à la base, une bande de bois décomposé; 25F3
(7) Sable brun, compact, avec du cailloutis de schiste (10 %), du gravier de calcaire (5 %) et des racines (2 %); 25F4
(8) Sable brun, compact, avec du gravier de calcaire (5 %), des particules de mortier, des racines (1 %) et du granit (1 %); 25F5
(9) Sable brun rougeâtre avec du gravillon (1 %)
(10) Sable gris brunâtre foncé, meuble, avec des cailloux (2 %) et quelques nodules de mortier; 25F10
(11) Sable brun marbré d'argile orangé, compact, avec du bois décomposé (30 %) et des nodules de mortier (1 %); 25F9
(12) Sable grossier gris foncé, meuble, avec du gravier (1 %); 25F6
(13) Sable lité orangé à brun-beige
(14) Sable lité orange à brun-beige; 25F11
(15) Sable gris, meuble
(16) Sable brun rougeâtre, compact, avec du gravier (5 %); 25F7
Maçonnerie
25F100 Identification du vestige
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/20

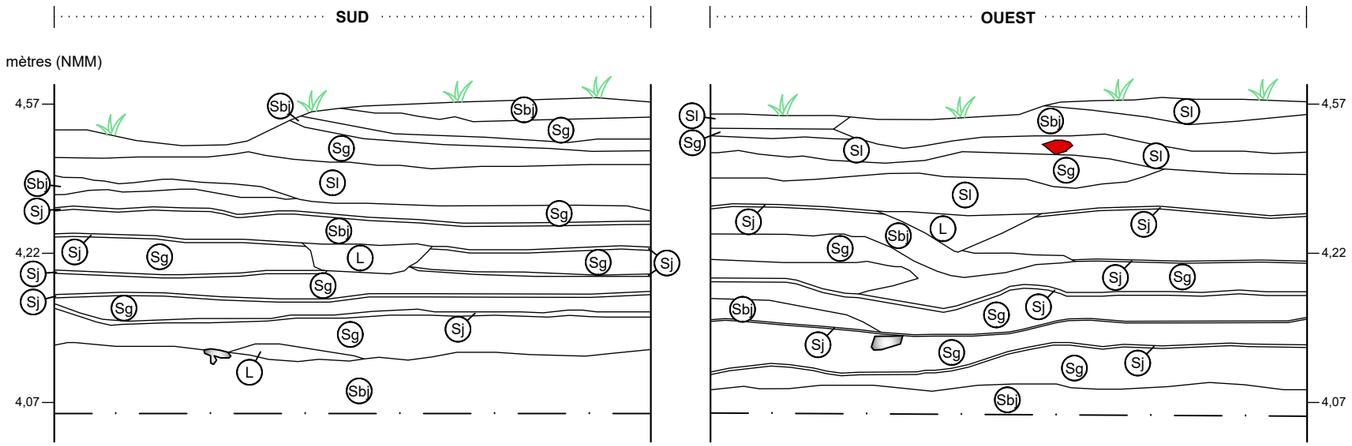
VDQ1924

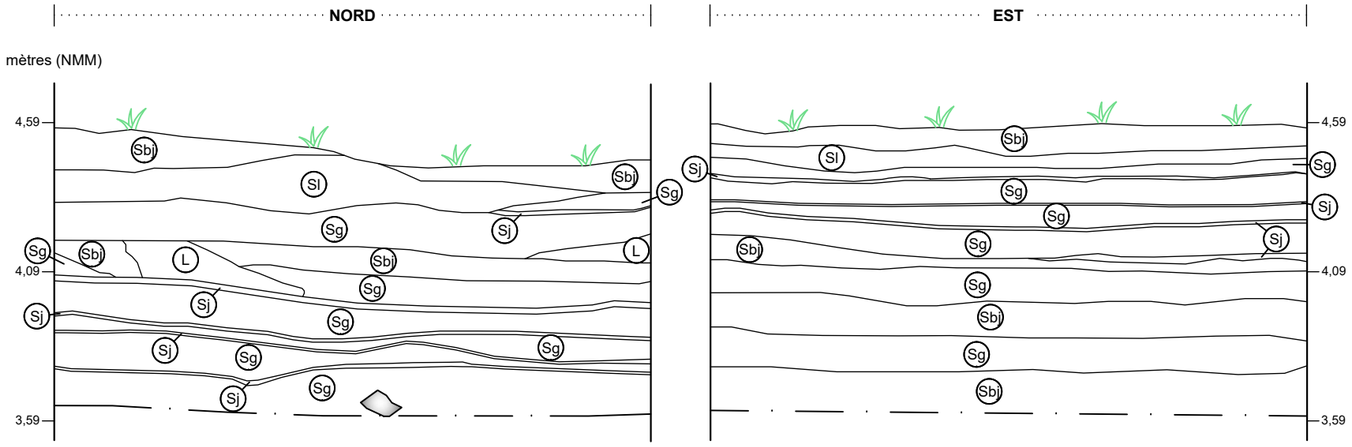
ethnoscop

FIGURE 9

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 28G, PAROIS SUD, OUEST, NORD ET EST





- Sbj — Sable brun jaunâtre, meuble, avec du gravier (5 %)
- Sl — Sable fin limoneux brun grisâtre, meuble, avec du gravier (1 %)
- Sg — entremêlé de sable grossier avec quelques pierres (1 %)
- L — Lentille de gravier
- Sj — Sable jaune, meuble, avec du gravier (5 %)
- Poterie
- Pierre
- Limite de fouille

0 — 0,5 m

ÉCHELLE : 1/10

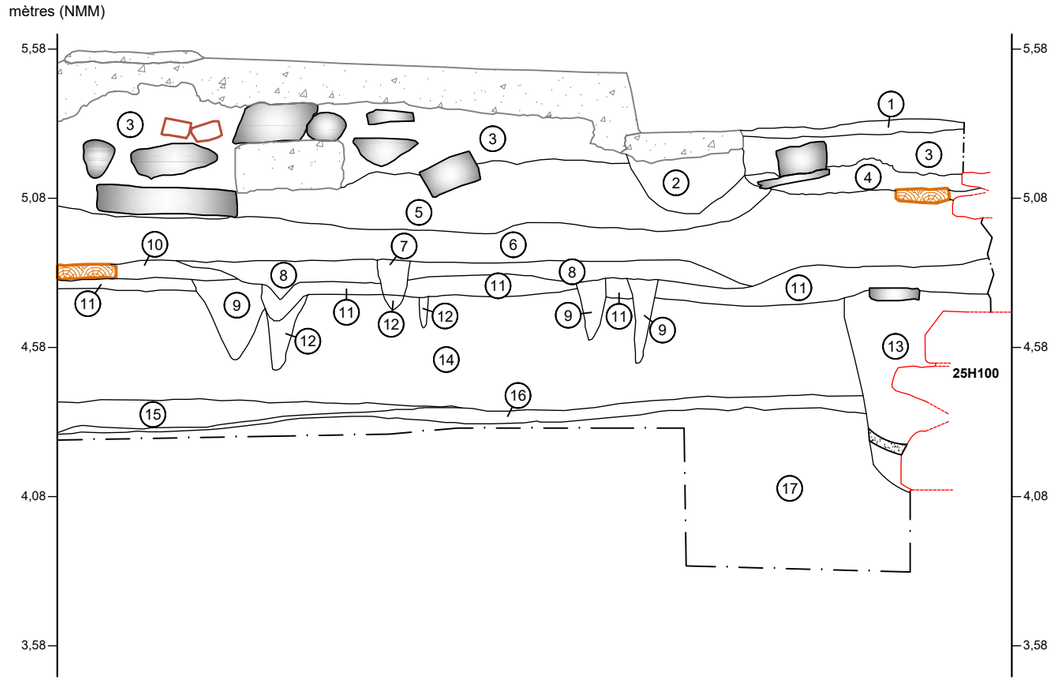
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 10

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25H, PAROI OUEST



1. Loam gris foncé, meuble, avec du gravillon (5 %)
2. Pierre concassée; 25H19
3. Sable loameux brun grisâtre, meuble, avec du schiste (30 %), du béton (5 %) et de la brique (1 %); 25H2
4. Sable loameux brun, meuble, avec du mortier (5 %), des pierres (3 %) et du bois (1 %); 25H1
5. Sable loameux brun foncé, meuble, avec du mortier (3 %) et des pierres (1 %)
6. Sable brun orangé, meuble, avec de petites pierres (10 %) et de petites poches d'argile grise (2 %); 25H2
7. Sable brun grisâtre, meuble, avec de petites pierres (3 %) et des fragments de bois décomposé
8. Sable brun orangé (limoneux en surface), meuble, avec du gravier, de petites poches d'argile (2 %) et du bois décomposé (1 %); 25H5
9. Sable brun grisâtre, meuble, avec de petites pierres (3 %)
10. Sable loameux brun grisâtre, ferme, avec de petites pierres anguleuses (4 %) et du bois décomposé; 25H5
11. Sable loameux gris-brun, ferme, avec de petites pierres, des galets et des poches d'argile (2 %); 25H5
12. Sable brun grisâtre, meuble, avec de petites pierres (3 %)
13. Sable loameux brun-gris, compact, avec des pierres schisteuses (4 %) et une lentille de mortier; 25H11
14. Alternance de sable brun jaunâtre et de lits obliques de gravillon; 25H12
15. Sable loameux gris-brun, meuble, avec des pierres (3 %); 25H12
16. Loam sableux gris bleuté, meule, avec des cailloux (2 %) et des coquillages (1 %); 25H14
17. Alternance de lits de sable et de gravillon en strates horizontales; 25H15

Maçonnerie
Brique
Bois (vue en coupe)
Mortier
Béton
Pierre
25F100 Identification du vestige
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/20

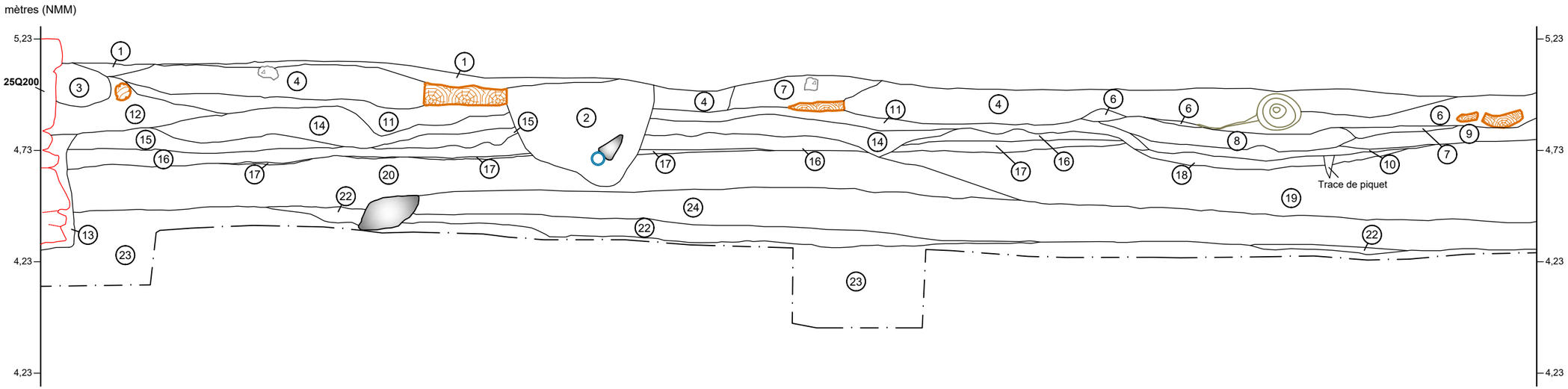
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 11

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25H, PAROI SUD



1. Loam sableux brun foncé, meuble, avec du bois (1 %) et des cailloux (1 %); 25H1
2. Sable loameux brun grisâtre, ferme et hétérogène, avec des cailloux (2 %), du mortier (1 %), du bois décomposé (1 %) et du charbon (1 %); 25H7
3. Sable loameux gris, meuble, avec des cailloux (5 %); 25H2
4. Sable loameux brun grisâtre à gris pâle, de texture organique, meuble et hétérogène, avec des cailloux de schiste (5 %), du béton (1 %) et du mortier (1 %); 25H2
5. Loam sableux brun, meuble et hétérogène, avec du gravier (5 %), des morceaux de béton (1 %), du mortier (1 %) et du bois (1 %); 25H3
6. Sable brun jaunâtre, meuble, avec du gravillon (5 %) et du bois (2 %); 25H3
7. Loam brun très foncé, de texture organique, ferme, avec de petits cailloux (1 %); 25H5
8. Sable loameux brun rougeâtre à brun grisâtre, ferme, avec des poches d'argile gris bleuté (1 %) et de petits galets (1 %); 25H5
9. Sable loameux brun grisâtre, meuble, avec de petites pierres (1 %); 25H5
10. Sable loameux brun foncé, ferme, avec de petits cailloux (1 %); 25H8
11. Sable loameux brun foncé à brun, moyen, avec de petits cailloux (1 %) et du bois (1 %); 25H5
12. Loam sableux brun, de texture organique, meuble, avec du bois décomposé (5 %); 25H5
13. Sable loameux brun foncé, ferme, avec des cailloux (2 %) et du mortier (2 %); 25H11
14. Sable loameux gris, ferme, avec des cailloux (5 %), du mortier (1 %), des pierres (1 %) et du charbon (1 %); 25H5 et 25H6
15. Sable loameux gris, ferme, avec des cailloux (2 %) et du charbon (1 %); 25H9
16. Sable brun jaunâtre, ferme, avec des lits de gravillon (25H8)
17. Loam sableux gris bleuté ferme (25H13)
18. Sable limoneux brun grisâtre, ferme, avec des cailloux schisteux (15 %) et des poches d'argile grise (3 %); 25H8
19. Alternance de sable brun jaunâtre et de lits obliques de gravillon; 25H12
20. Sable lité brun rougeâtre, graveleux et meuble; 25H12
21. Alternance de strates horizontales de sable brun jaunâtre, meuble, et de gravier; 25H12
22. Limon sableux gris bleuté, meuble, avec du gravillon (3 %) et des poches de sable (1 %); 25H14
23. Alternance de lits horizontaux de sable et de gravier; 25H15

Maçonnerie
Bois (vue en coupe)
Béton
Tuyau de fer
Pierre
Racine
25F100 Identification du vestige
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/20

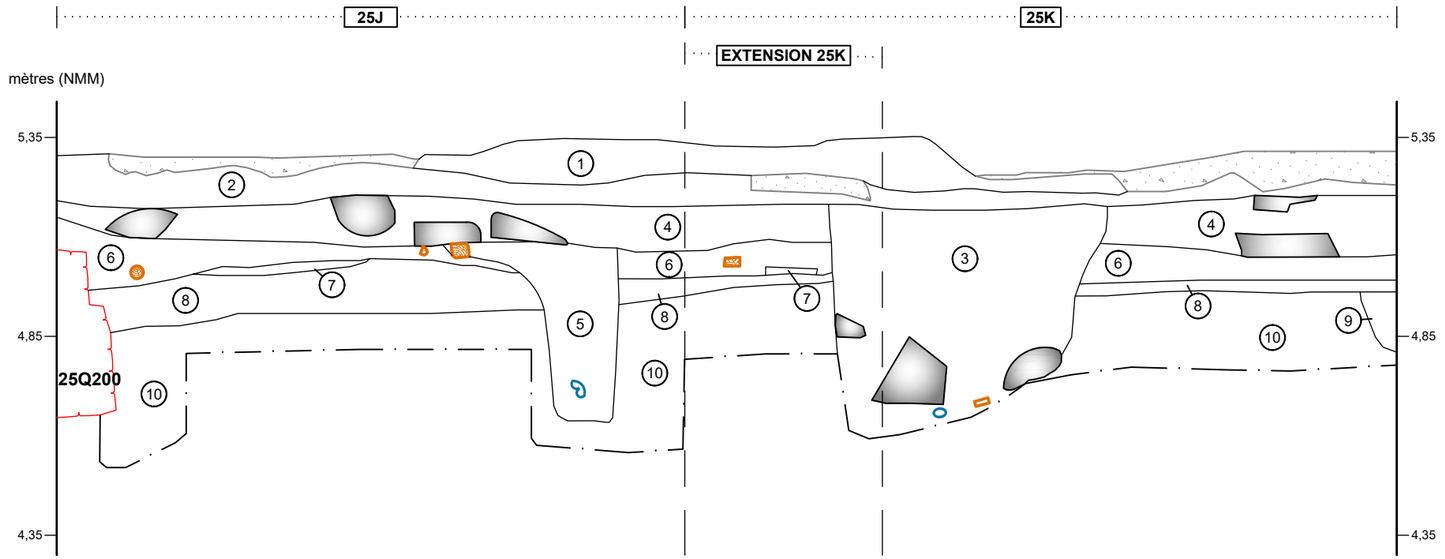
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 12

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATIONS 25J et 25K, PAROI SUD



1. Sable gris pâle, compact, avec du gravillon (15 %), des radicelles (1 %) et des cailloux de calcaire; 25J15
2. Sable gris, ferme, avec de la pierre concassée (20 %) et des mottes de mortier (10 %); 25J17
3. Loam sableux brun foncé, meuble, avec de grosses pierres calcaires (3 %), du mortier (2 %), des fragments de briques (1 %), des ossements animaux (1 %), du bois (1 %) et un tuyau en métal ferreux
4. Loam sableux brun foncé, meuble, avec de grosses pierres calcaires (5 %) et du schiste (5 %); 25J18
5. Sable brun jaunâtre, meuble, avec du mortier (1 %) et des fibres de bois (1 %); 25J6
6. Sable loameux brun foncé, meuble, avec du bois (3 %), du gravillon (1 %) et du mortier (1 %); 25J2
7. Sable brun jaunâtre, ferme, avec des éclats de calcaire (15 %)
8. Loam sableux brun foncé, meuble, avec des plaquettes de calcaire (1 %) et du mortier (1 %); 25J4
9. Sable brun jaunâtre, ferme, avec du schiste (1 %)
10. Sable lité, ferme; 25J11

- Maçonnerie
- Bois (vue en coupe)
- Béton
- Tuyau de métal ferreux
- Pierre
- **25F100** Identification du vestige
- Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

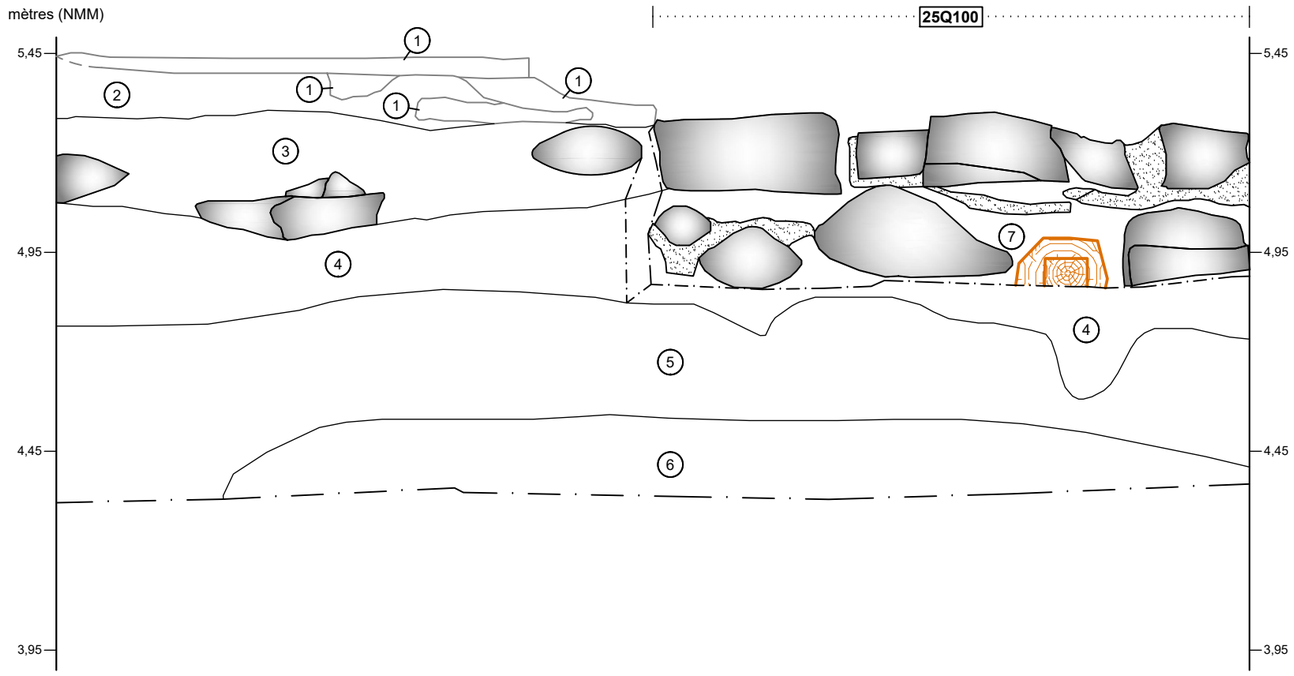
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 13

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25L, PAROI SUD



1. Dalle de béton
2. Gravier entremêlé de sable gris pâle avec des morceaux de béton
3. Sable loameux brun-noir, ferme, avec du gravier (20 %), du mortier et de grosses pierres de schiste (10 %)
4. Sable loameux brun, ferme, avec des pierres (5 %), du bois (2 %) et du mortier (1 %); 25L3
5. Sable ferme et gravier lités; 25L9
6. Limon argileux gris bleuté marbré orangé, compact et homogène; 25L10

Bois (vue en coupe)
Mortier
Pierre
25F100 Identification du vestige
Limite diffuse
Limite de fouille

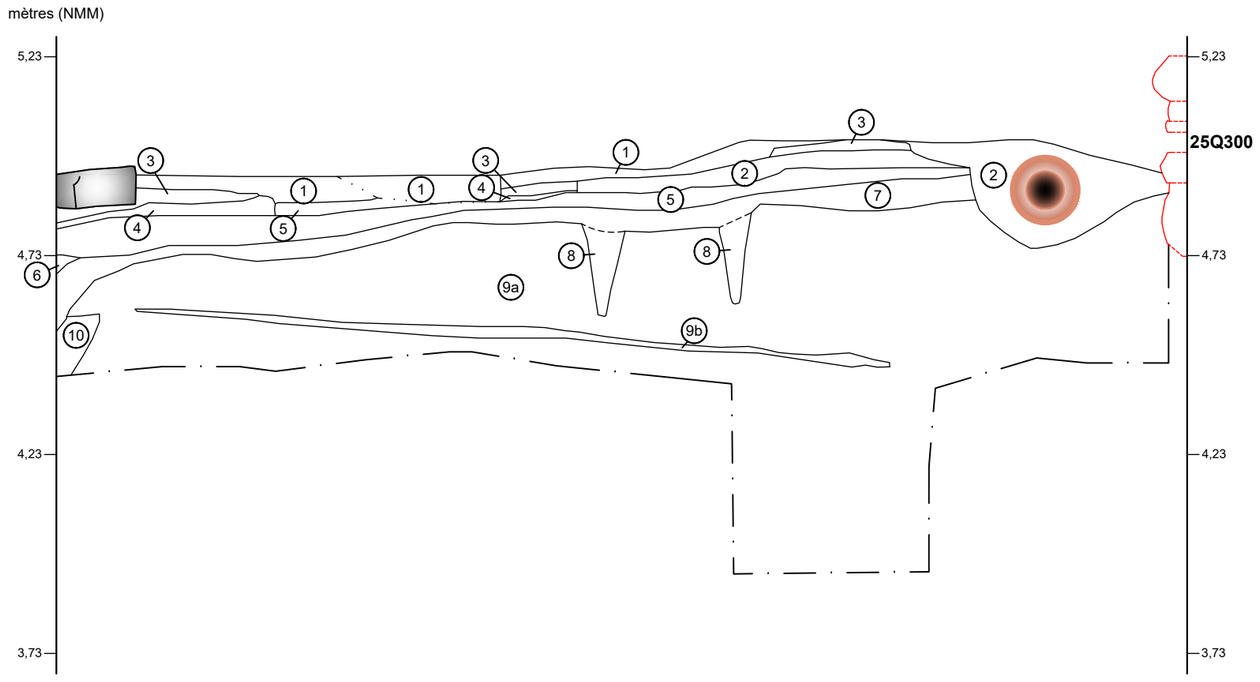
0 0,5 m
ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

FIGURE 14

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25M, PAROI NORD



1. Criblure de pierre; 25M1
2. Sable loameux brun-gris foncé, meuble, avec du mortier (2 %), des éclisses de bois (1 %), des fragments de briques (1 %) et des déchets métalliques; 25M3
3. Bois décomposé et pâte de bois; 25M1
4. Sable grossier beige foncé, meuble
5. Loam brun foncé, ferme, avec du mortier (2 %) et des éclisses de bois (2 %); 25M6
6. Bois décomposé et pâte de bois
7. Sable loameux gris, meule, avec du gravillon (10 %), des nodules d'argile (5 %) et du gravier (1 %); 25M6
8. Creusements comblés par un mélange des couches 7 et 9
9a. Alternance de couches de sable orangé et de gravier (25M9)
9b. Sable loameux gris avec du gravillon (2 %)
10. Sable gris, ferme, avec du gravillon (5 %)

Maçonnerie de pierre

Tuyau de grès

25F100 Identification du vestige

Limite diffuse

Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

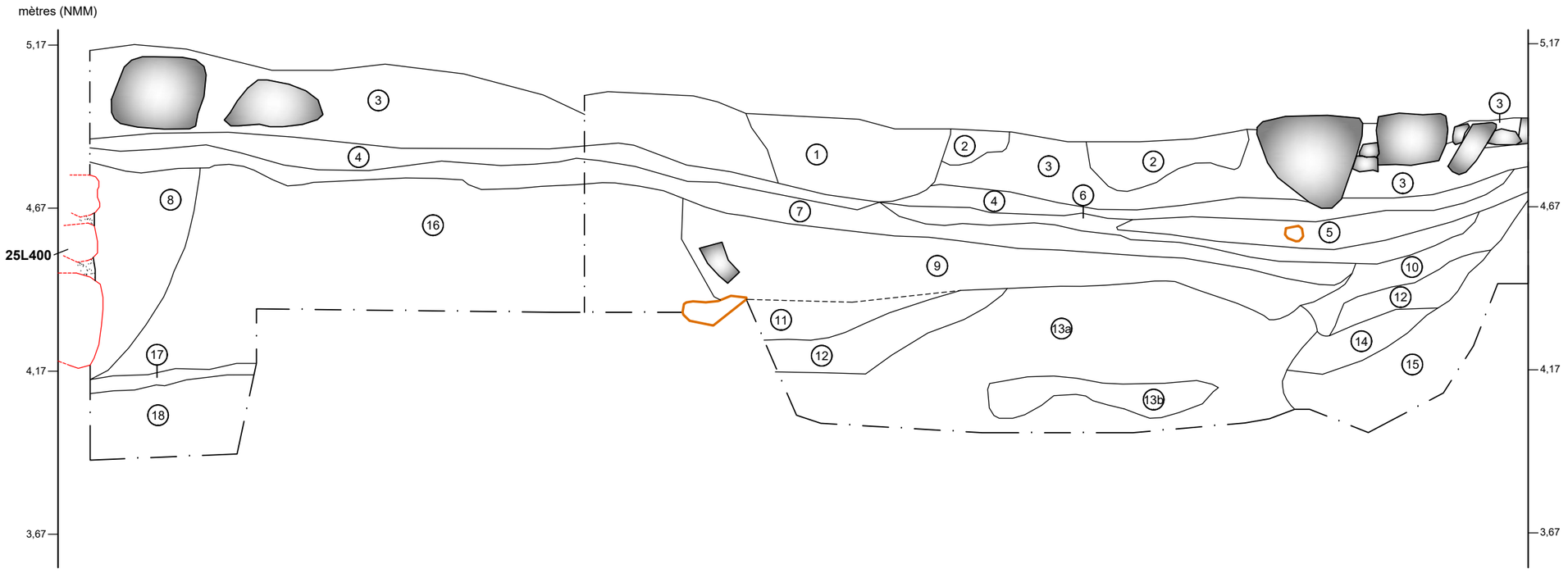
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 15

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25M, PAROI OUEST



1. Loam sableux de couleur variable, ferme, avec du mortier (40 %), du béton désagrégé (15 %), du gravillon (7 %) et de la brique (1 %)
2. Sable grossier gris avec du gravillon (30 %)
3. Loam argileux gris-brun, ferme, avec du mortier (20 %), des pierres (20 %), du gravillon (15 %), des éclats de briques (7 %); 25M1
4. Loam sableux brun-rouge, de texture organique, ferme et homogène; 25M5
5. Loam argileux gris, ferme, avec du bois décomposé
6. Loam argileux gris, ferme, avec du mortier (1 %), gravillon (1 %) et bois brulé (1 %)
7. Sable loameux grossier gris, compact, avec du gravillon (2 %) et du mortier (1 %); 25M6
8. Sable loameux grossier gris-brun, ferme, avec du gravillon (2 %); 25M8
9. Loam sableux gris-brun, ferme, avec du mortier (1 %) et du charbon de bois (1 %); 25M7
10. Sable gris, ferme, avec du gravillon (4 %); 25M6
11. Sable loameux grossier gris, ferme, avec des nodules d'argile (1 %) et gravillon (1 %)
12. Loam argileux noir, ferme, avec des éclats de briques et du mortier (1 %); 25M13
13a. Argile gris bleuté, compacte et homogène, avec du bois (1 %); 25M13
13b. Loam argileux noir, ferme, avec des éclats de briques et du mortier (1 %); 25M13
14. Argile loameuse brun grisâtre foncé, ferme et homogène; 25M13
15. Sable argileux gris, compact, avec du sol organique noir et des nodules d'argile brun-beige (1 %)
16. Lits de sable et de gravillon; 25M9
17. Sable gris fin, ferme et homogène; 25M9
18. Lits de sable et de gravillon; 25M9

Maçonnerie de pierre
Bois
Mortier
Pierre
25F100 Identification du vestige
Limite diffuse
Limite de fouille

0 0,5 m
ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

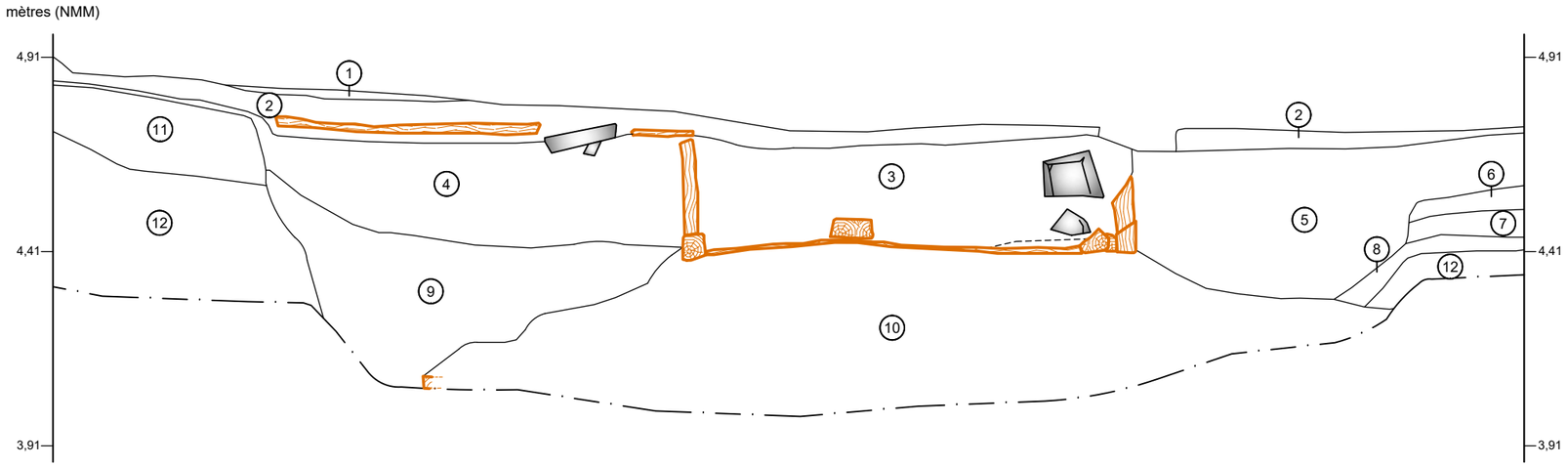
ethnoscop

FIGURE 16

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 25M, PAROI OUEST, APRÈS ABBATEMENT DE LA BERME



1. Sable loameux brun grisâtre, meuble, avec du mortier, des éclats de briques communes (1 %), du gravillon (1 %) et du schiste; 25M1
2. Sable de texture organique, meuble, avec du mortier (1 %); 25M5
3. Sable grossier jaune orangé, meuble, avec du gravillon (10 %); 25M12
4. Sable laomeux gris rougeâtre, meuble, avec des lentilles d'argile gris bleuté, du gravillon (5 %), du bois décomposé (1 %) et des nodules de mortier (1 %);
5. Loam sableux gris, ferme, avec du gravillon (10 %) et des concentrations de mortier (10 %)
6. Loam sableux gris foncé, meuble; 25M7
7. Loam sableux gris, meuble, avec du gravillon (1 %) et des traces de mortier; 25M7
8. Bois décomposé entremêlé de loam sableux gris très foncé, meuble; 25M7
9. Loam sableux gris, ferme, avec du gravillon (2 %), des lentilles d'argile (2 %) et du bois (1 %); 25M7
10. Argile gris bleuté, compacte; 25M13
11. Sable brun orangé, ferme, avec du gravillon (10 %)
12. Lits de sable et de gravillon; 25M9

- Bois (avec orientation du grain)
- Bois (vue en coupe)
- Pierre
- Limite diffuse
- Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

ethnoscop

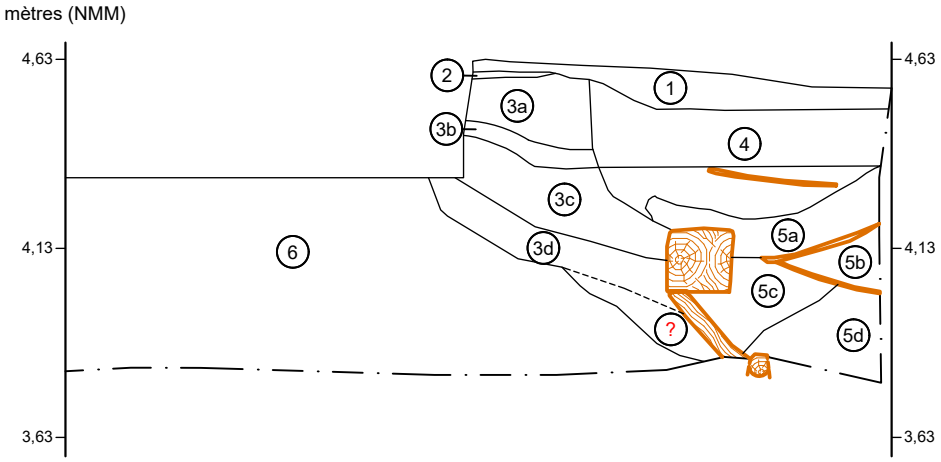
FIGURE 17

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 25S, PAROI EST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1 Sable loameux brun grisâtre, compact, avec des nodules de mortier (30 %) et du gravier (5 %); 25S4

2 Sable fin gris bleuté, ferme

3a 3c Sable grossier rouge orangé, ferme, avec des nodules d'argile gris bleuté; 25S6

3b 3d Argile gris bleuté, compacte, avec du sable grossier et du gravier; 25S6 et 25S8

4 Sable loameux brun foncé, ferme, avec des éclats de pierres calcaires, du bois (5 %), du gravillon (1 %), des nodules d'argile (1 %); 25S5

5a 5b 5d Couches d'argile gris bleuté, très compacte, séparées par de minces bandes de sable grossier; 25S8

5c Sable grossier brun foncé avec du gravillon (40 %) et des poches d'argile (5 %); 25S6

6 Alternance de couches de sable et de gravillon; 25S7

Bois

Bois (avec orientation du grain)

Bois (vue en coupe)

Limite diffuse

Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

VDQ1924

ethnoscop

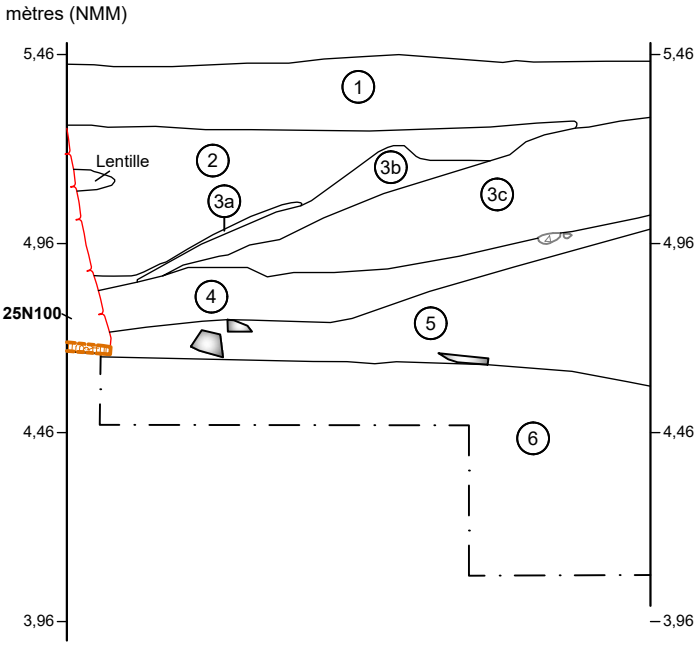
FIGURE 18

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 25N, PAROI NORD

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1 Sable doré, ferme

2 Loam sableux brun, meuble, avec de petites pierres calcaires (2 %), du béton (1 %), des fibres de bois (1 %), quelques poches de sable jaune (1 %), une lentille de gravillon et de béton et une languette de boîte de conserve

3a 3c Sable gris, ferme, avec des pierres (2 %)

3b Sable brun pâle marbré de loam brun, meuble, avec des pierres (2 %)

4 Sable loameux brun orangé, ferme, avec du sol organique (5 %), des morceaux de béton (1 %) et un emballage de plastique transparent

5 Criblure de pierre avec des blocs de calcaire (1 %), un emballage de ruban à masquer et du plastique à la base

6 Sables beige et brun lités avec une couche de gravillon; 25N8

Maçonnerie de pierre

Bois (vue en coupe)

Béton

Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

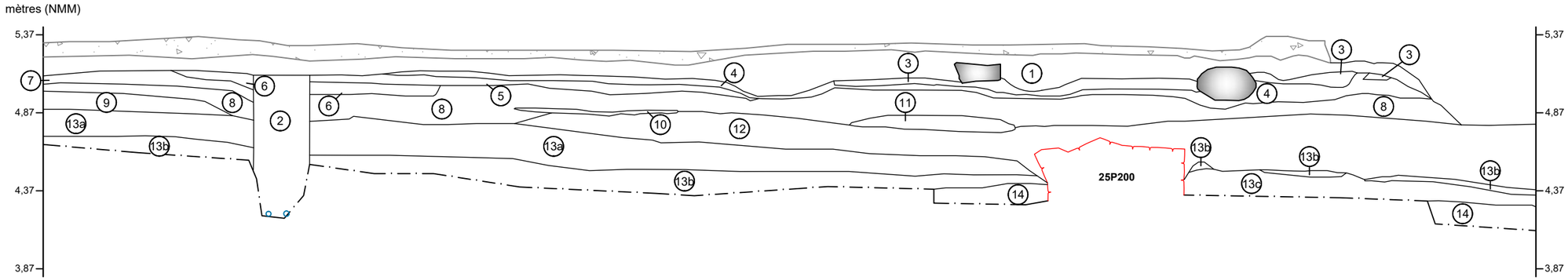
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 19

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25P, PAROI NORD



1. Loam sableux noir de texture organique, meuble, avec du schiste (20 %), du mortier (1 %), des radicelles (1 %), des fragments de briques et des blocs de calcaire
2. Sable brun grisâtre, ferme, avec du gravillon (10 %), du schiste (5 %) et du mortier (1 %); 25P8
3. Sable loameux brun foncé, ferme, avec des fibres de bois (25 %), du gravillon (1 %) et des radicelles (1 %)
4. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon (5 %), du mortier (2 %) et du schiste (1 %)
5. Sable loameux gris, ferme, avec du mortier (5 %), des fragments de briques (1 %), du schiste désagrégé (1 %) et du gravillon (1 %)
6. Sable brun, ferme, avec des plaquettes de schiste (1 %) et des traces de fibres de bois
7. Sable beige brunâtre, meuble, avec du gravillon (5 %) et du mortier (5 %)
8. Sable brun foncé, ferme, avec des nodules d'argile beige grisâtre (5 %), du mortier (5 %) et des plaquettes de schiste; 25P3
9. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon (5 %), des nodules d'argile beige orangé (3 %) et des radicelles (1 %); 25P3
10. Loam sableux brun beigeâtre, ferme
11. Sable brun, ferme
12. Loam sableux brun foncé, ferme, avec nodules d'argile orange (10 %) et du schiste (5 %); 25P4 et 25P6
13a. Lits de sable et de gravier; 25P5 et 25P7
13b. Argile sableuse grise, compacte; 25P10
13c. Lits de sable et de gravier; 25P5 et 25P7
14. Sable brun pâle, ferme; 25P7

Maçonnnerie de pierre
Béton
Tuyau de métal
Pierre
Limite diffuse
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/30

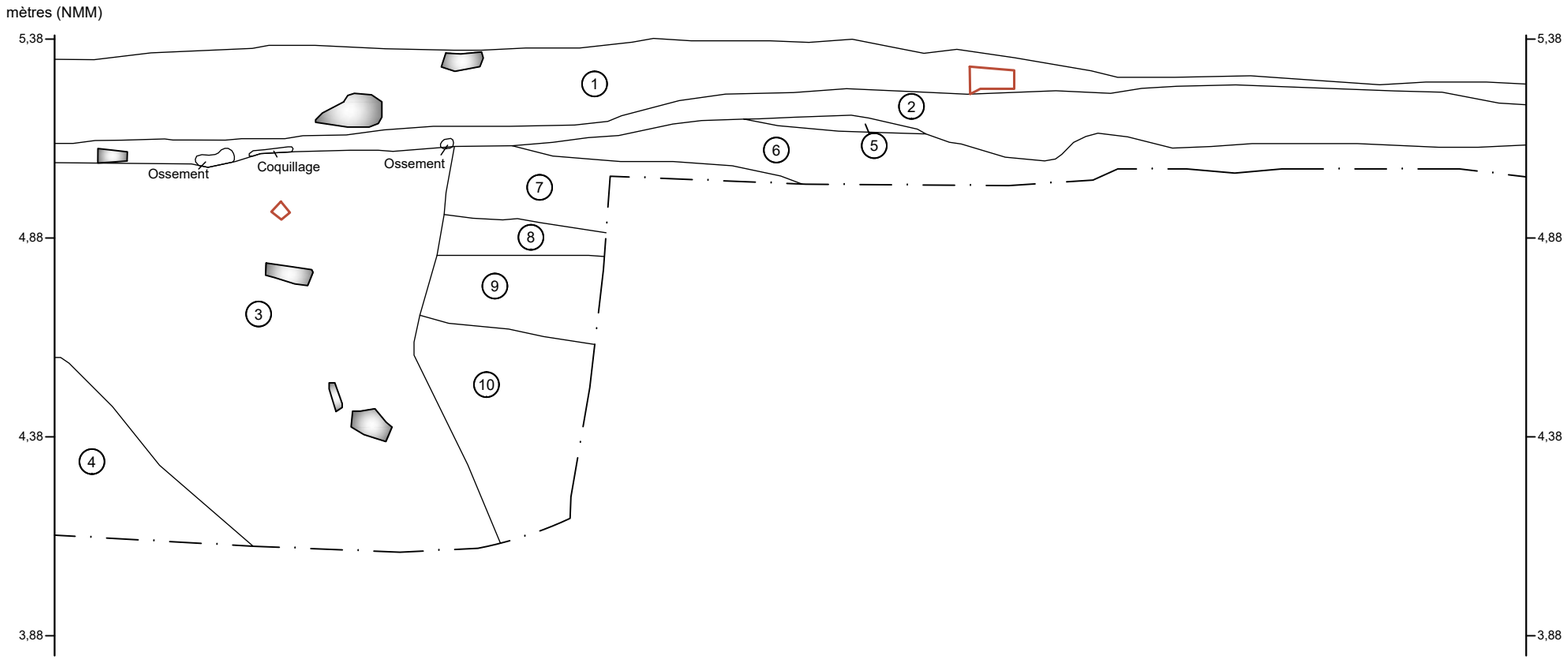
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 20

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25E, PAROI NORD



1. Sable fin gris foncé à noir, meuble, avec des pierres de schiste (40 %) et des traces de mortier; lots 25E8 et 25E12
2. Sable compact avec des traces de radicelles et de schiste; 25E12
3. Sable brun grisâtre, meuble, avec des pierres (1 %) et des traces de radicelles, de gravillon et de mortier; 25E12
4. Sable loameux gris brunâtre, meuble; 25E21
5. Sable loameux gris brunâtre, meuble; 25E21
6. Sable brun, compact, avec du gravillon (2 %) et des pierres (1 %); 25E14
7. Sable loameux brun, compact, avec du gravillon et des traces de mortier; 25E18
8. Sable gris, meuble, avec des pierres (1 %) et des traces de gravillon; 25E19
9. Sable brun, compact, avec des traces de gravillon; 25E19
10. Sable gris jaunâtre, meuble, avec du gravillons (5 %) et des lits de gravier; 25E22

Brique

Pierre

Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

ethnoscop

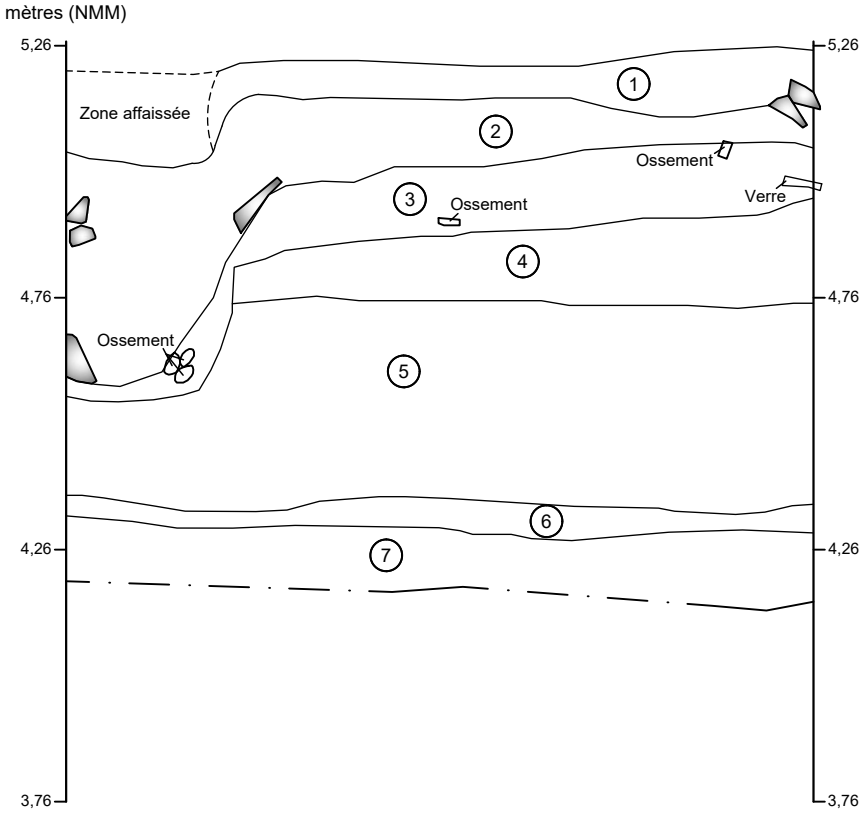
FIGURE 21

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 25G, PAROI EST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Sable gris, meuble, avec du gravillon (25 %), du mortier (20 %), des pierres (15 %) et du béton (15 %); 25G4
2. Schiste entremêlé de sable gris brunâtre foncé avec du gravillon (3 %) et du mortier (2 %); 25G5
3. Loam organique brun rougeâtre, ferme, avec des pierres (2 %), du gravier (1 %), des racines et des traces de mortier; 25G6 et 25G3
4. Sable grossier gris foncé, compact et homogène, avec du gravillon (5 %); 25G9 et 25G11
5. Sable grossier gris beigeâtre,ferme et hétérogène, avec du gravillon (50 %); 25G15
6. Sable gris, meuble et homogène,avec des traces de gravier; 25G16
7. Sable grossier gris beigeâtre,ferme et hétérogène, avec du gravillon (50 %); 25G17

Pierre

Limite diffuse

Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

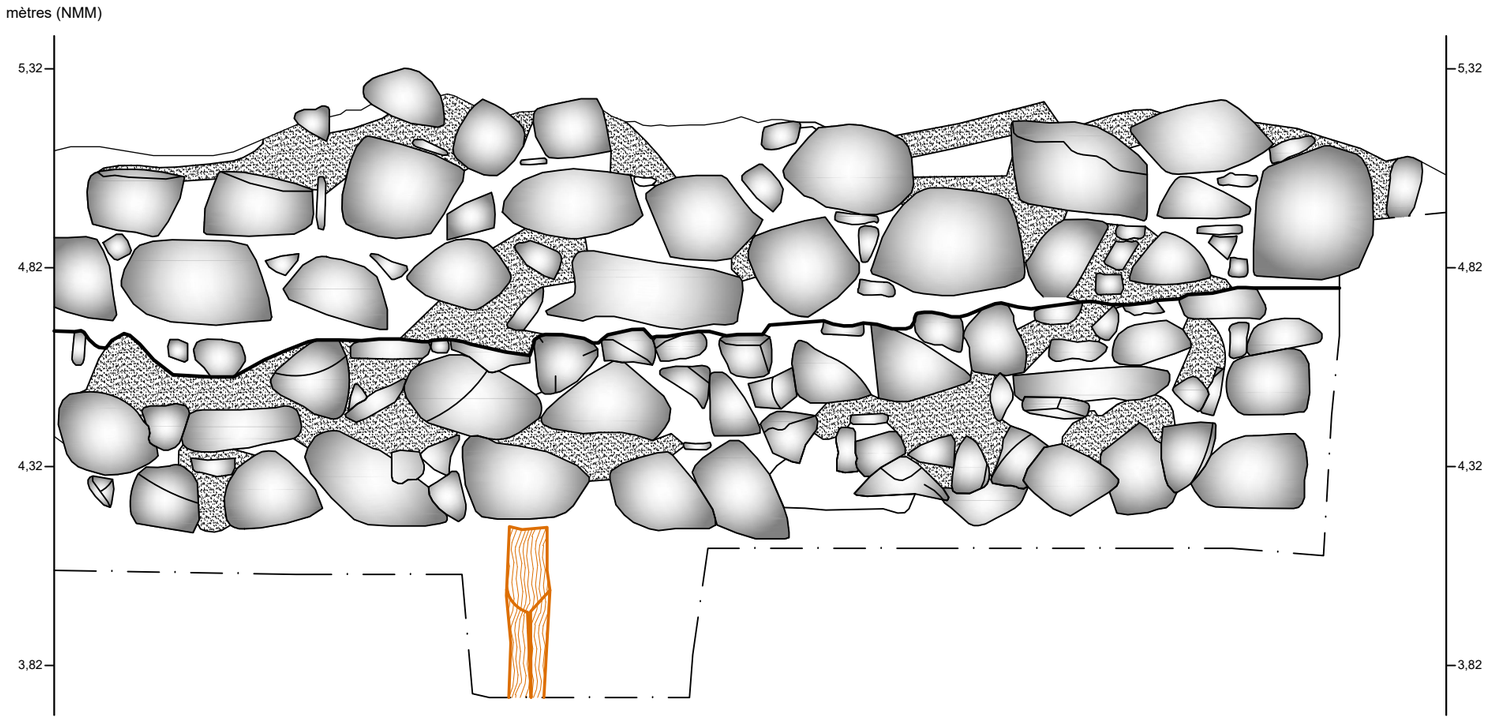
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 22

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25F, PAREMENT EST DU VESTIGE 25F100



Pierre
Mortier
Bois (avec orientation du grain)
Surface du mur
Limite de l'empattement
Limite de fouille

0 0,5 m
ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 23

4.1.2 Interprétation des résultats

La présentation des résultats de la campagne de fouilles archéologiques de 2019 suit l'ordre chronologique des événements qui ont laissé leur empreinte à l'intérieur de la grange en bois de la ferme du domaine de Maizerets, selon la matrice et la séquence événementielle qui ont été mises au point au fil de l'analyse des données (annexe 1). Il faut souligner que les événements exposés ici ne concernent que les secteurs fouillés en 2019; les corrélations possibles avec d'autres éléments mis au jour lors des campagnes de fouille précédentes seront discutées dans le chapitre 5.

Le substrat du secteur investigué se présentait sous la forme d'un sable orange, ferme et qui montrait un fin litage de gravier et de sable plus foncé (photo 14). Sans artefacts ni aucune inclusion anthropique quelconque, ce dépôt représente l'ancienne plage qui prenait place sur l'emplacement du domaine.

Phase I : occupation préhistorique

Événement 1 : occupation amérindienne au cours du XV^e^ siècle ou du XVI^e^ siècle[24]

Les 51 fragments de vase mis au jour dans l'opération 28 (plan 2), sous une première épaisseur de sable lité, témoignent du passage des Iroquoiens du Saint-Laurent au cours du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle (photos 9 à 11). En effet, le décor qui orne le contenant est typique de la tradition tardive de ce groupe culturel tout en s'apparentant à des spécimens mis au jour sur d'autres sites. D'ailleurs, on a relevé l'existence d'un vase presque identique provenant du site Cache, à l'île aux Basques (DaEh-1).

Des artefacts lithiques ont aussi été extraits du même niveau stratigraphique : le mudstone gris foncé et gris-vert ainsi que la siltite gris-vert ont été utilisés pour la fabrication ou l'affûtage d'objets, une activité qui a laissé des débris et des éclats sur le site. Enfin, deux morceaux d'ocre rouge ont été recueillis dans le même contexte stratigraphique.

Ces objets ont été mis au jour à l'intérieur d'une superficie de 12 m^2. La présence de ces témoins de l'occupation préhistorique s'est limitée aux frontières de l'opération 28. La position stratigraphique de la couche de sable loameux/limon gris a peut-être fait en sorte de limiter la découverte d'autres témoins de cette période lors des fouilles antérieures, car cette déposition particulière était positionnée entre deux dépôts stériles, soit entre le substrat du site formé par la plage ancienne, avec son sable orange lité de fines couches de gravier, et un dépôt du même matériau qui pouvait atteindre jusqu'à une cinquantaine de centimètres d'épaisseur à certains endroits. Le litage visible dans les parois milite pour une déposition fluviatile, d'autant plus que le site était à proximité du fleuve avant l'aménagement des

[24] L'information relative au contexte amérindien du domaine de Maizerets provient de l'analyse de Roland Tremblay (annexe 2) et de Nicolas Fortier (annexe 3).

autoroutes et autres améliorations apportées au port de Québec. Ainsi, le dépôt supérieur a scellé la surface de la couche inférieure, celle qui recelait les artefacts d'affiliation culturelle autochtone, jusqu'à l'arrivée des premiers fermiers du domaine de Maizerets.

Néanmoins, l'analyse d'échantillons de sol a révélé la présence de graines d'origine européenne dans le niveau d'occupation amérindienne (jusquiame noire et chou gras, annexe 4), tandis que les prélèvements provenant de l'épais dépôt qui recouvrait la couche d'occupation étaient stériles. C'est alors que la question se pose : dans quelles circonstances ces graines se sont-elles retrouvées dans ce contexte ancien? Deux facteurs cruciaux interviennent dans l'explication de cette situation : d'abord, la vitesse avec laquelle les alluvions sableuses se sont accumulées au-dessus de la couche ancienne est déterminante pour comprendre la relation qui existait entre ces restes végétaux et l'occupation autochtone. Si cette accumulation a été rapide, ces graines auraient été abandonnées par les Autochtones avant l'arrivée de Champlain, signifiant ainsi la présence de contacts entre les Européens et les Iroquoiens du Saint-Laurent qui utilisaient le secteur de la Canardière. Si, au contraire, le sable s'est accumulé graduellement, le sol d'où proviennent les artefacts amérindiens aurait aussi accueilli les premiers exploitants de la terre du futur domaine de Maizerets. Les résultats d'analyse radiocarbone de morceaux de charbon de bois prélevés dans la couche permettent de croire que cette accumulation se serait fait rapidement, car les dates obtenues sont récentes, l'une se chiffrant à 1539-1635 (28E1) et l'autre à 1600-1616 (28D1). Ces traces de l'occupation autochtone du site témoigneraient donc des échanges entre Amérindiens et Européens avant même l'existence de la colonie de Champlain.

Phase II : XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Événement 2 : occupation du secteur au Régime français

La couche de sol naturel a été trouvée à quelques endroits à l'intérieur de la grange en bois, affichant différents niveaux d'intégrité selon sa localisation. Ainsi, le niveau de sol naturel remanié était particulièrement bien conservé à l'emplacement des sous-opérations 25F et 25P, alors qu'il pouvait atteindre jusqu'à 0,25 m d'épaisseur. Par contre, dans les sous-opérations 25G, 25H, 25J et 25K, cette couche de loam sableux brun foncé était beaucoup plus mince, se confondant parfois avec le lit de pose de surfaces de circulation postérieures ou encore oblitérées partiellement par la pose de diverses installations. Cette variation dans l'intégrité de la couche naturelle remaniée coïncide avec les limites du bâtiment formé des murs 25Q400 au nord, 25Q100 au sud et 25H100/25J100 à l'est. Ainsi, l'état de la couche permet de constater que les zones couvertes par les sous-opérations 25F et 25P sont restées longtemps à l'extérieur du bâtiment principal, permettant ainsi au sol et aux artefacts de s'accumuler au fil du temps. Ce processus de formation de la couche est particulièrement visible à l'est, dans la sous-opération 25H, alors que des contenants en terre cuite locale vernissée de la fin du XVII^e^ siècle ou du début du XVIII^e^ siècle et un fragment de grès normand ont été exhumés du fond de la couche (lot 25F9), tandis que les artefacts devenaient de plus en plus récents en remontant vers la surface; ainsi, une pipe d'argile blanche avec les lettres « TD » en creux face au fumeur a été mise au jour dans le lot le plus

récent de la couche (lot 25F5). Le niveau de sol d'occupation extérieur ancien a donc été préservé à quelques endroits, à l'extérieur de l'une des phases de construction du bâtiment.

Événement 3 : aménagement d'un ensemble en pieux

Assez tôt dans l'histoire de l'occupation eurocanadienne du site, des aménagements de pieux et/ou de piquets ont été implantés dans le secteur couvert par les sous-opérations 25H (photo 14), 25L, 25M et 25R. Leur position stratigraphique est explicite quant à leur ancienneté, traversant la couche naturelle remaniée jusqu'à s'enfoncer dans le sable stérile tout en ayant été arasés lors de la pose de diverses surfaces de circulation ou lors de la construction de murs.

Quelques hypothèses peuvent être mises de l'avant pour expliquer la présence de ces empreintes de piquets, pieux et poteaux. La plus séduisante est associée aux deux corps de logis en pieux debout dont l'existence est rapportée dans l'acte de vente passé entre Pierre Jean et Thomas Doyon en 1696[25]. Néanmoins, la technique de construction des bâtiments à murs de type palissade aurait probablement laissé plus de traces autour de ces négatifs : bien qu'il soit possible que le dérasement ultérieur ait oblitéré toute trace de tranchée d'implantation des pieux, le remplissage intercalaire des éléments verticaux aurait dû laisser des indices de leur présence. Si cette hypothèse s'était avérée, le sol au voisinage immédiat de ces empreintes aurait dû être plus riche en inclusions de mortier ou encore, sa texture aurait dû être plus argileuse (Léonidoff *et al*. 1996 : 85). En l'absence de ces caractéristiques, il semble bien que cette possibilité doive être écartée.

Une autre hypothèse associe ces empreintes à l'utilisation de clôtures érigées pour contrôler le va-et-vient des animaux de basse-cour. Des exemples de tels aménagements ont déjà été identifiés sur d'autres sites agricoles au Québec, comme le site du domaine LeBer à l'île des Sœurs (Côté 2020 : 102 et Ethnoscop 2017 : 82), ou en France, comme à la ferme du Colombier (Hurard 2012). La légèreté des éléments verticaux qui les composaient rendait ces clôtures très versatiles, facilement adaptables aux variations du cheptel de petits animaux, et cette caractéristique pourrait expliquer la position parfois anarchique des empreintes, ne formant pas toujours des alignements ordonnés. Si cette interprétation s'avérait, cet aménagement serait associé aux années d'exploitation de la ferme avant qu'un bâtiment ne se dresse sur le terrain occupé aujourd'hui par la grange en bois, soit avant au moins la moitié du XVIII^{e} siècle, comme on le verra plus loin.

[25] ASQ, Registre A, p. 659-664, 13-01-1696

Événement 4 : (événement négatif) : utilisation/occupation de l'ensemble de pieux

Événement 5 (événement négatif) : dérasement de la surface

Événements 6 et 7 : aménagement et reconstruction d'un puits

À la suite du dérasement qui a fait disparaître l'ensemble de pieux utilisés pendant que le secteur était toujours à l'air libre, un premier caisson de bois a été installé dans ce qui est aujourd'hui la sous-opération 25S (figures 16 à 18, photos 20 à 26 et plan 2), pour ensuite être démonté et remplacé par celui qui a été mis au jour en 2019. L'organisation des dépôts stratigraphiques visibles en paroi est (figure 18 et photo 25) et l'abondance de déchets de bois dans les couches de remblai les plus récentes résultent probablement de cette succession d'événements. On remarque ainsi une nette démarcation entre les moitiés nord et sud de la paroi, à l'est du caisson : au centre, à la hauteur du tiers inférieur, le reste de poutre visible en coupe qui est surmonté d'un vestige de planche semble représenter une « frontière » entre une succession de couches alternées, sinon mélangées, au sud de ces restes (couches 5a à 5d de la figure 18), tandis qu'au-dessus de ces couches et à l'ouest du bois, les dépôts de sol sont réguliers, sans mélange (couches 1, 2 3a à 3d et 4). Cette succession stratigraphique résulte probablement de la démolition d'un élément architectural et de la construction d'un second. Ainsi, le premier caisson avait jadis été installé au même endroit : la poutre et la planche visibles en paroi lui auraient d'ailleurs appartenu. Il a ensuite fallu creuser le secteur, un creusement qui a mélangé des couches de remblai (couche 5c) et d'imperméabilisation (couches 5a, 5b et 5d) qui étaient en place, pour ensuite construire le second caisson et déposer de nouveaux remblais (couches 1, 2, 3a à 3d et 4). D'ailleurs, l'abondance de déchets de bois dans ces dernières couches témoigne de cette démolition.

De prime abord, bien peu de choses permettent d'assigner avec certitude une fonction à cet ouvrage en bois, car le comblement de l'intérieur du caisson avec de gros moellons et du sable provenant du niveau stérile du site n'a pas permis d'atteindre son fond (photos 22 à 24). Néanmoins, la nature du sol utilisé pour combler la fosse à l'intérieur de laquelle l'aménagement a été implanté procure des éléments d'interprétation essentiels pour la compréhension du vestige : ainsi, on remarque qu'un épais banc d'argile bleutée et compacte a été déposé contre les parois extérieures du caisson afin de l'imperméabiliser (couche 10 de la figure 17), faisant en sorte de confiner l'eau à l'intérieur de l'ouvrage[26]. Ainsi, cette série de caractéristiques permet d'associer sans trop d'hésitation le vestige 25S3 à un puits.

La position stratigraphique du puits permet l'obtention d'une datation relative, sa construction ayant pris place après que les animaux de basse-cour aient été déplacés, mais probablement au même moment que la construction du bâtiment dont il sera question à

[26] C'est la présence de l'eau dans le caisson de bois qui a mené à l'abandon de la fouille du puits et de sa fosse d'implantation.

l'événement 8[27]. Quant au contenu en artefacts de la couche de remblai la plus récente (lots 25M7 et 25S5, couches 9, 11 et 12 de la figure 16 et couche 9 de la figure 17 et photo 27), il permet de resserrer quelque peu le spectre temporel au cours duquel a pris place l'installation du nouveau caisson. Bien que la couche n'ait pas été des plus riche en témoins matériels, la présence/absence de matériaux diagnostiques permet d'établir que le second puits a été aménagé à la fin du Régime français. La céramique mise au jour est assez claire quant à cette datation, à en juger par la présence de tessons ayant appartenu à une marmite en terre cuite commune de Cox, de tessons en terre cuite d'Italie du Nord, de terre cuite commune verte française et de faïence. Quant aux grands absents, le *creamware* n'y est pas, pas plus que le grès fin salin blanc ou autre céramique anglaise typique de cette période. Ainsi, il ne fait plus aucun doute que le puits a été implanté au milieu des années 1700.

Événements 8 à 11 : érection d'un bâtiment, construction de piliers aux quatre coins du bâtiment[28], installation d'un plancher de bois et occupation du plancher

Une fois le terrain nettoyé et nivelé, la construction du bâtiment pouvait commencer. D'étroites tranchées de construction ont d'abord été excavées pour les murs de façade et pignon, des tranchées si étroites qu'elles étaient parfois invisibles en fouille et dans les parois. On a ensuite implanté une série de pieux (photos 18, 19 et 40), dont certains ont été façonnés à partir de thuya occidental et de pruche du Canada. Ce système de pilotis s'est sans doute avéré nécessaire vu les caractéristiques du sous-sol du secteur de la grange. En effet, les deux granges ont été érigées sur d'anciens dépôts de plage, sur un sol instable composé de sable fin, dans un secteur propice aux inondations et où la surface de la nappe phréatique est relativement proche du sol naturel. D'ailleurs, ces pieux baignaient dans l'eau lors de leur dégagement, une immersion qui a sans doute grandement contribué à leur conservation. L'aspect massif des fondations, quant à lui, constitue un autre élément qui justifie une prise de précautions supplémentaire : en effet, l'assise des murs de façade et pignon pouvait s'enfoncer jusqu'à 1 m sous le plancher en bois le plus récent (événement 17), et jusqu'à 0,60 m sous l'empattement qui, lui, pouvait atteindre 1,10 m d'épaisseur. Il ne fait alors aucun doute que l'aspect massif du bâtiment, à en juger par la taille des fondations, commandait de telles précautions.

Une fois ces pieux solidement implantés au fond de la tranchée, la première assise des murs de façade et pignon a été déposée sur leur surface (figure 23), initiant ainsi l'érection de l'édifice. Comme les fosses de construction étaient très étroites, elles étaient la plupart du temps invisibles tandis que pour les autres, elles n'ont pu fournir que peu de matériel

[27] D'ailleurs, on pourrait penser que les moellons utilisés pour son comblement aient été destinés, à l'origine, à l'édification de l'édifice en question.

[28] La construction des murs 25Q600 et 25Q700 ne sera pas abordée dans ce chapitre, car ils ont été mis au jour au cours des campagnes de fouilles antérieures. Ils seront plutôt traités dans le chapitre 5.

archéologique. Néanmoins, les quelques artefacts extraits de ces remblais et en contexte sûr[29] provenaient tous des premières occupations du site, alors que des fragments de terre cuite commune vernissée locale de facture ancienne ont été mis au jour dans le lot 25F7, tandis que des tessons de poterie de la Saintonge ont été prélevés des remblais 25G14 et 25M4.

La construction du bâtiment s'est poursuivie une fois ses fondations bien implantées. À en juger par l'épaisseur de l'empattement et de la première phase de construction des murs au-dessus de cet empattement (0,75 m en moyenne), il est à peu près certain qu'il s'agissait d'un édifice en pierre et non pas en bois, ce dernier matériau ayant commandé des fondations moins massives. Une fois le carré formé des murs de façade et pignon terminé, deux murs de refend qui suivaient un axe nord-sud ont été appuyés contre les murs de façade, reposant sur leur empattement et s'appuyant contre leur parement intérieur. Une fois ces travaux terminés, le bâtiment a eu une longueur de 22,50 m (est-ouest) et une largeur de 10 m, avec au centre une pièce de 4,50 m de largeur.

Des massifs de pierres ont été mis au jour aux quatre coins de l'édifice[30] (plan 2), des éléments architecturaux dont la relation structurelle avec les murs de façade reste mal comprise. En effet, l'observation des premiers massifs à avoir été mis au jour dans les sous-opérations 26F et 26H, à l'extérieur de la grange et le long de la façade sud, avait laissé croire que ceux-ci avaient été appuyés contre les extrémités du mur, probablement au vu de problèmes structurels qui seraient apparus au fil de la construction de l'édifice. Toutefois, la mise au jour sur une plus large étendue du massif 25P200, situé à la jonction de deux sections du mur de façade nord, laissait entrevoir une autre méthode de construction. L'examen du vestige a montré qu'il formait un arrangement en forme de « T » qui semblait se profiler sous le mur de façade, faisant corps avec l'empattement. Ainsi, et contrairement à ce qui avait été déterminé initialement au terrain, les quatre massifs situés aux quatre coins du bâtiment en pierre y auraient été intégrés dès sa construction, et non pas ultérieurement. En fait, ces massifs auraient peut-être fait partie de la stratégie de consolidation de l'édifice au même titre que l'utilisation de la technique du pilotis.

Ainsi, ces quelques observations laissent présager un ordre de construction qui va ainsi : d'abord, on procède au dérasement du secteur destiné à recevoir une nouvelle construction. Les tranchées de fondation pour les murs pignon et de façade sont excavées et des pieux y sont implantés avant l'érection des murs. Une fois ces éléments de stabilisation installés, le carré de la maison est érigé, au même moment ou un peu avant les massifs qui retiennent les extrémités des murs. On élève ensuite des murs de refend au centre du bâtiment.

[29] Comme certaines sections de la tranchée le long de la façade nord du mur (sous-opération 25G) étaient situées à proximité de creusements postérieurs destinés à l'implantation de canalisations, elles contenaient des assemblages d'artefacts hétérogènes, allant de la terre cuite commune locale de facture ancienne à la terre cuite fine blanche vitrifiée. Ces ensembles seront exclus de la discussion.

[30] Bien que deux massifs aient été mis au jour à l'extérieur de la grange, adossés contre le mur de façade sud, il ne sera question que de ceux qui ont été dégagés à l'intérieur du bâtiment. Mentionnons toutefois que ces quatre éléments architecturaux partageaient les mêmes caractéristiques.

Il serait possible que la première mouture du puits ait été aménagée dès la construction de l'édifice, les occupants ayant choisi d'implanter un tel aménagement au cœur du lieu d'habitation. Quant à sa seconde version, elle aurait été installée à la suite d'une réorganisation majeure du site, vers les années 1750, soit dans les mêmes années que l'érection de la grange en pierre. Hasard ou réorganisation des activités de la ferme? On ne sait trop. Néanmoins, une fois l'installation du puits revue, la finition de l'intérieur du bâtiment pouvait se poursuivre. En témoignent les restes de planchers de bois identifiés dans les sous-opérations 25H, 25J, 25K, 25M et 25S, soit dans les pièces est et ouest du bâtiment (plan 2). Parfois à l'état de traces, parfois montrant des restes plus convaincants, cette surface de circulation dont il ne restait souvent que des lambourdes et, parfois, quelques planches, reposait sur un lit de pose constitué de gravier. Ce dernier recouvrait le sol naturel remanié ou le sable stérile, quand il était présent ; par contre, dans le secteur de la sous-opération 25S, la désorganisation des éléments en bois qui gisaient directement sur le matériel de comblement du puits était caractéristique de la présence d'une trappe dans le plancher qui donnait accès au point d'eau.

Au regard de cet ensemble d'éléments stratigraphiques, architecturaux et de culture matérielle, on aurait pu croire qu'assigner une date de construction à l'édifice serait une tâche aisée. Tel n'a pas été le cas, les artefacts associés directement à la construction étant peu nombreux. Du côté des analyses spécialisées qui auraient pu donner des informations cruciales à propos de cette question, l'étude des cernes du bois de trois pieux appartenant à l'ensemble qui soutenait les murs de façade et pignon de l'édifice n'a pas donné de résultats probants : deux échantillons ne comportaient pas assez de cernes, tandis que le troisième présentait des marques d'une croissance atypique, le rendant incompatible avec les référentiels existants. Quant aux artefacts extraits des tranchées de fondation, ils se rapportent tous à la période historique d'avant 1760, tandis que la présence de quelques artefacts qui dérogent à cette règle est sans doute due à l'installation de canalisations à proximité du mur nord. Néanmoins, comme cette fourchette temporelle reste bien large, il faut se tourner vers les indices laissés lors de l'installation et l'utilisation du plancher de bois.

L'état de conservation des restes de plancher mis au jour dans les sous-opérations 25H, 25J, 25K, 25M, 25S et 25R était variable selon les emplacements, passant des planches relativement intègres reposant sur un lit à la pâte de bois qui se mélangeait quelque peu avec le sol sous-jacent. On peut alors considérer que la présence des artefacts qui y ont été mis au jour sont tous associés à l'occupation du bâtiment, qu'ils aient été trouvés sur ou sous les planches, ou encore dans la pâte de bois. Bien que le total d'objets témoins soit réduit compte tenu de la superficie fouillée (571 artefacts et écofacts parmi lesquels on a décompté 227 éclats de céramique et de pâte pour une surface de 144 m^2, photo 17), ceux-ci ne laissent aucun doute quant à l'occupation du bâtiment et, de là, à sa construction au cours du Régime français. En effet, on remarque la présence de nombreux fragments de terre cuite commune de la Saintonge et vernissées vertes de France. Ces contenants sont aussi accompagnés de quelques tessons de faïence blanche dont certains montrent une pâte rosée, une caractéristique attribuée habituellement aux faïenceries françaises.

Encore là, bien que cet assemblage témoigne de la construction du plancher, il est surtout associé aux dernières années de l'occupation de l'édifice qui, à en juger par la présence de rares fragments de *creamware* et de *pearlware* (N=2), s'est maintenu sur un assez long terme. Ainsi, le problème initial quant à la date de construction du bâtiment n'a pas été entièrement résolu, ne permettant pas de l'associer à une étape précise dans le développement architectural du domaine de Maizerets. Reste à examiner les liens spatiaux des vestiges du bâtiment avec les niveaux archéologiques sous-jacents.

Comme le puits le plus récent a été aménagé au mitan du XVIII^{e} siècle, il faudrait que le plancher ait été installé après cette période, mais avant 1760, un intervalle qui ne correspond pas aux principales phases d'aménagement telles qu'elles apparaissent à travers la documentation historique. En effet, outre la construction de la maison commandée par Doyon en 1696, des travaux auraient été réalisés sur les bâtiments déjà présents entre 1711 et 1713, mais il ne semble pas que les pères du Séminaire en aient érigé de nouveaux avant 1755, l'année de la construction de la grange en pierre. Toutefois, on sait qu'en 1733, la ferme comprenait une maison en pierre de deux étages, une grange, une étable, une écurie et autres[31]. Peut-on croire que le carré formé des murs de façade et pignon ait intégré au moins une partie de ce bâtiment en pierre de deux étages? Cette intégration est d'autant plus probable que la profondeur de l'édifice, qui atteint une dizaine de mètres du nord au sud, correspond assez bien à la longueur de la maison Doyon, soit 33 pi (10,72 m).

Même si on admet ce lien entre le carré d'origine identifié en 2019 et le bâti ancien évoqué dans les documents d'archives, le problème soulevé par la séquence stratigraphique du secteur de la sous-opération 25S (figures 15 et 16 et photo 16), avec son puits et le plancher qui recouvre son comblement tout en reposant sur l'empattement des murs, reste entier. En effet, comment expliquer cette période de construction tardive au cours du Régime français devant l'absence de références notariales? D'autant plus que l'examen des murs n'a pas permis de déceler un quelconque indice qui aurait pu indiquer que le secteur qui englobe les sous-opérations 25M, 25R et 25S aurait appartenu à une section du bâti érigé après le reste de l'édifice. Néanmoins, et comme on l'a déjà expliqué, il est probable que le plancher ait été installé plusieurs années après l'érection des murs : le puits aurait été aménagé au centre de la pièce ouest pour être accessible depuis l'intérieur, ceci dès la construction d'origine. On aurait éventuellement abandonné le premier, pour construire un nouveau caisson et un plancher neuf avec une trappe pour accéder à l'eau, vers les années 1750. On a d'ailleurs remarqué que les planches situées sur le comblement du puits étaient désorganisées : ce désordre dans les planches aurait-il été dû au fait que celles-ci auraient appartenu à ladite trappe? Il est tout à fait improbable que cette hypothèse puisse être confirmée, mais celle-ci a le mérite d'exposer les diverses facettes d'un problème des plus stimulant intellectuellement.

[31] ANQQ, Aveux et dénombrements, Régime français, Seigneurie Notre dame des Anges, 17-01-1733

Comme on l'a vu, il ne fait aucun doute que la construction de l'édifice constitué des murs de façade 25Q400a, 25Q100, 25Q500 et 25F100/25H200/25J100 a pris place au cours du Régime français. Par contre, reste à savoir quelles activités s'y tenaient entre ses murs et sur combien d'années celles-ci se sont déroulées. D'abord, du point de vue temporel, il va sans dire que les artefacts datant du Régime français ne manquaient pas, avec les nombreux tessons de terre cuite commune à glaçure verte de France et de la Saintonge, en plus des fragments de terre cuite commune locale du XVIII[e] siècle[32], de fragments de faïence blanche et de clous forgés. Par contre, de rares témoins cérames postérieurs à cette période ont été identifiés, comme les cinq tessons de *creamware*; quant aux cinq fragments de *pearlware*, ils peuvent être considérés comme le propre d'occupants aux aguets des nouveautés sur le marché, ou encore comme une intrusion. Ainsi, la période d'utilisation du bâtiment s'étend sur tout le Régime français jusqu'à vers 1780.

Quant au caractère fonctionnel de l'occupation de l'édifice, la présence de jattes et de terrines en terre cuite commune dans les couches de construction et d'occupation est caractéristique des ensembles mis au jour sur des sites agricoles, les terrines étant particulièrement appréciées pour la récolte et la transformation du lait. Néanmoins, les restes de faïence blanche et de verre à bouteilles jettent une ombre sur l'association qu'on serait tenté de faire avec l'utilisation d'un bâtiment agricole. En effet, même si leur nombre est plutôt réduit, leur présence dans le corpus d'artefacts laisserait plutôt penser à une occupation domestique ; il en va de même avec les ossements d'animaux qui n'ont sans doute pas leur place dans une étable. Enfin, on remarque l'absence d'artefacts associés au travail sur la matière, une fonction qui devrait être représentée dans un assemblage appartenant à un bâtiment de ferme.

L'assemblage d'artefacts domestiques jumelé à la présence d'un plancher de bois sont autant d'éléments qui militent pour relier le carré ancien à la maison qui s'élevait sur le site depuis l'érection de la première habitation en 1696 jusqu'aux grands travaux de 1777. Ainsi, on aurait incorporé l'habitation en pierre construite par Doyon à l'édifice dédié au logement des métayers et des élèves du Séminaire au fil du temps et des travaux, la grande partie des restaurations et mises à niveau du bâti ayant pris place entre 1711 et 1713[33]. En fait, ce qu'on a toujours désigné comme la reconstruction de la maison en 1777 aurait consisté plutôt en la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les étudiants, fournir un nouveau logement aux métayers et le gîte aux prêtres de passage. Ainsi, les fondations les plus anciennes auraient appartenu à la maison du domaine des pères du Séminaire jusqu'en 1777, alors que la décision de bâtir une nouvelle maison est prise à la suite du départ des Américains. En bref, la première habitation du domaine de Maizerets aurait été située à l'emplacement de la grange en bois actuelle, alors que le manoir tel qu'on le connaît aujourd'hui aurait été érigé en 1777.

[32] Quelques tessons appartenant à au moins un contenant en terre cuite commune locale de la fin du XVII[e] siècle ont été découverts sous le plancher de bois dans la sous-opération 25K, mais ils pourraient provenir de la couche inférieure, compte tenu de leur ancienneté par rapport au bâtiment décrit ici.

[33] Bien que selon les archives, rien n'indique que des améliorations ont été apportées à la maison en 1755, il se pourrait quand même qu'on ait profité de ces travaux pour modifier encore le bâtiment principal.

Enfin, l'exercice de détermination d'aires d'activités spécifiques selon les différents secteurs de l'habitation a permis de circonscrire trois secteurs précis : les deux grandes pièces situées aux deux extrémités du bâtiment (la première à l'ouest mesurant 10 m de côté et comprenant les sous-opérations 25M, 25R et 25S et la seconde à l'est et formée des sous-opérations 25H, 25J et 25K de 10 m sur 9 m) et la troisième, entre les deux premières, mesurant plus ou moins 5 m sur 10 m (sous-opération 25L). Outre des dimensions similaires, les deux premières partagent deux caractéristiques, soit un sol recouvert d'un plancher en bois et une culture matérielle reflétant des activités de type domestique, sans lien spécifique avec le travail de la ferme. Quant à la petite pièce centrale, aucun plancher n'y a été aménagé et l'assemblage de culture matérielle y est particulièrement pauvre, ne comptant que 33 témoins, dont 27 écofacts; quant au reste, il provient des lots de surface.

En comparant la séquence stratigraphique à l'intérieur des trois pièces, on remarque que les niveaux de plancher des secteurs est et ouest (couche 8 de la figure 11, couche 5 de la figure 12, couche 6 de la figure 13, couche 5 de la figure 15, couche 4 de la figure 16 et couche 5 de la figure 17) sont à peu près au même niveau que la surface de la couche naturelle remaniée mise au jour dans l'opération 25L (lot 25L3, couche 4 de la figure 14), laissant ainsi supposer qu'il n'y a jamais eu de surface de circulation autre qu'en terre battue dans la pièce centrale. Il est alors possible que la zone occupée par la sous-opération 25L ait constitué un passage qui reliait deux secteurs d'habitation distincts, l'un pour la famille du métayer et l'autre pour les domestiques qui avaient la charge de prendre soin des élèves du Séminaire lors de leur séjour à la ferme. Par exemple, on sait qu'en 1772, la veuve Jérémie, la servante des fermiers, avait en charge la garde des étudiants en visite au domaine en échange de son logement, d'une vache et d'une partie du potager (Les Recherches Arkhis 1987 : 26).

Ainsi, l'analyse des vestiges a permis d'identifier un premier carré de maison en pierre (plan 6)[34], formé probablement par l'intégration du bâti ancien de 1696 à la nouvelle construction de deux étages érigée entre 1711 et 1713, alors que les prêtres du Séminaire investissent des sommes importantes dans la mise à niveau du bâti. Des aménagements spécifiques ont été réalisés au mitan du XVIII^{e} siècle, alors qu'on installe un plancher neuf tout en intégrant un nouveau puits à la pièce ouest. Enfin, toutes ces modifications architecturales ont servi à aménager deux pièces principales destinées au logement des fermiers, des serviteurs et des étudiants du Séminaire en visite, pièces qui étaient séparées par un espace qui s'étirait au centre de la maison.

L'utilisation de cet édifice à des fins domestiques a probablement pris fin en 1777, alors que le Séminaire aurait procédé à l'érection du manoir de Maizerets à l'emplacement actuel. C'est alors que le puits aurait été comblé avec des déblais de construction/démolition et que la vocation de l'édifice s'est transformée, passant de la sphère domestique à celle qu'on lui connaît aujourd'hui.

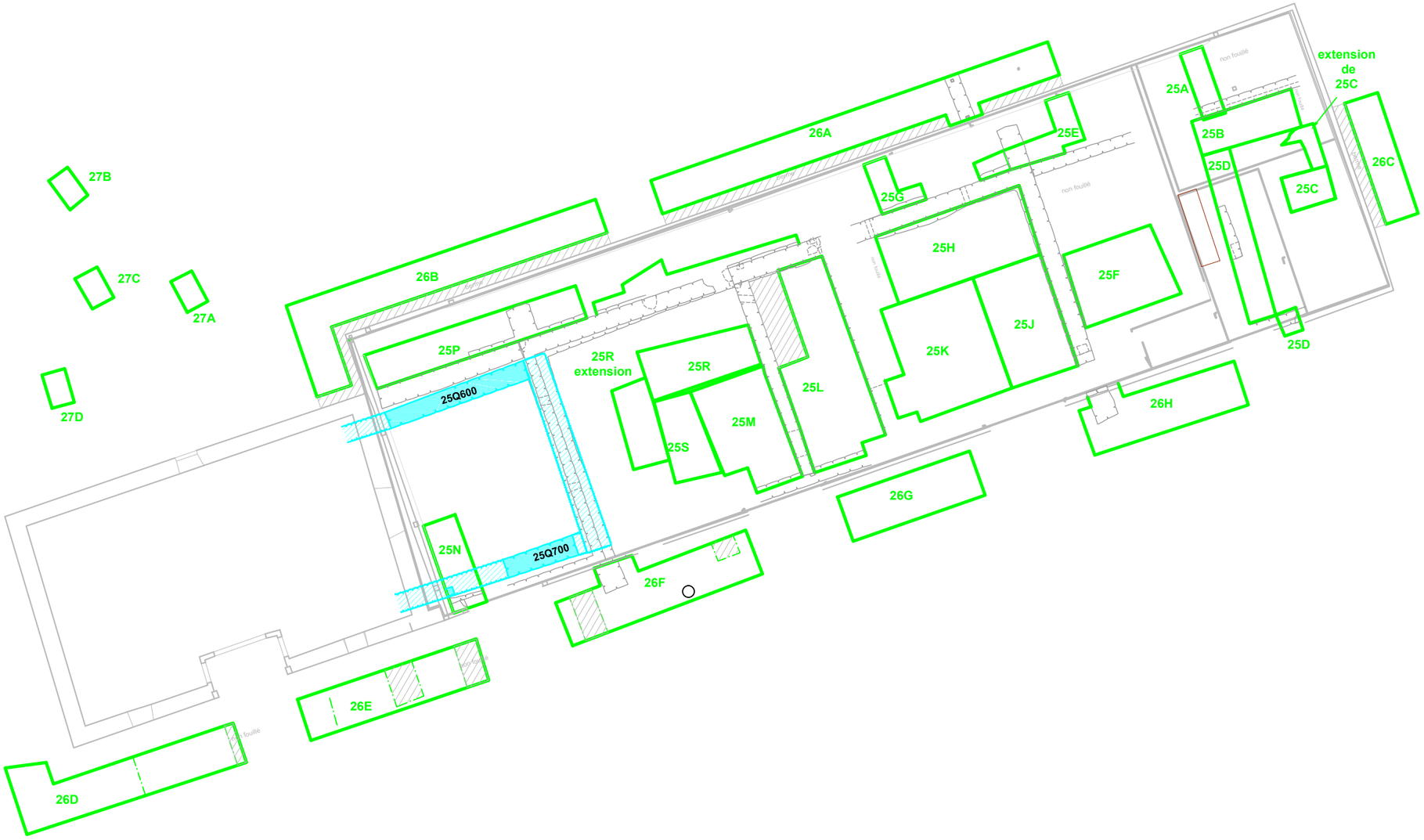
[34] Des plans illustrant l'évolution du bâtiment (plans 6 à 10) sont répartis au sein de ce rapport, puis regroupés à la toute fin.

DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 6

BÂTIMENT VERS 1697



- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE
- VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1697 MIS AU JOUR
- MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1697
- 25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE
- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop

Phase III : XIX^e siècle

Événement 12 (événement négatif) : dérasement du secteur

L'examen de la culture matérielle récoltée à l'intérieur de la grange en bois en 2019 permet de constater la présence d'un écart à l'intérieur de l'assemblage de céramique, avec la quasi-absence de matériaux typiques de la période entre 1770 et 1820 : en effet, on n'y a décompté que sept tessons de *creamware*, le même nombre en *pearlware* et 27 fragments en terre cuite fine blanche, parmi lesquels plusieurs partagent certains traits avec la terre cuite fine blanche vitrifiée. On constate aussi l'absence de catégories de grès typiques de la fin du XVIII^e siècle. Par contre, la terre cuite fine blanche vitrifiée, qui date d'après 1840, occupe une proportion relativement importante de la collection d'artefacts avec 14 % du total global et 28 % de la céramique.

Quant à la séquence stratigraphique du secteur, la transition est des plus abrupte entre le plancher de bois mis en place avant 1760 et les différents creusements et remblais associés à des canalisations et autres services. Ainsi, il est clair qu'un nivellement de la surface a précédé des travaux d'importance sur l'ancienne maison devenue grange.

Événement 13 : construction d'une rallonge à l'extrémité ouest

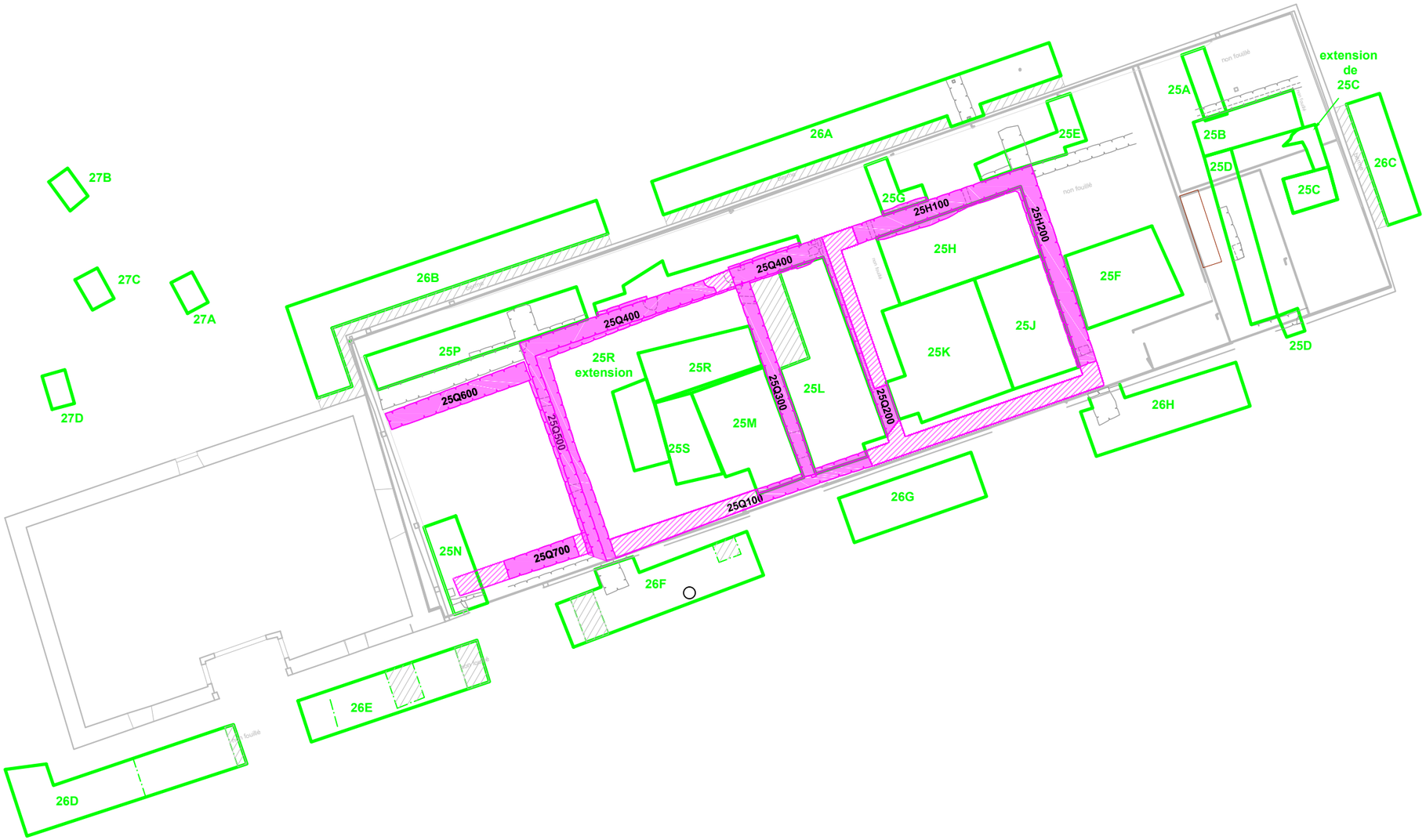
L'événement 13 est hautement sujet à caution, il sera d'ailleurs discuté plus en profondeur dans la section 5.2. On constate que l'extrémité est des murs 25Q600 et 25Q700 repose sur l'empattement du parement est du mur pignon 25Q500 (photos 48 à 50 et plans 2 et 7), ce qui devrait indiquer la contemporanéité ou la postériorité de ces deux murs est-ouest qui se dirigent vers la grange en pierre, érigée en 1755. Ce constat pose toutefois un problème, car des fouilles réalisées précédemment à l'intérieur de cette grange en pierre auraient permis de dégager des segments de ces mêmes vestiges; comme les sols entourant ces murs n'ont pas été fouillés au cours de la campagne de 2019, il est difficile d'aborder plus avant cette question dans cette section. Cependant, selon l'analyse des vestiges architecturaux (section 5.2), l'extrémité est des murs 25Q600 et 25Q700 aurait été démolie pour être ensuite ajustée à l'empattement du nouveau mur 25Q500, formant ainsi une rallonge dont le mur pignon est serait formé du vestige 25Q500, tandis que sa correspondante ouest se situerait quelque part sous la grange en pierre.

Événement 14 : construction d'une nouvelle rallonge à l'extrémité ouest

D'autres travaux importants sont réalisés sur la grange en bois au cours du XIX^e siècle. En effet, elle est agrandie vers l'ouest, des murs en pierre (25Q100b/25Q800 et 25Q400b) ayant été érigés contre les extrémités des murs de façade nord et sud de manière à clore l'espace qui séparait le bâtiment de la grange en pierre construite en 1755 (photos 35 et 38 [en A] et plan 8). Peu d'indices stratigraphiques corroborent cette assignation temporelle, car aucune tranchée de fondation n'a été repérée lors des fouilles successives qui ont été faites autour de ces deux vestiges : des creusements destinés à installer des canalisations récentes au sud-ouest de la grange ont détruit les sols le long du parement sud du mur 25Q800. Quant au

mur nord, aucune tranchée de fondation n'y a été repérée, le seul indice stratigraphique relatif à une quelconque date de construction consiste en l'accumulation d'un dépotoir à partir des années 1840 (couche 7 sur la figure 20) sur la couche naturelle dite remaniée, l'accumulation de sol entre les deux événements ayant sans doute été retirée lors du dérasement qui a précédé l'érection de cette rallonge (événement 12). On peut alors inférer que cette modification a été apportée au bâti entre 1755, l'année de la construction de la grange en pierre, et 1850 compte tenu de la présence de terre cuite fine blanche vitrifiée à motif de blé dans la couche de rejets qui s'appuie contre le parement nord du mur. Enfin, le plan de Sitwell, dressé vers 1866 (figure 7), confirme cette limite temporelle, car cet ajout à la grange en bois y est illustré.

Bien que la fourchette temporelle discutée plus haut soit assez large, soit entre 1755 et 1866, la séquence stratigraphique au nord de l'extension du mur 25Q400, avec la couche de sol naturel remanié surmontée directement par un dépotoir qui s'est accumulé à partir des années 1840 (présence de terre cuite fine blanche vitrifiée) permet d'associer le dérasement du secteur et la construction de l'extrémité ouest des deux murs de façade à des modifications apportées au domaine en 1849, alors que d'importants travaux sont réalisés sur la maison, tandis qu'un jeu de paume est construit et qu'on aménage un étang non loin du fleuve (Les Recherches Arkhis 1987 : 42). Bien que les modifications de la grange n'y soient pas mentionnées, les minces données archéologiques disponibles permettent de les associer à cette vague de construction entreprise en 1849.



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 7

BÂTIMENT ENTRE 1705 ET 1750

SOUS-OPÉRATION

PALIER

25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION

MAÇONNERIE

CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1705-1750 MIS AU JOUR

MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1705-1750

25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

BÂTIMENT

PORTION NON FOUILLÉE

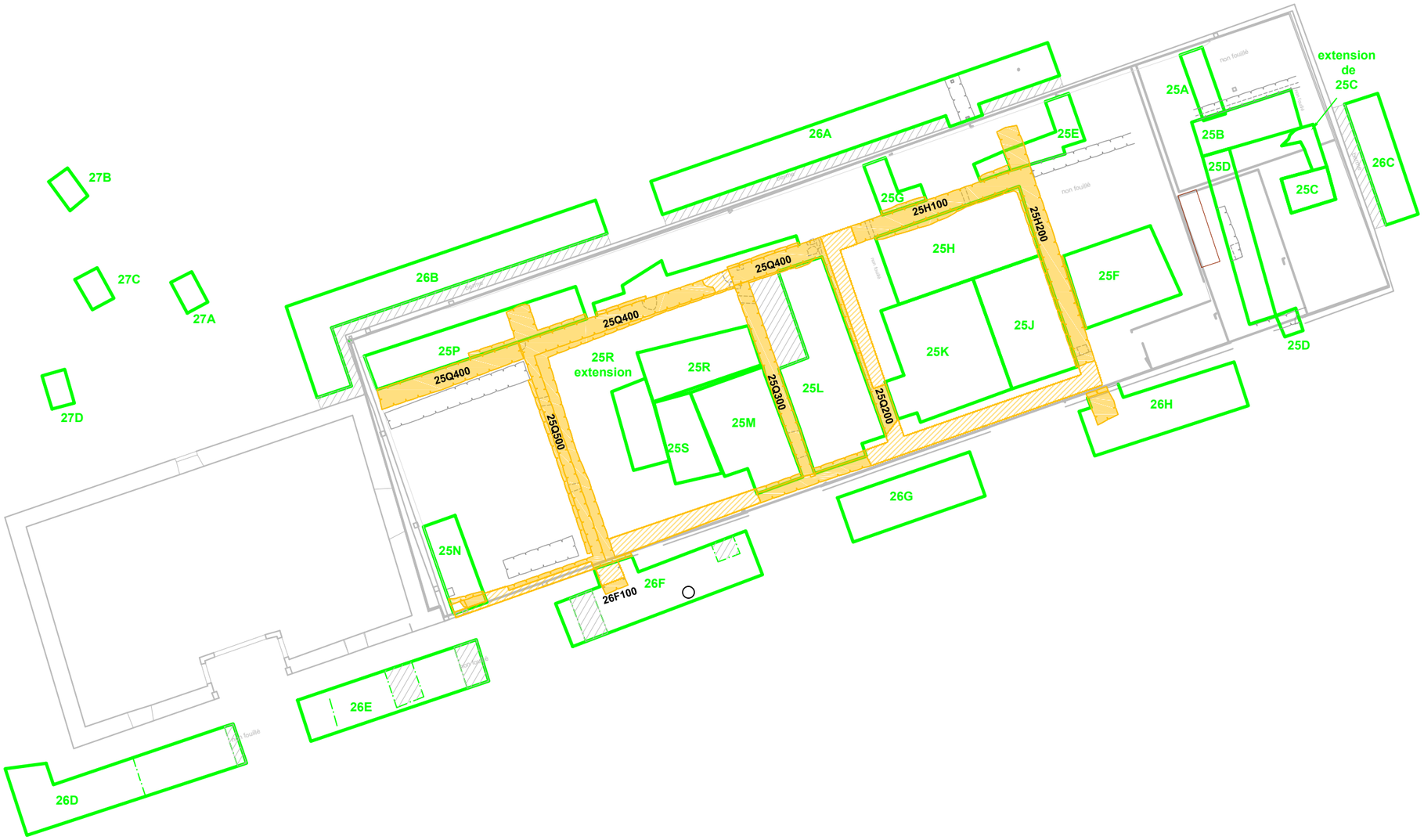
0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 8

BÂTIMENT EN 1849

- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

- VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1849 MIS AU JOUR
- MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1849
- 25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop

Événements 15 à 17 : installation d'un tuyau d'arrivée d'eau en plomb, son remplacement en fer et installation d'un plancher en bois

Dans la foulée de ces travaux, une première canalisation d'arrivée d'eau en plomb suivant une pente ascendante vers le sud traversait de part en part le bâtiment à l'intérieur des sous-opérations 25H et 25J (lot 25J9); le remplissage de sa tranchée d'implantation, visible surtout dans la sous-opération 25J (lot 25J6, couche 5 de la figure 13), contenait des fragments de verre à vitre, des clous trop corrodés pour être identifiés et un tesson de *creamware*, des artefacts peu diagnostiques, à plus forte raison que le seul fragment de céramique provenait probablement des sols sous-jacents remontés à la surface lors du creusement.

Ce tuyau fut remplacé par une canalisation en métal ferreux (25H10-25J3) qui suivait sensiblement le même parcours, en traversant les sous-opérations 25H et 25K (plan 2). Outre son matériau, les artefacts extraits du comblement de sa tranchée d'implantation semblent appuyer sa postériorité, avec la présence de terre cuite fine blanche vitrifiée entre autres (lots 25H7 et 25J1, couche 3 de la figure 12).

Il est probable que l'on ait installé la tuyauterie en plomb pour ensuite construire le plancher en bois (lots 25H1, 25J2, 25J18, 25K2, 25K3 et 25K13, couche 6 de la figure 11, couche 1 de la figure 12, couche 4 de la figure 13 et photos 12 et 13), puis remplacé le tuyau par une nouvelle arrivée d'eau en fer pour enfin refermer le plancher, mais la séquence stratigraphique n'est pas claire à ce sujet, d'autant plus que le dégagement de surface a altéré une partie de l'aire de circulation. Néanmoins, la séquence stratigraphique et la culture matérielle militent pour l'appartenance de ces événements à une même période, soit la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, sinon le dernier quart.

Événement 18 : occupation de l'extérieur de la grange en bois

Bien que l'extrémité ouest de la grange en bois ait été allongée de 6 m jusqu'à atteindre le mur pignon est de la grange en pierre, son autre extrémité n'avait pas été touchée par ces travaux. Ainsi, le secteur de la sous-opération 25F restait toujours à l'extérieur de la bâtisse, comme l'ont montré les lots 25F3 et 25F4 avec leurs racines (couches 5 à 7 des figures 6 et 9). Les artefacts sont encore une fois représentatifs de la seconde moitié du XIX^{e} siècle avec, entre autres, la terre cuite fine blanche vitrifiée et les clous découpés. De plus, deux nichets en verre opaque blanc mis au jour dans cette couche permettent de supposer la proximité du poulailler de la ferme (photos 4 et 5).

Phase IV : XX^{e} et XXI^{e} siècles

Événement 19 : construction d'une rallonge vers l'est

C'est à partir du tout début du XX^{e} siècle que la grange en bois connaît des modifications profondes qui changeront autant ses dimensions que son allure. Ainsi, des changements majeurs sont entamés en 1902, alors qu'un prolongement de la grange est bâti vers l'est. Appuyée contre l'extrémité est du mur de façade nord, la dernière phase de construction du

mur 25Q400 (25Q400c, photo 36 et plans 2 et 8) s'élève sur une sole de bois et est construite avec des pierres équarries et quelques briques selon un appareil beaucoup plus régulier que celui du reste du mur. On remarque d'ailleurs que ces pierres plutôt rectangulaires et de forme régulière s'apparentent à celles de la phase de construction la plus récente qui est visible sur plusieurs sections du mur nord (photo 34) : on peut penser que la réfection de la grange a atteint une ampleur certaine, incluant peut-être la démolition et le remontage de parties entières de la fondation. Ce prolongement semble s'être poursuivi jusqu'au mur pignon est de la grange actuelle, car un autre segment de celui-ci a été mis au jour dans les sous-opérations 25A et 25B (plans 2 et 9). Ainsi, la grange en bois aurait atteint sa longueur maximale, soit 40,50 m.

Événements 20 et 21 : Dépôt d'un remblai puis installation et abandon d'un ouvrage indéterminé

À la suite de l'agrandissement vers l'est du bâtiment, divers aménagements ont été réalisés à l'extérieur du mur de façade nord alors que cette bande de terrain n'était pas encore incluse à l'intérieur de la grange. Une fois le travail accompli, un remblai est déposé à la surface pour niveler le terrain (lots 25E5, 25E7, 25E10, 25E13, 25E14, 25E17, 25G9 et 25G10, couche 6 de la figure 21 et couche 4 de la figure 22) tandis que quelque temps après, une excavation a été réalisée entre le mur de façade nord et la fondation de la grange actuelle, pour être ensuite remplie (lots 25E16 et 25E19, couche 3 de la figure 21). Cette tranchée n'a été reconnue que lors du relevé stratigraphique, ce qui fait en sorte que les artefacts présents dans son remplissage n'ont pas pu être isolés. Néanmoins, qu'il soit mentionné que curieusement, elle se trouve dans le prolongement d'un vestige en pierre des champs mis au jour dans la sous-opération 26A (26A100, plan 2).

Événements 22 et 23 : occupation de l'intérieur de la grange et accumulation d'un dépotoir à l'extérieur

Il semble que la sous-opération 25F ait été la seule à avoir conservé un témoin stratigraphique de l'occupation de l'intérieur de la grange au cours des premières décennies du XX^{e} siècle, qui s'est révélé sous la forme d'une surface régulière située entre le niveau d'occupation du secteur au temps où il se trouvait à l'extérieur du bâtiment et les déblais de la démolition qui surviendra ultérieurement (lot 25F2, couche 4 des figures 8 et 9 et photo 4).

Pendant ce temps, un dépotoir s'accumulait le long du parement nord du mur de façade nord de la grange. Extrêmement riche en gros ossements de bétail et en fragments de vaisselle utilitaire (on y trouvait surtout de la terre cuite fine blanche vitrifiée dont beaucoup à motif de blé), cette couche s'étirait dans l'espace compris entre le vestige 25Q400 et la fondation de la grange actuelle, débordant jusque dans l'opération 26A, à l'extérieur de la grange (plan 2). On a d'ailleurs remarqué qu'elle était particulièrement riche en déchets dans sa partie est.

Événements 24 et 25 : dérasement et construction de la grange actuelle

C'est en 1920 que la grange en bois acquiert le faciès qu'on lui connaît aujourd'hui, au prix de travaux d'importance (plan 9). Ainsi, on a procédé à un dérasement d'importance impliquant de gros travaux de démolition dont les restes constitués des pierres des anciens murs formaient une couche qui pouvait atteindre jusqu'à 0,40 m d'épaisseur sur toute la surface située à l'intérieur des anciens murs de pierres. En effet, la lisière de sol localisée au nord du mur 25Q400 comptait beaucoup moins de ces gravats, laissant supposer que les restes de maçonnerie ont été poussés vers l'intérieur de l'ancienne grange. On a ensuite excavé une tranchée de fondation à l'intérieur de laquelle on a coulé une fondation en béton pour le nouveau mur de façade nord et le pignon ouest (lot 25N1, couche 2 de la figure 22), tandis que le mur sud a été conservé et utilisé pour soutenir la nouvelle base de béton supportant la façade en bois.

Événements 26 à 32 : installation de multiples canalisations, dérasements, nivellements et pose de surfaces de circulation

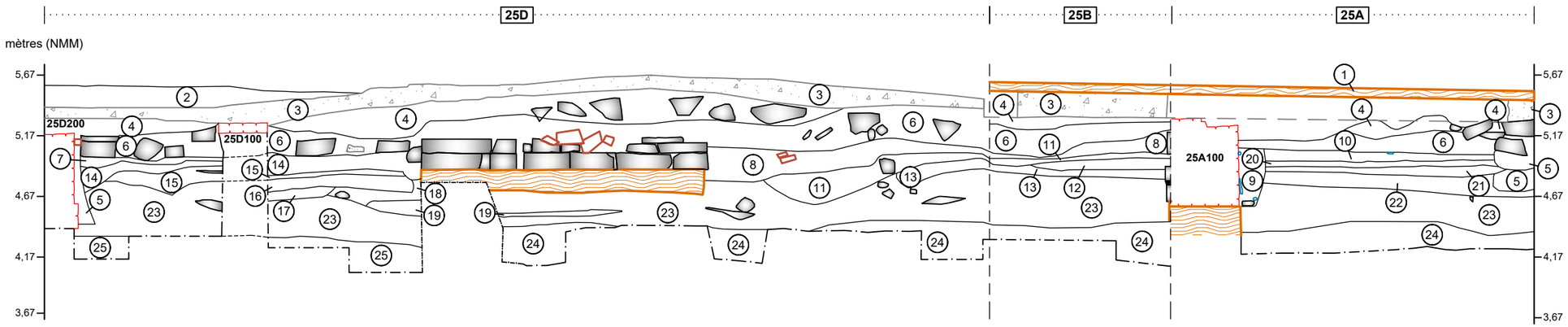
Une fois les murs de la nouvelle grange en bois construits, le bâtiment était prêt à accueillir les diverses activités auxquelles il était dédié. Le temps passant, les infrastructures qu'il abritait ont évolué, connaissant divers changements et remplacements. C'est le cas de la tuyauterie avec l'implantation de systèmes d'évacuation des eaux usées, de drainage ou d'arrivée d'eau, ou encore avec l'aménagement de différentes surfaces de circulation, passant de la terre battue au plancher de béton avec dalots d'évacuation intégrés.

4.2 Extrémité est de la grange en bois (sous-opérations 25A à 25D)

Les sous-opérations 25A à 25D se trouvent dans la moitié nord du segment de la grange le plus à l'est (plan 2). La sous-opération 25A, de 3 m (nord-sud) x 1 m, se situe entre la fondation de béton de la grange de 1920 et la fondation de pierres de la grange de 1902 (25A100/25B100). Quant à la sous-opération 25B, de 4,50 (est-ouest) sur 1,50 m, elle longe le mur de fondation 25A100/25B100. La sous-opération 25C, de 2 m (nord-sud) sur 1,50 m, couvre une partie d'une petite pièce au nord de la salle de chaufferie. Elle fut étendue partiellement vers le nord afin de vérifier la limite d'une surface de ciment/pierre mise au jour en fin d'excavation. Enfin, la sous-opération 25D a été positionnée dans l'allée joignant les différentes sections du bâti, soit de la limite sud de la sous-opération 25B jusqu'au mur 25Q100. L'aire de la sous-opération 25D a été divisée en trois sections avec deux bermes, d'après les vestiges mis au jour. Cette technique jugée plus sécuritaire a cependant provoqué la multiplication des lots qui, après coup, ont trouvé des correspondances de part et d'autre des séparations. Un sondage lui a été ajouté en quinconce au sud-est afin de dégager davantage le mur 25Q100. La lecture de la séquence stratigraphique montre des couches régulières pour celles plus récentes et des traces d'aménagements plus localisées dans la zone inférieure (figure 24).

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATIONS 25A, 25B ET 25D, PAROI OUEST



1. Plancher et loam brun, meuble; 25A1 et 25A2
2. Criblure de pierre
3. Dalle de béton; 25D1
4. Gravier grossier au nord; 25A4. Pierres de calcaire et de schiste entremêlées de loam brun au centre; 25B4 et 25B5. Loam brun avec des pierres de schiste, des copeaux de bois, des radicelles et des fragments de briques; 25D2
5. Sable loameuxà loam sableux brun moyen à gris avec des racines, des morceaux et des copeaux de bois, des pierres calcaires et des traces de mortier; 25A9 et 25D14
6. Sable loameux à loam sableux grisbrunâtre à noir, meuble, avec desfragments de calcaire schisteux et de briques, des nodules de mortier, du charbon de bois et des racines et radicelles; 25A5, 25B4, 25B5, 25D2, 25D4 et 25D5
7. Sable loameux brun très foncé, ferme, avec du mortier (40%) et des fragments de schiste (5%); 25D4 et 25D5
8. Loam sableux brun grisâtre, ferme, avec du mortier (2 %),des radicelles (1%), des briques et fragments de briques (1%) et des traces de bois; 25B5, 25B6, 25D6 et 25D9
9. Sable brun avec beaucoup de fragments de schiste, un morceau de tuyau en métal et des pierrescalcaires; 25A8
10. Loam sableux brun rougeâtre avec des radicelles, des traces de briques et de mortier et une coquille d'huître; 25A6
11. Loam sableux de texture organique brun très foncé, meuble, avec des fibres de bois (20%), des radicelles (5 %), des copeaux de bois (2%), des pierres calcaires (1%) et des traces de mortier; 25B5 à 25D8
12. Sable gris-roux avec du gravillon de silex de ballast et des fragments de calcaire schisteux (2%); 25B6 et 25B7
13. Sable brun grisâtre avec des lamelles de schiste (10%); 25B7
14. Loam sableux brun foncé, meuble, avec des fragments de schiste (1%), des éclats de calcaire, du mortier (1%) et des traces de briques et de bois; 25D7 et 25D8
15. Fibres de bois (60%), copeaux de bois (3%), loam sableux brun foncé et fragment d'os; 25D6 à 25D8 et 25D11
16. Sable brun beigeâtre, ferme, avec des fragments de schiste et des particules ferreuses; 25D5, 25D10 et 25D12
17. Loam de texture organique, meuble, avec des copeaux de bois; 25D10 et 25D12
18. Sable loameux gris foncé, meuble, avec de petits fragments de calcaire (3%) et des radicelles (1%); 25D10 et 25D12
19. Loam gris noirâtremarbré orangé, compact; 25D16
20. Loam sableux gris avec de petites pierres (schiste et ballast); 25A7
21. Sable orangé avec des pierres et un petit morceau de cuivre; 25A7
22. Sable brun rougeâtre avec des cailloux, du charbon de bois et des fibres de bois; 25A10
23. Loam à loam sableux brun, ferme à compact, avec des fragments de pierres de schiste et de calcaire, des racines, des radicelles, du bois et des lentilles de sable beige; 25A11, 25B8, 25B9 et 25D13 à 25D16
24. Sable fin brun doré, ferme, avec de petites pierres émoussées (2 %); 25D20
25. Sable graveleux brun, ferme; 25A12, 25B12, 25D21 et 25D27

Maçonnerie de pierre
Bois (orientation du grain)
Béton
Pierre
Limite extrapolée
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/40

VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 24

4.2.1 *Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux*

À la fin du XX^e^ siècle ou au début du XXI^e^ siècle, le secteur des sous-opérations 25A et 25B a été recouvert d'un plancher de madriers de bois traité (25A1 et 25B1). Ledit revêtement est formé de lisses de 2 po x 8 po sur lesquelles reposait un planchéiage constitué de pièces de bois de 2 po x 4 po, le tout lié par des clous tréfilés. Comme la surface de bois était ajourée, du sol s'est accumulé sous celle-ci au cours des années (lots 25A2 et 25B2). Quelques artefacts en plastique étaient présents dans ce sol épais d'environ 0,08 m.

L'aménagement de bois prenait appui sur une dalle de béton (25A3, 25B3, 25C1, 25D1 et 25D100). Celle-ci recouvrait la grande majorité de l'intérieur de la grange et mesurait de 0,14 à 0,21 m d'épaisseur. Lors de la mise en place de cette dalle, trois rangées de dalots axés est-ouest ont également été installées pour faciliter le nettoyage de l'espace pendant la période agricole du XX^e^ siècle. Éloignés les uns des autres de plus ou moins 1,50 m, ces dalots, qui s'étiraient sur une longueur résiduelle de 19 m, prenaient naissance dans les sous-opérations 25A et 25D (photo 53) pour traverser une bonne partie du centre de l'étable jusqu'à la sous-opération 25L (plan 2). On ignore jusqu'où ils continuaient leur course vers l'est, car le retrait de la surface bétonnée en a oblitéré les traces dans la sous-opération 25L. Mais le type de béton appliqué dans la sous-opération 25C était légèrement différent du reste de l'œuvre par la présence de fragments de pierres de plus grosses dimensions dans sa matrice et par son épaisseur de 0,33 m. Toutes les précédentes surfaces ont été décapées mécaniquement en 2019.



Photo 53 À gauche, dalots d'évacuation du fumier aménagés dans la dalle de béton, sous-opérations 25A, 25B et 25D, vue vers le sud-est (CfEu-1-19-NUM1-30); à droite, un de ces dalots (CfEu-1-19-NUM1-41).

Sous la dalle de béton, se trouvait un nivellement composé de loam brun foncé, meuble à ferme, avec du schiste, des nodules de mortier et des briques, dont une inscrite « ST ROLLOX » fabriquée après 1848 (lots 25A4, 25B4 et 25D2, couche 6 de la figure 24). Épaisse de 0,30 m dans la sous-opération 25A, elle atteignait 0,44 m dans la sous-opération 25D. L'échantillonnage d'artefacts récoltés dans ces lots est représenté majoritairement par des tessons de terre cuite fine blanche vitrifiée, de verre incolore avec ou sans plomb et de fragments de métal ferreux divers (photo 54).

Sous cette surface de nivellement, une couche (lots 25A5, 25B5, 25C2 et 25D3 à 25D5) a pu être identifiée, ainsi que trois vestiges architecturaux. S'étirant sur toute l'aire de fouille, ce loam sableux brun foncé et meuble contenait des pierres ou fragments de calcaire schisteux, quelques briques communes ou réfractaires, du mortier et des traces de bois. Tous les lots regroupés dans cette couche de démolition renfermaient des artefacts. La collection comprend des fragments de contenant en verre et de la vitre. La céramique est majoritairement représentée par des tessons de terre cuite fine blanche, vitrifiée ou non,



Photo 54 Quelques artefacts provenant des lots 25A4, 25B4 et 25D2 (photo Isabelle Hade)

mais aussi par quelques fragments de terre cuite commune vernissée, dont un provenant d'Italie du Nord. Enfin, des morceaux de tôle, des os et des coquilles d'huîtres ainsi qu'une bonne quantité de clous complètent cet assemblage.

C'est aussi à ce niveau qu'un lot distinct (25A9) est apparu à l'extrémité nord de la sous-opération 25A. Cette couche, d'une largeur de 0,33 m, longeait la fondation de la grange actuelle sur 1 m dans l'axe est-ouest et plongeait jusqu'à sa base (photo 55). Des traces de bois ayant servi de coffrage lors de la coulée de béton ont été enregistrées pendant son excavation. Cette tranchée a également été perturbée par l'action d'animaux fouisseurs.

C'est à partir de l'interface inférieure de la couche de démolition, soit à une altitude d'environ 5 m NMM, qu'une distinction a pu être faite entre les secteurs au nord et au sud du vestige 25A100/25B100. À ce niveau, entre les vestiges 25D200 et 25B100, un dépôt de matières organiques contenant des fragments de bois a été enregistré (lots 25D6 à 25D8). Dans sa partie sud, cet horizon fibreux mesurait environ 0,10 m d'épaisseur pour s'amincir et presque disparaître à 0,60 m de la limite de la sous-opération 25D (lot 25D9). Au cours de l'excavation, l'état de décomposition du bois n'a pas permis de discerner un schéma d'assemblage qui aurait pu confirmer la présence d'un plancher. En plus des traces de bois, cette couche se démarquait par la présence d'une grande quantité d'ossements de poissons (N=2), d'oiseaux (N=14), et surtout de mammifères (N=78). Pour la céramique, la terre cuite fine blanche, vitrifiée ou non, domine encore. Enfin, une longue barre de force a été trouvée sur un segment de poutre de bois, ce qui appuierait l'hypothèse d'une autre couche de démolition (photo 56).



Photo 55 Tranchée pour la mise en place de la fondation de béton de la grange (CfEu-1-19-NUM1-79)



Photo 56 Barre de force trouvée sur une pièce de bois, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM1-253)

Au nord de cette couche jusqu'au mur 25B100, le sol devint plus sableux (lot 25B7), mais les artefacts localisés dans la matrice sont similaires à ceux du reste de la couche. Enfin, deux niveaux d'occupation extérieure au bâti ont été identifiés au nord du mur 25A100 (lots 25A6 et 25A7). Plus précisément, ces horizons de sable se trouvaient entre la tranchée de construction de la fondation en pierre 25A8 et celle du solage de béton de la grange actuelle (25A9). Pour le lot 25A6, les artefacts étaient peu nombreux et les fragments de verre à vitre dominaient, suivis de ceux de terre cuite fine blanche, dont certains présentaient un décor de motif de gerbe de blé sur les rebords. Aussi, parmi les artefacts s'y trouvait un fragment de brique commune française. On ne peut préciser si ce témoin du Régime français provenait des tranchées sises de part et d'autre du vestige 25A100 ou s'il faisait bien partie de ce lot. Quant au lot 25A7, on note également la présence de tessons de terre cuite fine blanche, mais également de terre cuite commune d'Angleterre du Nord-Est, de terre cuite fine jaune et de grès grossier non glaçuré.

C'est à ce niveau qu'a été interrompue la fouille de la sous-opération 25C. En effet, sous la couche de démolition, l'excavation a pris fin sur une surface de ciment/pierres très inégale qui s'étendait tout au long du sondage jusqu'à la limite sud de la sous-opération 25B. Sous le niveau organique de la sous-opération 25D, une tranchée d'environ 0,20 m de largeur a été remarquée le long du mur 25D200. Dans le loam sableux brun foncé qui la comblait (lot 25D14), des traces de bois, de radicelles, de lamelles de calcaire, de nodules d'argile et de fragments de briques communes complétaient la matrice. Cependant, la couche 25D14 ne se rendait pas jusqu'à la base du vestige. Au nord de cette tranchée, un horizon à la matrice sableuse s'étendait sur toute la surface du sondage jusqu'au coin sud du massif 25D300, puis longeait celui-ci jusqu'à son parement nord (lots 25D10 à 25D12 et 25D18, couche 5 de la figure 25).

La collection d'artefacts et d'écofacts, peu volumineuse, est surtout composée d'ossements de mammifères (N=23), de clous forgés (N=9) et de *creamware* (N=3). Cet échantillonnage positionnerait cet horizon sableux au plus tard dans le premier tiers du XIX^{e} siècle.

À la suite de cette couche sableuse vers le nord, les sols de la sous-opération 25D ont été bouleversés (lots 25D13, 25D15 et 25D26). C'est la mise en terre d'un réseau de conduites de métal (25D22) qui a été à l'origine de ce bouleversement. Des pièces de bois ont été localisées dans la partie supérieure de cette tranchée, ainsi que le long des conduites. Le bois devait former un coffrage de protection pour des valves installées à la jonction d'une seconde ligne de tuyaux provenant de l'est (photo 57).

Cette tranchée d'excavation pour la mise en place des conduites est également visible dans la sous-opération 25B (lot 25B10). D'après la séquence stratigraphique, celle-ci a coupé la déposition des sols jusqu'au sable stérile et était visible au pied de la fondation 25B100. Elle séparait une couche de loam sableux brun foncé avec de petits fragments de calcaire et de briques communes ainsi que des nodules de mortier (lot 25B8). Cette fois-ci, la collection d'artefacts liée surtout à l'alimentation ou à la consommation est très variée et

représentative de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle (photo 58). Enfin, au nord du mur 25A100/25B100, le sol situé à la même altitude que le lot 25B8 (lot 5A10) est similaire pour la composition de sa matrice et les artefacts présents.



Photo 57 Réseau de conduites près du vestige 25D100, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM1-272)



Photo 58 Quelques artefacts du lot 25B8 (photo Isabelle Hade)

À une altitude moyenne de 4,67 m ANMM, une couche de loam brun foncé et meuble s'est présentée pendant la poursuite de l'excavation de la sous-opération 25D (lot 25D17). Celle-ci vient buter contre la première berme séparant le sondage. Du côté nord, cette couche se poursuivait sous la forme de deux bandes de sol organique (trace d'un plancher?) coupées par un horizon sableux (lot 25D16). Ce lot sableux s'enfonçait plus en profondeur sous le lot 25D16 (lot 25D19) et se rendait jusqu'à la deuxième berme. Un lot sableux s'étend également au nord de la deuxième berme longeant le vestige 25D300 (lot 25D18). Bien que le lot 25D18 soit positionné à environ 0,10 m plus haut, ces lots sableux pourraient être attribuables au même événement. Ce qui caractérise ces lots est la présence de céramiques plus anciennes, comme de la faïence blanche ou de la terre cuite commune vernissée verte de la France, également trouvées dans les lots 25A11, 25B9 et 25D23 à 25D25. La dernière couche à avoir été fouillée pour cette zone se présentait sous la forme d'un sable brun-roux lité sans inclusion anthropique (lots 25A11, 25B12, 25D20, 25D21 et 25D27). À quelques endroits, elle fut excavée plus en profondeur afin de valider l'absence d'indice d'occupation.

Vestige 25A100/25B100

Le parement nord de ce vestige a été dégagé sur une longueur de 1 m dans la sous-opération 25A et sur une hauteur maximale de 0,59 m (photo 59). Ce parement est constitué de cinq assises de calcaire lié au mortier de chaux. Cet assemblage, de bonne facture, repose sur une sole de bois de 0,24 m d'épaisseur, elle-même déposée sur le sol naturel. Une couche de 0,45 m de largeur a été distinguée contre le mur (lot 25A8) ainsi qu'une petite conduite de métal. Le lot 25A8 représenterait le remplissage de la tranchée excavée pour la construction du mur, remplissage ultérieurement remanié pour l'enfouissement de la conduite.



Photo 59 Parement nord du vestige 25A100/25B100 (CfEu-1-19-NUM1-129)

L'excavation de la sous-opération 25B (figure 26) a permis de mettre au jour un segment de 4,50 m de longueur du parement sud du même mur (photo 60). Ce parement a été monté avec des moellons de calcaire schisteux bruts ou ébauchés, liés au mortier de chaux. Aucun blocage médian ne lie les deux parements. La facture de l'appareillage est ici beaucoup moins soignée. On y trouve également une sole, mais épaisse de seulement 0,16 m. L'application du

mortier et le décalage de certaines pierres indiquent que ce parement a été monté à même la paroi d'excavation et l'absence de tranchée de ce côté confirme cette hypothèse. Enfin, mentionnons que ce segment de mur est la prolongation du mur 25H100 (plan 2) et que deux conduites de métal de 0,03 m de diamètre (25B11) passent sous la sole de la fondation dans un axe nord-est/sud-ouest.



Photo 60 Parement sud du vestige 25A100/25B100 (CfEu-1-19-NUM1-199)

Vestige 25D100

Le vestige 25D100 traversait la partie sud de la sous-opération 25D (plan 2). Il s'agirait du fond d'un des dalots d'écurage de la grange. Dans ce secteur, il n'en restait que le fond constitué d'une surface de béton de 0,08 m d'épaisseur par 0,40 m de largeur (photo 61). Cet aménagement reposait sur de gros moellons de granit et des pierres calcaires. La portion supérieure du dalot a été décapée lors du prélèvement de la dalle.



Photo 61 Vue vers le nord du vestige 25D100 (CfEu-1-19-NUM1-235)

Vestige 25D200/25Q100

Le vestige 25D200/25Q100 consiste en un segment de 1,20 m de longueur d'une fondation montée à l'aide de pierres calcaires de bonnes dimensions pour les assises supérieures et avec de gros moellons bruts à sa base (photo 62). Cet ouvrage large de 0,52 m possède deux parements (avec blocage médian) dont les pierres sont liées au mortier de chaux. Au cours de l'intervention, seules la face nord et une petite partie de la surface ont été dégagées. La dernière assise repose sur le sol naturel à une altitude minimale de 4,41 m d'altitude ANMM. Ce vestige se poursuit tant vers l'est que vers l'ouest; il a également servi d'assise de départ pour la fondation de béton de la grange actuelle.



Photo 62 Vue du parement nord du vestige 25D200-25Q100 (CfEu-1-19-NUM1-283)

Vestige 25D300

Le dernier vestige découvert dans la sous-opération 25D est positionné en paroi ouest, à peu près au centre du sondage (photo 63 et plan 2). Ce muret de pierres calcaires ébauchées et de mortier s'étire sur 1,32 m dans l'axe nord-sud. À une altitude maximale de 4,89 m ANMM, il compte deux assises pour une hauteur de 0,26 m. Tout comme le vestige 25A100/25B100, il repose sur une sole en bois de 0,15 m d'épaisseur (figure 24). Seuls le sommet et le parement est ont été dégagés. Aucune trace de ce vestige n'a été repérée dans la sous-opération 25F, située un peu plus à l'ouest. Comme le mode de construction est similaire à celui du mur 25A100/25B100, il peut être associé à la même période, soit au réaménagement de 1902.



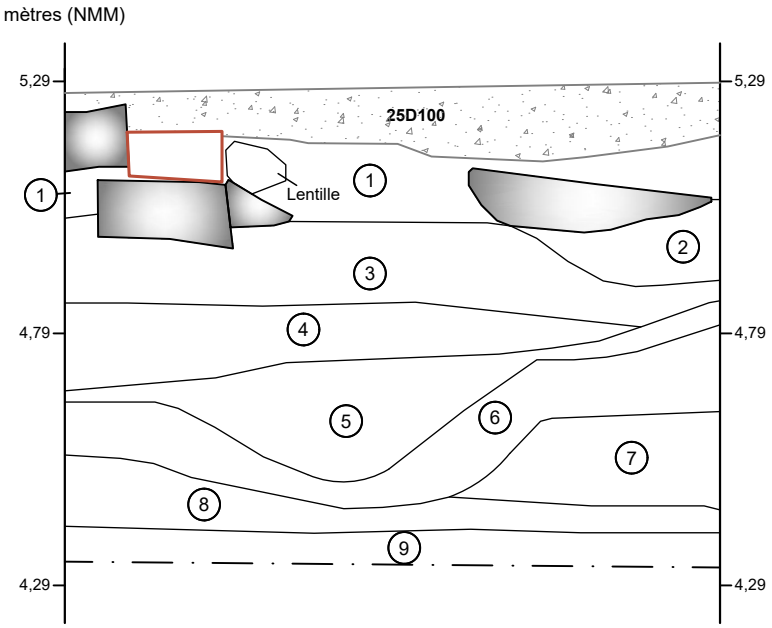
Photo 63 Vue en plan du vestige 25D300 (CfEu-1-19-NUM1-248)

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 25D, PAROI SUD

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Gravier avecune lentille de loam sableux brun foncé et des traces de radicelles
2. Sable loameux brun-gris, ferme, avec du mortier (40 %) et des traces de radicelles
3. Sable loameux brun foncé, meuble, avec des concrétions ferreuses (1 %), des radicelles (1 %) ainsi que des traces de calcaire, de bois et de silex de ballast et un fragment d'os; 25D5 et 25D8
4. Loam sableux brun foncé, ferme, avec des copeaux de bois (2 %) à l'interface supérieure, des traces de radicelles et de calcaire et un fragment de brique
5. Sable jaune marbré gris et beige, ferme, avec du gravillon (5 %) et des traces de calcaire; 25D11
6. Loam sableux brun foncé, ferme, avec des copeaux de bois (20 %) à l'interface supérieure et des traces de radicelles, de calcaire et de schiste; 25D17
7. Sable loameux gris marbré orangé par endroits, compact, avec des pierres émoussées (1 %)
8. Sable gris, ferme, avec du gravillon (30 %) et des traces de calcaire; 25D20
9. Sable brun, ferme, avec du gravillon (30 %) et des traces de calcaire; 25D20

Béton

Brique

Pierre

Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

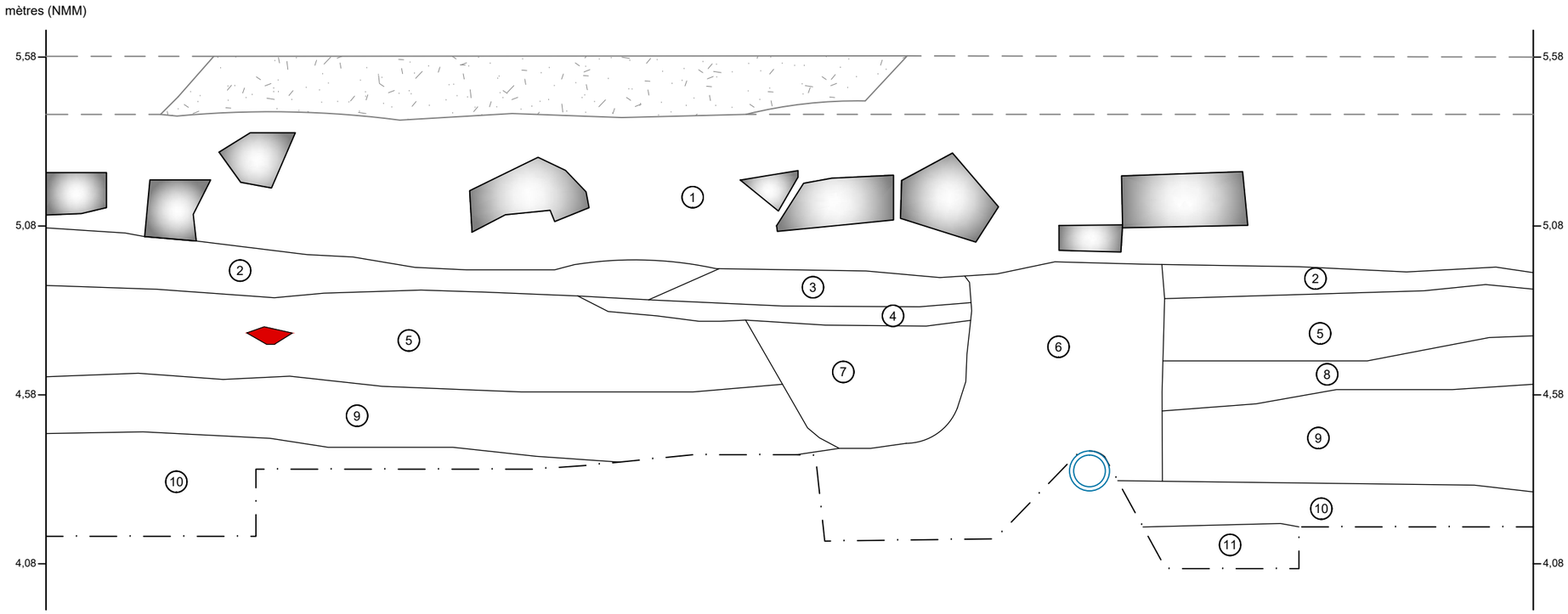
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 25

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 25B, PAROI SUD



1. Loam brun foncé, ferme, avec des fragments de calcaire (20 %), des racines (5 %), des nodules de mortier (2 %) et une lentille de sable; 25B4
2. Sable brun-roux avec du schiste (10 %), des racines (2 %) et de la brique commune (1 %)
3. Sable gris-roux avec des plaquettes de schiste (10 %)
4. Sable gris foncé avec des plaquettes de schiste (10 %) et des racines (2 %)
5. Loam brun foncé avec du mortier (1 %), des racines (1 %) et des fragments de calcaire (1 %); 25B9
6. Loam sableux avec des fragments de calcaire (3 %), des fragments de bois (1 %), des racines (1 %) et du silex de ballast (1 %)
7. Sable loameux brun roux foncé avec des galets de schiste (3 %), du mortier (1 %) et des racines (1 %)
8. Loam brun foncé, semi-compact, petits à moyens fragments de calcaire (5%), nodules de mortier (2%), racines (1%)
9. Sable loameux brun foncé avec des plaquettes de schiste et des fragments de brique commune (1 %); 25B9
10. Sable brun roux, ferme, avec des fragments de galets de schiste (5 %) et des racines (1 %); 25B12
11. Sable gris avec des galets de schiste; 25B12Brique

- Béton
- Poterie
- Tuyau de métal
- Pierre
- Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 26

4.2.2 Interprétation préliminaire des résultats

Phase 1 : occupation préhistorique (lots 25A12, 25B12, 25D20, 25D21 et 25D27)

L'expertise réalisée dans la partie est de la grange en bois n'a démontré aucune trace de présence autochtone, bien que les sous-opérations 25A à 25D aient été à quelques mètres à l'est de la zone où ont été découverts des fragments de poterie amérindienne en 2019 (sous-opération 25F). Cependant, le sol naturel stérile a été atteint à une altitude moyenne de 4,48 m ANMM. Ce dernier niveau, qui avait fort probablement appartenu à l'ancienne batture, était plutôt régulier et se composait de sable lité grossier à fin dont couleur variait du brun jaunâtre au brun noirâtre. Quelques inclusions se trouvaient dans certaines strates, dont des plaquettes de schiste et d'argile ainsi que du gravier arrondi.

Phase 2 : XVII^{e} et XVIII^{e} siècles

Événement 1 : occupation (lots 25A10, 25A11, 25B8, 25B9, 25D16, 25D17, 25D19 et 25D23 à 25D25)

À la période française, l'empreinte humaine demeure encore ténue pour cette portion du domaine. Les premiers bâtiments s'élèvent alors plus à l'ouest. Il en résulte que pour le secteur à l'extrémité est de la grange, peu de données archéologiques corroborent une utilisation de l'espace au Régime français. Cependant, on a quand même constaté la présence de quelques artefacts diagnostiques de cette période dans les niveaux anthropiques inférieurs.

Événement 2 : construction d'un aménagement en bois (lot 25D16)

Parmi les dépôts français, un horizon de loam brun très organique (lot 25D16) a été découvert à une altitude de 4,80 m NMM dans la partie sud de la sous-opération 25D. Il pourrait être lié à un aménagement en bois. Bien que parcellaire en raison d'une tranchée la coupant en son centre et de la dimension réduite du sondage, cette couche représente peut-être la trace d'une surface en bois. Est-ce qu'il y a eu un tel ouvrage à cet endroit au XVIII^{e} siècle? C'est ce que laisse présumer l'aveu et dénombrement de la seigneurie en 1733 où il est mentionné l'existence d'une maison en pierre de deux étages, mais aussi d'une grange, d'une étable et d'une écurie (Les Recherches Arkhis 1987 : 39). Quoiqu'il en soit, la présence de tessons de faïence blanche dans cette déposition confirme cette datation, bien que la fonction du dit ouvrage reste à déterminer – il a été impossible de préciser s'il s'agissait de bois ouvré ou d'une simple déposition de matière organique.

Événement 3 : construction d'un aménagement en pierre (25B9)

Des pierres de calcaire schisteux sont apparues au début de la fouille du lot 25B9 (photo 64). Les pierres ont été positionnées à plat sur un loam sableux, soit le sol naturel remanié. D'une longueur de 1,50 m, cette déposition a été coupée à l'est par l'excavation de la tranchée



Photo 64 Massif de pierres localisé dans le lot 25B9, vue vers l'est (NUM-1-167)

comblée par le sol 25B10. Quelques pierres se trouvaient dans le coin nord-est du sondage; bien que peu nombreuses, elles confirmeraient une continuité de l'aménagement vers l'est. Il serait aussi envisageable que la construction de la fondation 25B100 ait contribué au démantèlement partiel de cette surface. Cependant, aucun aménagement de ce type ne fut repéré dans la sous-opération 25A au nord.

Les artefacts associés à ce vestige comprennent plusieurs fragments de céramique. Il s'y trouve des tessons de faïence blanche, surtout associés au style de Rouen (N=14), et d'autres de fabrication anglaise probable (N=2). Pour la terre cuite commune, plusieurs tessons sont de facture locale (N=14), mais aussi de l'Italie du Nord (N=1) et de la Saintonge (N=1). Curieusement, il y avait également des témoins cérames de terre cuite fine jaune (N=1), de terre cuite fine blanche (N=1) et de *creamware* (N=1). La présence de ces artefacts d'une autre époque peut s'expliquer par l'excavation de la tranchée 25B10 et la construction du mur 25B100 qui ont pu bouleverser partiellement le lot 25B9. En plus de la céramique, ce lot contient des ossements d'oiseau (N=1) et de mammifères (N=19); d'ailleurs, des traces de boucherie ont été distinguées sur certains de ces os et un a été bouilli. Trois clous forgés et deux clous découpés complètent la collection. Une analyse de cet assemblage associe cette couche à la toute fin du Régime français ou au début du Régime anglais, soit au troisième quart du XVIII^{e} siècle.

Un plan de 1768 apporte une piste plausible quant à l'attribution d'une fonction à la surface de pierres (figure 6). En effet, à l'est des bâtiments, on y distingue la présence d'une voie de circulation. Comme il est reconnu que le site était marécageux, le pavage d'un sentier était de mise pour se garder les pieds au sec ou éviter l'enlisement d'une charrette. Il est présomptueux d'affirmer que la surface de pierres présente dans le lot 25B9 soit le vestige du sentier visible sur ce plan, mais son positionnement est similaire.

Phase 3 : XIXe siècle

Événement 4 : occupation (lots 25A6, 25A7, 25B6 et 25B7)

Au début du XIXe siècle, il y a encore peu de changements, à tout le moins du côté est du bâti. Le secteur est toujours à l'extérieur de la grange et les traces d'activités humaines se traduisent à nouveau par la présence d'un sol d'occupation dans les sous-opérations 25A et 25B, moins touchées par des perturbations survenues au cours du XXe siècle. Cette déposition était composée de sable brun-roux ou brun-gris. Elle recelait des artefacts liés à la consommation, à la préparation et à l'absorption des aliments, mais aussi à la construction. La présence d'un certain pourcentage de silex de ballast laisse penser que ces fragments y auraient été déposés pour drainer davantage le terrain.

Phase 4 : XXe et XXIe siècles

Événement 5 : construction de la grange de 1902 (lots 25A8, 25C3, 25D6, 25D7 à 25D9, 25D13, 25D15, 25D22, 25D26, 25A100/25B100, 25D200 et 25D300)

À l'aube du XXe siècle, le domaine de Maizerets va se développer considérablement. Dans la partie est de la grange, cette évolution se traduit entre autres par l'agrandissement du bâtiment d'environ 12 m vers l'est à partir du mur 25H200 (plan 9). Cet agrandissement réalisé en 1902 se concrétise au sol par les vestiges 25D200 au sud, 25A100/25B100 au nord et la fondation du mur pignon est actuel; cette dernière n'a pas été dégagée au cours de l'intervention.

Dans un premier temps, les lots 25D6 à 25D9 indiquent qu'un nivellement du terrain a été effectué. L'assemblage des artefacts révèle que cette déposition provient autant de sols anciens que modernes; cette grande variété dans les matériaux montre qu'une partie de cette couche a pu provenir de l'excavation de la tranchée 25A8, car celle-ci descendait jusqu'au sol stérile. Son excavation a contribué au mélange d'artefacts constaté dans les lots de nivellement.

Le remplissage de tranchée 25A8 était visible le long du parement nord du mur 25A100/25B100. Comme mentionné, la tranchée a dû être excavée un peu avant le nivellement du terrain. À son sommet, la couche mesurait 0,44 m de largeur pour se réduire de moitié à la base de la fondation. Cet élargissement de la couche a pu être le fruit d'une seconde excavation pour installer la conduite présente le long du mur après 1920. Du côté sud, une seconde tranchée a été repérée (25D14) : elle ne mesurait que 0,30 m de largeur maximale et n'atteignait pas la base du vestige 25D200. Il faut aussi se rappeler qu'elle bordait le parement nord du mur de façade 25D200. Ces petits détails laissent envisager que le dépôt 25D14 ne représenterait pas le remplissage de la tranchée de construction réalisée en 1902, mais celle d'une réfection effectuée lors de l'aménagement de 1920. Cette partie de fondation de la grange a pu être consolidée lors de sa réutilisation comme assise de départ à cette époque.

À la suite du décapage des tranchées, les murs de fondation ont pu être érigés. En considérant que le mur 25A100/25B100 serait contemporain du mur sud 25D200, on ne peut déterminer la raison d'être d'éléments divergents dans leur mode de construction. En effet, le vestige 25D200 est composé d'un mélange de pierres anguleuses et de gros moellons assis sur le sol naturel, alors que le mur 25A100/25B100 n'est constitué que de pierres anguleuses et repose sur une sole en bois.

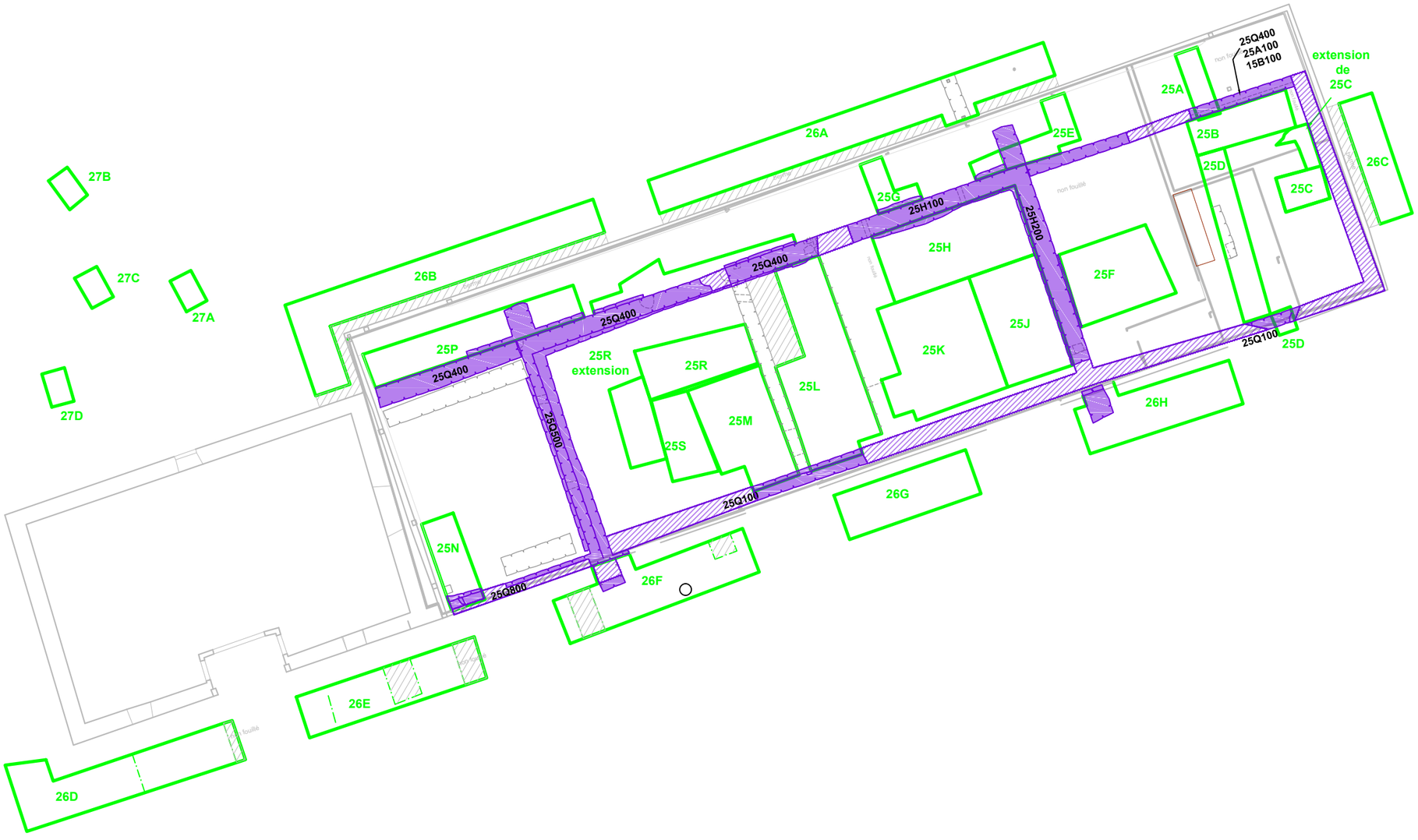
Dans un même élan, un massif de pierres (25D300) a été érigé au centre de ce nouvel aménagement. Sa contemporanéité avec le mur 25A100/25B100 est corroborée par le recours à des pierres anguleuses de calcaire et une sole de bois. Toutefois, la fonction du massif reste toujours à préciser : mur de refend tronqué, base ayant supporté un autre ouvrage? C'est aussi pendant cette période qu'une surface de ciment-pierres (25C3) est aménagée dans le périmètre de la sous-opération 25C. Là encore, l'utilité de cette dalle de seulement 0,06 m d'épaisseur n'est pas claire. Comme il a déjà été mentionné plus haut, un système de tuyauterie semble être associé à ces deux éléments. Les conduites seraient contemporaines de cette époque, car la tranchée qui les recouvre apparaît immédiatement sous la couche de démolition associée à la prochaine phase d'occupation.

Événement 6 : construction de la grange de 1920 (lots 25A1 à 25A5, 25B1 à 25B5, 25C1, 25C2, 25D1 à 25D5, 25B11 et 25B100)

En 1920, la grange en bois est agrandie de 2,34 m vers le nord (plan 9). Une première opération effectuée pour ce faire a été d'étendre une épaisse couche sur toutes les sous-opérations concernées. Elle se composait en partie de débris de démolition de la grange antérieure (lots 25A5, 25B5, 25C2 et 25D3 à 25D5). L'absence de traces d'incendie dans les lots exclut l'hypothèse d'un feu parmi les causes probables de la reconstruction.

Par la suite, la construction d'une nouvelle fondation est entreprise. Cette fois-ci, une longue tranchée est excavée du côté nord pour pouvoir couler une fondation de béton. Un segment du remplissage de cette tranchée (lot 25A8) a été fouillé dans la sous-opération 25A. Au fond de ce remplissage par du sable brun, des fragments de planches qui avaient servi de coffrage sont apparus. Pour la fondation sud, comme précédemment commenté, le mur de pierres de 1902 a servi d'assise de départ.

Une dernière couche de nivellement a été étendue dans tout le périmètre intérieur de la grange (lots 25A4, 25B4, 25C2 et 25D2). Composée de gravier et de sable, elle a servi de lit de pose à une dalle de béton (25A3, 25B3 et 25C1). Cette dalle comprenait le système de dalots auquel le vestige 25D100 appartenait (photo 53). Enfin, au cours des dernières années, cette zone de la grange a été modifiée afin qu'elle puisse être chauffée et pour y entreposer la machinerie du domaine. Cette dernière étape s'est traduite par la présence d'un plancher de bois (25A1/25B1) sous lequel s'est accumulé du sol (lots 25A2 et 25B2).



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 9

BÂTIMENT EN 1902

- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

- VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1902 MIS AU JOUR
- MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1902
- 25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop

4.3 Extérieur nord et est de la grange en bois (sous-opérations 26A à 26C)

Le long du mur nord de la grange en bois, la sous-opération 26A est longue de 18 m et large de 1,52 m (plan 2). À 2,50 m à l'ouest de celle-ci, la sous-opération 26B a été ouverte. Cette sous-opération, large de 1,50 m, longe la grange en bois et suit le coin nord-ouest de cette dernière, adoptant ainsi la forme d'un « L ». Sa section la plus longue, orientée est-ouest, est longue de 12,50 m tandis que son segment le plus court, qui suit un axe nord-sud, atteint une longueur de 4,11 m. Pour les deux sous-opérations, une berme de 0,50 m avait été conservée entre la surface à fouiller et les fondations de la grange afin d'assurer la stabilité des sols près du bâtiment. Néanmoins, la découverte du vestige 26A100 a justifié la réalisation d'un sondage dans ladite berme afin de mieux comprendre la construction et la fonction de cet aménagement (photo 65). Ce sondage, identifié par le lot 26A19, encadre la portion sud du vestige 26A100 et fait 1,45 m de l'est vers l'ouest sur 0,50 m du nord au sud – ce qui équivaut à la totalité de la berme sur cette longueur. Le sondage a été exécuté à environ 3,75 m de l'extrémité est de la sous-opération 26A (plan 2). Comme certaines couches trouvées dans les sous-opérations 26A et 26B étaient équivalentes, les dépositions de ces deux secteurs seront décrites conjointement.

Plus à l'est, la sous-opération 26C longe le mur pignon est de la grange en bois (plan 2). Une berme large de 0,50 m a également été préservée entre les fondations du bâtiment et l'aire de fouille, qui mesurait 5,50 m x 1,50 m. Une dénivellation de plus ou moins 0,10 m vers le nord pour l'ensemble des couches a été observée. De manière générale, cette sous-opération a grandement été affectée par l'action d'un vaste réseau racinaire. Elle est décrite indépendamment des deux autres sous-opérations situées au nord de la grange en bois, même si certains liens peuvent être tissés entre ces deux zones.



Photo 65 Surface du vestige de maçonnerie 26A100 montrant les deux traces de trous de poteau et le sondage 26A19 (CfEu-1-19-NUM3-196)

4.3.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux

Sous-opérations 26A et 26B

Le lot 26A99 représente le nettoyage de la sous-opération 26A à la suite de l'excavation mécanique du niveau de surface, préparatoire à la fouille de ce secteur. Les numéros de lots 26A99 et 26B99 ont également été attribués aux artefacts considérés hors contexte.

Le premier niveau à avoir été retiré correspond à ce qu'il restait de l'aménagement paysager après l'enlèvement mécanique de la surface. Ce sable limoneux brun foncé et ferme (lots 26A1 et 26B1, couche 1 de la figure 27 et couches 1 et 3 de la figure 28) possédait des inclusions de paillis de cèdre, de petites pierres, de charbon de bois, d'anthracite et de briques fragmentées. À l'ouest de la sous-opération 26B, une mince couche de gravier a également été intégrée au lot 26B1. L'altitude supérieure de cette couche se situait entre 5,31 m (à l'est) et 5,42 m ANMM (à l'ouest), tandis que l'altitude inférieure atteignait entre 5,26 m (à l'est) et 5,31 m ANMM (à l'ouest). L'épaisseur moyenne de la couche est de 0,07 m. La présence de fragments de plastique, de clous tréfilés, de tessons de verre brun à bouteille de bière, d'un cinq sous de 1964 et d'un cent de 1974 témoigne de la modernité de cet aménagement. Une dalle de béton partiellement brisée était également présente en surface dans chacune des sous-opérations. Ces dalles étaient abîmées et déjà fracturées. La couche précédente butait contre leurs limites et en recouvrait certains fragments.

Dans la sous-opération 26A, à 0,42 m de son extrémité est, la dalle associée au lot 26A5 mesurait 1,70 m (est-ouest) sur 1,10 m (couche 1 de la figure 29). À une altitude de 5,36 m ANMM, elle atteignait une épaisseur d'environ 0,14 m. Dans la sous-opération 26B, la dalle de béton 26B3 se trouvait à 1,65 m de la limite est de la sous-opération (photo 66). Elle mesurait 1,85 m dans son axe nord-sud et 1 m dans son axe est-ouest, se situait à 5,28 m d'altitude ANMM et avait une épaisseur moyenne de 0,13 m. Ces dalles étaient adossées à la fondation de la grange en bois et leur emplacement respectif correspondait à d'anciennes ouvertures visibles dans la grange. Elles ont été coulées directement sur le sol, puis lissées en surface; c'est pourquoi leur base n'était



Photo 66 Dalle de béton de la sous-opération 26B, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM2-124)

pas régulière. Leur démantèlement a révélé des sols similaires dans les deux sous-opérations (lots 26A7 et 26B11, couche 4 de la figure 29 et couche 13 de la figure 28), des sols dont les limites correspondaient à celles de l'emprise des dalles de béton. Ces niveaux étaient composés d'un sable argileux brun très foncé, ferme et composé à 40 % de pierres de calcaire schisteux. L'altitude supérieure du lot 26A7 était située à 5,28 m NMM et la couche avait en moyenne 0,21 m d'épaisseur. À l'ouest, la surface du lot 26B11 atteignait 5,10 m d'altitude ANMM et la couche s'enfonçait sur 0,16 m d'épaisseur. Peu d'artefacts et d'écofacts diagnostiques ont été découverts dans cette strate; notons néanmoins la présence d'un clou tréfilé et d'un fragment de tuyau en grès cérame grossier.

À l'extrémité sud-ouest de la sous-opération 26B, près des fondations de la grange en pierre, le lot 26B2 a été vu dès l'enlèvement du dépôt 26B1 (couche 2 de la figure 30). Il s'agit d'un sable orangé, meuble et homogène, qui occupait un espace de 1,50 m de côté à une altitude moyenne de 5,32 m ANMM. Seulement une portion de ce sable a été dégagée lors des fouilles, car ce niveau reposait sur une dalle de mousse en polystyrène, à 0,30 m sous la surface de la couche. Aucun artefact n'était associé à ce lot.

Sous les lots 26A1 et 26B1, une couche d'argile sableuse gris bleuté marbrée jaune et orangé, compacte, a été mise au jour (lots 26A2 et 26B3, couche 3 de la figure 27 et couche 5 de la figure 28) à une altitude moyenne de 5,24 m NMM, pour une épaisseur moyenne de 0,09 m. Comme le montrent les différentes coupes stratigraphiques, l'interface supérieure de ces lots était relativement uniforme tandis que leur base était plutôt irrégulière. En plus de s'étendre sur la majorité de la surface des sous-opérations 26A et 26B, cette argile comblait une tranchée liée à un tuyau en carton goudronné (26A4 et 26B7). Des poches de sable homogène beige orangé ont également été identifiées dans cette tranchée (lots 26A3 et 26B6). L'argile (lots 26A2 et 26B3) était homogène du côté de la sous-opération 26A, tandis qu'elle possédait des inclusions de pierres, de mortier, de briques fragmentées, de charbon et de scories dans la sous-opération 26B. Les artefacts provenant des lots de sable sont très similaires à ceux prélevés de la couche d'argile et associent la déposition de ces sols au XX^{e} siècle. Six isolateurs électriques en porcelaine utilitaire ont, entre autres, été collectés. Des fragments de tuyau en céramique de différents types ont aussi été trouvés dans les lots 26A2, 26B3 et 26B6.

Le tuyau en carton goudronné (26A4 et 26B7), découvert dans les lots 26A2, 26A3, 26B3 et 26B6 était très abîmé, surtout dans la sous-opération 26A (photo 67). Il mesurait approximativement 0,15 m de diamètre et s'étirait sur toute la longueur des sous-opérations dans un axe est-ouest. Son altitude à son point le plus à l'est était de 5,26 m NMM, tandis qu'elle se chiffrait à 5,08 m NMM à son point le plus à l'ouest. Dans la sous-opération 26B, il possédait deux embranchements qui se dirigeaient vers le nord (photo 68). Les jonctions qui liaient les différentes parties du tuyau en carton goudronné étaient en métal ferreux.



Photo 67 Section ouest du tuyau 26A4, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-29)



Photo 68 Jonction ouest des tuyaux 26B7 et 26B8, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM2-156)

Le dépôt de sable 26B6 comblait également une extension de la tranchée à l'ouest de la sous-opération 26B. Il semble que la tranchée a été recreusée vers l'ouest pour installer une nouvelle conduite en métal ferreux de 0,03 m de diamètre orientée sud-est/nord-ouest (lot 26B8, photos 68 et 69). En plus du sable, des poches d'argile se trouvaient également du côté du tuyau en métal ferreux, mais en moins grande quantité (couches 4 à 6 de la figure 30). À l'est, ce tuyau était situé à 5,13 m d'altitude NMM et, à l'ouest, à 5,12 m ANMM. Il sortait de terre au coin du bâtiment et longeait la grange en bois vers l'est (photo 69).



Photo 69 Tuyau 26B8 dont la poursuite sort de terre, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM2-167)

La fosse 26A21 (couche 14 de la figure 29) a été révélée lors de la fouille du lot 26A2, à précisément 4,46 m de la paroi ouest; elle atteignait 0,75 m de diamètre. Découverte à 5,21 m d'altitude ANMM, sa profondeur était de 0,83 m. Cette fosse coupait ainsi toutes les autres couches jusqu'au sol naturel (lot 28A18). Elle était comblée par une argile sableuse brune, ferme, et par de grosses pierres. On y a remarqué une abondance d'ossements, de déchets métalliques, de tessons de terre cuite fine blanche vitrifiée et de verre à vitre.

Dans la sous-opération 26B, sous le lot d'argile 26B3 une tranchée orientée nord-est/sud-ouest a été observée. Elle était comblée par le lot 26B5 (couche 2 de la figure 28), un loam sableux brun grisâtre foncé, meuble et ayant comme inclusions du bois, des nodules d'argile, des pierres et du charbon. La fouille de ce dépôt a révélé un fil électrique identifié par sa gaine de plastique. Ce fil se dirigeait vers une installation moderne liée à l'observation des oiseaux qui est toujours en fonction. Cette tranchée a coupé les couches qui ont suivi jusqu'au lot 26B16. Elle a été découverte à 5,05 m d'altitude ANMM et avait une profondeur approximative de 0,25 m.

Le dégagement des dépôts 26A2 et 26B3 a dévoilé, dans les deux sous-opérations, une couche de sable loameux brun, ferme et hétérogène, qui comprenait des pierres, des scories, du bois, du charbon, des briques et de la chaux (lots 26A6 et 26B9, couches 5 à 7 et 9 de la figure 27 et couches 6 à 8 de la figure 28). Située à environ 5,16 m d'altitude ANMM, cette strate s'amincissait vers l'ouest, passant de 0,25 m à 0,10 m d'épaisseur. Une augmentation

de la matière organique a aussi été observée dans cette couche. Plus de trois mille ossements ont été collectés du dépôt 26A6.

La tranchée liée au tuyau de métal ferreux 26B8 est venue couper cette couche dans la sous-opération 26B. Quant à l'unité 26B10 (couche 7 de la figure 30), découverte au sud de la tranchée, elle correspondait en fait au lot 26B9 de la portion sud de cette sous-opération. Les artefacts collectés sont typiques d'une occupation du début du XX^{e} siècle. Une centaine de fragments de terre cuite fine blanche vitrifiée, dont plusieurs ornés d'un motif de blé tandis qu'un autre affiche une marque datée d'entre 1895 et *ca*. 1918, ont été mis au jour, en plus d'un pot à onguent en verre ambré (1895-vers 1900), de tessons de porcelaine commune et de clous tréfilés. Notons aussi la présence de plusieurs restes de jouets, tels des billes, des fragments de poupée, de la vaisselle miniature et une balle en caoutchouc (élaguée). C'est alors que la surface du vestige 26A100 a commencé à apparaître; le dégagement complet de celui-ci s'est poursuivi dans les lots inférieurs.

Au centre de la sous-opération 26A, soit à 7,50 m de la paroi est, une dépression de 2,70 m^2 a été observée : son comblement (lot 26A15, couche 11 de la figure 27) consistait en un sable argileux brun foncé, compact, avec des plaquettes de schiste, des fragments de bois, du mortier et des fragments de briques. La surface de ce remplissage se situait à approximativement 4,74 m ANMM et sa base se trouvait à 4,55 m ANMM. Elle atteignait jusqu'à 0,32 m de profondeur dans son coin sud-ouest.

Une couche de loam argileux brun à brun rougeâtre, ferme et montrant quelques copeaux de bois, des pierres de schiste et des nodules de mortier, est apparue uniquement dans la sous-opération 26A (lot 26A14, couche 10 de la figure 27), à la fois au-dessus et en dessous de blocs et de plaquettes de schiste entremêlées de loam argileux gris noirâtre (lot 26A16, couche 6 de la figure 27). Le lot 26A14 recouvrait la sous-opération 26A sur 6 m de longueur à partir de la paroi ouest. Quant à la couche 26A16, elle était située à l'extrême ouest de la sous-opération et mesurait 0,60 m de longueur au sud et 1,05 m au nord, s'étendant ainsi entre les parois nord et sud de la sous-opération. Une concentration de mortier se trouvait autour de pièces de bois dans le lot 26A14, à l'est du lot 26A16. Cet aménagement a été mieux défini par le dégagement du dépôt inférieur 26A8 et a été associé au lot 26A24. Les unités 26A14 et 26A16 se situaient entre les strates 26A6/26B9/26B10 et 26A8/26B12. Une majorité de terres cuites fines vitrifiées a également été récupérée de cette couche.

La découverte de la fosse 26A25 (couches 19 et 20 de la figure 29), à 8,25 m de la paroi ouest, a été réalisée lors du dégagement du lot 26A6. Cette fosse de 0,75 m sur 0,35 m était située à 4,88 m d'altitude ANMM et avait une profondeur de 0,34 m. Le comblement était caractérisé par un sable argileux constellé de gravillon. Pour la plupart, les ossements récupérés dans ce sol pourraient provenir d'un même individu, possiblement un porc d'âge juvénile. Aucun crâne n'a toutefois été trouvé. Autrement, et mis à part quelques clous, la culture matérielle de cette fosse était très pauvre. Elle coupait toutes les couches inférieures jusqu'au sol naturel (26A18).

Sous les dépôts 26A6 et 26B9, une couche de sable limoneux brun grisâtre avec du bois, de la brique, du charbon, du mortier, de la chaux, du gravillon et des scories est apparue (lots 26A8 et 26B12, couche 14 de la figure 27 et couche 14 de la figure 28). Ce sol a été mis au jour sur la majorité de la superficie des deux sous-opérations. Il se situait approximativement à 4,95 m d'altitude ANMM pour atteindre une épaisseur d'environ 0,09 m même s'il était assez irrégulier, passant de 0,03 m à 0,18 m dans différentes portions des deux secteurs. Encore une fois, la culture matérielle est marquée par la présence de terre cuite fine vitrifiée, bien que le nombre de fragments ait diminué, et par l'augmentation du nombre de tessons de terre cuite commune glaçurée. Mentionnons enfin la présence d'une pièce d'un cent de 1928, trouvée dans le lot 26B12.

À l'ouest, une tranchée de construction est apparue le long du parement ouest du vestige 26A100. Ce creusement avait été comblé avec un sable argileux brun foncé qui comprenait du gravillon et des éclats de briques (lot 26A9). Ce dépôt était semblable au lot 26A8, bien qu'il ait été un peu plus meuble. Cette tranchée longeait le vestige en s'enfonçant pour atteindre 0,67 m de profondeur. Un ossement, un clou forgé, un clou tréfilé et un tesson de terre cuite fine blanche y ont été mis au jour. Du côté du parement est, aucune tranchée du même type n'a été observée, bien qu'une couche de gravillon entremêlé de sable brun jaunâtre venait buter contre le parement est du vestige 26A100 (lot 26A10). Cette déposition était d'ailleurs similaire aux sols naturels inférieurs. Aucun artefact diagnostique n'a pu être associé à cette couche. Apparue à 4,98 m d'altitude ANMM, elle faisait 0,07 m d'épaisseur et recouvrait partiellement le remplissage de tranchée 26A11, mis au jour plus à l'est.

Le remplissage de tranchée 26A11 (couche 15 de la figure 27), apparue à une altitude de 4,87 m ANMM, avait été comblé avec un loam argileux brun grisâtre foncé, ferme et qui comprenait des éclats de schiste, des fragments de briques et du mortier. La tranchée était orientée selon un axe sud-ouest/nord-est. Pour des raisons de sécurité, sa fouille a cessé après l'atteinte d'une profondeur de 0,75 m. La réalisation d'un sondage au fond de celle-ci a cependant permis la mise au jour d'un tuyau en métal ferreux (26A23, photo 70) d'un diamètre de 0,04 m, à 3,91 m d'altitude ANMM. Mis à part quelques ossements et restes de mollusques, des clous tréfilés et découpés, des fragments de terre cuite commune à glaçure, de terre cuite fine blanche vitrifiée, un boulon et un rivet en acier ont été récupérés dans cette couche.

À l'est de la tranchée, au coin sud-est, un loam sableux brun foncé, compact avec 30 % de gravillon de schiste, rappelait les sols naturels déjà identifiés ailleurs sur le site (lot 26A17). L'altitude de sa surface se situait à 4,94 m ANMM, tandis que son épaisseur était d'approximativement 0,04 m. Une lentille de sol moins compact et possédant moins de pierres a été notée près de la paroi est. Les fragments jointifs d'un contenant en terre cuite commune locale trouvés à la fois dans la lentille et dans la couche témoignent du lien étroit qui unit ces deux dépôts. Enfin, un tesson de terre cuite fine jaune constitue le reste de la culture matérielle associée à cette couche.



Photo 70 Tranchée 26A10 présentant le tuyau 26A23, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-229)

Un sable loameux brun, meuble et marqué par la présence de quelques blocs schisteux, a quant à lui été observé du côté ouest de la sous-opération 26A (lot 26A20, couches 14 et 18 de la figure 27). La couche couvrait l'extrémité ouest de celle-ci en longeant sur 6,10 m la paroi nord de l'aire de fouille, pour une largeur d'environ 0,40 m et une épaisseur de 0,14 m. Elle était située directement sous le dépôt 26A8 à 4,69 m NMM du côté est et à 4,78 m ANMM vers le centre de la sous-opération. Comme, en paroi, la différence entre les dépôts 26A8 et 26A20 était très mince, il est possible que ces deux couches aient été en fait équivalentes et contemporaines. Comme artefacts, des tessons de terre cuite commune à glaçure, de terre cuite fine blanche, de terre cuite fine blanche vitrifiée, de verre vert kaki et quelques déchets métalliques, dont un clou tréfilé et un découpé, y ont été identifiés.

Les lots 26B13 à 26B15 (couches 10 et 14 de la figure 28) ont été révélés lors de l'enlèvement de la couche 26B12. D'abord, le dépôt 26B13 correspondait à deux concentrations de scories déposées de part et d'autre de la tranchée 26B5, au centre de la sous-opération, à environ 5,04 m d'altitude ANMM et d'une épaisseur d'entre 0,02 et 0,19 m. Ces concentrations étaient déposées sur le lot 26B14. Une couche de sable limoneux brun noirâtre très organique avec des copeaux de bois, du gravillon et des plaquettes de schiste, est apparue à une altitude d'entre 5,03 m et 4,95 m ANMM. Cette couche était relativement mince, soit entre 0,01 et 0,04 m d'épaisseur. Sous ce sol organique, une couche de copeaux et d'éclisses de bois a été mise au jour (lot 26B16). Il ne s'agit pas d'un vestige en bois, mais bien de

plusieurs dizaines de milliers de fragments de bois de grosseur variée, désorganisés et agglomérés vu leur décomposition, de manière à former un dépôt de 0,14 m d'épaisseur (photo 71). Le reste de la matrice était composé d'un loam sableux organique contenant des pierres, de la brique et de l'anthracite. Enfin, le lot 26B16 était situé au centre de la sous-opération 26B, occupant une surface de 4,04 m sur 1,14 m. À l'instar des unités 26B13 et 26B14, la tranchée 26B5 coupait le lot 26B16. Une lentille de sable brun verdâtre, meuble et homogène (lot 26B17), s'étirait le long de la paroi sud de la sous-opération 26B, à la fois sur et sous le lot 26B16. La déposition 26B17 semblait être étroitement liée à celle du lot 26B22 qui venait couper toutes les couches sous le lot 26A3, le long de la paroi sud. Enfin, le dépôt 26B16 était supérieur au lot 26B19. Les unités 26B13, 26B14 et 26B16 semblent toutes être associées les unes aux autres. De la terre cuite fine blanche vitrifiée ainsi que de la terre cuite fine rouge de type Rockingham sont les deux types d'artefacts les plus diagnostiques pour cette couche. Le nombre d'ossements est également significatif par rapport aux autres couches.

Du côté est de la sous-opération 26B, le dépôt 26B15 a été découvert sur une surface de 1,70 m sur 1,50 m, à environ 5 m d'altitude ANMM. Épaisse de 0,09 m, cette couche est très similaire au lot 26B18 qui lui est inférieur et latéral. Ce sable loameux brun foncé et meuble contenait du gravillon, du bois, des pierres et des scories. Quant au lot 26B18 (couche 6 de la figure 31), il a été identifié sous les portions nord et est du lot 26B15. S'étalant sur une superficie de 3,95 m^2 en adoptant la forme d'un « L », il était constitué d'un sable loameux brun foncé avec du bois, du mortier, de la brique et du gravier. Il présentait un sol plus foncé et plus organique que le lot 26B15 et recouvrait le lot 26B20 (couche 7 de la figure 31),



Photo 71 Vue en plan de la couche d'éclisses et de copeaux de bois 26B16 (CfEu-1-19-NUM2-209)

une couche de sable loameux brun foncé, ferme, avec des inclusions variées et deux petites planches de bois exposées. Elle était présente directement le long de la paroi est sur 0,75 m, à une altitude de 4,86 m ANMM, et avait une épaisseur de 0,09 m. La culture matérielle de ces couches est très pauvre, mais peut être associée au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle par quelques tessons de terre cuite fine blanche vitrifiée et des clous découpés et tréfilés.

Dans les deux sous-opérations, un sable brun foncé, meuble et contenant du gravillon, des plaquettes de schiste, des nodules d'argile jaune, des briques et des scories, était présent. Les numéros de lot 26A12 et 26B19 (couche 14 de la figure 27 et couche 16 de la figure 28) ont été attribués à cette couche, qui est apparue à approximativement 4,87 m d'altitude ANMM. Elle a été identifiée sur la majeure partie de la surface des deux sous-opérations et faisait approximativement 0,18 m d'épaisseur. Dans la sous-opération 26A, une lentille de charbon a été trouvée dans la portion ouest du dépôt, tandis qu'un trou de piquet a été noté dans la portion est. Cette couche témoigne d'une culture matérielle différente. Malgré leur présence, on note une diminution significative des types céramiques des XIX^{e} et XX^{e} siècles, tels que de la terre cuite fine blanche, jaune, rouge ou vitrifiée, de concert avec une augmentation importante du nombre de fragments de terre cuite commune locale des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Quelques tessons de terre cuite commune glaçurée verte française et de la Saintonge ont aussi été collectés. Un changement était d'ailleurs perceptible dès la fouille, alors que les fragments plus anciens étaient récupérés à la base de la couche et non en surface. Il est alors possible que certains artefacts intrusifs plus récents proviennent du côté est de la sous-opération 26B. En effet, dans cette section, il semble que le lot 26B19 ait en fait été complètement perturbé par des tranchées qui ont été découvertes par la suite.

La couche 26B21 (couche 19 de la figure 28) a progressivement été dévoilée par la fouille du lot 26B19 à environ 9 m de la paroi est. Un sable multicolore, ferme en surface et plus meuble vers la base, a servi de comblement à une tranchée réalisée pour la pose du drain 26B100. La tranchée était orientée dans un axe nord-ouest/sud-ouest. Elle coupait les dépôts 26B19 et 26B26, tout en apparaissant à une altitude moyenne de 4,75 m ANMM. Il y avait une épaisseur de sol d'environ 0,66 m avant d'atteindre le vestige 26B100. Dans cette tranchée, seulement une dizaine d'artefacts a été collectée, les plus caractéristiques étant trois fragments de terre cuite fine blanche vitrifiée, deux tessons de terre cuite commune glaçurée et un clou découpé.

À l'est de la tranchée 26B21, sous le lot 26B19, l'unité 26B23 a été créée avec l'apparition de cailloutis entremêlé de sable jaune orangé. Il s'étendait à l'est de la tranchée sur une superficie d'environ 2,69 m^{2}. La surface de ce lot se trouvait à 4,63 m d'altitude ANMM et sa base atteignait 4,57 m ANMM, pour une épaisseur moyenne de 0,06 m. La fouille de la fin du lot 26B19 et du lot 26B23 entre la tranchée 26B21 et la paroi est a permis la mise au jour du lot 26B24 et du remplissage de tranchée 26B25 (couche 12 de la figure 28). Le lot 26B24 recouvrait toute la zone exceptée l'endroit où la tranchée 26B25, de forme trapézoïdale, a été découverte, c'est-à-dire sur une superficie de 1,34 m^{2}, à 0,60 m de la paroi est. L'altitude de la surface des lots 26B24 et 26B25 atteignait respectivement 4,57 m ANMM et 4,52 m ANMM lors de leur découverte. Le lot 26B24 représente un sable loameux brun foncé, ferme et

homogène, auquel seuls une bande de métal, un fragment de pipe et deux ossements ont été associés. La couche était plus épaisse au sud qu'au nord, passant de 0,13 à 0,01 m. Quant au comblement de la tranchée (lot 26B25), il s'agissait d'un loam sableux brun foncé, meuble avec du bois, du charbon, du mortier et des briques. Plusieurs fragments de planches complètement déstructurées ont été mis au jour dans ce lot. La fin de fouille du lot a été atteinte à 4,11 m d'altitude ANMM. Le tuyau 26B29 (photo 72) a d'ailleurs été découvert lors de la fouille du lot 26B25. Ce tuyau en métal ferreux d'un diamètre de 0,04 m se situe à 4,20 m d'altitude ANMM. Enfin, dans ce remplissage de tranchée, quelques artefacts ont été récoltés, dont neuf clous tréfilés. En étudiant la séquence stratigraphique, on note que la tranchée était présente directement sous le lot 26B3 et qu'elle coupait toutes les couches lui étant inférieures.

Une seconde tranchée a été découverte sous le lot 26B24, à l'est du lot 26B25. Dans la séquence stratigraphique, elle était recouverte par les couches précédentes, contrairement au lot 26B25. Elle était comblée par le remplissage 26B27 (couche 23 de la figure 28), un loam sableux brun foncé, meuble, ayant du gravillon et du mortier comme inclusions. Le remplissage est apparu à 4,56 m d'altitude ANMM et sa fouille a dévoilé la présence du tuyau en métal ferreux 26B30 (photo 73), à une altitude de 4,05 m ANMM. La profondeur de cette tranchée était de 0,59 m. Aucun artefact diagnostique ne peut être associé à cette couche.

Le lot 26B22, qui correspondait à une autre tranchée, a été remarqué tardivement dans la sous-opération 26B (photo 74). Présent sur toute la longueur de la paroi sud, ce dépôt n'occupait que quelques centimètres le long de ladite paroi et il ne mesurait qu'environ 0,10 m de largeur lorsqu'il a été identifié. La poursuite de cette tranchée a aussi été remarquée sous la fosse d'installation du tuyau 26B8 (photo 75). Elle faisait 0,54 m de largeur et était orientée dans un axe est-ouest. La tranchée 26B22 était comblée par un sable loameux brun foncé contenant du gravier et des scories. La déposition du lot 26B17 pourrait d'ailleurs être associée à ce remplissage, puisqu'il avait été identifié à proximité et sur le lot 26B22. La tranchée correspondant au lot 26B22 avait 1 m de profondeur. Le lot 26B31 avait été attribué à un possible trou de poteau, mais il s'agissait en fait de la poursuite de la tranchée 26B22 de ce côté. Ainsi, le numéro de lot 26B31 a été éliminé.

La fouille de la tranchée 26B21 associée au vestige 26B100 a révélé la présence d'un trou de poteau tronqué par cet aménagement (photo 76). Cette trace de poteau (26B32) avait un diamètre de 0,40 m en surface et de 0,32 m au fond, tout en accusant une profondeur de seulement 0,15 m. Le comblement de l'empreinte était similaire au dépôt 26B19, soit un sable loameux brun grisâtre et homogène. Trois grosses pierres, utilisées possiblement pour caler le poteau, ont été découvertes au fond du trou.

Dans la sous-opération 26A, la fouille du lot 26A12 a permis le dégagement de trois aménagements distincts. Le premier consistait en un tuyau en grès (26A24) qui était recouvert partiellement par un caisson en bois cloué avec des clous tréfilés (couche 19 de la figure 27 et couche 23 de la figure 29, photo 77). Le tuyau fait 0,14 m de diamètre, tandis que



Photo 72 Tranchées 26B25 et 26B27 et canalisations 26B29 et 26B30, vue vers le sud (CfEu-1-19-NUM2-353)



Photo 73 Vue en plongée de la tranchée 26B22 (CfEu-1-19-NUM2-309)



Photo 74 Tranchée 26B22 et tuyau 26B28 dans la portion ouest de la sous-opération, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM2-453)



Photo 75 Trace de trou de poteau 26B32, vue vers le sud-ouest (CfEu-1-19-NUM2-341)



Photo 76 Drain 26A24, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-213)



Photo 77 Vue en plongée de l'aménagement en bois 26B22 (CfEu-1-19-NUM3-311)

l'aménagement en bois accusait une largeur de 0,50 m. Celui-ci était orienté dans un axe nord-sud, à 1,38 m de la paroi ouest, et couvrait toute la largeur de la sous-opération. En plus du tuyau en grès, le caisson comprenait un dépôt de sable argileux brun, meuble et qui porte le même numéro d'enregistrement que le tuyau (26A24). La particularité de cet assemblage est que le tuyau de grès arrivant du nord terminait sa course à seulement 0,25 m à l'intérieur de l'aménagement en bois. Un clou découpé et un fragment de terre cuite commune locale datant de la fin du XVII^{e} siècle ont été découverts dans cette couche, en plus de quelques ossements d'animaux. Cet aménagement était perceptible dans le lot 26A14, mais a réellement été mis au jour dans le lot 26A12. Son altitude de surface était de 4,25 m ANMM.

Le lot 26A26 (couche 17 de la figure 27) consistait en une autre couche de sol apparue à 4,63 m d'altitude ANMM dans le coin nord-ouest de la sous-opération. De 0,40 m de longueur et 0,05 m d'épaisseur, ce sable argileux meuble plongeait vers la paroi ouest et atteignait une profondeur maximale de 0,44 m sous la surface. Ce dépôt était peut-être associé à un vestige en bois qui n'a pas pu être clairement identifié, puisqu'il n'était visible qu'en paroi : ainsi, le lot 26B26 pourrait correspondre au remplissage de la tranchée réalisée pour réaliser un aménagement en bois. Aucun artefact n'a été récupéré dans cette couche.

Le lot 26A22 a quant à lui été observé dans le centre de la sous-opération 26A, à 8,60 m de la paroi est. Ce sable argileux brun, ferme avec du gravillon, a été trouvé à l'intérieur d'un aménagement en bois (photo 78) constitué de planches posées à la verticale, liées par des pièces de bois plus larges et posées à l'horizontale. Le dépôt de sol (lot 26A22) mesurait 1,80 m est-ouest sur 1,20 m nord-sud. Il n'a pas pu être fouillé dans son entièreté, tout comme l'aménagement en bois n'a pu être complètement dégagé considérant sa profondeur. La nappe phréatique a été atteinte dans un sondage effectué au centre de cet aménagement. Quant à la culture matérielle de la couche 26A22, elle était variée avec, entre autres, plusieurs clous forgés, un fragment de pipe Henderson (1847-1876), un tesson de terre cuite commune et un autre de terre cuite fine blanche.

Les trous de poteau 26A27 et 26A28 ont également été repérés sous la couche 26A12. Le premier se situait à l'est du remplissage de tranchée 26A11, à environ 0,40 m de la paroi est et à 0,32 m de la paroi sud. Le trou de poteau 26A27 faisait 0,29 m de diamètre en surface et recelait une pièce de bois de 0,19 m de diamètre en son centre. Il semble que le poteau n'a pas été retiré et qu'il a seulement été arasé. Le sable loameux qui comblait cet espace était brun orangé et meuble, un mélange des sols naturels. Quant au remplissage du second trou de poteau (26A28), il était similaire au premier. Celui-ci a néanmoins été complètement retiré, bien que quelques fragments de bois aient encore été observables au travers des sédiments. Ce deuxième poteau était accolé à la paroi ouest de la tranchée 26A11 et situé à 0,30 m de la paroi sud de la sous-opération 26A. Il a été découvert à 4,67 m d'altitude ANMM et faisait 0,40 m de profondeur. Aucun artefact ou écofact n'a été associé au vestige 27A27, mais un clou découpé et quelques ossements ont été trouvés dans l'empreinte 26A28.



Photo 78 Parement ouest du vestige 26A100 (CfEu-1-19-NUM3-217)

Dans les deux sous-opérations, les sols naturels ont été atteints à une altitude d'entre 4,90 m et 4,50 m ANMM, les différents aménagements creusés ayant affecté la surface des dépôts de sédiments. Le sol naturel est constitué à cet endroit d'un litage de couches de sable jaune orangé et de couches de galets de rivière. À certains endroits, le sol était induré, oxydé et très compact, tandis qu'à d'autres il était très meuble, dépendamment des processus pédologiques s'étant produits dans chacun des secteurs. Par ailleurs, l'épaisseur des couches du litage variait grandement. À l'est, dans la sous-opération 26A, les sols naturels ont été identifiés par les lots 26A13 et 26A18 (couche 19 de la figure 27). La différence majeure entre les différentes unités d'enregistrement consistait en la couleur des sols, soit moins orangés et plutôt beiges pour le lot 26A13, et en la présence d'une quantité plus importante de cailloutis dans le lot 26A18. La couche 26A13 était déposée sur le lot 26A18 tandis qu'à l'ouest, c'est le lot 26B26 (couches 24 et 25 de la figure 28) qui était associé à ce niveau stérile; dans son cas, il regroupait les différents types de litage. En totalité, onze sondages mesurant 0,50 m de côté et d'une profondeur de 0,35 à 0,50 m ont été réalisés dans les couches de sols naturels afin de vérifier la présence ou l'absence d'une activité humaine. Dispersés sur la surface des deux sous-opérations, tous les sondages se sont révélés stériles.

Vestiges architecturaux

La fouille de la sous-opération 26A a permis la mise au jour du vestige de maçonnerie 26A100 orienté nord-sud, à 4,07 m de la paroi est. Il s'étire sur une longueur totale de 1,90 m. La largeur du vestige en surface se chiffre à 0,65 m, mais il possède un fruit important du côté du parement ouest, élargissant sa base à 0,70 m. L'altitude de la surface du vestige se situe à 5,08 m ANMM. Toutefois, il n'est pas certain que la base ait été atteinte (figure 27). Le point le plus bas du vestige est à 4,04 m d'altitude ANMM, ce qui témoigne d'une hauteur minimale de 1,04 m. Ce mur à parement double est constitué à 95 % de moellons granitiques et à 5 % de pierres de schiste (photo 79). L'agencement des matériaux est défini par un appareil irrégulier composé de quatre ou cinq assises irrégulières dont le parement est non dressé. Il s'agit d'une maçonnerie sèche dont la partie supérieure a été arasée. La présence de deux trous de poteaux séparés l'un de l'autre de 1,45 m a été observée à sa surface (photo 65), dont le premier est directement accolé aux fondations de béton de la grange (photo 80). Les cavités mesurent 0,30 m sur 0,25 m et 0,20 m de côté. Ce vestige a été mis au jour sous le lot 26A6 et a été érigé sur le lot 26A18, tandis que sa tranchée de construction est remplie par le dépôt 26A9.



Photo 79 Trou de poteau dans le vestige 26A100 (CfEu-1-19-NUM3-234)

Le sondage représenté par l'unité d'enregistrement 26A19 a été réalisé dans la berme afin de mieux comprendre le vestige 26A100. Quatre couches y ont été mises au jour : on y a reconnu un sable organique comprenant beaucoup de fragments de verre à vitre, un loam sableux similaire au lot 26A6, un sable marqué par la présence de gravillons et un sable argileux brun foncé associé au lot 26A12. Des pierres déstructurées provenant



Photo 80 Drain en pierre dans la tranchée 26B21 (CfEu-1-19-NUM2-285)

du mur ont été trouvées de part et d'autre du vestige. La tranchée de construction de la fondation en béton, quant à elle, a révélé qu'un caisson de bois a été utilisé pour couler celle-ci : en effet, un reste de caisson était adossé au vestige 26B100. La fouille a pris fin à la base de la tranchée des fondations en béton. Le vestige semble avoir été coupé par la pose des fondations de béton de la grange en bois.

Dans la sous-opération 26B, c'est le drain français 26B100 qui a été révélé par la fouille du remplissage de tranchée 26B21 (couche 19 de la figure 28, photo 81). Cet assemblage de pierres calcaires ébauchées et équarries, disposées sans liant de façon plus ou moins régulière sur deux ou trois assises, comblait la largeur de l'espace creusé. Les pierres extérieures sont couchées de chant, tandis que les pierres à l'intérieur de l'ouvrage sont posées en panneresse les unes par-dessus les autres. La base du drain a été atteinte dans un sondage à une altitude de 3,71 m ANMM. D'ailleurs, la fouille du sondage qui visait l'atteinte du fond de l'aménagement a été compliquée par la montée de l'eau de la nappe dès l'enlèvement de la deuxième assise de pierres. La surface du drain se situe quant à elle entre 4,01 m et 4,15 m d'altitude ANMM. Les dimensions du vestige sont de 2,60 m de longueur sur 0,75 m de largeur au sud et 0,85 m au nord. Le drain est orienté dans un axe sud-est/nord-ouest, distant de la paroi est de 2,55 m au sud et de 4,90 m au nord.



Photo 81 Caisson en bois 26C6, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-136)

Sous-opération 26C

Dans la sous-opération 26C, un premier dégagement mécanique a été effectué afin de retirer les aménagements de surface. La première couche à avoir été observée était formée de criblure de pierre (lot 26C1, couche 1 de la figure 32). L'altitude de surface se situait entre 5,72 m (au nord) et 5,62 m (au sud) NMM, tandis que celle de la base se trouvait à 5,50 m ANMM. L'épaisseur moyenne de la couche était donc de 0,16 m.

Un loam argileux brun grisâtre, compact avec 30 % de racines (lot 26C2, couche 2 de la figure 32), a été fouillé sous la criblure de pierre. L'épaisseur de la couche variait de 0,05 à 0,30 m. Découverte à 5,50 m d'altitude ANMM, sa base atteignait 5,15 m NMM au nord et 5,42 m ANMM au sud. La culture matérielle de cette couche était marquée par la présence d'artefacts du XX^{e} siècle, tels que des bouteilles à capsule, des fragments de plastique variés et une pièce de monnaie de 25 cents datant de 1982.

Le dépôt 26C3 (couche 4 de la figure 33), qui couvrait l'ensemble de la surface sous le lot 26C2, était constitué d'un loam sableux brun foncé, meuble et comprenant de nombreuses racines, des pierres émoussées et des nodules d'argile gris-vert. Il a été mis au jour à une altitude moyenne de 5,20 m ANMM et accusait une épaisseur d'environ 0,30 m. Une lentille de sable de 0,68 m sur 0,56 m a été découverte dans la partie nord de la sous-opération. Encore une fois, les artefacts associés à cette couche sont caractéristiques du XX^{e} siècle, comme le démontre la présence de plastique et d'une bouteille datant d'après 1970. Le dégagement de la couche 26C3 a mis au jour les unités 26C4 à 26C7 et 26C10. Deux possibles trous de poteaux identifiés par des fibres de bois dans la portion nord de la sous-opération ont aussi été fouillés lors du retrait du dépôt 26C3. Ces traces montraient un diamètre approximatif de 0,16 m et 0,25 m respectivement.

Le lot 26C4 (couche 5 de la figure 33) occupait la majorité de la surface : il s'agissait d'une argile gris-vert, compacte, avec 20 % de racines et quelques fragments de pierres émoussées. L'altitude de sa surface était située entre 5,09 m ANMM au nord et 5,25 m ANMM au sud. Quant à sa base, elle reposait à 4,96 m ANMM au nord et 5,12 m ANMM au sud. Les artefacts de cette couche étaient très similaires à ceux des dépôts supérieurs : verre à bouteille à capsule ambré, verre de couleur vert de type « 7 Up », clous tréfilés, isolateur électrique, tube d'ampoule électrique, etc.

Le dépôt 26C5 (couche 6 de la figure 33), une couche d'humus comprenant du bois décomposé et des racines, était visible dans le coin nord-ouest de la sous-opération sous le lot 26C3 et sous l'ensemble du lot 26C4. Il a été mis au jour sur une longueur de 3 m à partir de la paroi nord, à approximativement 4,88 m d'altitude ANMM. La couche mesurait 0,26 m d'épaisseur dans le coin nord-est, mais moins de 0,02 m sur le reste de sa superficie. L'interface du lot 26C5 avec le lot 26C9 qui lui est latéral était très graduelle. Des clous tréfilés ainsi que des fragments de linoléum étaient associés à ce dépôt.

Un aménagement en bois et son comblement de loam sableux brun, meuble et qui comprenait des racines et du gravillon, sont représentés respectivement par les lots 26C6 et 26C7 (couche 3b de la figure 32); ils sont apparus lors de la fouille du lot 26C3. Localisé à 0,64 m de la paroi sud, le vestige 26C6 est constitué d'un caisson en bois dont seule une moitié a été mise au jour (photo 82). La largeur visible (est-ouest) mesurait 0,40 m, tandis que sa longueur est de 1,51 m. Les planches sont d'une épaisseur moyenne de 0,02 m, les pièces d'angle de 0,06 m sur 0,04 m. Le dégagement du sol à l'intérieur du caisson (lot 26C7) a dévoilé la présence de pierres soutenant les poteaux de coin. Des clous tréfilés ont été utilisés pour l'assemblage des éléments structuraux. La surface du vestige est située à 5,17 m ANMM. Son comblement repose sur le lot 26C8 (couche 5 de la figure 32), un sable brun ferme, d'une épaisseur de 0,17 m; quant au caisson 26C6, ses restes atteignaient 0,24 m de hauteur. Les couches de sol associées physiquement au vestige 26C6 (lots 26C7 et 26C8) comprenaient divers artefacts tels des clous tréfilés, du plastique et des languettes de canette.



Photo 82 Aménagement de pierres 26C11, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM1-184)

Sous le lot 26C4, latéral au lot 26C5 et mélangé à ce dernier, un sable brun beigeâtre avec 40 % de scories et ayant des inclusions de mortier, de béton et de déchets métalliques correspond au lot 26C9 (couche 6 de la figure 32). Concentré au sud de la sous-opération, il s'étirait sur plus de 2,50 m, recouvrant partiellement le lot 26C5. Son altitude de surface moyenne atteignait 5,04 m ANMM, tandis que sa base se trouvait à 4,59 m ANMM. Un

robinet moulé en plastique ainsi que des fragments de verre coloré vert de type « 7 Up » y ont été mis au jour.

Au nord, les lots 26C4 et 26C5 étaient coupés par une tranchée comblée par un loam sableux brun avec plusieurs racines, des nodules de mortier, des plaquettes de schiste et des scories (lot 26C10, couche 3 de la figure 33). Ce remplissage, apparu à une altitude de 4,87 m ANMM, se trouvait directement sous le lot 26C3 et mesurait 1,68 m de longueur sur 0,50 m de largeur, à partir du coin nord-est de la sous-opération. La fouille de ce remplissage de tranchée a été arrêtée à 0,42 m de profondeur pour des raisons de sécurité.

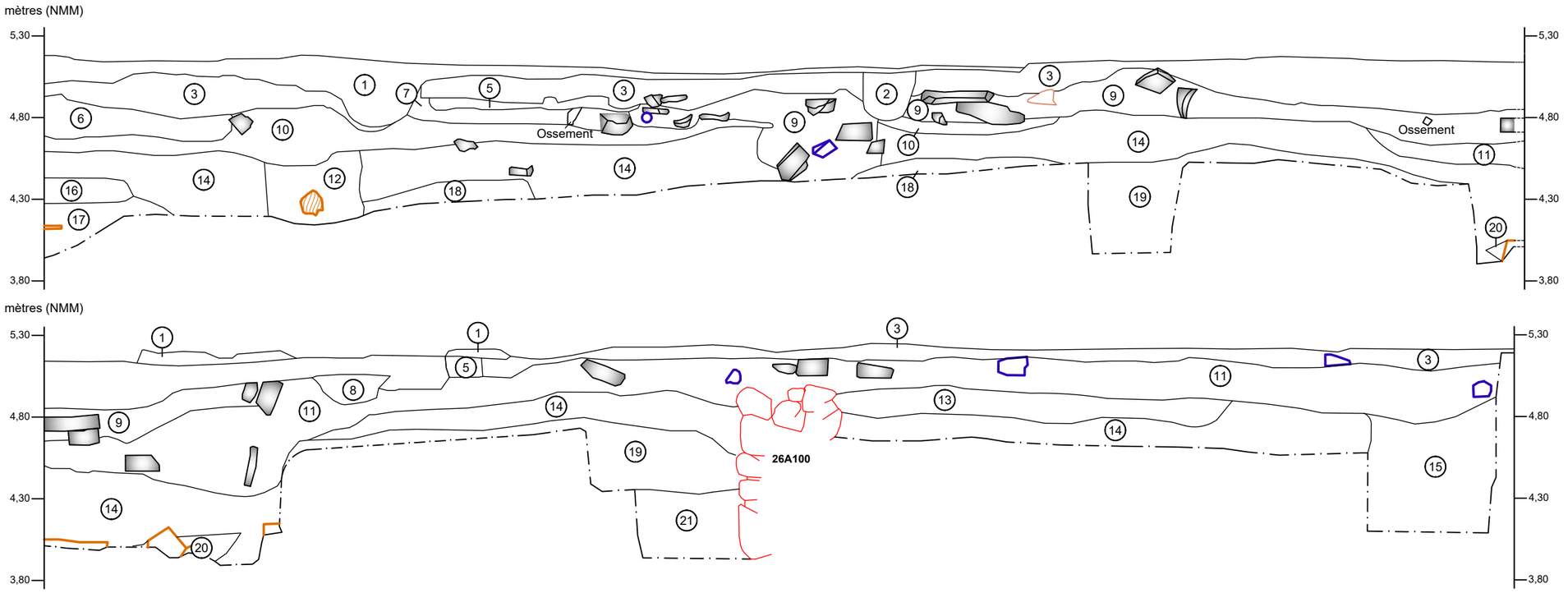
Le dégagement complet du lot 26C5 a dévoilé un aménagement de pierres de calcaire schisteux à 4,75 m d'altitude ANMM dans la portion sud de la sous-opération (26C11, couche 7 de la figure 32, photo 81). Les pierres étaient posées à plat sans liant pour former une surface de 0,10 m d'épaisseur. L'aménagement était relativement bien préservé sur environ 1,60 m à partir de la paroi sud, tandis qu'il ne restait que quelques pierres éparses un peu plus loin vers le nord. Des fragments de terre cuite commune locale ont été mis au jour dans le sol entourant ces pierres.

Sous la surface de pierres 26C11, le lot 26C12 (couches 8 et 9 de la figure 32) s'étendait sur l'ensemble de la sous-opération; il s'agissait d'une argile loameuse brun grisâtre, compacte et qui comprenait du calcaire, de la brique et des racines. Elle a été mise au jour à 4,82 m d'altitude ANMM et faisait en moyenne 0,21 m d'épaisseur. En plus de quelques ossements, des fragments de terre cuite commune locale, de terre cuite commune glaçurée verte française et de Saintonge ont été trouvés avec quelques fragments de verre patinés.

La dernière couche identifiée dans la sous-opération 26C (lot 26C13, couche 10 de la figure 32) consistait en un sable brun rougeâtre, ferme, avec 5 % de gravier. La fouille de ce dépôt naturel et stérile s'est poursuivie sur 0,30 m de profondeur en moyenne dans toute la sous-opération.

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26A, PAROI NORD



1. Loam organique, meuble, avec des radicelles; 26A1
2. Dépôt organique noir, meuble, avec du gravillon (1 %)
3. Argile gris-beigeâtre tacheté orangé, compacte, avec quelques racines; 26A2
4. Sable argileux brun-gris, compact, avec du schiste anguleux (15 %)
5. Loam argileux avec des traces de scories et de gravillon; 26A6
6. Calcaire schisteux entremêlé de loam argileux gris noirâtre; 25A16
7. Loam avec beaucoup de matière organique brun-noir, meuble, avec des fibres de bois (15 %) et du gravillon (2 %)
8. Loam sableux brun, compact, avec du gravillon (5 %) et de petites pierres subanguleuses (5 %)
9. Loam sableux brun foncé, meuble, avec des fibres de bois (5 %), du mortier (5 %), du gravier (3 %) et des briques (2 %); 26A6
10. Loam sableux gris-bun, ferme, avec des cailloux (5 %) et du gravier (5 %); 26A12
11. Loam brun foncé, ferme, avec du schiste anguleux (3 %), des moellons de granit (1 %), des nodules de mortier et de briques (1 %), des fibres de bois (1 %) et plusieurs artefacts et écofacts; 26A6 et 26A15
12. Loam sableux brun-gris, meuble, avec de la matière organique, du bois (20 %), des pierres subanguleuses (2 %) et du gravier (2 %); 26A8, 26A12, 26A14 et 26A20
13. Sable brun foncé, compact, avec des pierres anguleuses (7 %), des taches d'argile orange (2 %) et depetites lentilles de sable beige; 26A12
14. Sable limoneux brun-gris, ferme, avec de petites pierres (7 %), du gravillon (5 %) et du mortier (2 %); 26A8, 26A12, 26A14 et 26A20
15. Sable loameux brun à brun pâle, meuble, avec de petites pierres anguleuses (2 %); 26A11
16. Sable argileux brun-jaune, ferme, avec de petites pierres (5 %) et du gravillon (3 %)
17. Sable limoneux gris avec du bois (20 %) et du gravillon (5 %); 26A26
18. Sable gris-brun, meuble, avec des traces de charbon de bois; 26A20
19. Sable grossier lité brun grisâtre à beige, meuble et hétérogène, avec du schiste et des pierres rondes (15 %); 26A13
20. Sable organique brun noirâtre avec marbrures orangé (bois?), meuble et malodorant, avec de petites pierres (1 %); 26A22
21. Lits meubles de sable fin à grossier brun orangé à beige et de gravillon; 26A13

- Maçonnerie en pierre
- Bois
- Bois (orientation du grain)
- Ciment
- Tuyau de grès
- Scorie
- Pierre
- Limite de fouille

0 — 1 m

ÉCHELLE : 1/30

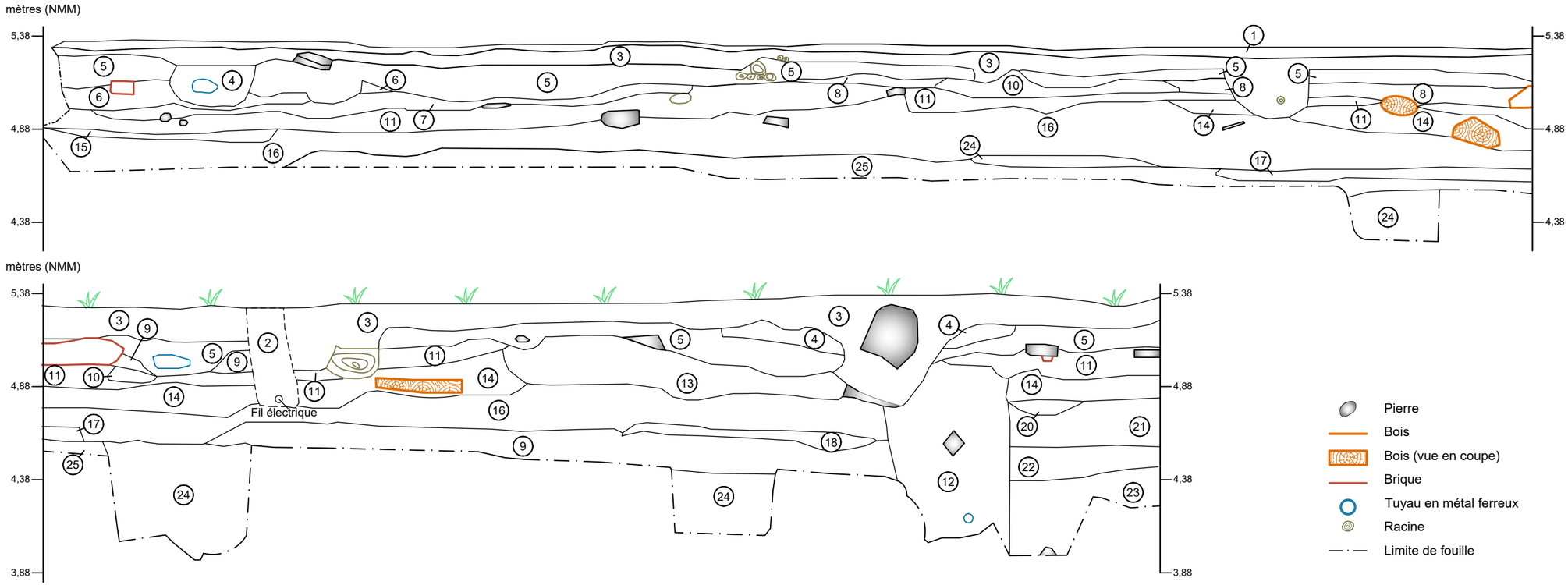
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 27

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26B, PAROI NORD



1. Loam sableux organique brun foncé, meuble, avec des racines (5 %), des radicelles (5 %) et du gravier (5 %)
2. Loam sableux organique brun foncé, ferme, avec du bois (5 %), de l'argile (2 %), du gravier et du gravillon (2 %)
3. Loam sableux organique brun foncé, meuble; 26B1
4. Sable orangé, meuble
5. Argile sableuse hétérogène avec une poche de sable (5 %), do concassé (5 %) et des racines (2 %); 26B3
6. Sable brun foncé, meuble, avec du gravier (25 %), de la brique (10 %), des racines (7 %) et du mortier (2 %)
7. Sable brun, ferme, avec du gravier (15 %)
8. Sable limoneux brun orangé pâle, ferme, avec du gravier (10 %), du mortier (1 %) et des traces de brique
9. Loam sableux brun grisâtre, meuble, avec des traces de gravillon et d'argile
10. Scories entremêlées de sable
11. Sable organique brun noirâtre, ferme, avec des racines (25 %); 26B6
12. Loam brun, meuble, avec du bois (2 %), de la pierre (1 %) et des traces de mortier
13. Schiste entremêlé de sable limoneux gris foncéavec des pierres, du mortier et de la brique
14. Bois partiellement décomposé avec du sable loameux organique brun noirâtre contenant un peu de gravillon; 26B12
15. Sable orangé, compact, avec du mortier (1 %) et du gravier (1 %)
16. Sable brun foncé, meuble, avec du gravillon (2 %)
17. Sable grossier brun orangé, ferme, avec du gravillon (30 %)
18. Bois partiellement décomposé avec du sable loameux organique brun noirâtre contenant un peu de gravillon; 26B12
19. Sable fin multicolore, ferme, avec quelques pierres
20. Gravillon entremêlé de sable grossier brun grisâtre avec de la brique (1 %) et des traces de mortier; 26B15 et 26B19
21. Sable loameux fin brun orangé foncé, meuble, avec des traces de mortier et de bois; 26B18
22. Sable fin brun rosé, meuble, avec des traces d'argile et de mortier; 26B20
23. Sable loameux gris orangé, meuble, avec du bois (20 %), deux petites pierres de schiste et des traces de gravillon; 26B27
24. Sable fin jaune orangé, meuble
25. Sable fin jaune orangé, meuble

0 1 m

ÉCHELLE : 1/25

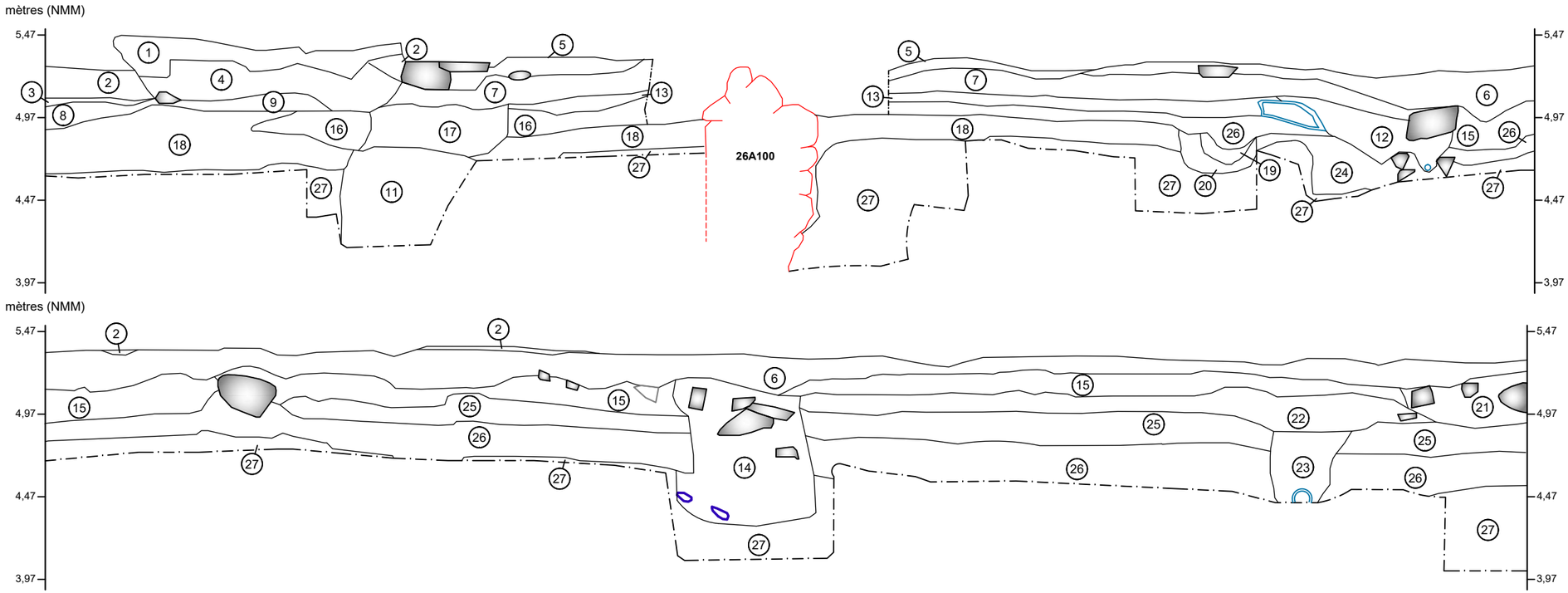
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 28

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26A, PAROI SUD



1. Dalle de béton; 26A5
2. Limon sableux brun, compact, avec des radicelles (2 %), des cailloux (1 %) et des traces de brique; 25A1
3. Sable limoneux rouge, compact, avec des radicelles (3 %), de l'anthracite (1 %) et des traces de charbon de bois et de scories; 26A1
4. Schiste entremêlé de limon sableux brun foncé avec des traces de mortier; 26A7
5. Loam sableux brun foncé, ferme, avec des pierres (1 %); 26A1
6. Limon bleu avec des marbrures orange, compact; 26A2
7. Loam sableux brun foncé, compact, avec des pierres (2 %) et du mortier (1 %); 26A6
8. Sable loameux brun, compact; 26A8
9. Loam sableux brun, ferme; 26A7
10. Sable argileux brun, ferme, avec des cailloux (1 %); 26A11
11. Sable loameux brun grisâtre, ferme; 26A11
12. Sable limoneux brun foncé, compact, avec des pierres (1 %); 26A6 et 26A15
13. Loam sableux brun très foncé, compact, avec des cailloux (1 %); 26A6
14. Sable argileux gris brunâtre, compact, avec des pierres (15 %), des scories (2 %), du mortier (1 %) et des traces de chaux et de brique; 26A21
15. Sable argileux brun très foncé, ferme,avec des pierres (2 %), du mortier (1 %) et des traces de bois; 26A6
16. Sable gris jaunâtre, compact; 26A11
17. Sable argileux brun, ferme, avec des cailloux (1 %); 26A11
18. Sable argileux brun foncé, compact, avec des cailloux (2 %); 26A8, 26A12 et 26A17
19. Sable argileux brun jaunâtre, ferme; 26A25
20. Sable brun, meuble, avec des cailloux (1 %); 26A6 et 26A25
21. Schiste entremêlé de limon argileux gris foncé avec des pierres des champs (5 %); 26A16
22. Limon sableux brun, ferme,avec des inclusions ferreuses (5 %), de la pierre (1 %) et du bois (1 %); 26A14
23. Sable argileux brun, ferme, avec du mortier (1 %), des pierres et des traces de bois; 26A9, 26A12 et 26A14
24. Sable limoneux brun foncé, ferme, avec des pierres (2 %), des cailloux (1 %), des radicelles (1 %), des fragments de briques (1 %) et du sable jaune (1 %); 26A15
25. Sable argileux gris brunâtre, fermeavec des cailloux (10 %) et de la pierre (2 %) et une bande de cailloux entremêlés de sable limoneux brun à la base; 26A14
26. Sable gris jaunâtre, ferme, avec du gravillon; 26A6, 26A8 et 26A12
27. Sable jaune et gis, meuble, avec du gravillon et une bande de gravillon entremêlé de sable orange; 26A13

Ciment
Tuyau de métal
Scorie
Pierre
Limite de fouille

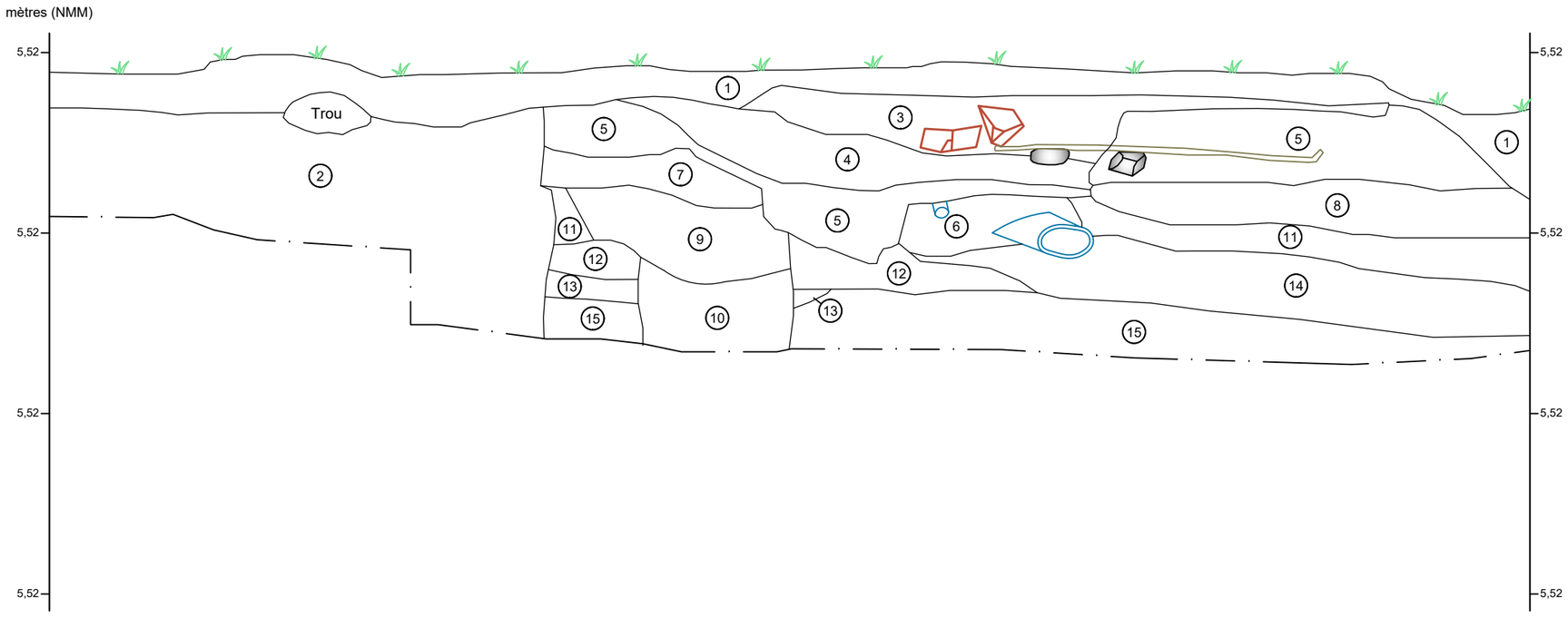
0 1 m
ÉCHELLE : 1/30

VDQ1924

FIGURE 29

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26B, PAROI OUEST



1. Sable organique brun foncé, meuble et homogène; 26B1
2. Sable fin orangé, meuble et homogène; 26B2
3. Gravier (40 %), briques (25 %) et mortier (1 %) entremêlés d'argile loameuse brun grisâtre; 26B1
4. Sable jaune orangé, meuble, avec des galets; 26B6
5. Loam gris bleuté tacheté orangé, compact, avec de la brique(1 %) et des traces de mortier; 26B3
6. Gravier entremêlé d'argile gris-beige avec du mortier (1 %); 26B3
7. Sable organique brun noirâtre, ferme, avec du mortier (5 %), du gravier (5 %) et de la brique (3 %); 26B10
8. Gravier entremêlé de loam sableux beige grisâtre, compact, avec du mortier (3 %), de la brique (3 %) et des traces de scories; 26B9
9. Sable loameux grossier gris brunâtre, ferme, avec du gravier (10 %) et des traces de brique et de mortier; 26B19 et 26B22
10. Sable beige grisâtre, meuble, avec du gravillon (7 %); 26B22
11. Sable organique brun-noir,meuble et homogène; 26B19
12. Gravier
13. Sable grossier brun, meuble, avec du gravillon (7 %) et des traces de charbon de bois; 26B19
14. Sable limoneux brun grisâtre, compact, avec des cailloux (5 %); 26B19
15. Sable jaune-beige, meuble et homogène, avec des lentilles indurées éparses de 5 à 10cm de longueur; 26B26

- Brique
- Tuyau de métal
- Pierre
- Racine
- Limite de fouille

0 — 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

ethnoscop

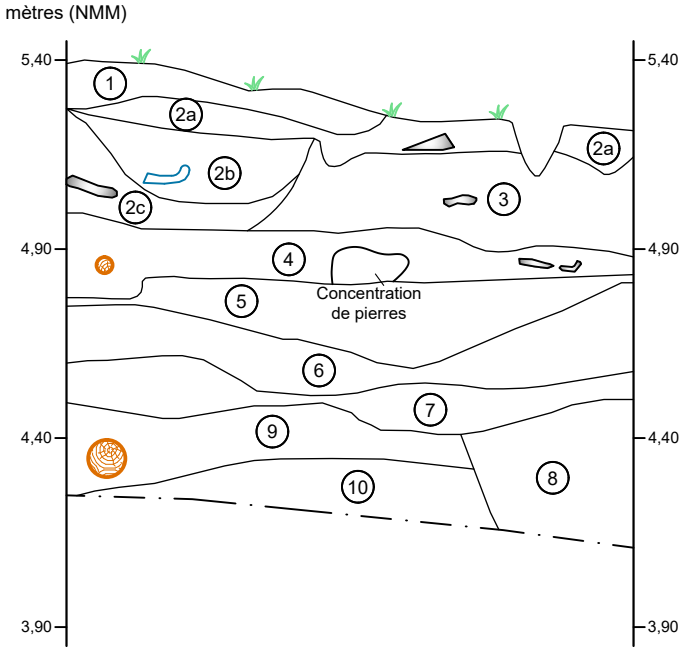
FIGURE 30

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26B, PAROI EST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1 Loam sableux brun foncé, compact et homogène; 26B1

2a 2c Argile gris verdâtre, compacte, avec des traces de bois; 26B3

2b Sable orangé, meuble; 26B6

3 Loam sableux brun grisâtre foncé, ferme, avec du gravier (3 %) du mortier (2 %) et des traces de bois; 26B9

4 Loam sableux brun foncé, compact, avec du bois et des fibres de bois (25 %) ainsi que du mortier (3 %); 26B12

5 Sable fin gris rosé, compact, avec des nodules de mortier (3 %), du gravier (3 %) et des traces de brique; 26B15 et 26B19

6 Sable fin gris brunâtre, ferme et homogène; 26B18

7 Loam sableux gris brunâtre, ferme, avec des traces de mortier; 26B20

8 Sable loameux gris rougeâtre, meuble, avec du mortier (1 %); 26B24

9 Loam gris brunâtre, ferme, avec du bois et des fibres de bois (10 %), du mortier (2 %) et des traces de brique; 26B27

10 Sable orangé, meuble, avec des lentilles indurées et quelques lentilles de sable plus grossier; 26B26

Bois (vue en coupe)

Tuyau de métal

Pierre

Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

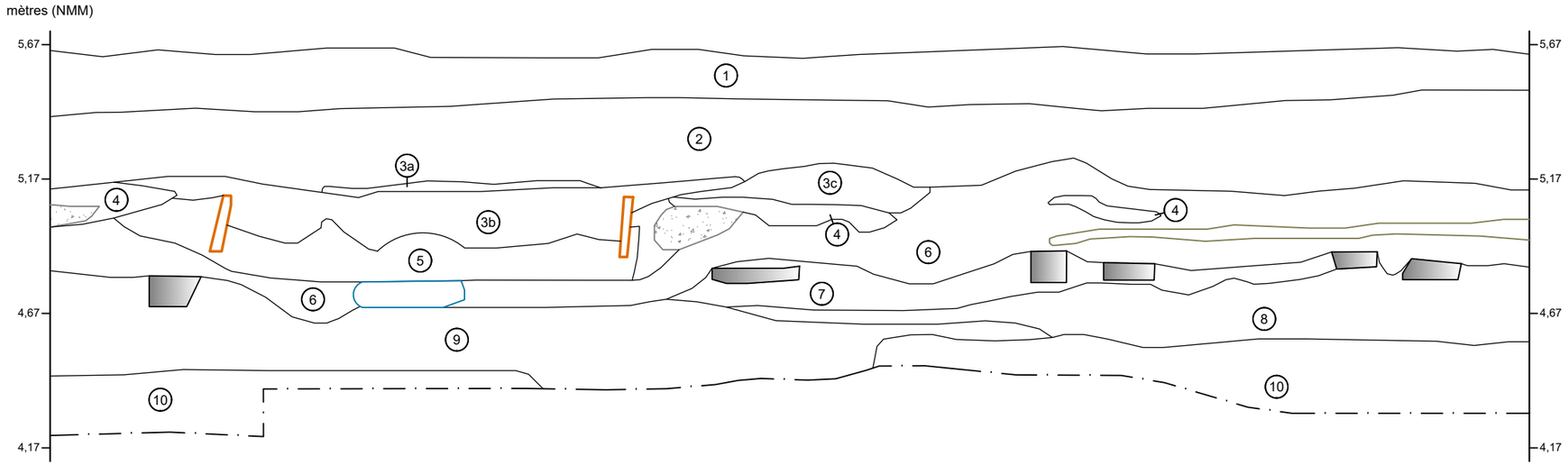
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 31

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26C, PAROI OUEST



1 Criblure de pierre; 26C1
2 Argile brun grisâtre, compacte, avec des racines (15 %); 26C2 et 26C3
3a 3c Sable fin brun doré, meuble, avec des galets de granit (20 %) et desradicelles (3 %); 26C3
3b Loam sableux brun foncé, ferme, avec des radicelles (3 %); 26C7
4 Argile gris pâle marbré orangé, compacte; 26C4
5 Sable fin brun jaunâtre, ferme, avec du gravillon (3 %) et des racines (2 %); 26C8
6 Loam brun marron, ferme, avec des racines, des fibres de bois, des lentilles de métal ferreux (broches, concrétions), du gravillon (2 %), des scories (1%) et une lentille d'argile gris pâle marbré orangé; 26C5 et 26C9
7 Sable loameux brun-gris, ferme, avec des blocs de calcaire schisteux (10 %), du gravillon (3 %), des fibres de bois et des traces de mortier
8 Argile sableuse gris-brun, compacte, avec du mortier (1 %); 26C12
9 Loam sableux brun foncé, avec desplaquettes de schiste (1 %)
10 Sable loameux brun foncé, ferme, avec des plaquettes de calcaire schisteux (5 %); 26C13

Bois
Béton
Fer
Pierre
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/20

VDQ1924

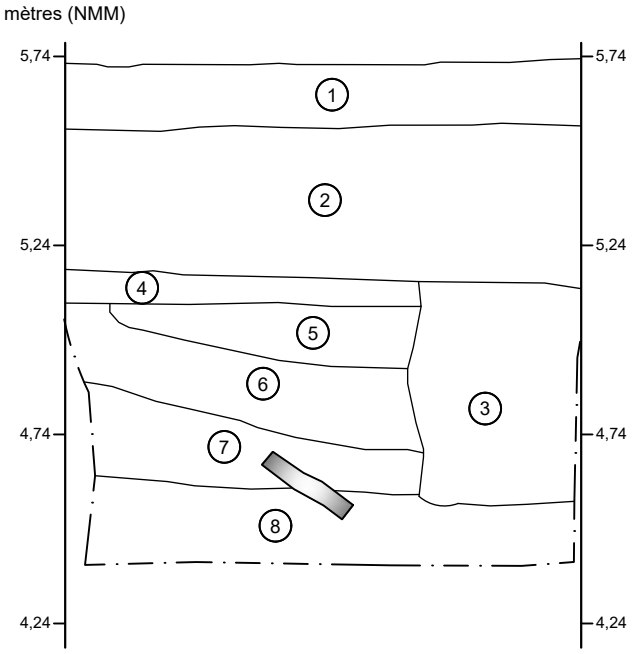
FIGURE 32

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26C, PAROI NORD

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Criblure de pierre avec des radicelles; 26C1
2. Loam argileux gris beigeâtre avec des racines (15 %), du schiste (1 %) et des traces de béton; 26C2
3. Loam sableux brun pâle avec des radicelles (20 %), de petites pierres de schiste (2 %) et des traces de mortier; 26C10
4. Sable loameux gris brunâtre avec du schiste (10 %), des radicelles (5 %) et des scories; 26C3
5. Argile gris orangé; 26C4
6. Racines entremêlées de loam brun avec des fibres de bois; 26C5
7. Loam gris pâle tacheté orange avec du schiste (2 %); 26C12
8. Sable brun foncé et orange avec des cailloux (20 %) et des pierres (1 %); 26C13

Pierre

Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 33

4.3.2 Interprétation des résultats

Dans le secteur nord, les sols se sont accumulés progressivement et ils ont été peu marqués par les différentes occupations humaines au cours des années. La similarité des sols, les interfaces graduelles entre les couches et la présence d'une sériation entre les types céramiques démontrent ce phénomène d'accumulation naturelle. Mis à part à la fin du XIX^{e} siècle et au cours du XX^{e} siècle, les sols en place ne semblent pas avoir été particulièrement bouleversés. Les groupes humains auraient ainsi occupé les couches uniquement en surface et auraient peu altéré cette zone du site.

Sous-opérations 26A et 26B

Phase I : occupation préhistorique

L'absence d'artefacts, la caractérisation des sols et la présence d'un litage confirment que les unités archéologiques 26A13, 26A18 et 26B26 sont des sols naturels stériles découlant de la formation pédologique du site. Ceux-ci témoignent d'une succession de dépôts sédimentaires variés. Aucun indice d'occupation humaine n'a été relevé dans ces couches, qu'elle ait été européenne ou autochtone. Toutefois, rien n'empêche qu'au même niveau dans d'autres secteurs du site, les sols aient été occupés par des populations préhistoriques.

Phase II : Régime français

Événement 1 : occupation du secteur au Régime français (lots 26A12 et 26B19)

Le premier niveau de sols naturels anthropisés est représenté par les unités 26A12 et 26B19. Même si quelques artefacts plus modernes ont été associés à ces lots, la majorité des objets témoins mis au jour dans cette couche consiste en des tessons variés de terre cuite commune locale datant de la fin du XVII^{e} siècle et du début du XVIII^{e} siècle. Plusieurs fragments de terrine sont d'ailleurs jointifs. Quelques fragments de terre cuite commune glaçurée verte de France et de Saintonge ont aussi été collectés dans ces lots. La vocation agricole et domestique de la terre de la Canardière à cette époque peut expliquer l'abondance de céramiques peu luxueuses et de type plutôt utilitaire comme, par exemple, les terrines et les jattes. Mentionnons d'ailleurs qu'un manche d'ustensile est également associé au lot 26A12.

Événement 2 : installation, utilisation et abandon d'un agencement de poteaux (lots 26A27, 26A28 et 26B32)

Les creusements réalisés pour la pose des trois poteaux identifiés au nord de la grange (26A27, 26A28 et 26B32) semblent dater du Régime français, puisqu'ils ont tous été plantés dans le dépôt 26A12/26B19, une couche associée à cette période. Bien qu'un clou découpé ait été trouvé dans le lot 26A28, il aurait pu être associé au retrait d'un poteau plutôt qu'à son installation. Aucun artefact n'a été trouvé dans les sols de remblaiement où il y avait encore une pièce de bois.

Ces trois poteaux pourraient être associés à un même aménagement tel une palissade ou une clôture, parce qu'ils se trouvent sur la même ligne horizontale. Cet alignement était parallèle aux murs sud des bâtiments découverts à l'intérieur de la grange en bois, à approximativement 3,10 m au nord de ceux-ci. Les poteaux 26A28 et 26A32 étaient également alignés verticalement avec les deux massifs de maçonnerie liés aux murs 25Q500 et 25H200. Les traces de poteau de la sous-opération 26A étaient toutefois assez éloignées de celle de la sous-opération 26B. Néanmoins, cela ne va pas à l'encontre de notre hypothèse, puisqu'il est possible que les sections entre les poteaux plus larges aient été constituées de lattes, de planches ou de petits piquets plantés moins profondément. La datation des poteaux peut être confirmée par la présence du drain 26B100, puisque la tranchée 26B21 de ce dernier vient couper le poteau 26B32, démontrant ainsi que la pose du drain est postérieure à l'enlèvement dudit poteau.

Événement 3 : aménagement d'un drain français (26B100)

Considérant sa position stratigraphique, le drain français 26B100 découvert au fond de la tranchée 26B21 a peut-être été installé vers la fin du Régime français. Il a été découvert à l'interface des lots 26A12/26B19 et 26A8/26B12 et sa tranchée d'installation a tronqué le lot 26B19, associé à la période française, et les sols naturels inférieurs. Ce drain aurait été utilisé pour diriger l'eau autour du bâtiment vers le nord. Le remplissage 26B21 présente deux fragments de terre cuite commune locale, un type qui a aussi été trouvé dans le lot 26B19. Au-dessus de la tranchée, dans le dépôt 26B12, on constate une décroissance du nombre de céramiques française ou locale et une augmentation progressive du nombre de terres cuites fines blanches. C'est pourquoi nous croyons que la pose de ce drain est plutôt tardive pour la période française. La facture du drain nous laisse croire néanmoins qu'il ne peut être plus récent que la fin du XVIII^{e} siècle.

Événement 4 : érection d'un mur maçonné (26A9 et 26A100)

La tranchée de construction 26A9 du mur 26A100 a traversé dès sa surface le lot 26A12, associé à l'occupation du secteur au Régime français. Et comme le sommet de la tranchée marquerait la base de la partie hors sol du mur 26A100, on peut croire que ce dernier a été érigé vers la fin du Régime français, tout comme le drain 26B100. La fouille du sondage 26A19 a toutefois démontré qu'il était appuyé contre les fondations de béton de la grange en bois du XX^{e} siècle. Malgré tout, d'après la déposition des sols, il semble être antérieur à cette fondation et avoir été sectionné lors de la construction de la grange actuelle.

Aucune autre section de ce mur n'a été mise au jour à l'intérieur de la grange. Dans le même ordre d'idée, nous n'avons pas identifié d'autres murs maçonnés qui ont pu être associés au bâtiment auquel aurait appartenu le mur 26A100. Il nous est donc impossible d'établir concrètement la fonction de ce dernier. Un bâtiment auxiliaire à la construction principale aurait pu être présent derrière celle-ci, telle une remise. Deux trous de poteaux ont été notés à sa surface et permettent d'affirmer que la section maçonnée ne constitue que l'assise de murs en bois. La facture rudimentaire de la maçonnerie appuie aussi l'idée d'un bâtiment

secondaire de moindre importance. Peu massif, rappelons que le vestige était constitué d'une maçonnerie sèche de pierres brutes posées à tout-venant.

Phase III : XIX^e siècle

Événement 5 : aménagement, utilisation et abandon d'une fosse à déchets (26A22)

Le caisson en bois 26A22 découvert au centre de la sous-opération 26A est quelque peu énigmatique. Comme le fond de cette fosse n'a pas été atteint, il est d'autant plus difficile d'en déterminer la fonction. Néanmoins, la profondeur de l'aménagement pourrait indiquer la présence d'une fosse à déchets.

Le lot 26A12 associé à l'occupation des lieux aux XVII^e et XVIII^e siècles est très similaire au dépôt 26A22 qui vient remplir ce vestige. Bien que le sol de 26A22 ait été plus foncé et un peu plus argileux que celui du lot 26A12, la différence entre les deux couches n'était pas visible en paroi. Néanmoins, cette parenté qui existe entre ces deux dépôts laisse penser que les sols qui s'étaient déposés antérieurement dans le secteur, soit aux XVII^e et XVIII^e siècles, ont été utilisés pour combler l'aménagement en bois lors de son abandon. En fait, ces mêmes sols anciens ont été brassés et altérés dès la construction de la fosse, faisant en sorte d'amalgamer deux dépositions en une seule. Quant aux artefacts du remplissage 26A22, au moins deux fragments datent du XIX^e siècle, soit un tesson appartenant à une pipe de marque Henderson datée d'entre 1847 et 1876 et un fragment de *pearlware*, font partie de l'assemblage. Ainsi, le caisson en bois 26A22 aurait été construit et abandonné au cours du XIX^e siècle.

Événement 6 : construction d'étables (26B13, 26B14 et 26B16)

Sur le niveau d'occupation ancien, une couche d'éclisses et de planches de bois (lot 26B16) a été identifiée au centre de la sous-opération 26B. L'absence d'organisation des restes ligneux confirme qu'il ne s'agissait pas d'un ouvrage effondré. Une telle production de déchets concentrée dans une seule portion du site ne peut être expliquée que par la réalisation d'une construction à proximité. Ainsi, il est possible que ce lieu précis ait été utilisé comme aire réservée aux travaux de menuiserie. Quant au lot 26B14, qui vient recouvrir ce bois, il résulte de l'accumulation de sol après ces activités de construction. Un sable a aussi pu être ajouté par-dessus les déchets afin d'assainir les sols.

Des concentrations de scories (lot 26B13) ont été identifiées à la surface du lot 26B14. Elles n'étaient pas déposées uniformément et se mélangeaient également avec d'autres types de déchets de construction tels que des fragments de brique et du mortier. Tout comme le bois présent sous ce lot, il semble que ces concentrations de scories soient liées au rejet des déchets.

Des tessons de terre cuite fine rouge de type Rockingham et de terre cuite fine blanche vitrifiée découverts dans ces lots attestent d'une datation de la deuxième moitié

du XIX^e siècle. Cette couche de déchets de construction pourrait donc correspondre aux travaux effectués en 1879 pour agrandir la grange et construire de nouvelles étables.

Événement 7 : creusement et pose d'une clôture (26A26)

La tranchée comblée par le dépôt 26A26 constitue probablement la fosse excavée pour installer le possible piquet de clôture mis au jour dans le coin nord-ouest de la sous-opération 26A. Comme le remplissage 26A26 de la tranchée tronquait le lot 26A12 et s'étendait sous le lot 26A8 (couche 17 de la figure 27), cet aménagement daterait vraisemblablement de la fin du XIX^e siècle, d'après sa position stratigraphique. S'il s'agit véritablement d'un piquet, ce dernier se serait affaissé après son utilisation.

Événement 8 : pose d'un tuyau d'aqueduc (26B27 et 26B30)

À l'est de la sous-opération 26B, une tranchée (lot 26B27) a été creusée afin de poser le tuyau d'aqueduc 26B30. Cette fosse tronquait les dépôts naturels tout en oblitérant le lot 26B19 dans cette portion de la sous-opération. À cause de la deuxième tranchée associée à un autre tuyau à l'ouest de la première tranchée, il est impossible de voir la relation entre le remplissage 26B27 et le lot 26B19. La conduite en métal ferreux 26B30 dégagée au fond de la tranchée correspondait à un tuyau d'arrivée d'eau, compte tenu de la profondeur à laquelle elle a été mise au jour. Une fois le tuyau installé, sa tranchée a été comblée par le sol 26B27. Bien que les artefacts ne permettent pas d'obtenir une datation claire pour cet événement, la position stratigraphique de l'ensemble permet d'estimer la datation de l'événement 8 après le milieu du XIX^e siècle.

On a enfin procédé au rétablissement de l'aménagement paysager au-dessus du tuyau en déposant au-dessus du remblai une couche de sable loameux brun foncé, ferme (lot 26B24). Cette strate très homogène a par la suite été recouverte par l'accumulation naturelle du sol. Elle témoigne ainsi de l'apport d'un terreau pour couvrir les travaux effectués.

Événement 9 : occupation du secteur au cours de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle (lots 26A8, 26A20, 26B12 et 26B20)

La couche identifiée par les lots 26A8, 26A20 et 26B12 représente une période de transition entre le XIX^e siècle et le XX^e siècle, car cette strate était située entre des dépôts caractéristiques des deux périodes. Par ailleurs, c'est dans cette strate que nous commençons à observer une diminution de la terre cuite commune locale associée au XVII^e siècle et une augmentation du nombre de terres cuites communes vitrifiées. Soulignons également la présence de céramiques typiques du XVIII^e siècle, comme des tessons de terre cuite commune glaçurée de l'Italie du Nord et de terre cuite commune glaçurée de Vallauris. Néanmoins, une pièce de monnaie de 1928 y a également été trouvée. Ce sol aurait été prélevé ailleurs sur le site et déposé au nord de la grange afin de niveler la surface du secteur vers les années 1930. Cette hypothèse aurait l'avantage d'expliquer ce mélange d'artefacts.

Phase IV : XX^e siècle

Événement 10 : pose d'un tuyau d'aqueduc (26A10, 26A11, 26A17 et 26A23)

Une tranchée a été excavée à l'est de la sous-opération 26A pour y installer un tuyau d'aqueduc (26A23). Cette fosse coupait la strate 26A8, datée de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. De part et d'autre de celle-ci, des déblais ont été observés, soit les dépôts 26A17 à l'est et 26A10 à l'ouest. Ils ne recouvraient pas le lot 26A11 et leur matrice était similaire. Enfin, comme ces sols étaient très pauvres en inclusions et en artefacts, il s'agissait donc des déblais de la tranchée qui n'auraient pas été utilisés pour remplir cette dernière.

La position stratigraphique de l'ensemble de ces éléments indique une datation du début du XX^e siècle pour cet événement. Les quelques artefacts découverts dans le remblai corroborent celle-ci, avec la terre cuite fine blanche vitrifiée et la terre cuite fine jaune.

Événement 11 : utilisation d'une fosse

La fosse 26A25 identifiée du côté de la paroi sud, au centre de la sous-opération 26A, coupait les lots 26A12 et 26A8 (photo 83). Le comblement de cette fosse était particulier, car il a révélé une concentration élevée de 140 os de cochon appartenant à un individu juvénile. Certains os présentaient d'ailleurs des marques de boucherie. Cette inhumation post-consommation a dû être réalisée derrière la grange, là où les déchets étaient habituellement rejetés. Cet événement date du XX^e siècle d'après sa position stratigraphique.



Photo 83 Vue en élévation vers le nord de la fosse 26A25 (CfEu-1-19-NUM3-340)

Événement 12 : installation d'un drain (26A24)

Le lot 26A24 représente le drain et le sol dans lequel celui-ci était enfoui : cette unité d'enregistrement représente ainsi la pose d'un drain et le remplissage de la tranchée. Des sections de ce tuyau en grès ont été trouvées sur toute la largeur de la grange en bois, mais on ne sait s'il poursuivait sa course à l'extérieur du bâtiment, du côté sud. Il terminait néanmoins sa course dans la sous-

opération 26A où son extrémité était protégée par deux planches en bois installées au-dessus de son ouverture, de manière à empêcher que la terre ne la bouche. Le caractère marécageux du domaine de Maizerets peut expliquer la présence d'un tel drain évacuant les eaux vers l'extérieur du secteur de la grange. Quant à la datation de l'événement, la séquence stratigraphique indique que les lots 26A12 et 26A8 ont été tronqués par la tranchée associée à la pose du drain 26A24. Alors, selon la datation de ces couches, le drain 26A24 aurait été installé au début du XX^{e} siècle. Mentionnons enfin que la tranchée de la section du tuyau en grès situé à l'intérieur de la grange, dans les sous-opérations 25R et 25M, appuie cette datation.

Événement 13 : utilisation du secteur comme dépotoir (lots 26A6, 26A14, 26A15, 26B9, 26B10 et 26B18)

Les unités archéologiques 26A6, 26A14, 26A15, 26B9, 26B10 et 26B18 sont associées à la première moitié du XX^{e} siècle. L'augmentation du nombre de porcelaines communes, de cuite fine blanche vitrifiée, dont un fragment avec la marque « IRONSTONE », et de terre cuite fine jaune vient appuyer cette datation. Constituée de dépôts quelque peu différents dans leur composition, la couche est similaire à celle de l'événement 10, puisqu'il s'agit d'une couche d'accumulation naturelle. Toutefois, celle-ci a progressivement été affectée par le rejet de déchets derrière la grange, contrairement à la couche précédente qui démontrait une utilisation peu intense des lieux. L'abondance d'ossements, d'objets variés fragmentés et de matière organique témoigne de la présence d'un dépotoir à l'extérieur de la grange. Cette couche a d'ailleurs été la plus riche en culture matérielle de toute la fouille de 2019. Il semble néanmoins que le côté ouest ait été moins marqué par le dépotoir que le côté est, considérant la quantité d'ossements dans la sous-opération 26A. Par ailleurs, l'accumulation de déchets est venue combler la dépression occasionnée par l'abandon de l'ouvrage 26A22; le dépôt 26A15 représente ce phénomène.

Plusieurs fragments de jouets (parties de poupée, vaisselle jouet, billes, etc.) ont été trouvés dans ce dépotoir. Cela confirme la présence d'enfants au domaine de Maizerets, que ce soient les élèves du collège ou les enfants de la famille du tenancier de la ferme. En 1849, avec la mise en place de l'étang et des jeux de paume, il y a un désir de la part du Séminaire de rendre le domaine plus divertissant pour les étudiants du Séminaire y venant les jours de congé et lors des vacances.

Événement 14 : remblais de construction (lot 26A16)

À l'extrémité ouest de la sous-opération 26A, une concentration de pierres de taille mélangées à un loam (lot 26A16) a été mise au jour dans le lot 26A14 (couche 6 de la figure 27). Il pourrait s'agir du déblai associé au creusement de la tranchée pour la réfection du drain 26A24. Cet événement se serait donc produit au cours du XX^{e} siècle, entre les différentes accumulations de sol et de déchets.

Événement 15 : utilisation d'une fosse (26A21)

Une fosse qui tronquait le lot 26A6 et qui était recouverte par l'argile 26A2 était visible le long de la paroi sud de la sous-opération 26A (photo 84). Comme des fragments de bois et de grosses pierres y ont été découverts, elle pourrait être associée à un ancien trou dans lequel se serait élevé un poteau dont la base aurait été calée avec des pierres. Sa fouille en coupe n'a toutefois pas permis de confirmer cette hypothèse. Toutefois, une seconde interprétation pourrait être proposée, soit que ce creusement aurait été utilisé telle une fosse à déchets pour y jeter divers éléments. Quant à sa position stratigraphique, elle indique que cet aménagement a été réalisé au cours du XX^{e} siècle, après l'utilisation du dépotoir, mais avant le dépôt de la couche qui scellait la zone de déchets.



Photo 84 Vue en élévation vers le sud de la fosse 26A21 (CfEu-1-19-NUM3-282)

Événement 16 : pose d'un tuyau d'aqueduc (26B15, 26B23, 26B25 et 26B29)

À l'extrémité est de la sous-opération 26B, une seconde tranchée liée à la pose d'un tuyau a été observée directement à l'ouest de la tranchée pour la canalisation 26B30. Le chevauchement de ces tranchées d'implantation a fait en sorte de rendre leurs limites très difficiles à déterminer en cours de fouille, d'autant plus que ces creusements avaient été remplis à l'aide des sols en place. Quant à la séquence stratigraphique, son observation a permis de reconnaître que la tranchée de la canalisation 26B29 commençait sous

l'argile 26B3, tout en tronquant toutes les couches en place jusqu'aux sols naturels (couche 12 de la figure 28). Ainsi, le remplissage de la fosse d'installation du tuyau 26B29 est donc plus récent que celui associé à la canalisation 26B30. Bien qu'installées à deux périodes différentes, les deux conduites, similaires, se situaient approximativement à la même profondeur, de sorte qu'il est probable que l'une ait été installée pour remplacer l'autre après son abandon. Mentionnons aussi que deux unités archéologiques ont été associées au remplissage de cette tranchée lors des fouilles, soit les lots 26B23 et 26B25. Toutefois, au regard de la séquence stratigraphique, un seul comblement a été effectué à la suite de la pose du tuyau. Enfin, à la surface des deux tranchées, le lot 26A15 peut être associé à l'étalement des déblais excavés et au rétablissement de l'aménagement paysager après la pose du tuyau.

Événement 17 : pose d'un tuyau d'aqueduc (26B17, 26B22, 26B28 et 26B31)

Longeant toute la paroi sud de la sous-opération 26A, la tranchée associée au tuyau 26B28 s'étendait sous le lot 26A1. La couche est visible dans la paroi est de la partie à l'est de la grange en bois. Sinon la tranchée se trouve majoritairement en paroi et, pour cette raison, elle n'a pas été notée en début de fouille. Elle coupe tous les sols en place jusqu'au sol naturel.

La réalisation de deux sondages a dévoilé la présence de la conduite en métal ferreux 26B28 au fond de cette tranchée. Il est fort probable que ce tuyau ait été connecté au tuyau 26B29 (événement 16), bien que cela n'a pas pu être vérifié puisque la jonction se situait probablement dans la berme. Néanmoins, soulignons que la tranchée n'a pas été identifiée dans la sous-opération 26A. Cette observation soutient donc l'idée que les deux conduites sont liées et que le tuyau 26B28 poursuit sa course vers le nord après avoir longé la grange en bois. La pose de ces canalisations serait donc contemporaine.

Le comblement de la tranchée correspond à la remise en place des sols excavés pour la pose du tuyau. L'unité 26B22 représente ce remplissage, tandis que le lot 26B17 peut être associé à la perturbation du lot 26A16 lors du creusement de la tranchée. Rappelons que le lot 26B31 a été éliminé, car il était associé à un trou de poteau qui s'est finalement révélé être la continuité de la tranchée 26B22.

Événement 18 : travaux d'aménagement variés, nivellement du terrain, pose d'un drain et installation d'un tuyau (26A2 à 26A4, 26B3 et 26B6 à 26B8)

L'argile 26A2 et 26B3 étalée sur la surface des deux sous-opérations était associée à deux aménagements différents. Tout d'abord, une tranchée a été creusée dans la couche qui lui est inférieure (lots 26A6 et 26B9) et l'argile a été utilisée comme remplissage. D'après les multiples fragments de tuyau en céramique trouvés dans la couche, il semble que cette tranchée avait été dans un premier temps creusée pour la pose d'une conduite, pour être réexcavée afin de remplacer la canalisation. Du même coup, un nivellement du terrain semble avoir été effectué autour de la grange avec la même argile. Il est possible, sinon probable que ce type de sol ait été utilisé tel un remblai sanitaire afin de sceller la surface du

dépotoir présent à l'arrière de la grange. La pose du premier tuyau et le nivellement du terrain seraient contemporains. Quant au nivellement, il pourrait avoir été réalisé lors de la réfection de la grange en 1902, en plus d'isoler la surface de l'ancienne zone de rejets.

Plus tard, la tranchée a été encore une fois creusée pour que le tuyau soit changé, vu la présence d'un sable mélangé à l'argile à certains endroits en surface. Par ailleurs, la tranchée dans le secteur ouest de la sous-opération 26B a été excavée à nouveau afin d'intégrer une autre canalisation en métal lors du même événement. Le sol de remplissage est le même, ce qui atteste leur contemporanéité. La canalisation en fer émergeait du sol au coin ouest de la grange en bois et semblait abandonnée. Le tuyau était maintenu par des collets au centre du mur de la grange et devait servir à acheminer l'eau vers une sortie extérieure, du type de celles utilisées pour les boyaux d'arrosage.

Un tuyau fabriqué dans un matériau indéterminé goudronné (26A4 et 26B7) et dont les segments étaient retenus à l'aide de bagues en fonte a été installé pour remplacer celui en grès. Ce type de canalisation aurait pu autant avoir été utilisé pour transporter de l'eau que pour conduire des fils électriques. Puisque les branches du tuyau se dirigeaient vers le nord et, comme le drain 26A24, elles s'étiraient vers l'extérieur du site tout en accusant une pente vers l'ouest, il semble que cette canalisation ait été utilisée pour drainer le terrain des environs de la grange.

La tranchée pour la pose du tuyau goudronné 26A4/26B7 et la conduite 26B8 était à la fois remplie par l'argile redéposée à la suite de son creusement et par un sable homogène beige (lots 26A3 et 26B6). Le sable comblait en majorité la tranchée dans laquelle a été identifiée la canalisation 26B8 et a été déposé à différents endroits à la surface du tuyau. En fait, il semble que le sable ait été utilisé là où l'argile ne pouvait parfaitement remplir l'espace. Enfin, l'ensemble de ces événements date du XX^{e} siècle.

Événement 19 : pose de dalles de béton (26A5, 26A7, 26B14 et 26B11)

Avant même d'étaler le lit de pose, les sols en place ont été creusés pour asseoir efficacement des dalles de béton. Respectivement dans les sous-opérations 26A et 26B, les dépôts 26A2 et 26A6 et les lots 26B3 et 26B9 ont été tronqués lors de la pose de ces dalles.

Afin de pouvoir couler les dalles de béton 26A5 et 26B4 dans chacune des sous-opérations, un lit de pose composé de pierres de schiste fragmentées a été mis en place. Ces lots 26A7 et 26B11 ont été identifiés uniquement sous les dalles de béton et servaient à la fois à niveler et compacter le sol sous l'aménagement.

Les deux dalles de béton 26A5 et 26B4 visibles en surface dans chacune des sous-opérations correspondaient à l'emplacement d'anciennes portes de la grange en bois. Ces dalles ont été coulées directement sur le lit de pose et dans un coffrage, puis lissées en surface, d'où l'irrégularité de leur surface inférieure. Les dalles ont été brisées à leur extrémité nord; elles devaient donc se poursuivre dans cette direction, de manière à former une voie uniforme et solide pour les véhicules devant accéder à l'intérieur du bâtiment de ferme, comme les

charrettes à foin et, plus tard, les tracteurs. Ce passage bétonné a sans doute été installé bien après la construction de la grange actuelle en 1920, mais avant le changement de vocation du bâtiment conséquemment à l'abandon des activités agricoles au domaine de Maizerets au cours des années 1960-1970.

Événement 20 : travaux près des fondations (lot 26B2)

Des travaux ont été effectués près des fondations de la grange en pierre dans l'année qui a suivi la fouille de sauvetage de 1993 (Côté 1994). La présence du lot 26B2 correspond à ces travaux. Le sable homogène comblait une tranchée réalisée pour la réfection des fondations en pierre du bâtiment. La découverte d'une plaque de polystyrène vient également démontrer l'isolation des fondations.

Phase VI : XXI^e^ siècle

Événement 21 : ose d'un appareil d'éclairage (26A1, 26B1 et 26B5)

Une dernière tranchée coupait les sols en place dans la sous-opération 26B, soit du lot 26B3 au lot 26B16. Un fil électrique gainé de plastique au fond de cette tranchée se dirigeait vers un appareil d'éclairage à proximité de mangeoires pour les oiseaux. Elle a été remplie avec les sols en place évacués lors du creusement, puis redéposés (lot 26B5).

Enfin, la surface actuelle du parc du domaine de Maizerets témoigne de l'occupation du secteur au cours du XXI^e^ siècle et de l'accumulation progressive de sols depuis l'aménagement paysager réalisé après les réaménagements du XIX^e^ siècle (lots 26A1 et 26B1). D'ailleurs, un cinq sous de 1964 et un cent de 1974 confirment la modernité de ce dépôt. La présence d'arbres et de plates-bandes d'arbustes caractérise aujourd'hui le paysage à l'arrière de la grange en bois.

Sous-opération 26C

Comme ailleurs sur le site, les sols naturels ont été atteints dans la sous-opération 26C et ils sont représentés par l'unité 26C13. Ils sont identiques aux autres dépôts stériles découverts au domaine de Maizerets, avec leur sable rouge marqué par la présence de gravillon de schiste. Ils se sont révélés être stériles dans ce secteur.

Phase I : occupation préhistorique

Aucun indice d'une occupation associée à la préhistoire n'a été identifié dans la sous-opération 26C.

Phase II : Régime français

Événement 1 : aménagement d'une aire de circulation et son utilisation (lots 26C11 et 26C12)

Une aire de circulation a été aménagée à l'est de la grange. Le sol a d'abord été nivelé à l'aide d'une couche d'argile (lot 26C12) sur laquelle des pierres calcaires (lot 26C11) ont été calées (photo 81). L'argile a ainsi servi de lit de pose à ce pavé. Les quelques tessons de céramique mis au jour en association avec l'utilisation de cette surface confirment qu'elle a été posée au cours du XVII^{e} siècle ou du XVIII^{e} siècle.

Phase III : XIX^{e} siècle

Événement 2 (négatif) : démantèlement de l'aire de circulation

Il est difficile de déterminer à quel moment précis l'aire de circulation aménagée au cours du Régime français a été démantelée. Toutefois, il est évident que cette couche de pierres a été arrachée vu qu'elle est absente sur la moitié nord de la sous-opération 26C et que la couche d'argile est également moins épaisse de ce côté. Ainsi, les deux dépôts auraient été arasés. Néanmoins, la présence des lots 26C5 et 26C9 au-dessus de la surface de circulation peut attester que ce dérasement est antérieur à la construction des nouvelles étables en 1879.

Événements 3 et 4 : construction des nouvelles étables, rejet des déchets de construction et occupation du secteur (lots 26C5 et 26C9)

Les lots 25C5 et 25C9 semblent contemporains, puisque leur interface est très graduelle. Par ailleurs, cette déposition est similaire à celle observée dans la sous-opération 26B, soit une couche organique avec des fragments de bois (lots 26B14 et 26B16) sur laquelle était déposée une couche de scories (lot 26B13). La différence entre les sous-opérations 26C et 26B résidait dans le fait que la quantité de scories était plus importante dans la première et que la concentration de bois et de matière organique était plus forte dans la seconde. Aussi, quelques débris de construction, tels que du mortier, de la brique et des déchets métalliques, ont été trouvés dans ces dépôts, autant au nord qu'à l'est. Dans la sous-opération 26B, les couches ont été associées à la construction des nouvelles étables en 1879 considérant la quantité de déchets de bois accumulés, probablement liés à la construction de la charpente. La présence de scories en grande quantité de ce côté pourrait être due à un autre type de travaux, soit ceux d'un forgeron à proximité. Néanmoins, ces déchets de forge auraient tout aussi bien pu avoir été déposés autour de la grange, sur cette couche de construction, pour assécher la surface, la rendant plus praticable. La datation des couches en fonction des artefacts est également cohérente avec cette interprétation. Quant à l'occupation du secteur, des fragments de plastique présents dans la strate 26C9 démontrent que la couche de rejets a possiblement été occupée telle quelle, sans aménagement particulier et ce, pendant un certain temps après la construction des nouvelles étables étant donné que l'utilisation du plastique est légèrement postérieure à 1879.

Phase IV : XX^e^ et XXI^e^ siècles

Événement 5 : nivellement et réaménagement du site (lot 26C4)

La couche d'argile gris verdâtre trouvée sur l'ensemble de la surface de la sous-opération 26C (lot 26C4) est probablement associée à des réaménagements effectués au cours du XX^e^ siècle. Elle était fortement apparentée au niveau d'argile observée dans les sous-opérations 26A et 26B; même les altitudes de surface étaient similaires. Cette couche est liée à la pose d'un tuyau destiné à un fil électrique et au nivellement du terrain pour l'aménagement paysager. Comme aucune conduite du genre n'a été identifiée dans la sous-opération 26C, cette couche pourrait être rattachée uniquement au nivellement du terrain. Par ailleurs, sa surface est régulière dans la paroi nord de la sous-opération 26C, contrairement à sa base, ce qui appuie cette hypothèse. La présence d'artefacts datant du XX^e^ siècle, tels que du verre coloré brun dont des goulots de type *crown* et un isolateur électrique en porcelaine commune confirme la datation de cette couche.

Événement 6 : construction, utilisation et abandon d'un aménagement en bois (lots 26C6 à 26C8)

La moitié est de la base d'un aménagement en bois a été découverte dans la partie sud de la sous-opération 26C. Afin de pouvoir mettre en place cette construction, les dépôts 26C4, 26C5 et 26C9 ont été tronqués lors de l'excavation, ce qui indique que cet aménagement est postérieur.

À la suite de l'excavation, les planches de bois correspondant au lot 26C6 ont été posées et calées par des pierres afin d'ériger l'aménagement aujourd'hui arasé. La tranchée de construction a été remplie (lot 26C8) une fois l'érection du caisson terminée. La fonction exacte de cet ouvrage est indéterminée, puisque peu d'artefacts associés à celui-ci ont été mis au jour et qu'en plus, il n'a pas été complètement dégagé. Il nous est également impossible de dater cette construction précisément. Néanmoins, la présence d'une goupille de canette témoigne que sa construction et/ou son utilisation sont postérieures à 1962 (Miller *et al*. 2000 : 17). L'ouvrage 26C6 a été abandonné dans les années qui ont suivi puisqu'il a été remblayé avec le dépôt 26C7, qui est également postérieur à 1962 compte tenu de ses artefacts.

Événement 7 : occupation du secteur (lot 26C3)

Le loam sableux 26C3 qui recouvrait les restes de l'aménagement 26C6 pourrait être considéré comme un remblai étalé à des fins d'aménagement paysager et ainsi être associé à l'occupation des lieux après l'abandon du caisson de bois 26C6.

Événement 8 : travaux effectués sur le terrain (lots 26C1, 26C2 et 26C10)

Dans la paroi nord de la sous-opération 26C, la tranchée remplie par le lot 26C10 vient couper le lot 26C3 et ceux lui étant inférieurs (couche 3 de la figure 33). Elle est donc postérieure à cette déposition. D'après son contexte stratigraphique, elle date de la

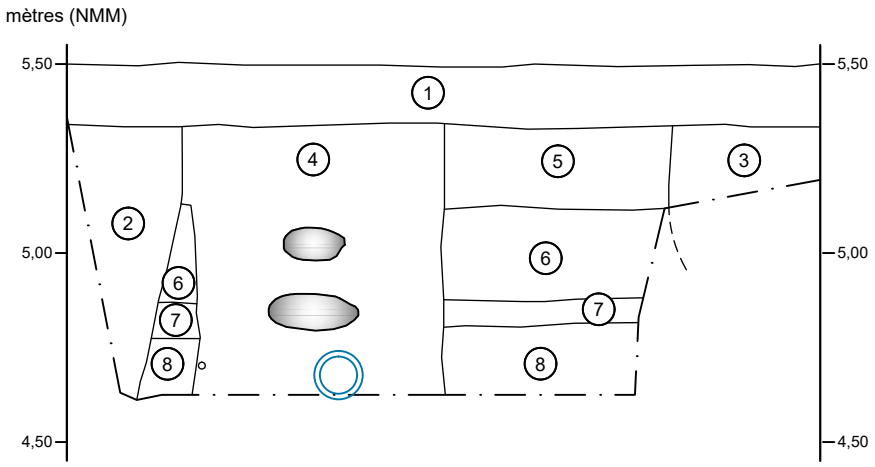
deuxième moitié du XX^{e} siècle; à l'examen des interventions archéologiques menées antérieurement sur le site CfEu-1, il pourrait s'agir d'une excavation mécanique associée à l'école de fouilles de l'Université Laval (sous-opération 20F, Beauvais *et al*. 2000). La tranchée a ensuite été remplie (lot 26C10). Comme le remplissage présentait des fragments de béton et des scories, il est clair que les sols en place ont été utilisés pour combler l'excavation. Une couche d'argile sableuse (lot 26C2) a ensuite été déposée sur l'ensemble de la sous-opération 26C, pour être recouverte d'un lit de criblure de pierre destiné à soutenir une dalle de béton (25C1) sur laquelle s'élevait un réservoir de gaz aujourd'hui disparu.

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26E, PAROI EST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Gravier 0-¾"
2. Sable beige pâle orangé, meuble et homogène; 26E2
3. Sable beigebrunâtre, meuble et homogène; 26E3
4. Sable limoneux brun foncé avec du gravillon (10 %), du mortier (2 %), des scories (1 %) et de grosses pierres granitiques; 26E7
5. Sable limoneux, brun grisâtre, meuble et hétérogène, avec du mortier (5 %), du gravier (3 %), du gravillon (2 %) et des fragments de bois (2 %)
6. Sable limoneux brun grisâtre, meuble et hétérogène, avec du gravillon, du gravier, des fragments de bois, des pierres de schiste et des traces de mortier; 26E5
7. Sable limoneux brun foncé de texture organique, ferme et homogène
8. Litage de couches de sable beige jaunâtre et de gravillon; 26E8

Tuyau en métal

Pierre

Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 34

4.4 Extérieur sud des granges en bois et en pierre (sous-opérations 26D à 26H)

L'intervention archéologique de 2019 au sud de la grange se divise en cinq sous-opérations de dimensions similaires en vue de couvrir tout le périmètre sud (plan 2). Les sous-opérations ont été ouvertes à environ 0,50 m du mur sud de la grange par mesure de sécurité. Pour les tranchées 26D et 26E, situées devant la grange en pierre à l'ouest, une surveillance archéologique en 1994 (Simoneau 1995 : 38) a déjà porté sur la bande de 0,50 m longeant le mur sud. Pour les trois autres, le secteur au sud de la grange restait jusqu'alors largement inconnu, seuls quelques sondages archéologiques avaient été effectués par l'Université Laval pour explorer le secteur. Les cinq sous-opérations ont été ouvertes à la pelle mécanique afin de retirer les événements récents très compactés par la circulation autour du bâtiment.

4.4.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux

Les sous-opérations seront décrites séparément, bien qu'elles présentent des similarités. Néanmoins, les sous-opérations 26D et 26E font figure d'exception puisqu'elles sont toutes deux très perturbées par des creusements récents. Les sols étant très affectés et les séquences stratigraphiques trop peu révélatrices pour l'interprétation du secteur, seul un survol de leur contenu fera l'objet des prochains paragraphes.

Sous-opérations 26D et 26E

Située à l'extrémité sud-ouest de la grange en pierre, la sous-opération 25D mesure 9,50 m (est-ouest) sur 2 m, avec une section de 2 m sur 1 m contournant le coin de la grange vers le nord pour former un « L » (photo 85). Ce sont sans contredit les installations récentes traversant l'aire fouillée qui définissent la sous-opération. Une première tranchée (lot 26D1), possiblement associée à la pose d'un drain agricole ou à l'opération 5, longe la paroi nord. Elle coupe par ailleurs une autre tranchée (lot 26D5) creusée pour un tuyau d'évacuation d'eau (26D6) découvert durant l'intervention archéologique de 1993. Parallèlement à ces dernières, une troisième tranchée liée à la pose d'un fil électrique longe la paroi sud (26D2). Compte tenu de la présence d'un sondage archéologique datant de 1993, qui occupait une partie du secteur est de la sous-opération (lot 26D4 correspond au sondage 4A), la décision de réduire la longueur de l'aire de fouille de 9 m à 5,40 m a été prise, abandonnant à cet effet le secteur est de l'aire de fouille. Finalement, dans la partie ouest, on a remarqué la présence d'une tranchée (26D11) dont la fonction est inconnue; elle longeait la paroi ouest et bifurquait vers l'est pour disparaître abruptement à 0,45 m de la paroi.

La portion de la sous-opération 26D non affectée par ces perturbations récentes présentait une succession de couches archéologiques en place, débutant avec une série de sols associés à l'aire de circulation moderne retirée à la pelle mécanique. La fouille manuelle a quant à elle commencé sur un remblai de sable loameux brun noirâtre (lot 26D3) perturbé par la pelle mécanique et ne contenant aucun artefact. En dessous se trouvait une mince couche de sable loameux gris foncé (0,03 m d'épaisseur) avec du gravier (lot 26D7) qui couvrait un assemblage de pierres calcaires (26D9) situé dans le coin sud-est et mesurant 2,90 m sur 1 m (photo 86). Il s'agissait d'un niveau de pierres calcaires posées à tout-venant et dont la surface était assez irrégulière bien que l'altitude variait peu, soit entre 4,79 m et 4,95 m ANMM. Les perturbations avoisinantes ont probablement affecté l'intégrité de l'assemblage d'artefacts, notamment au nord où une tranchée récente longeait les pierres. Le seul élément contribuant à la datation consiste en une brique de type français incrustée entre les pierres.



Photo 85 Ouverture de la sous-opération 26D et surface des lots 26D1 à 26D3 et 26D5, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM2-464)



Photo 86 Vue en plan de la surface du lot 26D9 (CfEu-1-19-NUM2-668)

Le lot 26D10 complète la succession des sols anthropiques de la sous-opération 26D. Il s'agit d'un sable loameux brun foncé contenant un peu de bois, de mortier, de charbon, de briques

et de gravillon. Il avait une épaisseur moyenne de 0,18 m et une élévation de surface variant entre 4,76 m et 4,87 m ANMM. Des éclats de calcaire parsemaient la couche sous l'ouvrage en pierre 26D9. Finalement, l'assemblage d'artefacts contenait des fragments de terre cuite commune locale ainsi qu'un éclat de vitre et un fragment de bouteille en verre incolore. Le creusement de quatre sondages dans les litages de sable (26D12) a permis d'en vérifier la nature stérile et de mettre fin à la fouille.

La sous-opération 26E, située à 0,50 m du coin sud-est de la grange en pierre (plan 2), présentait encore plus de perturbations que la sous-opération 26D. Le socle en béton d'un abreuvoir toujours en usage (26E1) se trouvait dans le coin nord-ouest de la sous-opération et une tranchée associée à l'arrivée d'eau (26E4) longeait la paroi ouest pour rejoindre le socle. On trouvait ensuite trois tranchées associées aux mêmes événements que dans la sous-opération 26D : une première, associée à un drain agricole ou à l'opération 5 (lot 26E2, couche 2 de la figure 34) et longeant la paroi nord, une deuxième tranchée d'enfouissement d'un tuyau d'évacuation d'eau et d'un fil gainé de caoutchouc (lots 26E7, 26E9 et 26E10, couche 4 de la figure 34) et une dernière (lot 26E3, couche 3 de la figure 34) recouvrant un fil électrique qui n'a pas été dégagé pour des raisons de sécurité. Finalement, le sondage 4A creusé en 1993 occupait une bonne partie du centre de la sous-opération 26E, ce qui a fait que seules deux petites bandes de sol de 3,35 m sur 0,85 m et de 1,80 m sur 0,55 m ont pu être fouillées (photo 87).



Photo 87 Vue en plongée de la surface des lots 26E4 à 26E7 (CfEu-1-19-NUM2-712)

La pelle mécanique a retiré une couche de gravier (couche 1 de la figure 34) et un sable loameux brun foncé contenant du mortier et du gravier (couche 5 de la figure 34). La première et seule couche archéologique en place fouillée à la main dans la sous-opération 26E fut un sable loameux brun grisâtre (lot 26E5, couche 6 de la figure 34) avec de rares inclusions de bois, de schiste, de mortier et de gravier en surface de la couche. La présence de ces inclusions s'explique possiblement par la perturbation de la couche lors

du décapage à la pelle mécanique. On y a trouvé quelques tessons de terre cuite commune et de terre cuite fine blanche ainsi que deux clous, un forgé et l'autre tréfilé.

Sous le lot 26E5, les litages de sable caractérisant le sol naturel dans ce secteur du site ont été atteints (lot 26E8, couche 8 de la figure 34). Deux trous d'environ 0,07 m comblés d'un sable brun pourraient témoigner d'un aménagement, mais aucune autre trace anthropique n'a été détectée dans ce dépôt fouillé sur une épaisseur de 0,20 m.

Sous-opération 26F

La sous-opération 26F est située au sud de la grange en bois, devant la moitié ouest du bâtiment (plan 2). Elle respecte le dégagement de 0,50 m de la grange imposé pour des raisons de sécurité, mais une extension a été creusée en fin de fouille dans la paroi nord pour vérifier la relation entre un vestige et les fondations de la grange. Cette sous-opération mesure 8,70 m sur 2 m.

À l'instar des autres sous-opérations au sud de la grange, l'intervention a commencé par un décapage à la pelle mécanique qui a retiré quelques couches récentes compactées par la circulation autour de la grange (couches 1 à 6 de la figure 35) ainsi qu'une épaisse couche de mortier (couche 7 de la figure 35).

À la suite du nettoyage à la binette de la sous-opération 26F, on a constaté que plusieurs creusements récents y avaient été faits. Ainsi, deux interventions archéologiques de 1993, la sous-opération 8A (lot 26F2, couche 1 de la figure 36) et la sous-opération 8C (lot 26F3, couches 2 et 3 de la figure 36) ainsi qu'une tranchée coupant le coin sud-ouest de la sous-opération, vraisemblablement associée à un fil électrique, y ont été localisées.

La fouille s'est poursuivie avec une succession de couches, souvent minces et localisées, commençant avec une bande de sable loameux gris-beige riche en mortier et en pierres calcaires qui longeait une partie de la paroi nord de la sous-opération (lot 26F4, couche 5 de la figure 36). Le dépôt était mince, mesurant tout au plus 0,06 m d'épaisseur, mais une partie avait été décapée par la pelle mécanique. Au sud de cette bande, deux niveaux superposés comblaient une dépression qui s'enfonçait vers le sud et l'ouest. Le premier était composé de sable gris foncé et contenait des traces de charbon et de petites pierres anguleuses ainsi qu'un clou forgé et quelques tessons de terre cuite commune dont certains proviennent de la Saintonge (lot 26F5, couche 8 de la figure 37). Il s'épaississait d'est en ouest, passant de 0,01 m à 0,15 m d'un coin à l'autre de la sous-opération. La deuxième couche était tout aussi mince, mais la tendance observée pour son épaisseur était inversée, le dépôt s'épaississant du coin ouest, où il était à peine visible, jusqu'au coin est où il atteignait 0,11 m d'épaisseur. Il était composé d'un sable grossier gris pâle contenant quelques petites roches, mais aucun artefact ou écofact (26F6, couche 9 de la figure 36 et couche 9 de la figure 37). La transition entre les deux couches était très graduelle, les rendant similaires sinon identiques.

La fouille s'est poursuivie avec le dégagement de trois autres couches minces dont deux couvraient toute la sous-opération. La première (lot 26F7, couche 13 de la figure 36) était constituée d'un loam sableux grossier brun rougeâtre à brun foncé, meuble, contenant un peu de mortier, de brique, de coquillages, de fibres et de fragments de bois ainsi que de la pierre, parfois sous forme d'éclats de taille. Outre d'occasionnels tessons de terres cuites produites localement et en France, la couche recelait quinze clous forgés, un tesson de terre cuite fine du Staffordshire, un éclat de glaçure de terre cuite fine blanche et deux fragments de verre teinté turquoise. Mince, elle atteignait en moyenne 0,06 m d'épaisseur sans présenter de variation significative dans son altitude relative.

Le lot 26F8 (couche 16 de la figure 36) comblait une dépression, atteignant 0,10 m d'épaisseur à son point le plus épais, le long de la paroi ouest. Il s'agissait d'un sable brun grisâtre contenant quelques petites pierres anguleuses (3 %) et quelques lentilles plus loameuses et organiques vers l'ouest. Seul un os y a été prélevé. Le dépôt 26F9 (couche 19 de la figure 36), un sable loameux gris foncé, compact avec 25 % de cailloux anguleux à subanguleux, couvrait toute la partie sud de la sous-opération. On y a décelé quelques fragments de briques et un peu de mortier et de charbon de bois. Concernant les artefacts, on dénombre quelques tessons de terre cuite commune, certains produits localement et d'autres de provenance indéterminée, deux clous forgés et un clou découpé. La couche est à peine visible à beaucoup d'endroits, mais atteint tout de même 0,11 m d'épaisseur vers le sud-ouest.



Photo 88 Surface du lot 26F10, amas de pierres et vestige 26F100 affleurant, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM5-32)

Le dégagement du lot 26F9 a mené à la mise au jour de la surface du vestige 26F100 dans la partie nord-ouest de la sous-opération et d'un amas de pierres formant un cercle irrégulier (photos 88 et 89). Une tranchée associée au mur a été décelée du côté est (photo 90). Son remplissage (lot 26F16, couche 18 de la figure 36) était formé d'un sable brun grisâtre contenant de petites pierres anguleuses (5 %) et des traces de mortier, ce qui n'était pas sans rappeler les lots 26F10 et 26F11 qu'elle coupait, soit 26F10 et 26F11 (couches 20 et 21 de la figure 36).

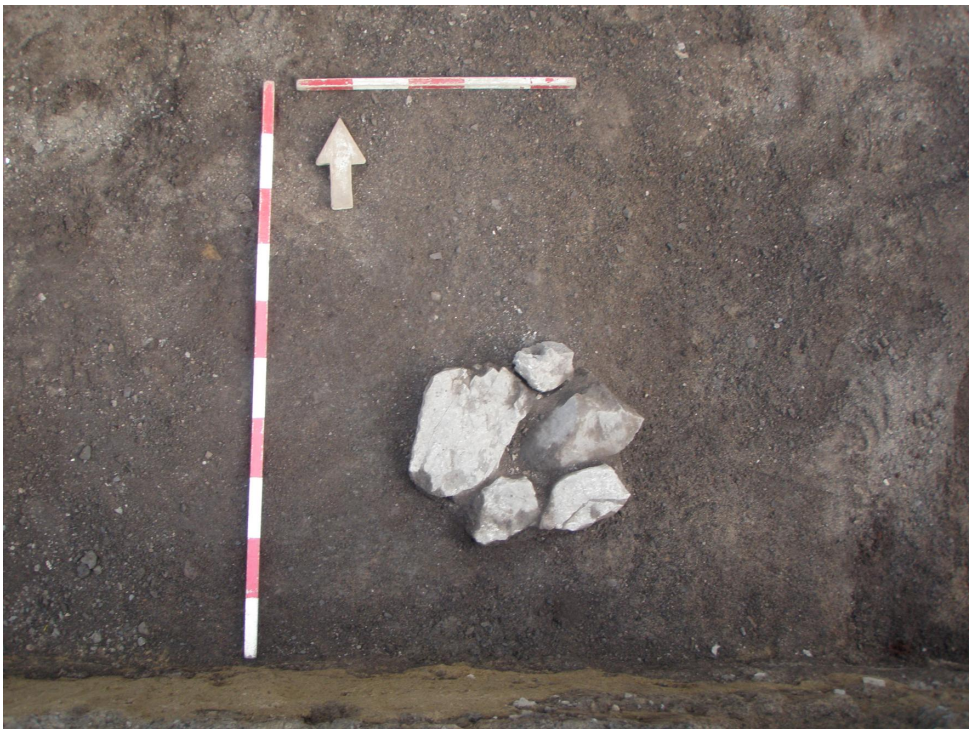


Photo 89 Vue en plan de l'amas de pierres du lot 26F9 (CfEu-1-19-NUM5-75)



Photo 90 Tranchée 26F16 en paroi nord (CfEu-1-19-NUM5-112)

À la suite de l'excavation de la tranchée 26F16, la fouille s'est poursuivie avec l'exploration des lots 26F10 et 26F11 qui couvraient de grandes parties de la sous-opération. Le premier dépôt consistait en un loam sableux brun foncé à très foncé, organique et meuble. Il contenait de rares petites pierres, des fragments de bois décomposé et des traces de charbon, en plus de quelques artefacts et écofacts, notamment des os, un clou forgé et douze tessons de terre cuite commune vernissée d'origine inconnue. La couche se limitait à la portion sud-ouest de l'aire de fouille, atteignant 0,08 m d'épaisseur maximale dans le coin de la sous-opération.

La transition des lots 26F10 et 26F11 (un sable loameux gris verdâtre très foncé) était graduelle. On y a vu apparaître des taches noires et orangé, le sol étant taché par l'oxydation et la décomposition de petites roches. D'une épaisseur moyenne de 0,12 m, le lot 26F11 était surtout présent dans la partie ouest de la sous-opération. Son assemblage matériel était assez uniforme, les 41 tessons de terre cuite commune étant dominants face aux huit ossements et au clou forgé formant le reste de la collection.

À l'ouest, au lieu de trouver le dépôt homogène 26F11, une fosse et trois unités de sols mélangés ont été découverts. La fosse, visible en paroi, était composée de sable loameux brun très foncé avec des marbrures de sol beige et de cendres grises ainsi que du charbon (lot 26F12, couches 11 et 12 de la figure 35, photo 91). Un seul artefact, un clou forgé, s'y trouvait. À son point le plus profond, la couche avait une épaisseur de 0,53 m.

Tout juste à l'ouest du lot 26F12, les dépôts 26F13 à 26F15 n'étaient visibles qu'en fouille, n'atteignant aucune paroi. Il s'agit dans les trois cas de couches de sable loameux brun à brun grisâtre foncé contenant peu ou pas d'inclusions. Seul le lot 26F15 était relativement riche en pierres schisteuses ou calcaires (5 %), en petites pierres anguleuses (3 %) et en



Photo 91 Paroi est de la sous-opération 26F (CfEu-1-19-NUM5-117)

charbon (1 %). Les couches accusaient tout au plus 0,13 m d'épaisseur. Un dernier fait notable résidait dans la présence d'une racine s'enfonçant dans la couche 26F14.

La toute dernière couche anthropisée rencontrée avant d'atteindre les horizons naturels était représentée par le lot 26F17, située sous le lot 26F11 et tout juste au sud du vestige 26F100. Ressemblant à un mélange entre les couches supérieures et inférieures, il était composé de sable loameux brun foncé marbré de sable brun jaunâtre. Il contenait un clou forgé, quelques nodules de charbon (3 %) ainsi que des fragments de bois décomposé.

La fouille de l'aire initiale a pris fin avec l'atteinte des litages de sable naturel (lot 26F18, couche 24 de la figure 36) qui ont été fouillés sur une épaisseur d'environ 0,20 m afin de confirmer la nature stérile du sol. D'autres sondages ont été réalisés à divers endroits, soit juste à l'est du vestige 26F100 (lot 26F19), dans le coin sud-est de la sous-opération (lot 26F20) et au centre nord de la sous-opération (lot 26F21). Sans découvrir de couches préhistoriques, la fouille du sondage 26F21 a mis au jour un litage compact de gravillon qui a été exploré plus avant en agrandissant le sondage jusqu'à la paroi sud pour former une tranchée de 2 m sur 0,50 m. Il a été conclu qu'il s'agissait d'un litage atypique, mais naturel, ce qui a mis fin à la fouille de l'aire initiale.

Dans le but d'explorer la relation entre le vestige 26F100 et les fondations de la grange, une fenêtre de 1,75 m sur 0,50 m a été ouverte dans la paroi nord de la sous-opération 26F. Un premier lot (26F23) regroupait plusieurs couches et fut délimité arbitrairement par l'apparition de gros tessons de terre cuite commune. Le second lot (26F24) couvrait le vestige 26F100 et comprenait la tranchée comblée 26F16. Les artefacts contenus dans cette succession de couches consistaient en trois clous forgés, 31 tessons de terre cuite commune vernissée verte de France et quatre tessons de terre cuite commune probablement produite localement.

Sous-opération 26G

La sous-opération 26G, de 6 m (est-ouest) x 2 m (plan 2), est située au sud de la grange en bois, approximativement au centre de la façade. L'aire fouillée se dégageait de 0,50 m des fondations de la grange par mesure de sécurité et elle fait 6 m sur 2 m – la largeur fut limitée par la présence au sud d'une tranchée remplie de sable beige (lot 26G17) recelant vraisemblablement un fil électrique.

Les premières couches avaient été décapées à la pelle mécanique avant le début de la fouille manuelle. Il s'agissait d'une séquence formée de gravier couvrant un sable doré, suivi de pierre concassée 0-3/4", d'un loam sableux brun foncé, d'un loam brun grisâtre et d'un loam sableux brun avec 25 % de pierres anguleuses (lots 26G16 et 26G18 à 26G20, couches 1 à 6 de la figure 38).

Afin de bien nettoyer la sous-opération restée à découvert pendant plus d'un mois, le décapage manuel d'une première couche arbitraire d'environ 0,05 m a été réalisé sur toute la

superficie à l'étude. Ce loam sableux brun, plus compact à très compact (lot 26G1) recelait quelques artefacts dont de la terre cuite fine blanche, un fragment de pipe, des tiges de métal, un clou découpé, quelques éclats de verre à vitre et une dizaine d'ossements, certains avec des traces de boucherie.

Il est apparu très tôt dans la fouille qu'une large tranchée de comblement traversait la sous-opération dans le coin sud-est. Elle contenait un loam sableux gris foncé, compact, avec une multitude d'artefacts provenant de contextes variés (lot 26G2). Il a fallu attendre la fin de la fouille pour confirmer que deux tuyaux (26G14 et 26G15, photo 92) traversaient la sous-opération à une profondeur d'environ 4,14 m et 4 m respectivement. Bien que seule une petite portion du tuyau 26G14 ait été mise au jour, elle était suffisante pour constater que la canalisation accusait une pente vers le nord-est.

La séquence stratigraphique de la sous-opération 26G illustre clairement que l'épisode le plus récent après ceux décrits ci-dessus consistait au creusement de la tranchée 26G12 (couche 16 de la figure 38), suivi de celui des fosses 26G11 et 26G13. Comme la tranchée 26G12 était plus ou moins parallèle à la sous-opération, seule une petite portion de celle-ci a affecté le coin nord-ouest de l'aire fouillée : ainsi, elle a en quelque sorte altéré la séquence stratigraphique de la paroi nord. De plus, on estime que des artefacts provenant des fosses 26G11 et 26G13 peuvent avoir contaminé le corpus des couches plus anciennes, puisqu'on ne les a identifiées qu'à la fin de la fouille. Ces deux fosses étaient localisées le long de la paroi nord, la première vers le centre et la seconde dans le coin est. Elles ont été comblées à l'aide d'un sable loameux brun grisâtre et de grosses pierres granitiques (photo 93).



Photo 92 Vue en plan des tuyaux 26G14 et 26G15 (CfEu-1-19-NUM3-845)



Photo 93 Partie est de la paroi nord de la sous-opération 26G (CfEu-1-19-NUM3-864)

La fouille des couches en place a débuté avec le lot 26G3 (couche 8 de la figure 38), un mortier beige avec des inclusions de schiste ou de calcaire tendre (15 %) qui n'était présent que dans le coin sud-ouest de la sous-opération. Si l'on en croit la paroi ouest, la couche devait couvrir une partie de l'aire de fouille, mais elle a été bouleversée par le passage de la pelle mécanique. Quatre clous forgés, une tige de métal et un os forment l'assemblage matériel.

Sous la couche de mortier se trouvait une succession de sols qui s'amorçait avec un sable brun rougeâtre contenant des fragments de calcaire anguleux (5 %) et des traces de charbon de bois (lot 26G4, couches 9 et 10 de la figure 38). Cette mince couche d'au plus 0,05 m d'épaisseur contenait trois clous découpés, une boucle de métal ferreux, un tesson de terre cuite commune locale et un autre de terre cuite fine blanche. Sous le lot 26G4, dans la section est de la sous-opération, un autre sable loameux brun riche en particules de mortier (jusqu'à 30 %) et en éclats de calcaire de taille (jusqu'à 20 %) contenait de clous forgés et des déchets métalliques (lot 26G5).

La couche suivante, un sable brun jaunâtre avec des inclusions de calcaire (5 %) et des traces de mortier et de brique (lot 26G6, couche 11 de la figure 38), est la première à couvrir l'aire de fouille non bouleversée par la tranchée 26G2. Elle faisait en moyenne 0,10 m d'épaisseur, mais ne contenait qu'une faible quantité d'artefacts : un tesson de terre cuite commune de Giroussens, du verre à vitre et quatre clous forgés.

La fouille des couches sous-jacentes, un sable beige à gris avec 10 % de gravillon (lot 26G7, couche 12 de la figure 38) et un sable grossier brun, compact, avec 10 % de pierres anguleuses, 5 % de gravillon et des traces de mortier, de brique et de bois (lot 26G8, couches 13 et 14 de la figure 38), a permis de mettre au jour une pièce de bois d'environ 2,75 m de longueur posée dans un axe est-ouest et pénétrant dans la paroi ouest. Cette pièce était posée dans le lot 26G8 et on a noté qu'avec sa découverte s'observait une différence non seulement dans l'élévation de la surface de la couche de part et d'autre de la pièce, mais une différenciation dans la composition du sol : le lot 26G8 était plus compact et plus riche en pierres au sud de la planche qu'au nord. En termes d'artefacts diagnostiques, le lot 26G7 contenait deux fragments de terre cuite commune de la Saintonge et un clou forgé, alors que le lot 26G8 contenait un clou découpé.

La fouille s'est poursuivie avec l'identification d'une dernière couche présentant des traces anthropiques et localisée dans la section est de la sous-opération, soit un mélange de sable provenant d'horizons stériles qui contenait des cendres et des traces de charbon de bois (lot 26G9). On n'y a trouvé aucun artefact, ni dans la couche sous-jacente composée des litages naturels (lot 26G10, couche 15 de la figure 38. Un décapage arbitraire d'environ 0,10 m sur l'ensemble de la sous-opération et deux sondages, un dans le coin nord-ouest et l'autre dans le coin nord-est, ont confirmé l'absence de traces anthropiques dans ce lot 26G10.

Sous-opération 26H

La sous-opération 26H, une tranchée de 7 m (est-ouest) sur 2 m, se situe devant la portion est du mur sud de la grange en bois (plan 2). Comme les autres sous-opérations devant la grange, elle respectait un dégagement de 0,50 m des fondations pour ne pas affecter l'intégrité du bâtiment.

L'ouverture de la sous-opération à la pelle mécanique a permis de retirer plusieurs couches récentes dont certaines étaient associées à l'aire de circulation qui couvrait le périmètre fouillé. Ainsi, une couche de criblure de pierre, un sable beige ferme, du gravier avec de la criblure de pierre, un mélange de sable brun grisâtre et de pierres grises anguleuses et un dépôt de mortier beige avec des blocs de calcaire et du béton (lots 26H22 et 26H25 à 26H28, couches 1 à 5 de la figure 39) ont été retirés mécaniquement. On devinait aussi en paroi sud que la sous-opération longeait plusieurs tranchées qui lui sont plus ou moins parallèles : une première, comblée de gravier, avait été identifiée en cours de fouille (lot 26H3, couche 4 de la figure 40) alors que les deux autres, un sable beige (lot 26H23, couche 2 de la figure 41) et un mélange de sable gris et de pierre concassée (lot 26H24, couche 3 de la figure 41), ne s'observent qu'en paroi sud (photo 94).



Photo 94 Partie est de la paroi sud de la sous-opération 26H (CfEu-1-19-NUM3-736)

La fouille manuelle s'est amorcée avec une couche de loam argileux brun orangé pâle, très compact, avec du calcaire anguleux (10 %) et qui s'épaississait vers le sud pour atteindre 0,11 m d'épaisseur (lot 26H1, couche 7 de la figure 40). Elle contenait des ossements, une variété de terres cuites dont un tesson de terre cuite fine jaune, cinq tessons de terre cuite fine blanche et un grès grossier glaçuré au feldspath nord-américain, ainsi qu'une bille en pierre, du verre à vitre et à bouteille de teintes variées, des éléments de quincaillerie d'architecture en métal ferreux, 21 clous tréfilés, quinze clous découpés et plusieurs autres clous de manufacture indéterminée.

La première couche recouvrait un sable loameux brun à brun foncé, compact et hétérogène, avec du schiste et du calcaire en feuillets ou en blocs (40 %), des particules et des nodules de mortier (5 %), de l'anthracite et de la brique (lot 26H2, couche 10 de la figure 40). La couche pouvait être assez épaisse, faisant en moyenne 0,13 m, mais atteignant 0,25 m au sud. Le fond de la couche recelait beaucoup de bois sous forme de restes de planches ainsi que de grosses pierres calcaires et des plaques de tôle rappelant des restes de toiture. Les artefacts, relativement nombreux, se détaillent ainsi pour les objets diagnostiques : 148 ossements, une bille de terre cuite beige claire, un tesson de porcelaine fine européenne, 29 fragments de terre cuite fine blanche vitrifiée dont un porte les inscriptions « ROYAL IRONST[ONE]/COCHRAN & [...]/BRITANNIA PO[...]/GLASGOW, BR[...] », du verre à vitre et de contenant, une tête de hache en fer, un fer de pelle carrée et une section de tuyau en fer. La couche contenait aussi une multitude d'objets de quincaillerie, notamment un

boulon à tête carrée avec un écrou hexagonal, une charnière, une patte de scellement, quatorze clous découpés, 26 clous tréfilés, plusieurs sections de tiges tréfilées et de la tôle à toiture goudronnée.

Sous cette épaisse couche de déblais, une distinction entre les dépôts du côté ouest et du côté est semblait prendre forme. Les couches se succédaient et se chevauchaient régulièrement, mais seul le dépôt de sable naturel couvrait toute la sous-opération à partir de ce point. Une première succession de quatre couches localisée en paroi est s'est amorcée avec des blocs de calcaire entremêlés de sable loameux (lot 26H5, couche 6 de la figure 42) et contenant un tesson de terre cuite fine blanche vitrifiée et deux clous tréfilés comme artefacts significatifs. Cette couche couvrait partiellement un sable loameux brun grisâtre orangé plus épais dans le coin nord-est, y atteignant 0,13 m d'épaisseur (lot 26H6, couche 7 de la figure 42). Outre la présence de quelques clous découpés, la découverte la plus notable dans cette couche consiste en une pièce de monnaie de 1916. Enfin, au bas de cette séquence de dépositions riches en déchets métalliques, un loam sableux brun à brun rougeâtre, meuble avec beaucoup de bois pourri ou en copeaux (10 %) occupait la majeure partie de la partie est de la sous-opération (lot 26H7, couche 12 de la figure 39). Dans le coin nord-est, elle contenait des moellons de granit et des planches de bois pourries, dont certaines étaient fichées de clous (photo 95). Enfin, la déposition 26H7 recelait quelques ossements, des fragments de tuyaux de pipe dont un portait l'inscription « McDOUGALL/GLASGOW », de la terre cuite fine blanche, de la terre cuite commune vernissée de Buckley, une patte de scellement, un crampon en U et une multitude de clous dont deux tréfilés, quatorze forgés et 22 découpés.



Photo 95 Planches pourries et pierres dans le lot 26H7, vue vers l'ouest (CfEu-1-19-NUM3-670)

Pendant qu'était découverte une succession de couches riches en objets de quincaillerie à l'est, l'ouest de la sous-opération affichait un niveau de sable brun pâle contenant du calcaire anguleux (40 %) et des particules et nodules de mortier (20 %) dont la concentration augmentait vers l'ouest pour atteindre 60 % de la composition de la couche (lot 26H4, couche 10 de la figure 40). Malgré son épaisseur moyenne de 0,13 m, elle était pauvre en artefacts diagnostiques, ne contenant que deux clous forgés et un tesson de terre cuite fine blanche vitrifiée. Cette couche était coupée par une tranchée comblée de sable loameux gris à gris jaunâtre de forme irrégulière avec du mortier (15 %) et du calcaire (5 %) (lot 26H12, couche 9 de la figure 40). Le seul artefact diagnostique consiste en un tesson de terre cuite fine blanche vitrifiée.

Toujours à l'ouest, sous le lot 26H4, s'étendait un sable loameux brun d'une épaisseur moyenne de 0,09 m avec du mortier (5 %) et des pierres anguleuses (2 %) (lot 26H8, couche 11 de la figure 40). Comme assemblage matériel, on y a trouvé une bille en calcaire, un fragment de fourneau de pipe de terre cuite portant la marque « TD » et un morceau de tuyau marqué « [Mc]DOUGALL/GLASG[OW] », de la terre cuite fine blanche, de la terre cuite commune vernissée de Buckley, de la terre cuite commune vernissée verte de la France, un jeton ou pièce de monnaie sans inscription visible, un clou découpé, neuf clous forgés et une boucle de sangle en métal cuivreux. On a noté aussi sous le lot 26H8 une couche située à l'extrême ouest de la sous-opération, composée de sable loameux brun contenant jusqu'à 70 % de mortier en particules et en nodules et 10 % de granit ou de grès (lot 26H10, couche 12 de la figure 40).

Adjacent au lot 26H8 et couvrant la sous-opération dans la moitié est, un sable grossier mélangé à du gravier et à du sable jaune et meuble formait le dépôt 26H9 (couche 8 de la figure 42). En termes de culture matérielle, l'assemblage comprenait dix-neuf fragments de cornillons, un tesson de terre cuite commune vernissée de Buckley, deux fragments de terre cuite commune vernissée de la France, quatre de terre cuite fine blanche dont un vitrifié, du verre à vitre et quelques objets de métal dont un clou tréfilé, sept clous forgés et un gros crampon en U.

Le lot 26H9 décrit ci-dessus recouvrait partiellement un sable loameux gris brunâtre avec du gravillon (5 %), quelques pierres anguleuses et des traces de mortier et de bois (lot 26H11, couche 12 de la figure 40). Les artefacts et écofacts y étaient nombreux : en effet, la couche recelait une quarantaine d'ossements, une pierre à fusil, la tige et l'œil de ciseaux, un tesson de terre cuite du Staffordshire, un fragment de *creamware*, un de faïence blanche, mais surtout 75 tessons de terre cuite commune vernissée probablement produite localement et 54 de terre cuite commune vernissée verte de France. L'assemblage d'artefacts contenait aussi de la quincaillerie d'architecture : une patte de scellement, dix-neuf clous forgés, cinq clous découpés, un clou de fer à cheval ainsi que 29 clous indéterminés. Le dépôt 26H11 s'épaississait vers l'ouest pour atteindre 0,12 m dans le coin nord-ouest.

À l'ouest du lot 26H9, longeant la paroi nord, on a identifié le lot 26H13, des pierres anguleuses (60 %) et du mortier (10 %) entremêlés de sable loameux brun rougeâtre

(couche 15 de la figure 39) qui contenait trois tessons de terre cuite fine blanche dont deux vitrifiés, trois de terre cuite commune locale, un de terre cuite commune vernissée verte de la France, trois clous forgés et deux découpés.

La couche inférieure au lot 26H11, soit un sable loameux brun grisâtre (lot 26H18, couche 13 de la figure 41), lui était très similaire, même dans son assemblage d'artefacts : on y a dénombré dix-huit tessons de terre cuite commune vernissée verte de la France dont certains remontent avec des artefacts du lot 26H11, dix tessons de terre cuite commune locale, cinq clous forgés et un découpé. Le lot 26H18 se distinguait cependant de la couche supérieure par sa texture plus argileuse, parce qu'elle ne couvrait pas le vestige 26H100 et parce qu'on y a observé plusieurs lentilles décrites comme des couches lors de la fouille, mais qui sont plutôt des perturbations mineures situées entre les deux dépositions (photo 96).



Photo 96 Surface des lots 26H14 à 26H17, vue vers l'est (CfEu-1-19-NUM3-690)

Les lentilles se trouvant entre les lots 26H11 et 26H18 se détaillaient ainsi : un sable loameux brun grisâtre, meuble avec 10 % de gravillon (lot 26H14) situé vers le coin sud-ouest de la sous-opération et qui contenait quatre tessons de terre cuite commune verte de la France remontant avec des artefacts du lot 26H11, une grande lentille de sable grossier beige, meuble avec de grosses pierres granitiques brutes, des pierres subanguleuses et un bloc de mortier posés au fond (lot 26H15, couche 12 de la figure 40) localisée le long de la paroi ouest et une grande bande de sable brun à beige située au centre de la sous-opération (lot 26H16).

Alors qu'on atteignait le sol naturel partout ailleurs dans la sous-opération 26H à une altitude d'entre 4,60 m et 4,65 m NMM, le secteur est s'enfonçait en y notant la présence de deux couches superposées. La première consistait en un sable loameux brun rougeâtre avec du calcaire schisteux et du gravier (5 %) et des lentilles de sable orange et doré avec des traces de mortier, tandis qu'une concentration de copeaux de bois apparaissait vers le sud (lot 26H17, couche 9 de la figure 42). S'épaississant vers l'est pour atteindre un maximum de 0,11 m, la couche contenait quelques artefacts, notamment un grès cérame fin glaçuré au sel à corps blanc homogène, une terre cuite du Staffordshire, une terre cuite fine blanche, des tessons de terre cuite commune vernissée verte de France, d'autres de provenance locale, du verre à vitre, trois clous découpés et 19 clous forgés. Finalement, une dernière couche

anthropique composée d'un loam sableux brun foncé avec de rares inclusions de gravier grossier, de petites pierres calcaires, de charbon de bois et de copeaux de bois s'étendait sous le lot 26H17 (lot 26H19, couche 10 de la figure 42). Bien que plus épaisse que le précédent, atteignant en moyenne 0,15 m d'épaisseur, le dépôt 26H19 ne contenait aucun artefact. Néanmoins, cette couche ressemblait beaucoup au lot 26H18, bien qu'elle ait contenu plusieurs lentilles de sable.

Le sol naturel a été atteint partout alors que les litages de sable typiques du site ont été mis au jour (lot 26H20, couche 18 de la figure 39). Un décapage de 0,05 à 0,10 m sur toute l'aire de fouille ainsi que la fouille de trois sondages ont permis de confirmer l'absence de traces anthropiques dans le sol. Un de ces sondages, situé dans le coin nord-ouest, avait pour but l'obtention d'une séquence stratigraphique dans laquelle la base du vestige 26H100 serait visible. Néanmoins, ce sondage a causé l'étonnement avec la découverte d'une profonde couche semblable à une tranchée ou fosse qui rejoignait le parement ouest du vestige 26H100, la paroi nord et la paroi ouest de l'aire de fouille. La base de la couche concordait avec celle du vestige 26H100.

La fouille a pris fin avec l'ouverture d'une fenêtre de 1,50 m sur 0,50 m située tout juste au nord du vestige 26H100 afin de vérifier sa relation avec les fondations de la grange. Les découvertes faites durant cette extension de la fouille concernent les vestiges et seront donc décrites dans la section qui suit.

Vestiges architecturaux

Certains des vestiges architecturaux découverts au sud de la grange ont déjà été décrits dans la section précédente portant sur les sols. On pense d'abord au socle de la fontaine, mais aussi à l'aménagement de pierres 26D9. Ont aussi été mis au jour deux vestiges apparemment identiques tout près du mur de la grange. Une fenêtre a été ouverte dans les deux cas, révélant la relation entre chaque vestige et les fondations de la grange.

Vestiges 26F100 et 26H100

Les vestiges 26F100 et 26H100 (photos 97 et 98 et plan 2) sont presque identiques, en plus de partager de nombreuses caractéristiques avec des maçonneries identifiées à l'intérieur de la grange actuelle, soit les vestiges 25E200 et 25P200. Ces quatre massifs sont dans la prolongation des vestiges 25Q500 et 25H200, créant un effet miroir sur l'axe est-ouest.

Les dimensions des deux vestiges sont similaires, le massif 26F100 faisant 1,29 m sur 0,95 m et le massif 26H100 mesurant 1,25 m sur 1 m. Toutes deux sont des constructions orientées nord-sud en moellons de granit avec quelques pierres brutes en grès et en calcaire, formant un ensemble à parement double de trois assises plus ou moins régulières. L'utilisation de mortier est constatée dans les deux cas, mais seulement à la surface de la moitié sud des vestiges, ce qui signifie que les massifs de pierres ne sont pas liés près des fondations de la grange. Dans les deux cas, des petits blocs de calcaire sont calés dans le mortier pour former une surface régulière.



Photo 97 Vestiges 26F100 et 26F200, vue d'ensemble vers le nord (CfEu-1-19-NUM5-136)



Photo 98 Vestiges 26H100 et 26H200, vue d'ensemble vers le nord-ouest (CfEu-1-19-NUM3-788)

Des contraintes de temps et un souci de sécurité ont fait en sorte qu'il n'a pas été possible d'ouvrir de grandes fenêtres et de vérifier hors de tout doute comment s'organisent les massifs avec les fondations de la grange. Cependant, on a noté quelques différences entre les deux ensembles. Pour le massif 26F100, sa surface avait la même altitude que l'empattement du mur de façade sud 26F200 s'étendant du côté est, alors que l'existence d'une telle relation n'a pas pu être vérifiée pour le massif 26H100. En effet, bien qu'on ait observé une grosse pierre à l'est de ce dernier, cela n'est pas suffisant pour en déduire l'existence d'un empattement, tandis que l'information est manquante du côté ouest.

Vestige 26F200

Une fenêtre creusée sur une longueur de 1,75 m le long des fondations de la grange a permis d'observer la relation entre le massif de pierres 26F100 et le mur de façade sud de l'étable, mais aussi de décrire le parement extérieur sud de la fondation de la grange et ses quatre phases de construction visibles (photo 96). La première phase de construction comporte cinq assises irrégulières de moellons granitiques dont les trois premières forment un empattement d'environ 0,20 m de largeur. Cette phase est orientée d'ouest en est et le vestige 26F100 est imbriqué à l'empattement, formant par la même occasion la limite ouest de cette phase. Une deuxième phase de construction remplace une partie des assises supérieures par quatre assises de grandes plaques de calcaire équarri. Les joints de mortier y sont creux, contrairement à la première phase où le mortier est absent. Une troisième phase formée de granit et de calcaire est appuyée contre l'empattement du parement ouest et adossée à la deuxième phase, créant apparemment une prolongation du mur est-ouest vers l'ouest. Finalement, le béton de la grange actuelle vient reposer sur le tout pour former une quatrième phase.

Cet ensemble n'est pas sans rappeler le coin sud-ouest d'un bâtiment qu'on aurait partiellement arasé et rebâti (phase 2). Il est possible que les bâtisseurs aient jugé sage, lors de la reconstruction du mur nord-sud 25Q500, de reconstruire le coin afin d'en assurer la solidité au lieu d'adosser deux murs perpendiculaires l'un à l'autre. Cela n'a pas été fait pour la construction de la troisième phase qui s'adosse clairement à la deuxième. C'est cette relation qui nous permet d'avancer l'hypothèse de la prolongation ultérieure du mur est-ouest vers l'ouest, au-delà du coin du bâtiment.

Vestige 26H200

Le vestige 26H200 est composé de quatre assises difficiles à décrire puisque seule une section de mur de 1,50 m a été dégagée. L'objectif était avant tout de vérifier la relation avec le massif de pierres 26H100, mais ce fut aussi une occasion de décrire le parement sud des fondations de la grange, dans la mesure du possible (photo 98).

La première assise du bâtiment était pratiquement invisible et il faut s'appuyer sur une observation minutieuse de la jonction entre les vestiges 26H100 et 26H200 pour la décrire. Il apparaît en effet que le massif de pierres 26H100 n'est pas appuyé contre le vestige 26H200, mais plutôt imbriqué à ce dernier. Quelques moellons granitiques étaient visibles à la base des fondations de la grange, formant vraisemblablement une première assise. De plus, à l'est du massif 26H100 se trouvent quelques autres moellons granitiques qu'on a cru déstructurés lors de la fouille, mais qui pourraient former l'empattement d'une maçonnerie sèche ou qui a perdu son liant. Par-dessus se trouvent deux phases similaires et appuyées l'une contre l'autre, toutes deux composées de pierres calcaires équarries et liées au mortier. Elles sont différentes dans leur couleur et dans le nombre d'assises : la deuxième phase est composée de trois assises de calcaire beige alors que c'est le calcaire gris qui domine la composition des cinq assises de la troisième phase. Le nombre réel d'assises pour ces deux

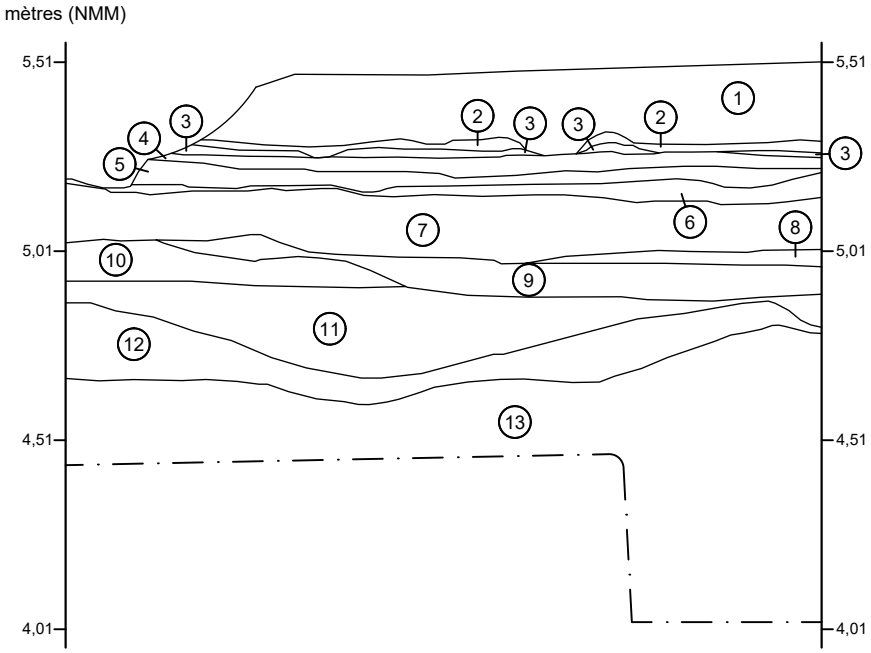
phases est toutefois incertain, vu l'étroitesse de la section à l'étude. Quant à la position qu'elles occupent, la deuxième phase semble former le coin sud-est du bâtiment et est donc posée sur la première phase, alors que la troisième semble former un prolongement du mur sud vers l'est. Finalement, du béton associé à la construction la plus récente de la grange vient recouvrir le tout pour former une quatrième phase.

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26F, PAROI EST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Pierre concassée entremêlé de sable loameux gris avec des traces de scories
2. Loam sableux brun grisâtre foncé, ferme, avec de très petits cailloux arrondis (1 %)
3. Sable brun jaunâtre marbré gris, meuble
4. Sable brun grisâtre, meuble, avec de petits cailloux arrondis et anguleux (1 %)
5. Loam sableux gris très foncé marbré brun orangé, meuble, avec des traces de bois
6. Loam sableux gris, ferme, avec des pierres anguleuses (25 %) et des traces de mortier
7. Particules de mortier et pierres avec un peu de sable loameux gris beigeâtre à blanchâtre
8. Sable brun grisâtre, meuble, avec de petites pierres (2 %) et du mortier (1 %); 26F5
9. Sable brun grisâtre, ferme, avec de petites pierres schisteuses (1 %) et des traces d'ocre; 26F6
10. Sable gris-brun, meuble, avec de petites pierres anguleuses (4 %), du mortier (1 %) et des traces de bois; 26F6
11. Sable argileux gris brunâtre à beige, ferme, avec de la cendre (35 %), du charbon (5 %) et de petites pierres anguleuses (3 %); 26F1
12. Sable loameux brun à gris foncé, meuble, avec du charbon (3 %), de petites pierres anguleuses (2 %) et de la cendre (1 %); 26F12
13. Litages de sable et de gravillon; 26F18

— · — Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

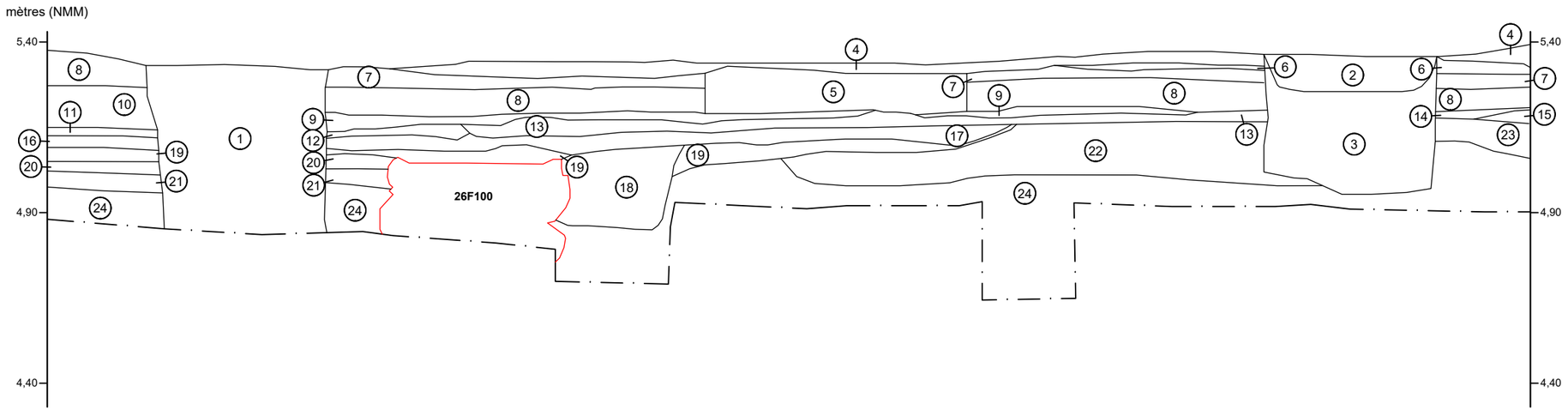
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 35

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26F, PAROI NORD



1. Sable doré, ferme; 26F2
2. Gravier 0-¾"
3. Sable doré, ferme; 26F3
4. Loam sableux organique brun foncé à noir, compact, avec du gravier (5 %), des traces d'asphalte et des clous; 26F99
5. Mortier et calcaire entremêlés de loam brun; 26F4
6. Sable brun pâle, ferme
7. Loam brun, meuble, avec du mortier (5 %) et du calcaire (5 %); 26F5
8. Loam brun, compact, avec du mortier (20 %) et des pierres (20 %); 26F5
9. Sable gris brunâtre foncé, ferme, avec du gravillon (20 %); 26F6
10. Sable graveleux gris brunâtre, ferme, avec de très petits fragments de calcaire anguleux (2 %) et des traces de bois
11. Sable loameux organique brun foncé, ferme; 26F7
12. Sable graveleux brun foncé, ferme, avec de petits fragments de calcaire (30 %); 26F7
13. Mortier et pierres entremêlés de loam brun; 26F7
14. Sable loameux brun, meuble; 27F9
15. Sable brun pâle, ferme, avec du gravillon (5 %)
16. Sable gris, meuble, avec une poche et des lentilles de sable jaune; 26F8
17. Sable loameux gris-brun, ferme, avec du petit gravier de calcaire (2 %); 26F8
18. Sable loameux brun, meuble; 26F1
19. Sable loameux brun grisâtre avec des traces de mortier; 26F9
20. Loam sableux gris foncé, meuble et homogène; 26F10
21. Sable loameux brun foncé tacheté et marbré orangé noirâtre; 26F11
22. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon (5 %); 26F11
23. Sable loameux, brun grisâtre, ferme, avec du gravillon (2 %) et du charbon de bois (1 %); 26F11
24. Litage de sable jaune et de gravillon avec de petites pierres subanguleuses (1 %); 26F18 à 26F22

Maçonnerie de pierre

Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

ethnoscop

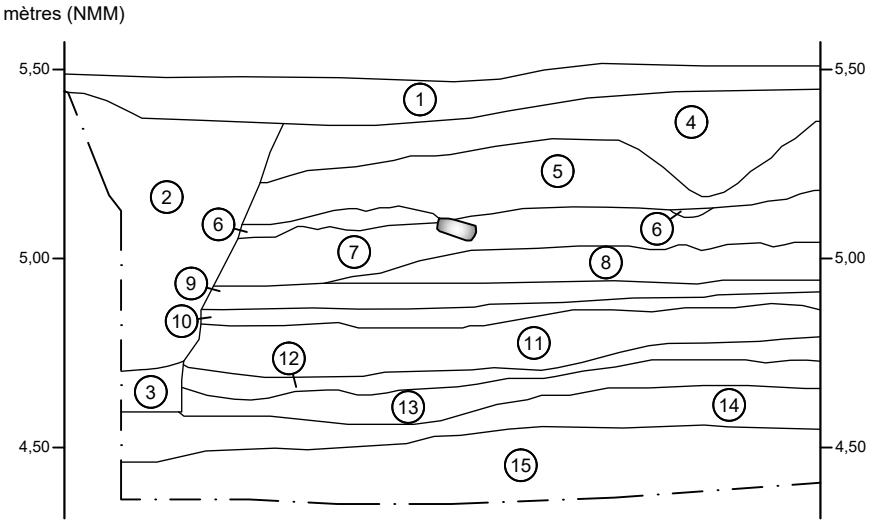
FIGURE 36

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26F, PAROI OUEST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Gravillon
2. Sable brun jaunâtre, ferme, avec des morceaux de styromousse; 26F1
3. Sable loameux gris, compact, avec du gravier de calcaire 0-¾"; 26F1
4. Sable loameux brun grisâtre à gris, très graveleux et compact, avec de grosses pierres anguleuses (25 %) et des galets (1 %)
5. Particules de mortier et petites pierres calcaires entremêlées de sable beige à gris jaunâtre et de lentilles de loam brun
6. Loam sableux brun, ferme, avec des traces de mortier
7. Sable gris brun, graveleux et ferme, avec de très petits fragments de calcaire anguleux (2 %) et des traces de mortier et de bois
8. Sable brun grisâtre tacheté de loam argileux beige, graveleux et meuble; 26F5
9. Sable gris-beige à gris, graveleux et meuble; 26F6
10. Sable loameux brun foncé, organique dans sa partie supérieure, ferme; 26F7
11. Sable gris, meuble, avec des poches et lentilles de sable graveleux gris foncé; 26F8
12. Sable loameux gris foncé à brun, graveleux et ferme, avec des galets et des pierres anguleuses schisteuses (2 %); 26F9
13. Sable loameux gris foncé marbré orangé, meuble, avec des traces de charbon; 26F10
14. Sable loameux brun foncé tacheté et marbré orangé et noir, ferme. Interface inférieure constituée de sable grossier; 26F11
15. Litages de sable brun grisâtre et de gravillon avec de petites pierres subanguleuses; 26F18

Pierre

Limite de fouille

VDQ1924

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

ethnoscop

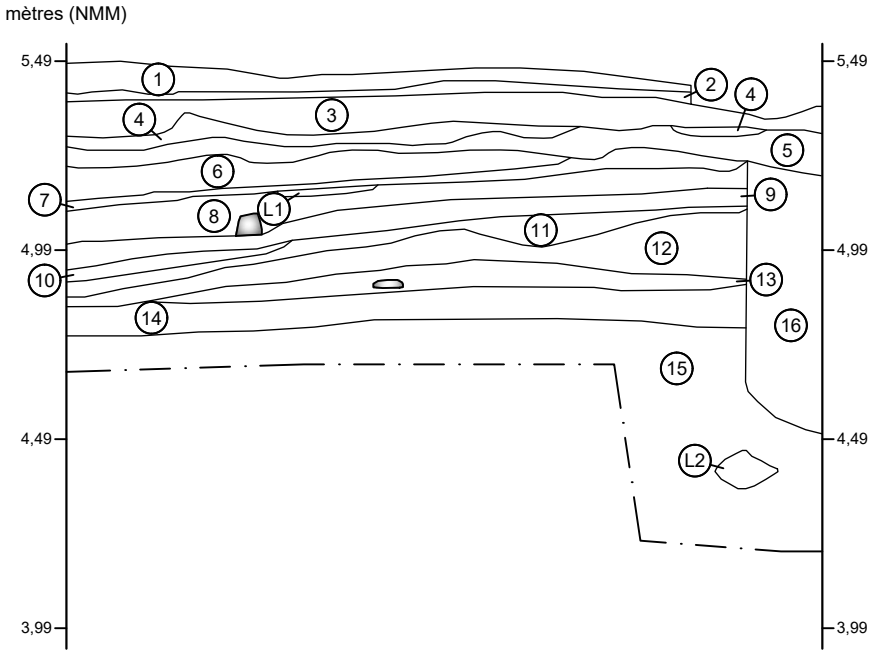
FIGURE 37

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26G, PAROI OUEST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Gravillon; 26G16
2. Sable doré, ferme, avec du gravillon provenant des couches 1 et 3; 26G16
3. Pierre concassée 0-3/4", criblure de pierre et sable gris; 26G18
4. Loam sableux organique brun foncé, ferme, avec du gravier; 26G19
5. Loam sableux brun-gris, ferme, avec des pierres anguleuses (1 %) et destraces de chaux; 26G19
6. Loam sableux brun, compact, avec de petites pierres anguleuses (25 %); 26G20
7. Loam argileux brun, compact, avec des traces de mortier; 26G1
8. Mortier beigepresque homogène vers le sud (jusqu'à 1,20m) avec une lentille de concrétions métalliques dans un loam brun en surface, mais entremêlé au nord de loam sableux brun, ferme,avec de petites pierres anguleuses (10 %); 26G3
9. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon et des traces de mortier; 26G4
10. Loam brun marbré orangé, ferme; 26G4
11. Sable loameux brun, ferme, avec des pierres anguleuses (5 %); 26G6
12. Sable brun, ferme, avec du gravillon (1 %); 26G7
13. Sable loameux brun marbré orangé, ferme, avec du mortier beige jaunâtre (20 %) etdes pierres calcaires équarries (1 %); 26G8
14. Sable grossier brun grisâtre,ferme; 26G8
15. Sable naturel lité doré à gris, ferme; 26G10
16. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon (1 %) et une lentille de sable argileux; 26G12

Pierre

Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

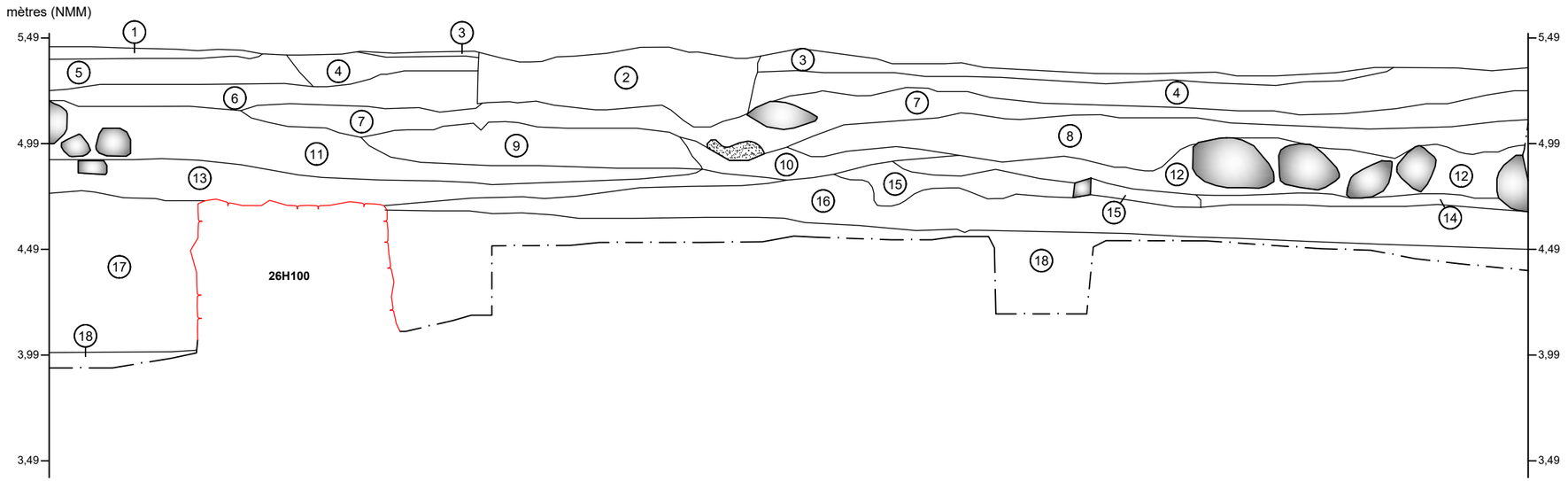
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 38

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26H, PAROI NORD



1. Asphalte
2. Sable gris-beige, ferme, avec du béton (20 %), des pierres anguleuses (10 %) et du gravillon (2 %); 26H28
3. Sable gris brunâtre, ferme, avec des pierres anguleuses (10 %), du mortier (5%) et du gravillon (2 %); 26H27
4. Sable loameux brun, ferme, avec des pierres anguleuses (1 %); 26H27
5. Sable brun, ferme, avec du gravillon et des pierres anguleuses (5 %); (26H27)
6. Loam sableux brun, ferme; 26H11
7. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon (1 %), des pierres anguleuses (1 %) et des traces de mortier et d'anthracite ainsi qu'une lentille de sable loameux brun grisâtre en surface; 26H12
8. Sable loameux brun, ferme, avec des concrétions métalliques (8 %); 26H2
9. Sable loameux brun pâle, ferme, avec du gravillon (1 %); 26H2
10. Sable loameux brun, ferme; 26H2
11. Sable loameux brungrisâtre, ferme, avec du mortier (20 %) et des pierres anguleuses (5 %); 26H4 et 26H8
12. Sable loameux brungrisâtre, ferme; 26H6 et 26H7
13. Sable loameux brun, ferme, avec des pierres anguleuses (1 %); 26H11
14. Sable loameux brun, ferme; 26H9
15. Sable brungrisâtre, compact, avec du gravillon (2 %), des pierres anguleuses (1 %) et des traces de mortier; 26H13
16. Sable loameux brun foncé, compact; 26H11 et 26H17 à 26H19
17. Sable loameux brun foncé, ferme; 26H21
18. Sable jaune, ferme, avec litage de gravier; 26H20

Maçonnerie de pierre
Mortier
Pierre
Limite de fouille

0 1 m
ÉCHELLE : 1/25

VDQ1924

ethnoscop

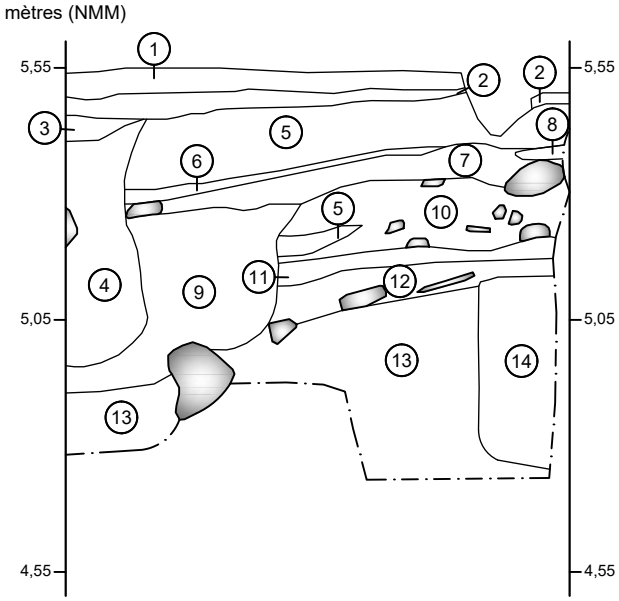
FIGURE 39

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26H, PAROI OUEST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Gravier; 26H22
2. Sable brun jaunâtre, ferme, avec des pierres anguleuses (1 %); 26H25
3. Gravier; 26H26
4. Sable loameux gris, ferme, avec du gravillon (1 %) et des traces de mortier et de scories; 26H3
5. Sable grossier gris, compact, avec des pierres anguleuses (40 %)
6. Loam sableux gris, ferme; 26H1
7. Sable loameux brun, ferme; 26H1
8. Sable loameux brungrisâtre, ferme; 26H27
9. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon (5 %), des pierres anguleuses (2 %), des traces de mortier et des fragments d'ossements; 26H12
10. Sable loameux brun, ferme, avec du mortier (20 %), des pierres anguleuses (5 %) et du gravillon (2 %); 26H4
11. Sable loameux brun, ferme, avec du gravillon (2 %) et des traces de mortier; 26H9
12. Sable beige, ferme, avec du gravillon (5 %) et des pierres anguleuses (1%); 26H15
13. Sable jaune, meuble, avec litage de gravier; 26H20
14. Sable loameux gris, ferme, avec du gravillon (5 %); 26H21

Pierre

Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

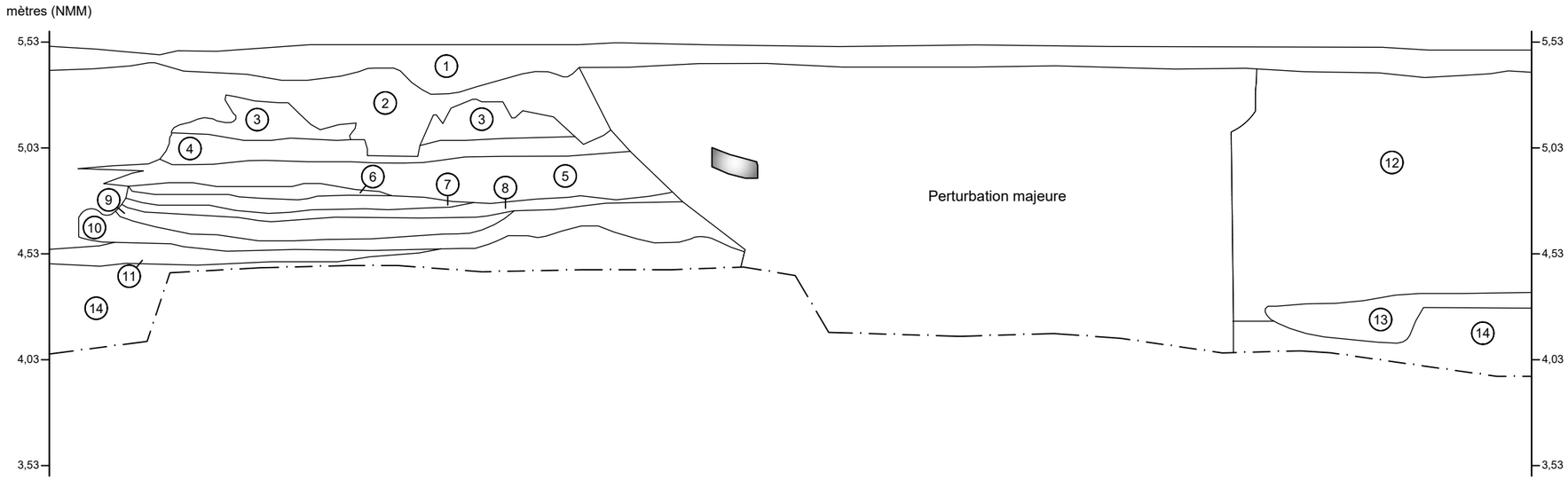
VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 40

COUPE STRATIGRAPHIQUE

DOMAINE DE MAIZERETS
CfEu-1
SOUS-OPÉRATION 26H, PAROI SUD



1. Gravier
2. Sable jaune, ferme
3. Pierre concassée 0-3/4" avec des pierres anguleuses (40%)
4. Loam brun-gris, ferme, avec du bois (1%) et des tracesd'anthracite
5. Loam sableux gris foncé, compact, avec des concrétions métalliques (2 %) et des traces de béton, de mortier, d'anthracite et de briques
6. Sable brun jaunâtre, ferme, avec du gravillon (5 %)
7. Loam, ferme, avec du bois (5%) et des pierres anguleuses (1%)
8. Sable loameux jaune, ferme, avec du gravillon (3%) et des pierres anguleuses (1 %)
9. Loam sableux gris-brun marbré orangé, ferme, avec des pierres anguleuses (1%) et des traces de mortier
10. Sable loameux gris, compact, avec des pierres anguleuses (10 %) et des traces de mortier
11. Loam brun grisâtre, ferme, avec des pierres anguleuses (2%)
12. Sable gris, compact, avec des pierres anguleuses (10%), du mortier (1%) et du gravillon (1%)
13. Sable brun grisâtre, compact, avec du béton (1%), du mortier (1%) et des pierres anguleuses (1%)
14. Lits de sable jaune et de gravier

Pierre
Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/25

VDQ1924

ethnoscop

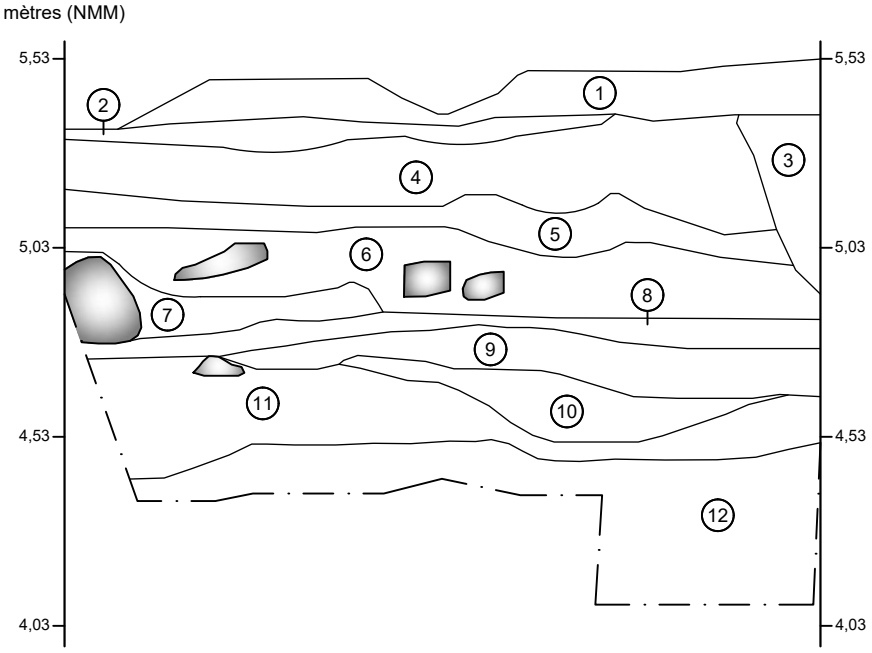
FIGURE 41

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 26H, PAROI EST

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Gravier; 26H22
2. Loam sableux brun, compact, avec des pierres anguleuses (1 %); 26H27
3. Sable jaune, ferme, avec des galets (2%); 26H23
4. Sable loameux brungrisâtre, compact, avec des pierres anguleuses (40 %); 26H27
5. Loam sableux brun foncé, compact; 26H1
6. Loam sableux brun foncé, compact, avec des pierres anguleuses (1 %), des traces de mortier et de bois et une lentille de sable brun jaunâtre avec du gravillon (1 %) en surface au sud; 26H2, 26H5 et 26H6
7. Sable jaune, ferme, avec des pierres anguleuses (3 %) et des galets (2 %); 26H6
8. Loam sableux brun foncé, ferme, avec des traces de bois; 26H7
9. Sable loameux, brun grisâtre, compact, avec du gravillon (1 %); 26H7 et 26H17
10. Sable jaune, ferme, avec du gravillon (2 %) et des pierres anguleuses (1 %); 26H19
11. Loam sableux brun, ferme, avec des pierres anguleuses (1 %) et des traces de briques; 26H19
12. Sable jaune, meuble, avec des lits de gravier

Pierre

Limite de fouille

0 0,5 m

ÉCHELLE : 1/15

VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 42

4.4.2 Interprétation préliminaire des résultats

Sous-opérations 26D et 26E

Parmi les cinq sous-opérations creusées au sud de la grange, les sous-opérations 26D et 26E se prêtent mal à l'exercice interprétatif qu'on entreprend dans cette section. Bien qu'il reste des sols en place, les deux interventions sont traversées de plusieurs creusements récents qui ont perturbé la plupart des séquences stratigraphiques. Afin d'éviter d'alourdir l'exercice avec des données trop incertaines, ces deux sous-opérations seront exclues de la séquence événementielle proposée pour le secteur du sud de la grange. On propose toutefois un regard bref sur ce que ces sous-opérations amènent à la fouille de 2019.

On constate que les sous-opérations 4A et 4B excavées en 1993 et rencontrées lors de la fouille de 2019 sont antérieures à deux événements de creusement des tranchées. En fouillant la sous-opération 26E, on trouve dans la tranchée de sable longeant la limite sud de toutes les sous-opérations au sud de la grange un ruban jaune indiquant clairement la présence d'un fil électrique. Cette information a servi lorsqu'est venu le temps de délimiter les sous-opérations 26F à 26H.

Au nord des sous-opérations 26D et 26E, le creusement récent bifurque vers le nord en suivant le coin sud-ouest de la grange en pierre. Il s'agit probablement des sous-opérations 5A et 5B de 1994. On note au passage que la limite sud de cette tranchée concorde avec la largeur moyenne de 1,50 m de cette intervention de Daniel Simoneau, mesurée à partir du mur sud de la grange.

Le rapport portant sur l'intervention archéologique de 1993 par Hélène Côté, comprenant les sous-opérations 4A et 4B, reste la référence pour ce secteur du site, la fouille des sous-opérations 26D et 26E n'apportant que peu de nouvelles données. L'assemblage de pierres couvrant une partie du lot 4B9 se trouve à la même élévation que le pavé de pierres de la sous-opération 26D. Les artefacts provenant de la couche supérieure sont très peu nombreux, mais l'absence d'objets typiques du Régime anglais et la présence d'une brique française à travers des pierres appuient l'hypothèse déjà avancée par Côté en 1993 d'une occupation datant du Régime français. Quant à la fonction de l'assemblage de pierres, il faut se rabattre sur l'hypothèse d'une voie de circulation à défaut d'avoir une hypothèse plus alléchante, malgré l'orientation apparemment à tout-venant de plusieurs pierres.

Si la sous-opération 26D est perturbée, la sous-opération 26E l'est plus encore. Entre les tranchées ruinant les séquences stratigraphiques nord et sud, la présence de la sous-opération 4A et des creusements associés à la pose de la fontaine d'eau potable, il ne reste que de minces bandes de sol en place, quoique fort probablement perturbées par tous ces creusements. Enfin, les couches archéologiques sont peu nombreuses, pauvres en culture matérielle et ne comportent pas de caractéristiques utiles à l'interprétation.

Phase II : XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Événement 1 : occupation du secteur au Régime français

Les premiers témoins avérés de l'occupation humaine à l'extérieur de la grange remontent au Régime français, mais on ne saurait dire si les deux aménagements creusés, sous la forme de trous de piquets, en sont la première trace. On a découvert ces aménagements lors de la fouille du sol naturel, possiblement parce que le contraste entre le sable meuble et pâle de la couche stérile et les trous comblés de sable loameux brun était marqué. Leur association avec le début de l'occupation repose donc seulement sur cette information. De plus, ils sont insuffisants en nombre pour contribuer à la description des activités dans le secteur.

Le premier niveau d'occupation euroaméricaine est généralement bien préservé dans le secteur, mais on note tout de même quelques perturbations pouvant être associées à des activités ponctuelles sur le site. On pense avant tout aux lambeaux de sol présentant des concentrations de charbon 26F15 et 26G9. Il s'agit peut-être de traces de brûlis ou de préparation du terrain. Considérant que des litages de sable recouvrent rapidement les couches d'occupation préhistoriques du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle à l'intérieur de la grange, on présume que ces perturbations charbonneuses sont survenues tout au début de l'occupation euroaméricaine et non lors de l'occupation du secteur par les Iroquoiens du Saint-Laurent. L'absence d'artefacts corrobore l'idée d'une activité ponctuelle.

Un autre événement ponctuel vient marquer le secteur. On observe une grande fosse comblée d'un sable loameux brun très foncé riche en charbon de bois et en cendres (lot 26F12). Considérant qu'elle contient peu d'artefacts et qu'elle est riche en restes brûlés, on estime qu'il aurait pu y avoir un dérasement du secteur afin d'y enfouir des restes de combustion. Les litages de sable semblent coupés en paroi est de la sous-opération 26F, ce qui porte à croire que la dépression n'est pas naturelle (photo 91).

À la suite de ces activités ponctuelles, un sable loameux brun grisâtre foncé a couvert les trois sous-opérations pour former la première couche d'occupation véritable du secteur (lots 26F9 à 26F11, 26G8 et 26H18). Elle est très homogène dans son ensemble, autant du point de vue des inclusions qu'elle recèle que de celui des artefacts qui s'y trouvent, et elle est pratiquement identique à la couche qui lui est supérieure (lots 26F8, 26F9, 26F24, 26G8 et 26H11). On a observé durant la fouille que la transition est graduelle et que des artefacts présents dans les deux couches recollent. C'est la construction des massifs de pierres 26F100 et 26H100, les séparant chronologiquement, qui justifie l'identification des deux couches, autrement équivalentes. On est donc en présence d'une accumulation de sol progressive au début de l'occupation du site, ponctuée de quelques événements ou sous-événements qu'on aborde ci-dessous.

On estime que cette couche correspond à la première occupation euroaméricaine continue du secteur puisqu'elle ne semble pas avoir perturbé le sol naturel qui lui est inférieur, mais aussi parce qu'elle recèle des traces matérielles propres à une occupation domestique du site au Régime français. On y compte quelques clous forgés, mais c'est la grande quantité de tessons de terres cuites communes d'origine française et locale de la fin du XVII^{e} siècle et du début du XVIII^{e} siècle, formant les deux tiers de l'assemblage, qui donnent foi à cette hypothèse. Puisque l'accumulation d'un même sol se poursuit après la construction des massifs de pierres, il semble qu'on puisse écarter la possibilité d'un dérasement du secteur en faveur d'une occupation continue durant le Régime français, quoique peu intensive et dont les activités varient peu.

Événement 2 : construction d'un bâtiment

La découverte des massifs de pierres 26F100 et 26H100 a soulevé des questionnements dès le début, puisqu'ils n'ont pas de tranchée de construction apparente sur la plupart des parements. Pour les deux massifs, on observe un creusement latéral, à l'est pour le massif 26F100 (lot 26F16) et à l'ouest pour le massif 26H100 (lot 26H21), s'apparentant plus à des fosses qu'à des tranchées tant elles sont larges. On ne met pas leur association aux vestiges en doute puisqu'elles viennent toutes les deux rejoindre leur base en plus de partager la même altitude de surface. Aucun des creusements comblés ne contenait d'artefacts, ce qui ne les empêche pas d'apporter foi à la datation relative proposée pour les massifs de pierres puisque ces tranchées partagent la même relation avec les sols environnants, cimentant la position chronologique des massifs dans la séquence événementielle.

La construction des massifs de pierres et du bâtiment associé est un événement dans l'occupation du secteur qui n'a laissé que peu de traces. En fait, sur les trois sous-opérations, seul un sol (outre le comblement des tranchées), le lot 26H15, peut être associé à la construction avec aisance. Il s'agit d'une couche localisée près du vestige 26H100, couvrant la tranchée décrite ci-dessus. Elle ne contenait aucun artefact, mais on a noté que cette couche, composée d'un sable grossier beige provenant probablement d'horizons naturels déplacés, couvrait plusieurs moellons granitiques (similaires à ceux qui ont servi à la construction du bâtiment) ainsi qu'une grosse motte de mortier. Ces éléments posés à la surface de la tranchée de construction et le remplissage subséquent avec du sable indiquent probablement qu'il s'agit d'un épisode de nivellement à la suite de la construction du bâtiment. Par association, on pourrait étendre cette proposition aux lentilles 26H14 et 26H16, qui se trouvent stratigraphiquement à la même élévation que le lot 26H15 (photo 96). Peut-être sont-elles ainsi des perturbations du sol liées à la construction du massif.

Les sous-opérations au sud de la grange ne permettent pas de décrire en détail le bâtiment construit au nord puisqu'on n'a dégagé qu'une petite partie du parement sud de la façade lors de la fouille. Il faut donc se référer à l'interprétation proposée pour la fouille à l'intérieur de la grange. On constate tout de même en observant les deux ensembles de vestiges que les massifs de pierres sont vraisemblablement imbriqués aux fondations sous

l'empattement du bâtiment. Cela signifie que ces rallonges vers le sud font apparemment partie de l'ensemble dès la construction du bâtiment.

Les deux massifs de pierres ont probablement été bâtis en comblant de pierres une fosse creusée à cet effet. On explique mal le fait que chaque ouvrage ne présentait qu'une seule tranchée, large de surcroît, à moins qu'elles aient servi à manœuvrer autour des bases de pierre pour en faciliter la construction. Il apparaît d'autant plus probable que ces bases n'ont pas été conçues pour s'élever au-delà du niveau du sol lorsqu'on prend en compte la faiblesse structurelle évidente des ouvrages. Lors de la fouille, on a constaté que les parements ne sont pas dressés et qu'ils ne présentent pas de fruit. De plus, le fait que les tranchées de construction et les bases de pierres aient la même élévation de surface vient appuyer l'idée selon laquelle elles ne s'élevaient pas au-dessus du niveau du sol et que la surface des vestiges 26F100 et 26H100 affleurait probablement le sol une fois les travaux terminés.



Photo 99 Surface des vestiges 26F100 et 26F200, vue en plongée vers le nord (CfEu-1-19-NUM5-139)

Maintenant qu'on a établi que les bases de pierres ne s'élevaient pas au-dessus du niveau du sol, on peut proposer avec une certaine assurance que ces installations avaient un rôle structurel. L'observation de la surface des massifs 26F100 et 26H100 et de la surface de l'empattement des vestiges 26F200 et 26H200 dévoile un élément de réponse important. Comme on l'a observé sur le terrain (photos 98 et 99), la surface des massifs de pierres était couverte de mortier, mais le liant ne se rendait pas jusqu'à l'empattement des murs 26F200 et 26H200. Les deux ensembles étaient donc imbriqués et contemporains, mais ce qui aurait pu s'élever au-dessus de ces bases de pierres ne s'adossait vraisemblablement pas au mur si le mortier en est un indice. Cette hypothèse est bien sûr impossible à vérifier, mais l'absence de mortier près des fondations du mur laisse certainement place à réflexion.

Reste finalement la question de la date de construction des ouvrages 26F100, 26F200, 26H100 et 26H200 et de leur période d'occupation. Ces aménagements se trouvaient sous une couche d'occupation datant du Régime français, ce qui ne surprend pas outre mesure considérant les résultats obtenus lors de la fouille à l'intérieur de la grange. Autrement,

puisqu'il n'y a aucune couche d'occupation à l'extérieur de la grange qu'on puisse associer avec certitude à la première phase d'occupation du bâtiment, on se réfère aux découvertes faites à l'intérieur de la grange actuelle. L'hypothèse la plus plausible milite pour relier ce bâtiment à la première habitation du site en 1696 ou aux aménagements réalisés entre 1711 et 1713. On retrouve ici encore des indices d'une occupation domestique ou agricole du bâtiment dans la grande quantité de jattes et terrines de terre cuite commune, caractéristiques de ces contextes, rejetées à l'extérieur.

Événement 3 : occupation extérieure du bâtiment au XVIII^{e} siècle

On a déjà mentionné à plusieurs reprises en décrivant les vestiges du bâtiment que la couche en place lors de la construction continue de s'accumuler par la suite. Ce sable loameux brun grisâtre foncé (lots 26F8, 26F9, 26G8 et 26G11) a été si difficile à différencier de la couche inférieure qu'on considère maintenant qu'il s'agissait d'une même occupation qui s'est prolongée après la construction du bâtiment se trouvant sous la grange actuelle. Non seulement les assemblages matériels sont similaires, on observe même des recollages possibles entre les objets des deux couches. Ici encore, les terres cuites communes dominent l'assemblage d'artefacts et d'écofacts : les terres cuites communes locales et de France forment 54 % de cet assemblage. Ce nombre est comparativement moins élevé que pour la couche inférieure, ce qui s'explique notamment par la grande quantité d'artefacts divers se trouvant dans la sous-opération 26H.

Outre les terres cuites communes, le lot 26H11 recelait 54 fragments de clous forgés et quelques traces d'occupation typiques du Régime anglais telles qu'un fragment de terre cuite commune vernissée de Buckley, un de terre cuite fine du Staffordshire, un de *creamware* et un autre de terre cuite fine blanche ou de *pearlware*. Bien que ces quantités soient minimes, ce secteur du site brille par son assemblage matériel très pauvre en objets typiquement datés du début du Régime anglais. Puisqu'on sait que cette zone est toujours occupée durant cette période, il est fort possible qu'un ou plusieurs dérasements aient eu lieu, expliquant cette absence notable.

On se rappellera la découverte dans la sous-opération 26G d'une pièce de bois parallèle au mur sud de la grange qui divisait en deux la partie ouest de la sous-opération. La pièce était visible depuis le dégagement du lot supérieur 26G7, mais elle était posée sur et dans le lot 26G8. Or, on a noté quelques indices indiquant possiblement qu'il s'agissait d'une aire de circulation : l'élévation de la surface du lot 26G8 variait de part et d'autre de la pièce de bois et ce dépôt était bien plus compact et riche en pierres au sud de la planche. Si celle-ci servait bien de délimitation physique, la forte compaction au sud laisse entendre qu'il s'agissait d'une aire de circulation. L'hypothèse reste pertinente, ne serait-ce qu'à cause de la proximité du bâtiment qui nécessitait naturellement au minimum une voie d'accès.

Finalement, en supposant que le lot 26G8 décrit précédemment soit bien une aire de circulation, il semble qu'on ait procédé à un nivellement du secteur avec diverses couches de sable (lots 26F5, 26G6 et 26G7). La pauvreté en artefacts de ces lots milite en ce sens. On y

trouve encore des clous forgés et quelques terres cuites communes de la Saintonge et de Giroussens, indiquant que ce sous-événement se déroule probablement durant le Régime français.

Phase III : XIX^e siècle

Événement 4 : construction d'une rallonge à l'ouest

Une rallonge (26F200c) s'appuyait contre le coin sud-ouest du bâtiment et s'étirait vers l'ouest. Seules quelques pierres ont été dégagées durant la fouille et on n'a constaté aucune interaction avec les couches archéologiques à cause de perturbations récentes longeant le parement sud du mur de la grange actuelle. On ne peut donc que mentionner son existence, sa datation se basant entièrement sur les résultats obtenus à l'intérieur du bâtiment.

Événement 5 : remblaiement à l'extérieur du bâtiment

On estime qu'un dérasement du secteur, lors des travaux majeurs sur le bâtiment au début du XIX^e siècle, a fait disparaître les couches de sol associées au début du Régime anglais. L'extrémité est du secteur, soit les deux derniers mètres de la sous-opération 26H, présente une dénivellation qui persiste du début de l'occupation du site jusqu'au début du XX^e siècle. Il est possible que le nivellement au XIX^e siècle n'ait pas affecté ce coin de la même façon et que quelques lambeaux de sols de la période manquante soient encore présents. Le lot 26H17 en particulier n'existait que dans ce coin et il renfermait un assemblage hétérogène d'artefacts : un grès cérame glaçuré au sel, une terre cuite fine du Staffordshire, une terre cuite fine blanche ainsi que des tessons de terre cuite commune locale et de France. La couche recelait aussi quelques clous découpés au travers d'une grande quantité de clous forgés. Les artefacts sont surtout représentatifs du XVII^e siècle et de la première moitié du XVIII^e siècle, mais on retient la présence de plusieurs objets typiques du Régime anglais et du XIX^e siècle.

Phase IV : XX^e et XXI^e siècles

Événement 6 : construction d'une rallonge vers l'est

Une rallonge (26H200c), décrite dans la section portant sur les fouilles à l'intérieur de la grange (25D200, plan 2), était adossée au coin sud-est du bâtiment et s'étirait vers l'est. Comme pour l'événement 4, seules quelques pierres ont été dégagées durant la fouille et on n'a constaté aucune interaction avec les couches archéologiques compte tenu des perturbations causées par des travaux récents réalisés le long du parement sud du mur de la grange. Encore une fois, on ne peut donc que mentionner son existence, la datation du vestige reposant sur les résultats obtenus à l'intérieur de la grange.

Événement 7 (événement négatif) : dérasement du secteur

Un examen de la culture matérielle récupérée au sud de la grange met en évidence la faible représentativité des artefacts du début du Régime anglais, surtout de 1770 à 1820. En effet, les céramiques de type *creamware* et *pearwlare* typiques de cette phase sont pour ainsi dire absentes, avec un seul tesson de *creamware* identifié pour tout le secteur, dans le lot 26H11. La terre cuite fine blanche est présente dans les assemblages archéologiques du secteur, mais c'est la terre cuite fine blanche vitrifiée, datée d'après 1840, qu'on trouve le plus souvent au-dessus des couches françaises.

Il apparaît donc que des dépôts associés à la fin du XVIII^{e} siècle et au début du XIX^{e} siècle sont manquants sur ce site occupé continuellement depuis l'arrivée des Euroaméricains. Il s'agit probablement d'un ou plusieurs épisodes de dérasement que corrobore l'examen de la séquence stratigraphique. Les couches supérieures aux événements français sont associées à la construction de la nouvelle grange au XX^{e} siècle, créant un fossé de plus d'un siècle d'occupation non représenté archéologiquement. Il semble clair qu'un épisode de dérasement a précédé les travaux d'importance effectués sur le bâtiment.

Événement 8 : démolition de la grange de 1902 et construction de la grange actuelle

Des travaux majeurs sont survenus en 1920, commençant avec le dérasement du secteur pour se poursuivre avec la démolition d'une partie de la grange de 1902. On trouve dans toutes les sous-opérations des couches riches en particules et nodules de mortier et en éclats de calcaire (lots 26F99, 26G3 à 26G5, 26H4, 26H8 et 26H10). Les gros blocs de granit sont rares, voire inexistants, ce qui laisse croire que les déblais ont surtout été étendus à l'intérieur de la grange. On a noté à plusieurs reprises durant la fouille que la couche, même à la surface, est meuble, ce qui indique qu'elle aurait été ensevelie rapidement.

Les artefacts, peu nombreux, forment un mélange de quincaillerie d'architecture typique d'un épisode de nivellement faisant suite à la démolition d'un bâtiment. On y trouve des clous, majoritairement forgés, mais souvent découpés, des concrétions métalliques, de la vitre, des scories ainsi qu'un mélange de terres cuites. Deux fragments de pipes en terre cuite fine argileuse portent des inscriptions : un fragment de fourneau porte la marque « TD » et un tuyau est moulé de l'inscription « [Mc]DOUGALL/GLASG[OW] ». McDougall fonde son industrie en 1847, continuant d'exporter jusqu'en 1967; cette dernière date vient appuyer l'hypothèse selon laquelle cette couche de démolition est associée aux travaux majeurs sur la grange.

L'érection des murs (26F200d et 26H200d) a été effectuée directement au-dessus des fondations de l'ancien bâtiment. Il semble que des tranchées et des fosses aient été creusées le long du parement sud du bâtiment, comme l'atteste la fouille de la sous-opération 26G (lots 26G11 à 26G13).

Une fois la construction complétée, on aurait épandu des déblais de démolition ainsi que les matériaux de construction non utilisés vers l'est du secteur. La légère dépression qui

caractérise cet endroit depuis le début de l'occupation du site justifie apparemment cette décision; c'est en effet le seul où l'on a trouvé des matériaux de construction propres au XX^{e} siècle. L'assemblage archéologique est un mélange d'objets provenant de la destruction de la vieille grange et de la construction de la nouvelle : complétant la collection hétéroclite de terres cuites communes locales et importées et de terre cuite fine blanche vitrifiée, on trouve des clous forgés et découpés, provenant probablement de l'ancienne grange, mais aussi des clous tréfilés ainsi qu'une pièce de monnaie datée de 1916.

Cet événement est représenté par plusieurs dépôts de sable loameux brun (lots 26H5 à 26H7, 26H9 et 26H13), la présence des sols les plus anciens étant probablement attribuable au nivellement de la démolition et les plus récents à l'épandage des matériaux de construction. Ces dépôts étaient cependant très similaires et la distinction faite durant la fouille était probablement superficielle. Il y en a toutefois un (lot 26H7) qui mérite qu'on s'y attarde un peu plus à cause de ses inclusions. Il s'y trouvait beaucoup de gros moellons granitiques semblables à ceux qui formaient l'empattement de l'ancienne construction ainsi que plusieurs planches dont certaines étaient encore cloutées. Il semble que, bien qu'on ait préféré rejeter les pierres à l'intérieur de l'aire occupée par le bâtiment, on ait profité de la dépression dans le secteur pour en enfouir quelques-unes, à moins qu'elles aient servi justement à niveler le terrain.

Événement 9 : remblaiement à la suite de la construction de la grange actuelle

Un remblaiement du secteur a fait suite à la construction de la grange en 1920. Les couches associées à cet événement ne s'observaient que dans les sous-opérations 26G et 26H, probablement parce que la fouille de la sous-opération 26F a été amorcée sur des couches plus anciennes. Ce dépôt de remblayage était mince dans la sous-opération 26G et épais dans la sous-opération 26H. Sa fouille nous éclaire sur ce qui a justifié cet épisode de remblaiement. Les couches de loam sableux brun (26G1, 26H1 et 26H2) contenaient beaucoup de déchets de construction et de démolition comme du calcaire éclaté, du mortier et même du béton, particulièrement à la base du lot 26H2. Cette couche recouvrait de nombreux restes de planches, de grosses pierres calcaires et des plaques de tôle goudronnées que l'on associe à la toiture de la grange (photo 100), en plus de nombreux restes de quincaillerie. Un fer de pelle complète ces débris typiques de travaux de construction. On a probablement décidé d'assainir le secteur en enterrant tous ces déchets.



Photo 100 Plaque de tôle du lot 26H2 (CfEu-1-19-NUM3-659)

Événements 10 à 13 : aménagements récents (tranchées, conduites, seuils de porte, intervention archéologique et pose de surfaces de circulation)

Le reste du XX^{e} siècle est ponctué d'aménagements divers liés à l'occupation de la grange. Pour plusieurs creusements, il n'aura pas toujours été possible d'en confirmer la fonction. Ceci est vrai pour les événements 10 (lot 26H12), 11 (lots 26H3 et 26H6) et 12 (lots 26H23 et 26H24). Dans ces trois cas, les creusements se situaient dans un coin, près d'une paroi ou étaient même parfois seulement visibles en paroi, ce qui est le cas pour les lots de l'événement 12. On estime que les lots associés à ce dernier pourraient appartenir à deux tranchées différentes, une tranchée plus récente creusée dans l'autre. Pour la tranchée comblée (lot 26G2) correspondant à l'événement 13, il aura été possible de confirmer la présence de deux conduites en fer (26G14 et 26G15) qui semblaient se diriger vers une porte de grange tout juste au nord-est de la sous-opération. Considérant leur diamètre de 0,05 m, il s'agit probablement de conduites d'eau.

L'espace devant deux portes de la grange a été aménagé (lots 26F4 et 26H28). L'alignement de ces lots de sable gris-beige riches en mortier et en calcaire avec les portes en question ne laisse aucun doute quant à leur association. Les dépôts les plus récents sont associés aux sous-opérations 8A et 8C de l'Université Laval (lots 26F2 et 26F3, plan 5) et à une voie de circulation qui occupe aujourd'hui le périmètre à l'étude au sud de la grange (couches de sable et de gravier 26F1, 26F99, 26G16 à 26G20, 26H22, 26H25 et 26H27).

4.5 Sondages au nord-ouest des granges (opération 27)

L'opération 27 regroupe quatre sous-opérations de 1,50 m de longueur sur 1 m de largeur (plan 2). Elles ont été entièrement fouillées manuellement dans un petit bosquet aménagé à l'arrière (au nord) de la grange en pierre (photo 101) dans le but d'y vérifier la présence de traces d'une occupation amérindienne.



Photo 101 Localisation générale du secteur de l'opération 27, vue vers le sud-est (CfEu-1-19-NUM4-4)

4.5.1 Survol de la séquence stratigraphique et des vestiges architecturaux

La surface actuelle de la partie du terrain où se trouve l'opération 27 était recouverte par du paillis de cèdre reposant sur un loam sableux brun, friable et qui comportait de nombreuses racines, un peu de gravier et des traces de mortier (couche 1 de la figure 43). Sa surface se trouvait à une altitude maximale de 5,57 m NMM à son extrémité sud et à 5,28 m NMM à son extrémité nord. Les artefacts trouvés dans cette couche proviennent tous de la sous-opération 27A. Il s'agit de terre cuite fine blanche vitrifiée, de verre à vitre teinté vert et de verre à bouteilles coloré brun. Elle surmontait, dans les sous-opérations 27A et 27D, une mince couche de pierre concassée 0-3/4'' (couche 2 de la figure 43), son épaisseur était de

0,02 à 0,07 m. En plus d'y avoir récolté des tessons de *creamware*, de terre cuite fine blanche, de terre cuite fine blanche vitrifiée, un fragment de pipe en terre cuite fine argileuse blanche, du grès cérame grossier glaçuré au sel du Derbyshire et de la porcelaine fine européenne, on y a trouvé du verre incolore au plomb et du verre incolore sans plomb, des clous découpés, des clous tréfilés et une languette de goupille de canette en aluminium.

Les couches 1 et 2 reposaient sur un dépôt dont la nature est très variable d'une sous-opération à l'autre. Il passait d'une argile grise tachetée orange au sud à un limon sableux brun-gris au nord (couche 3 de la figure 43). Il y a été noté une faible proportion d'inclusions. Il s'agissait de fragments de briques, de nodules de mortier et de pierre concassée 0-3/4''. La culture matérielle comprend de la terre cuite fine blanche vitrifiée, du verre incolore sans plomb, du verre coloré vert, des clous tréfilés, un os de mammifère, des résidus ferreux et un fragment de plastique rouge.

Sous la couche 3 et recouvrant l'ensemble des aires dégagées, se trouvait un loam sableux brun foncé à gris pâle, compact et contenant un peu de gravier et de cailloux calcaires, de gros fragments de briques communes, des traces de mortier et du bois (couche 4 de la figure 43). Les briques observées dans la sous-opération 27A portent les inscriptions « THISTL[E] », « [...]M/ST[…] » et « BENSON ». On y a récolté des os de boucherie, des tessons de terre cuite fine blanche vitrifiée, de terre cuite fine jaune, de porcelaine fine européenne et de grès cérame grossier glaçuré au sel du Derbyshire, du verre incolore sans plomb, du verre à vitre teinté vert, du verre coloré vert et du verre opaque blanc et noir, ainsi que des fragments de plastique bleu. Les artefacts en métal comprennent une cartouche de fusil en métal cuivreux, un emballage en métal blanc, un rivet, un boulon ainsi des clous forgés, découpés et tréfilés.

Dans la sous-opération 27D, on a observé sous cette couche une argile sableuse très compacte caractérisée par la présence de 40 % de pierres calcaires schisteuses (couche 5 de la figure 43). Cette couche a livré des tessons de *creamware*, de terre cuite fine blanche vitrifiée et de porcelaine fine orientale, des fragments de verre incolore sans plomb et coloré vert, de verre à vitre teinté vert et d'un tube de fil électrique.

Dans la sous-opération 27A se trouvait une canalisation en terre cuite grossière non vernissée posée à l'horizontale (photo 102). Cette dernière était composée d'au moins quatre segments de 0,30 m de longueur et de 0,16 m de diamètre, qui étaient appuyés les uns contre les autres sans liant. Son orientation était plutôt nord-sud et sa pente semblait démontrer que l'écoulement se faisait vers le sud, soit vers la grange. Une légère perturbation de l'emplacement originel des divers segments de la canalisation n'est cependant pas exclue, puisque certaines parties étaient en piètre état de conservation. D'ailleurs, le tronçon nord était partiellement détruit et son extrémité nord était prise dans une masse de béton informe. La canalisation reposait dans une couche de pierre concassée 0-3/4'' et de sable friable (lot 27A6). Cette couche n'a été fouillée qu'en surface puisqu'elle supportait le tuyau 27A5. Celui-ci n'était plus en utilisation, comme le démontrait la présence de sol à l'intérieur. Il a néanmoins été laissé en place.



Photo 102 Canalisation 27A5, vue en plan vers le sud (CfEu-1-19-NUM4-20)

Dans la sous-opération 27D, la couche 5 reposait sur un sable loameux brun foncé qui comportait des concrétions ferreuses, des briques complètes et fragmentaires, du calcaire schisteux et du mortier (couche 6 de la figure 43). Ce dépôt s'est révélé particulièrement riche, livrant entre autres plusieurs os de boucherie et une coquille de mollusque, une bille en terre cuite, des poignées en terre cuite fine vernissée agate et en porcelaine commune ainsi que des tessons de *creamware*, de terre cuite fine blanche, de terre cuite fine blanche vitrifiée et de porcelaine fine orientale. Le verre est représenté par du verre incolore sans plomb, teinté vert et turquoise, ainsi que du verre coloré vert et brun. Des clous forgés et découpés, une tige en fer tréfilé et un morceau de caoutchouc ont aussi été récoltés.

Préalablement à tout cela, un loam sableux brun foncé et compact dans lequel se trouvaient une quantité plus ou moins grande de pierres calcaires et de nodules de mortier ainsi qu'un peu de bois avait été mis en place (couche 7 de la figure 43). La plus grande concentration d'inclusions se trouvait dans la sous-opération 27C. Alors qu'à l'est, on y a essentiellement récolté du verre à vitre et des clous tréfilés, à l'ouest les tessons de terre cuite fine blanche vitrifiée, de terre cuite commune vernissée locale, de terre cuite fine à pâte chamois et de porcelaine fine orientale dominaient.

Dans la moitié nord de l'aire de recherche, ces couches reposaient au-dessus d'un sable argileux brun bleuté et d'une argile gris verdâtre et compacte dans lesquels ont été observés des fragments de briques réfractaires et de briques communes ainsi que des scories. Ils renfermaient aussi de la terre cuite fine blanche et de la terre cuite fine blanche vitrifiée, du verre à vitre, du verre coloré vert ainsi que plusieurs clous indéterminés et tréfilés. Un jeton

de la Bank of Upper Canada d'une valeur nominale d'un penny est daté de 1857 (photo 103).



Photo 103 Avers et revers d'un jeton de la Bank of Upper Canada de 1857 (photo Isabelle Hade)

Auparavant, une couche de loam sableux brun foncé, friable et comportant de nombreuses inclusions (fragments de briques, nodules de mortier, morceaux de béton, anthracite, concrétions ferreuses, copeaux de bois et bois brûlé) avait été étendue dans la portion orientale de l'aire d'étude. Ce dépôt était caractérisé par une plus forte quantité d'artefacts : os de mammifères, terre cuite commune non vernissée, terre cuite fine blanche vitrifiée, fragments de pipe, un isolateur électrique en porcelaine commune, de la porcelaine fine européenne et orientale, du grès cérame fin blanc, du verre incolore au plomb et sans plomb, coloré vert et brun ainsi qu'opaque blanc, un bouton en plastique et des clous forgés, découpés et tréfilés. On y a entre autres récolté un tesson de terre cuite fine blanche vitrifiée marqué « [COCH]RAN » pour R. Cochran (1846-1918).

Sous ce dépôt, une série de couches observées en parois ont été fouillées en un seul temps. Il s'agissait d'un sable brun jaunâtre, friable et caractérisé par la présence de bois et de petites pierres calcaires schisteuses, d'un sable brun et friable et d'un sable orange brunâtre (couches 8 à 10 de la figure 43). Alors que la surface était plutôt horizontale, sa base démontrait une pente descendante prononcée vers le nord, ce qui était particulièrement tangible dans la sous-opération 27D. On y a récolté quelques clous forgés, découpés et tréfilés, une vis, du verre coloré vert foncé, de la terre cuite fine blanche, de la terre cuite fine blanche vitrifiée, deux fragments de pipes et des os de mammifère.

Dessous, un loam très organique noir et compact était caractérisé par la présence de fibres de bois et de plaquettes de calcaire schisteux, par endroits entièrement composé de copeaux de bois (couche 11 de la figure 43). Elle s'était déposée sur un loam sableux gris, friable et dans lequel se trouvait un peu de mortier et de gravier (couche 12 de la figure 43). Alors que la couche 11 contenait des os de mammifères, de la terre cuite commune locale et française, de la terre cuite fine avec engobe et vernissée du Staffordshire, de la faïence blanche, de la terre cuite fine jaune, du verre à vitre teinté vert et des clous forgés, la couche 12 recelait de la terre cuite commune vernissée locale, de la faïence blanche, du verre à vitre et des clous forgés.

Cette couche reposait sur un loam comportant de la matière organique, une proportion de copeaux de bois pouvant atteindre 5 % et des traces de mortier (couche 13 de la figure 43). Il y a été récolté de la terre cuite commune vernissée locale, de la faïence blanche, de la terre cuite commune vernissée verte de France, du *creamware*, de la terre cuite fine avec engobe et

vernissée du Staffordshire, du verre à bouteilles coloré vert foncé et des clous forgés et découpés. Une coquille de mollusque et des os de mammifères constituaient l'ensemble des écofacts. La quantité d'artefacts augmentait vers le nord.

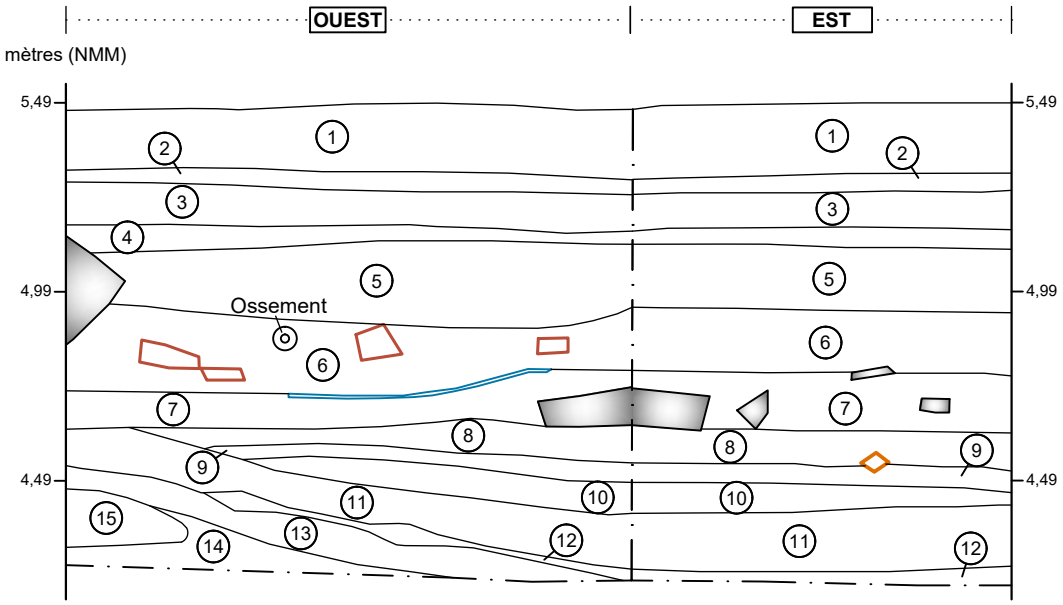
La base de la séquence stratigraphique était occupée par un loam sableux gris brunâtre comportant un peu de gravillon et des traces de mortier en surface (couche 14 de la figure 43). Une lentille de sable induré orangé a été observée dans la sous-opération 27D (couche 15).

DOMAINE DE MAIZERETS

CfEu-1

SOUS-OPÉRATION 27D, PAROIS OUEST ET NORD

COUPE STRATIGRAPHIQUE



1. Loam brun, friable, avec des racines (2%) et des traces de mortier; 27B1
2. Pierre concassée 0-3/4"
3. Argile grise avec tache orange avec des traces de briques et de mortier
4. Loam sableux brun, compact, avec des pierres schisteuses (2 %) et des traces de mortier
5. Argile sableuse, très compacte, avec des pierres calcaires schisteuses (40 %)
6. Sable loameux brun foncé avec des concrétions ferreuses (1 %), de la brique (2 %), des os (1 %), du calcaire schisteux (1 %) et du mortier (1 %)
7. Loam sableux brun foncé, compact, avec des pierres calcaires schisteuses (2 %), du mortier (1 %), des traces de bois et une grosse plaque de métal
8. Sable brun jaunâtre, friable, avec du bois (1 %) et de petites pierres calcaires schisteuses (1 %)
9. Sable brun, friable, avec du bois (1 %) et de petites pierres calcaires schisteuses (1 %)
10. Sable orange brunâtre avec de petites pierres calcaires schisteuses (1 %)
11. Loam et matière organique noire, ferme, avec des traces de bois
12. Loam sableux gris, friable, avec du mortier (2 %) et du gravillon (1 %)
13. Loam et matière organique avec du bois (1 %)
14. Loam sableux gris brunâtre avec du gravillon (1 %) et un fragment de mortier
15. Sable brun induré, friable

Bois

Brique

Métal

Pierre

Limite de fouille

0 1 m

ÉCHELLE : 1/20

VDQ1924

ethnoscop

FIGURE 43

4.5.2 Interprétation préliminaire des résultats

La base de la séquence stratigraphique, telle qu'observée dans l'opération 27, était occupée par un sol d'origine naturelle qui ne semblait pas avoir été remanié, si ce n'est en surface. Ce dépôt s'était révélé archéologiquement stérile dans les deux sous-opérations où il a pu être sondé. En raison de la profondeur des sous-opérations ne devant pas dépasser 1,20 m, il a été impossible d'excaver plus profondément de façon sécuritaire. Pour cette raison, le sol naturel en place n'a pas été atteint dans les sous-opérations 27A et 27C. Au sud de l'opération 27, lors d'un inventaire réalisé dans les années 1990 près du mur nord de la grange en pierre, le sol naturel était apparu sous la forme d'un sable brun orangé (Côté 1994 : 25). Ce sol a également été observé ailleurs plus à l'est et à l'intérieur de la grange en bois. Au nord-est de l'opération 27, le sol naturel en place ressemblait plutôt à un sable gris très foncé (Boucher *et al*. 2000 : 89). Les lots 27B10 et 27D12 sont donc plus semblables à ce qui se trouve au nord qu'à ce qui a été relevé au sud.

La surface du sol naturel en place démontrait une inclinaison descendante beaucoup plus forte vers le nord que la surface actuelle du sol, expliquant de ce fait la différence de matrice entre les sols atteints dans la portion nord de l'aire de recherche de ceux observés dans la partie sud. En effet, dans la sous-opération 27D, le sol naturel avait une pente d'environ 15° alors que dans la sous-opération 27B, elle était à peu près nulle.

Il importe également de souligner que cette pente originelle et la nature des sols ont engendré un drainage particulièrement déficient dans les sous-opérations les plus au nord, où les eaux de pluie étaient dirigées. On peut également supposer que ce secteur était plutôt humide au printemps et à l'automne. Sachant que des vestiges amérindiens ont été mis au jour au sud et à l'est de cette aire de recherche, dans des secteurs beaucoup plus sableux, il est fort probable que ces caractéristiques non souhaitables aient influencé le choix de l'emplacement pour s'établir, dirigeant ainsi les autochtones vers un point plus haut, plus plat et mieux drainé. Les mêmes caractéristiques ont pu aussi influer sur les décisions d'établissement au Régime français.

Événement 1 : construction d'une rallonge (1826)

Au cours du XVIII^{e} siècle, de nombreuses constructions sont réalisées, comme le rétablissement (ou la reconstruction) de la maison de Doyon (1711-1713), la réfection et la reconstruction de clôtures (1730-1733), la construction d'une grange, d'une étable et d'une écurie (1733), de la grange en pierre (1755) et la réfection de la maison en 1777 (Les Recherches Arkhis 1987 : annexe 1). Pourtant, aucun de ces actes ne semble avoir eu un impact sur le secteur de l'opération 27. Les premiers événements à avoir réellement laissé des traces se sont déroulés au XIX^{e} siècle. Tout d'abord, la présence d'une certaine quantité de copeaux de bois, de briques et de mortier, surtout dans la partie nord de l'aire de recherche, tend à démontrer que le secteur était utilisé comme aire de travail lors de la construction de bâtiments.

Les artefacts qui ont été récoltés dans la couche 13 (lots 27A13, 27B9, 27C10 et 27D11) sont en effet associés à la fin du Régime français (terre cuite commune vernissée verte de France, clous forgés) et au début du Régime anglais (c*reamware*, terre cuite commune vernissée locale, terre cuite fine avec engobe et vernissée du Staffordshire, clous forgés et découpés). La découverte de clous découpés, qui était l'élément le plus récent de cet assemblage, confirme une datation après 1800.

Pourtant, durant le premier quart du XIX^{e} siècle, aucune construction majeure ne semble avoir été entreprise sur le domaine de Maizerets selon l'étude de potentiel archéologique des Recherches Arkhis (1987). Toutefois, à partir de 1826, de nombreux travaux ont été mis en chantier, les premiers étant la construction d'une rallonge à la maison en 1826 et d'une remise l'année suivante (Les Recherches Arkhis 1987 : 28 et 41). Alors que la remise était entièrement en bois, la rallonge de la maison a nécessité l'utilisation de madriers, de pierre de Beauport, de pierre de taille de Montréal, de briques et de chaux. En raison de la nature des inclusions observées dans la couche 13, nous soupçonnons que cette couche puisse être attribuée à la construction de la rallonge de la maison plutôt qu'à celle de la remise qui était entièrement construite de bois (figure 7). Il n'est cependant pas impossible que la construction ou la rénovation d'un autre bâtiment, qui n'apparaîtrait pas dans les archives, ait nécessité le même type de matériaux.

Événement 2 : remblai de nivellement (1826-1827)

Au-dessus de la couche de construction, une couche de sable loameux ou de loam sableux (couche 12) a été mise en place. Ce dépôt pourrait témoigner d'un certain abandon du secteur. Toutefois, la courte période de temps qui sépare les événements 1 et 3 indique vraisemblablement un apport anthropique de sol et non une accumulation naturelle. Celui-ci a pu avoir été mis en place afin de camoufler les résidus laissés lors de la précédente période de construction ou pour niveler le terrain qui présente une petite pente naturelle descendante vers le nord. La production des artefacts qui ont été récoltés, soit de la terre cuite commune vernissée locale, de la faïence blanche et des clous forgés, pourrait dater du XVIII^{e} siècle, confirmant la présence de sols rapportés.

Événement 3 : construction d'un bâtiment (1827-1920)

La couche 11 témoigne également d'une aire de travail liée à la construction d'un bâtiment. En effet, peu après la construction de la rallonge de la maison, une remise toute en bois a été construite. Ce dépôt se démarque toutefois de la couche de construction précédente par une concentration plus forte de copeaux de bois, surtout dans la partie nord de l'opération (lot 27B7), et une quasi-absence d'autres inclusions. Plusieurs artefacts provenant de ces couches pourraient dater du XVIII^{e} siècle (terre cuite commune vernissée verte de France, terre cuite commune avec engobe et vernissée de la Saintonge, faïence blanche, terre cuite grossière locale et clous forgés). Toutefois, la présence d'un petit fragment de terre cuite fine jaune est plutôt intrigante puisqu'elle se démarque nettement de la chronologie offerte par

les autres artefacts. On peut supposer qu'il s'agit là d'une contamination provenant d'une couche supérieure.

Cette couche 11 ne pouvant toutefois pas être plus ancienne que l'événement 1, elle est attribuée à la construction d'une remise entièrement en bois. Cet événement serait survenu possiblement en 1827 selon les données des Recherches Arkhis (1987 : 41). Il n'est pas indiqué dans cette étude de potentiel archéologique de quelle remise il s'agit, mais on peut supposer que les pièces de bois ont été écorcées et équarries à proximité de la grange en pierre avant d'être déplacées.

En outre, durant la seconde moitié du XIX^{e} siècle, plusieurs travaux sont entrepris : construction d'un jeu de paume, de différentes dépendances et d'une étable (figure 7). Plusieurs de ces projets sont localisés à proximité de l'opération 27, notamment l'étable et quelques dépendances. La majeure partie de ceux-ci semble avoir été constituée de bois plutôt que de pierres ou de briques. Il est donc fort possible que cette couche de copeaux de bois soit liée à une construction datant de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. D'ailleurs, la présence d'un tesson de terre cuite fine jaune s'expliquerait alors plus facilement.

Événement 4 : remblai de nivellement (1827-1920)

À la suite de ces travaux de construction, il semble qu'une série de remblais de nivellement aient été étendus au nord de la grange en pierre. Il a déjà été souligné à plusieurs reprises que la surface du sol naturel présentait une pente descendante. La mise en place des couches 8 à 10 a diminué de beaucoup l'inclinaison du terrain, dont l'altitude se situait désormais à 4,65 m NMM à l'extrémité sud de la sous-opération 27D et à 4,60 m NMM à l'extrémité nord de la sous-opération 27B, soit une différence de seulement 0,05 m alors qu'elle était d'environ 0,25 m auparavant.

Les recherches menées par l'Université Laval au nord-est de la sous-opération 27B ont permis d'observer le même genre de dépôts. Ils ont alors été interprétés, dans un premier temps, comme remblais voulant contrer l'aspect vaseux du terrain situé au nord de la grange et, dans un deuxième temps, de remblais de nivellement au-dessus d'une couche de construction comportant des débris de toutes sortes (Boucher *et al*. 2000 : 103-104). Les artefacts qui avaient été récoltés démontraient un intervalle de déposition semblable à ce qui a été observé en 2019. En effet, alors que plusieurs artefacts proviennent de productions développées au XIX^{e} siècle (clous découpés, terre cuite fine blanche et terre cuite fine blanche vitrifiée), la présence de clous tréfilés parmi les artefacts attestait d'une date de déposition s'étendant après 1890. Il n'est toutefois pas exclu qu'il s'agisse de plusieurs étapes de remblayage s'étalant durant les trois derniers quarts du XIX^{e} siècle ou le premier quart du XX^{e} siècle plutôt que d'un seul épais remblai mis en place en un temps. En outre, la reprise des chantiers de construction au début du XX^{e} siècle a laissé des traces qui portent à croire que le dernier dépôt de cette série de remblais de nivellement a été étendu avant 1920.

Événement 5 : réfection d'une étable (1920)

À partir de 1902 et jusque dans les années 1960, la construction de plusieurs bâtiments est entreprise : nouvelle grange (1902) et porcherie (1904), réfection de l'étable (1920), construction d'un poulailler, d'une dépendance et de porcheries (av. *ca* 1932), etc. (Les Recherches Arkhis 1987 : annexe 1). Le secteur de l'opération 27 semble avoir une fois de plus servi d'aire de travail. Les traces de ce travail de construction ne sont toutefois visibles que dans la portion est de l'aire d'étude. Les lots 27A8 et 27B5 ont livré de nombreuses inclusions en lien avec la construction : fragments de briques, nodules de mortier, béton, anthracite, concrétions ferreuses, copeaux de bois et bois brûlé. Encore une fois, il n'est pas exclu que cette couche puisse être associée à plusieurs événements puisque diverses phases de construction ont eu lieu à l'intérieur d'une période de temps relativement courte.

Compte tenu de la certaine proximité avec la grange en bois, il y a de fortes probabilités pour que cette couche soit issue de la construction ou de la réfection de cette grange (figure 44). La présence parmi les artefacts d'un isolateur électrique de type s*plit-knob*, qui a été breveté en 1910[35], et d'un bouton en plastique confirme que cet événement s'est non seulement déroulé au XX^e^ siècle, mais aussi après 1910, ce qui conforte l'idée que la couche soit associée à la rénovation de la grange en 1920 ou même à une construction un peu plus récente plutôt qu'à la construction de la grange survenue en 1902.

Selon Les Recherches Arkhis (1987 : 44), « Toutes les constructions, en dehors de la maison même et de la grange sont des bâtiments de bois, pour la plupart sans fondations ». La présence de béton parmi les inclusions va de pair avec les fondations de la grange de 1920.

Événement 6 : remblai de nivellement (1920-1948)

Il est plus que probable qu'après avoir utilisé le secteur de l'opération 27 comme aire de travail, un nouveau remblai de nivellement a été mis en place afin de couvrir les débris de construction. Cette couche, qui se concentre dans la portion nord du secteur à l'étude, a livré des inclusions typiques d'activités de construction ou de démolition, en l'occurrence de la brique et des scories. Les artefacts démontrent pour leur part un certain mélange puisqu'on y a observé des témoins du XIX^e^ siècle, dont un jeton datant de 1857 (photo 102) et des clous tréfilés (1890+). Sa position stratigraphique permet cependant de dater cette couche possiblement d'après 1920, puisqu'elle se situe au-dessus de l'événement 5 et avant l'événement 10, soit avant 1948.

Événement 7 : construction ou démolition (1920-1948)

L'événement suivant est associé à la couche 7. Celle-ci était caractérisée par la présence d'une forte quantité de pierres calcaires et de mortier dans la sous-opération 27C. Elle pourrait par conséquent témoigner de la construction ou de la démolition d'un bâtiment. Comme il a déjà été mentionné plus haut, de nombreux épisodes de construction se sont

[35] https://patents.google.com/patent/US981074A/en, visité le 21 février 2020

succédé durant la première moitié du XX^{e} siècle. Il peut alors être difficile d'établir l'événement auquel ce dépôt se rattache. Au nord de l'opération 27, la construction d'un poulailler et d'une dépendance avant 1932 semble avoir mené à la destruction de dépendances qui se trouvaient déjà à cet endroit depuis la seconde moitié du XIX^{e} siècle (figure 44). D'ailleurs, la démolition de ces nouvelles bâtisses a eu lieu en 1965 et, selon l'abbé Godbout, le secteur a été remblayé avec de grosses pierres (Les Recherches Arkhis 1987 :64). D'autres travaux sont toutefois survenus dans le secteur environ à la même époque, par exemple la démolition d'une annexe à la grange entre 1947 et 1961 (Côté 1994 : 22).

Les artefacts récoltés ne permettent pas de préciser l'intervalle de déposition. En effet, la présence de clous tréfilés peut tout au plus indiquer que la couche a été mise en place au XX^{e} siècle. On peut à tout le moins supposer que cet événement s'insère entre la reconstruction de la grange en 1920 (événement 5) et l'aménagement d'une surface de circulation réalisé au plus tard en 1948 (événement 10).

Événement 8 : déblai (1920-1948)

La couche 6 se démarque par sa grande quantité d'artefacts. Or, une couche particulièrement riche en culture matérielle a déjà été observée aux coins nord-ouest et nord-est de la grange en pierre lors d'une intervention réalisée en 1993. Cette couche, qui avait été localisée dans les sous-opérations 4G et 4H, avait alors été datée de la fin du XIX^{e} siècle jusqu'au début du XX^{e} siècle (Côté 1994 : 27). Bien que la description pédologique de la couche 6 (lot 27D6) soit semblable à celle qui avait alors été faite de cette couche de dépotoir, sa position stratigraphique au-dessus d'un niveau daté du début du XX^{e} siècle porte à croire qu'elle s'est formée après 1920. De plus, l'intervalle de temps indiqué par l'analyse des artefacts récoltés dans le lot 27D6 s'étend de la fin du XVIII^{e} siècle au XX^{e} siècle. Cela pourrait démontrer une perturbation des sols.

Compte tenu que cette couche n'est visible que dans la sous-opération 27D, de sa position stratigraphique, de l'hétérogénéité de l'assemblage de culture matérielle et de l'absence de cohérence avec l'âge des précédentes découvertes du même type, il est pour l'instant proposé qu'elle puisse être considérée comme étant les déblais d'une tranchée qui aurait été creusée à proximité de la grange en pierre. En effet, il s'agit d'un dépôt épais qui contient plusieurs débris de construction (concrétions ferreuses, briques complètes et fragmentaires, calcaire schisteux et mortier), des inclusions qui se distinguent nettement de la nature domestique des artefacts qui y ont été récoltés.

Des recherches menées en 1993 ont démontré qu'au moins deux phases d'installation de tuyaux ont été réalisées autour de la grange en pierre (Côté 1994 : 28 et 30). Les déblais pourraient provenir de telles activités. Sans donner de date précise, certaines de ces interventions se sont déroulées assez tard au cours du XX^{e} siècle puisque les tuyaux étaient en fonte ou en PVC.

Événement 9 : mise en place d'une canalisation

Parallèlement à la construction de nouvelles bâtisses et à la réfection des autres, la mise à niveau des infrastructures souterraines a dû être faite afin d'assurer l'approvisionnement en eau de certains bâtiments, d'évacuer les eaux usées et d'assurer l'éloignement des eaux de ruissellement des fondations. Plusieurs canalisations ont été mises au jour sur le terrain du domaine de Maizerets; d'ailleurs, l'une d'entre elles a été observée dans la sous-opération 27A. Il s'agit d'une canalisation en terre cuite grossière non vernissée (27A5) dont quatre segments orientés nord-sud ont été dégagés. Le lit de pose de la canalisation, servant également de comblement de la tranchée, est composé de gravier. Un remblai de nivellement a ensuite été étendu.

Bien que les altitudes prises à la surface de la canalisation tendent à démontrer que l'eau aurait coulé du nord vers le sud, il est proposé que des perturbations aient mené à un déplacement vertical des différents segments. Nous estimons que la canalisation servait vraisemblablement à éloigner les eaux de ruissellement des fondations de la grange en pierre. La présence d'une masse de béton au nord de la portion dégagée pourrait démontrer que l'extrémité de la canalisation se trouvait légèrement au nord. Elle pourrait également être reliée aux perturbations soupçonnées.

Peu d'éléments permettent de dater précisément son enfouissement. Néanmoins, l'utilisation de béton confirme que cet événement est bel et bien survenu au XX^{e} siècle. Parmi les artefacts trouvés dans les remblais figure une brique de marque « BENSON » (années 1850-vers 1929)[36]. On y a aussi recueilli des morceaux de plastique et un tube de fil électrique qui ont assurément été fabriqués au XX^{e} siècle. Pour l'instant, on peut tout au plus affirmer que l'enfouissement de cette canalisation est survenu entre 1920 et 1948, se trouvant entre un dépôt attribué à la réfection de la grange et une surface de circulation.

Événement 10 : aménagement d'une aire de circulation (1920-1948)

Afin de desservir ces nouveaux bâtiments, une aire de circulation a été aménagée au nord de la grange. Ce secteur, qui demeure toujours un peu plus bas que l'espace situé entre la grange et la maison, a sûrement tendance à accumuler les eaux de ruissellement et à devenir boueux. À la suite du nivellement du terrain après l'enfouissement d'une canalisation (événement 9), un lit de pose hétérogène a été étendu. Ceci a eu l'effet de rehausser le terrain (couche 3). Ce rehaussement couvre vraisemblablement l'ensemble du secteur de l'opération 27 et s'étend possiblement beaucoup plus vers le nord. D'une épaisseur d'environ 0,12 m, il ne comprenait que peu d'inclusions. Puis, une mince couche de pierre concassée 0-3/4'' (couche 2) a été déposée. Les artefacts qui y ont été récoltés dénotent une date de déposition au XX^{e} siècle, comme le démontre la présence de plastique et de verre coloré vert de type 7 Up.

[36] https://sites.google.com/site/thamesandfield6/home/bricks-a-g?tmpl=%2Fsystem%2Fapp%2Ftemplates%2Fprint%2F&showPrintDialog=1, visité le 22 février 202

Une voie de circulation est clairement visible au nord de la grange sur une photo aérienne de 1948 (figure 44). Bien qu'elle n'ait été observée que dans la partie sud de l'aire d'étude, elle semble occuper l'ensemble de l'espace de l'opération 27 sur la photo. Comme il a déjà été mentionné, la démolition des dépendances au nord de la grange en 1965 a donné lieu à des excavations (Les Recherches Arkhis 1987 : 64). On peut dès lors se demander si ces excavations ont atteint la sous-opération 27B et peut-être même la sous-opération 27C.

Puisque ce dépôt a été localisé au-dessus d'une couche attribuée à des activités de construction datant de 1920, il lui est donc postérieur. La majorité des artefacts qui y ont été récoltés est associée à une époque plutôt ancienne, soit le XIX^{e} siècle, voire le XVIII^{e} siècle. Par contre, la présence d'une languette de goupille de canette en aluminium confirme que cette couche a été en utilisation après 1960. Cette aire de circulation a vraisemblablement été enterrée lors du réaménagement paysager réalisé au cours des années 1980.



Figure 44 Vue aérienne du domaine de Maizerets en 1948 (Ville de Québec)

Événement 11 : aménagement paysager du domaine de Maizerets (1985-2019)

Le dernier événement qui est survenu dans le secteur de l'opération 27 est l'aménagement d'un bosquet. Il est représenté par la couche 1, soit un terreau recouvert de paillis. Ce réaménagement du terrain aurait été réalisé dans les années 1980 (Boucher *et al*. 2000 : 105). Les quelques artefacts récoltés, bien qu'associés à une large période de temps, ne contredisent pas cette datation. Sur une photographie aérienne datant de 1985 (figure 45), l'aménagement paysager n'est pas présent. Il était toujours en place lors de l'intervention archéologique.



Figure 45 Vue aérienne du domaine de Maizerets en 1985 (AVQ Q-C5-IC-N028712)

5. SYNTHESE ET BILAN INTERPRETATIF DE L'ARCHEOLOGIE DES GRANGES DU DOMAINE DE MAIZERETS

L'abondance des données récoltées sur le site des granges du domaine de Maizerets depuis les années 1980 commande une mise en perspective des résultats obtenus lors des fouilles de 2019 à la lumière des différentes interprétations mises de l'avant au fil des ans. Cette synthèse concernera les jalons de l'occupation du domaine de Maizerets qui opposaient une zone d'ombre à la compréhension de faits archéologiques qui avaient été révélés dès les premières interventions au terrain, en 1986. C'est ainsi que l'occupation du site à l'époque préhistorique y sera discutée, tout comme les traces de l'établissement historique ancien et celles qui témoignent de l'arrivée des prêtres du Séminaire à la Canardière. Enfin, mentionnons que les différents états de la grange à partir de *ca* 1849 ne seront pas abordés ici. Comme le secteur a fait l'objet de dérasements et de nettoyages en profondeur à chaque transformation du bâtiment depuis cette date, le corpus archéologique moins intègre qui leur est associé ne permet pas une discussion en profondeur.

5.1 Préhistoire : une occupation plus récente qu'on ne le croit?[37]

Les premiers indices relatifs à une occupation à la période dite préhistorique ont été mis au jour en 1993, à proximité de la grange en pierre, alors qu'un fragment bifacial, un éclat ou pièce esquillée et des éclats retouchés ont été mis au jour le long de la face sud de la grange en pierre (Côté 1994 : 47). Les découvertes se sont poursuivies au fil des interventions archéologiques, alors que de possibles percuteur et nucléus en grès ont été trouvés au nord de la grange en pierre, dans une couche qui recelait du matériel associé à l'occupation euroaméricaine ancienne du site (lot 12A14). Néanmoins, l'analyse au radiocarbone d'un pieu de bois (9A19) associé à ce dépôt a fourni une datation à 1430 plus ou moins 70 ans (Boucher *et al*. 2000 : 88) et l'inventaire réalisé à l'intérieur de la grange en pierre en 2011 a permis la mise au jour d'un fragment de poterie amérindienne dont la décoration associait l'artefact au Sylvicole supérieur, soit entre 3000 et 500 ans AA. Toutefois, le tesson provenait d'un contexte perturbé duquel ont été prélevés des éléments de culture matérielle qui dataient jusqu'au XVIII^{e} siècle (Rouleau 2012).

[37] La section 5.1 regroupe plusieurs extraits des annexes 2 et 3.

La mise au jour du vase à l'été 2019 représente une avancée majeure pour la connaissance et la compréhension de l'occupation humaine ancienne du secteur de la Canardière, compte tenu du fait que cette découverte a permis d'identifier avec certitude le contexte stratigraphique associé à cette période. En effet, les tessons de poterie ont été trouvés dans un horizon pédologique limoneux très net, qui s'étendait entre deux dépôts (figures 9 et 10). En fait, l'examen de la séquence des sols naturels dans diverses portions de l'aire de fouille démontre l'influence de nombreux phénomènes géomorphologiques dans l'évolution des formes du paysage. L'occupation préhistorique du domaine de Maizerets (et par extension la grange en bois ainsi que divers autres bâtiments) a été établie sur une sorte d'arrière-plage (levée de plage) ou de cordon littoral dont il est aujourd'hui difficile d'imaginer la forme originelle avec les données disponibles. Il importe néanmoins de revoir la succession des événements qui ont mené à cette formation, à son occupation et à son enfouissement. La fouille a généralement été interrompue, à l'intérieur de la grange en bois, sur une couche composée de laminations de sable beige et brun déposées à l'horizontale par, on le suppose, le Saint-Laurent ou le Proto-Saint-Laurent.

Au-dessus, il s'est formé un bombement qui a été créé par la mise en place d'une multitude de petites couches de sable qui se sont déposées de façon diagonale. Dans la partie centrale de la grange en bois, ces couches sont très inclinées vers l'ouest et vers le nord (photos 104 et 105). Dans les sous-opérations 25F/28, 25H et 25J, soit dans la portion orientale de la grange en bois, les couches sont beaucoup moins inclinées et la pente descendante est plutôt vers l'est (opération 28, couches de sable grossier, figure 10). On peut supposer que ces couches ont été déposées par un niveau du fleuve en constante régression ou par de hautes marées. En effet, la présence d'une forte quantité de gravier traduit un environnement dynamique.



Photo 104 Sous-opération 25H, paroi sud, extrémité ouest (CfEu-1-19-NUM3-515)



Photo 105 Sous-opération 25H, paroi ouest, extrémité nord (CfEu-1-19-NUM3-524)

Le dépôt de sable fin limoneux de l'opération 28 correspond probablement à un terrain qui a été émergé assez longtemps pour que la végétation s'y installe (figure 10). C'est ce qui expliquerait la présence de ce limon caractéristique. Il semble que c'est sur cette élévation qu'un groupe d'Iroquoiens du Saint-Laurent se soit installé à la fin de la préhistoire. Lors de leur passage, le terrain devait vraisemblablement avoir l'apparence d'une arrière-plage ou d'un cordon littoral.

Les couches de sable brun jaunâtre de l'opération 28 sont similaires aux couches de sable grossier, ce qui signifie qu'elles ont été déposées dans un environnement dynamique. D'ailleurs, Painchaud (1983) localise le domaine de Maizerets dans la zone d'estran, c'est-à-dire la zone qui se situe entre les marées basses et les marées hautes. La présence d'un litage indique que le sable brun jaunâtre a possiblement été formé par la succession de nombreux petits événements. On peut aisément imaginer qu'une série de hautes marées ou d'inondations pourrait avoir apporté une quantité considérable de sédiments. Dans un contexte de Petit Âge glaciaire (1450-1850), les grandes crues, notamment celles causées par des embâcles, pouvaient se produire plus souvent selon de récentes recherches (Verville 2010 : 57). Des inondations plus régulières auraient également rendu le secteur moins accueillant. En plus de recouvrir la couche comportant des artefacts préhistoriques, le sable brun jaunâtre a grandement contribué au nivellement du terrain d'est en ouest. Il semble toutefois que ce nivellement ne s'applique pas au territoire situé au nord de la

grange-étable, puisque les travaux menés dans les sous-opérations 27B et 27D démontrent non seulement une surface naturelle en pente descendante vers le nord, mais également une absence de cette couche de sable dans la sous-opération 27B (plan 2). La dépression qui caractérise l'espace entre la grange et la voie ferrée était probablement humide, voire marécageuse par endroits. La récurrence des inondations après l'occupation préhistorique du site explique par ailleurs l'émoussement observé sur de nombreux artefacts lithiques. Il pourrait également expliquer la quasi-absence de petits artefacts comme des éclats de finition ou des os broyés dans la collection.

Par ailleurs, on peut supposer que l'élévation que représente l'espace entre la grange-étable et la maison était désormais hors de portée de la majorité des inondations lors de l'établissement des Eurocanadiens. La dernière époque durant laquelle la portion la plus élevée du terrain était encore soumise aux inondations correspond par conséquent à une période s'étalant entre le XV^{e} siècle et le XVII^{e} siècle.

Du point de vue des schèmes d'établissement, l'occupation préhistorique du domaine de Maizerets se compare avec deux autres sites de la région, c'est-à-dire ceux de la maison Robitaille (CfEt-30) et de la place Royale. En effet, non loin du domaine de Maizerets, le site de la maison Robitaille a livré de nombreux vestiges qui ont été laissés par des groupes du Sylvicole, peut-être du Sylvicole inférieur, mais plus probablement du Sylvicole moyen tardif. Il s'agit donc d'une occupation plus ancienne que celle du domaine de Maizerets, mais elle pourrait néanmoins être associée aux ancêtres des Iroquoiens du Saint-Laurent. L'occupation préhistorique y a été découverte « sur un petit button qui serpente le terrain en diagonale N-E/S-W » (Artefactuel 2014 : 49). Ce « button » a été interprété comme une levée de plage ou un cordon littoral. Le site a donc été établi dans un environnement semblable à celui du domaine de Maizerets. On peut par ailleurs supposer que d'autres vestiges préhistoriques pourraient être mis au jour entre les deux sites.

Peu de sites archéologiques ont été avec certitude attribués au Sylvicole supérieur sur la rive nord de Québec. Malgré l'absence de camps de base ou de villages semi-permanents dans le corpus archéologique de la région de Québec, plusieurs camps de pêche ou de chasse, soit des occupations de courte durée, ont été mis au jour sur les rives du fleuve et le bord des rivières de la région.

Les raisons qui ont pu mener un groupe à s'établir au site du domaine de Maizerets sont probablement semblables en plusieurs points à celles qui ont fait en sorte que des groupes se sont posés à la pointe de Québec. Le site de la place Royale (CeEt-9) se compare aisément avec celui dont fait état ce rapport, puisqu'il se trouvait à une cinquantaine de mètres de la rive du fleuve avant que ne débute l'empiétement du territoire du Vieux-Québec et des installations portuaires, alors que l'occupation préhistorique du domaine de Maizerets était localisée en bordure du fleuve avant l'aménagement de l'autoroute 440. Les deux sites, de par leur emplacement, étaient susceptibles d'être affectés par le courant, les marées et les glaces. En outre, un certain alluvionnement était également possible sous l'action des courants fluviaux et des crues printanières (Painchaud 1983 : 49). Cet alluvionnement a

mené au dépôt de couches stériles entre les occupations préhistoriques de la place Royale, alors qu'au domaine de Maizerets il a permis de recouvrir les artefacts laissés en place.

Par ailleurs, les deux sites se trouvent de part et d'autre de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, c'est-à-dire à l'entrée d'une route menant profondément à l'intérieur du territoire de la dépression de Cap-Rouge–Limoilou. Les occupants du domaine de Maizerets avaient également accès à l'arrière-pays du secteur de Beauport et de Charlesbourg via des rivières aujourd'hui en grande partie disparues ou canalisées. En effet, la rivière du Moulin se trouve à l'ouest de l'aire d'étude, alors qu'un cours d'eau identifié sous le toponyme de rivière Chalifour sur un plan de Jefferys de 1768 (figure 6) et de ruisseau de la cabane aux Taupières sur le plan de Hopkins de 1879 débouche près du boulevard François-De Laval.

Ainsi, la découverte des objets lithiques et du vase a permis de mieux circonscrire l'occupation préhistorique du domaine de Maizerets dans l'espace et dans le temps. Avec leur décor caractéristique, les fragments de poterie apportent des précisions cruciales sur cette occupation ancienne. En effet, plusieurs attributs stylistiques de la poterie sont caractéristiques de la production tardive des Iroquoiens du Saint-Laurent, tels que la décoration de l'angle extérieur de la lèvre et celle de l'angle parement/col ainsi que la présence d'un encadrement supérieur. Trois attributs particuliers retiennent ici notre attention, car ils sont considérés comme emblématiques, soit l'utilisation des ponctuations au roseau, le motif en échelle et l'utilisation de l'empreinte dentelée.

L'utilisation des ponctuations au roseau est un trait fort commun et assez caractéristique des Iroquoiens du Saint-Laurent. Et parmi les variantes de motifs utilisés avec cette unité décorative, celui à ponctuations au roseau qui forme un triangle inversé évoquant une figure humaine stylisée sous la crestellation est commun sur les vases à parement. Ce trait existe partout d'ouest en est dans la vallée du Saint-Laurent et il tend à augmenter en popularité dans le temps (Chapdelaine 2019 : 401-410), du moins en ce qui concerne la région de Saint-Anicet. Quant au motif en échelle, il s'agit d'un attribut récurrent qui apparaît dans les variantes des motifs complexes des vases à parement. Il se retrouve généralement sur 10 % à 20 % des vases dans les collections iroquoiennes du Saint-Laurent, toutes régions confondues, et est assez typique des XV^{e} et XVI^{e} siècles.

Enfin, la décoration au dentelé est aussi un trait caractéristique de la production céramique des Iroquoiens du Saint-Laurent, sans toutefois que ce soit abondant. Dans les sites villageois de Saint-Anicet, à l'ouest de Montréal, sa popularité atteint son apogée au tournant du XVI^{e} siècle, avec une apparition sur 18,2 % des vases au site Droulers (BgFn-1, Chapdelaine 2019 : 398). Plus bas sur le Saint-Laurent, le décor dentelé sur les parties principales de vases à parement reste commun, avec des pourcentages d'apparition de 21 % au site villageois de Lanoraie (BlFh-1, Clermont *et al*. 1983 : 77-81) et de 18,4 % au site villageois de Mandeville (CaFg-1, Chapdelaine 1989 : 78). Toutefois, le dentelé est beaucoup moins commun dans la portion orientale de la vallée. Par exemple, il est totalement absent de la collection du site villageois Masson, à Deschambault (CdEx-3, Benmouyal 1990). On note cependant l'existence d'un vase à parement qui porte une décoration presque identique

provenant du site Cache, à l'île aux Basques (DaEh-1). Comme celui du domaine de Maizerets, le motif principal est décoré entièrement au dentelé, avec les mêmes motifs complexes incluant les échelles et sans encadrement inférieur, ainsi qu'un triangle inversé de ponctuations au roseau situé sous la crestellation carénée. La similitude étonnante de ces deux vases évoque un lien d'identité proche entre les occupants de ces deux sites, sans doute assez précisément sur le plan chronologique, mais peut-être aussi sur le plan de l'identité à un groupe précis (village ou même clan ou famille).

En somme, il s'agit d'un vase de la tradition tardive des Iroquoiens du Saint-Laurent, comme le laissent voir plusieurs traits morpho-stylistiques. C'est donc une production datant du XV^{e} siècle ou du XVI^{e} siècle de notre ère. Sa présence, à proximité de la rive originelle du fleuve en aval de l'embouchure de la rivière Saint-Charles, témoigne sans surprise de l'utilisation des environnements littoraux du fleuve par les habitants de la province de Canada. Cette position est vraisemblablement entre les villages de Stadaconé et de Sitadin si l'on se fie à la suite des villages mentionnés par Cartier dans la relation de son deuxième voyage effectué en 1535 et 1536 (Bideaux 1986 : 166). Il est toutefois fort possible que ces emplacements villageois ne soient pas précisément contemporains de l'utilisation du vase, sachant que la durée de vie des villages iroquoiens ne dépassait pas trois décennies et que celle des vases était sans doute encore plus courte.

Outre les éléments caractéristiques qui associent cette occupation ancienne à la fin de la période préhistorique, d'autres données issues d'analyses spécialisées appuient cette datation, tout en soulevant d'importantes questions sur la possibilité de rapports entretenus entre les Iroquoiens de la région et les explorateurs européens de la fin du XVI^{e} siècle. D'abord, les résultats de l'analyse de deux échantillons de charbon prélevés à proximité des fragments du vase iroquoien sont sans équivoques quant à la possibilité qu'Autochtones et Européens se soient rencontrés au cours de la période d'occupation du site. En effet, l'un des morceaux de charbon a fourni un résultat calibré de 1539-1635 (lot 28E1) tandis que l'autre a été daté de 1600-1616 (lot 28D1). Quant à l'analyse des macrorestes végétaux, elle a permis d'identifier quelques restes de plantes européennes, telles les graines de chou gras et de jusquiame noire (annexe 4). Sommes-nous devant des témoins du contact ou de relations commerciales entre les Autochtones de la toute fin du XVI^{e} siècle et les explorateurs ou les pêcheurs qui fréquentaient les eaux du Saint-Laurent? On pourra toujours invoquer une contamination provenant des lots supérieurs, mais l'épaisseur du dépôt supérieur permet de mettre fortement en doute cette interprétation. Cette couche et l'occupation qu'elle a accueillie sont ainsi associées à une période déterminante de l'histoire de la région de Québec, alors qu'Iroquoiens et « Blancs » se rencontraient, peut-être sur les routes d'eau ou dans les établissements aménagés par les explorateurs, pêcheurs et commerçants de la fin du XVI^{e} siècle. Enfin, ces morceaux de charbon montrent à quelle vitesse le dépôt stérile qui surmontait la couche d'occupation du Sylvicole tardif s'est accumulé, soit de plus ou moins 0,50 m en quelque 50 ans.

5.2 Occupations historiques anciennes du domaine de Maizerets : un casse-tête difficile à résoudre

Les fouilles menées à l'intérieur et autour de la grange en bois n'ont eu de cesse de témoigner de l'occupation ancienne du site. En effet, dès les premiers sondages réalisés en 1993 le long du mur pignon est de la grange en pierre (plan 5, sous-opérations 4C, 4D, 4J et 4K), de nombreux artefacts typiques de la fin du XVII^{e} siècle et du début du XVIII^{e} siècle ont été mis au jour, alors qu'on y a décompté jusqu'à 125 fragments de terre cuite commune de fabrication locale typique de cette période ancienne (Côté 1994 : 35 et 37). La poursuite des fouilles à l'extrémité ouest de la grange en bois, dans les sous-opérations 7A, 7B, 19A et 19C, a permis de dégager encore plus de tessons de cette facture ancienne, leur total atteignant 203 unités (Beauvais *et al*. 2000 et Boucher *et al*. 2000). Si on compare avec l'ensemble de tessons de poterie locale ancienne découverts en 2019, il est étonnant de constater que seuls 48 fragments de jattes de ce matériau ont été extraits du sol, et ce, sur une bien plus grande superficie, faisant en sorte que la partie du site à l'est du mur 25Q500 recelait 87 % du total (N=376) des fragments de terre cuite commune locale ancienne récoltés à l'intérieur de la grange. On ne peut laisser en reste les autres types céramiques qui ont été trouvés au fil des campagnes, comme la terre cuite commune vernissée verte de la France en général et de la Saintonge en particulier, ainsi que de rares tessons de faïence blanche. Mentionnons enfin que d'autres objets cérames anciens des mêmes types de matériau déjà identifiés à l'intérieur du bâtiment ont aussi été mis au jour à l'extérieur de l'édifice, dans les couches archéologiques les plus anciennes. Bien sûr, d'autres témoins de l'occupation du site au XVII^{e} siècle et au début des années 1700 ont été exhumés, telles les pierres à fusil taillées sur éclat en silex brun pâle dont la majorité a été dégagée, encore une fois, à l'ouest du mur 25Q500, ainsi que quelques balles en plomb.

La culture matérielle provenant de ces contextes historiques anciens affiche une diversité formelle et fonctionnelle très réduite. En effet, en ce qui concerne la céramique, outre les jattes/terrines en terre cuite commune, aucune autre forme d'objet cérame n'a été identifiée, sauf les restes d'un petit pot en faïence blanche française mis au jour dans la sous-opération 4K (plan 5). Ces quelques objets sont représentatifs d'une occupation domestique, mais ils dépeignent aussi la vie rurale, avec la prépondérance des jattes et des terrines en terre dans les coffres des fermiers. Cet éventail réduit des formes, qui se limite aux vaisseaux destinés à la préparation des aliments et à leur consommation au plat commun, est caractéristique des assemblages de culture matérielle mis au jour sur des sites ruraux de la vallée du Saint-Laurent : c'est le cas des occupations anciennes de l'île aux Oies, de la Petite-Ferme du cap Tourmente et du domaine LeBer à l'île des Sœurs (Côté 2005 et 2020). Il va sans dire qu'au-delà de la consommation des aliments au plat commun, le peu de variété des formes de contenant représentées dans l'assemblage est probablement diagnostique de l'utilisation d'assiettes en étain, un matériau durable et qui était récupéré avec assiduité (L'Anglais 2019 : 30). Autrement, l'ensemble de la collection n'affiche que peu de fonctions autres que celles reliées à l'alimentation : outre les artefacts associés à la chasse et/ou à la guerre, on ne compte que quelques clous forgés et des écofacts.

Ces quelques observations ne laissent aucun doute quant au profil de l'assemblage de culture matérielle, qui suit celui des sites agricoles de la fin du XVII[e] siècle et du début du XVIII[e] siècle. De plus, même si ce survol a permis de mettre en relief la concentration de l'occupation ancienne dans le secteur ouest du site, encore faut-il relier cette couche d'occupation et la collection d'artefacts qu'elle recèle aux vestiges d'un bâtiment auquel elle était associée. Dès la découverte des premiers artefacts identifiés à l'occupation de Doyon, les fondations qui les encadraient (25Q600 et 25Q700, photos 48 à 50 et plans 2 et 6) ont été immédiatement assimilées à la maison que celui-ci avait fait bâtir, compte tenu de la relation stratigraphique qui existait entre la couche d'occupation qui contenait ces artefacts et la fondation 25Q600 (Côté 1994 : figure 21), cela même si les mesures au terrain ne correspondaient pas à celles stipulées dans le contrat de maçonnerie. En effet, selon le document notarié, le bâtiment devait mesurer 10,72 m sur 6,19 m de dehors en dehors, alors que la distance qui sépare les deux vestiges se chiffre à plus ou moins 8,40 m (plan 2). En fait, les seuls éléments architecturaux affichant une certaine correspondance avec le document d'époque sont représentés par les murs de façade nord et sud du bâtiment érigé au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle (25Q100 et 25Q400, plan 7), mais ils ne peuvent être associés à cette construction d'origine, comme on le verra plus loin.

Donc, il est de plus en plus clair que les fondations 25Q600 et 25Q700 sont associées à un bâtiment ancien qui s'est élevé à l'extrémité ouest de la grange en bois; on peut même affirmer que l'édifice a été érigé avant 1755, l'année de l'érection de la grange en pierre (plan 10). En effet, l'inventaire archéologique réalisé en 1994 à l'intérieur de cette dernière avait révélé la présence de deux éléments maçonnés orientés de l'est vers l'ouest, qui passaient sous le mur pignon est de l'édifice et dont l'extrémité ouest avait été tronquée (Simoneau 1994 : 62-63). Le premier, à l'angle nord-est du bâtiment investigué, possède des caractéristiques formelles qui ne laissaient aucun doute quant à son lien avec la fondation 25Q600 : suivant l'alignement du vestige mis au jour en 1993 et de même épaisseur, l'élément architectural identifié à l'ouest (vestige 608) possède de gros moellons du même type que ceux de sa correspondante à l'est. Quant au second (vestige 607), situé près du mur de façade sud de la grange en pierre, sa facture et sa taille sont similaires à celles du mur 25Q700 au sud (plan 2), laissant ainsi peu de doute quant au fait que ces deux éléments architecturaux appartiennent au même mur, d'autant plus qu'ils empruntent la même trajectoire.

La démonstration qui précède soutient l'antériorité de l'édifice auquel appartiennent les murs 25Q600 et 25Q700 à la grange en pierre qui a été érigée en 1755. Néanmoins, la relation entre ces deux murs et le vestige 25Q500, qui constitue le mur pignon ouest d'un édifice érigé au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle, reste nébuleuse. En effet, les fouilles ont démontré, dès 1996, que l'extrémité est des murs 25Q600 et 25Q700 repose sur l'empattement extérieur du mur 25Q500, laissant supposer que l'ensemble a été construit dans un même élan, bien que l'appareil des vestiges ne montre aucune parenté (photos 49 et 50). Lors du premier dégagement des points de jonction de ces vestiges, « suite à un dégagement plus minutieux, on se rendit compte que les pierres recouvrant l'empattement

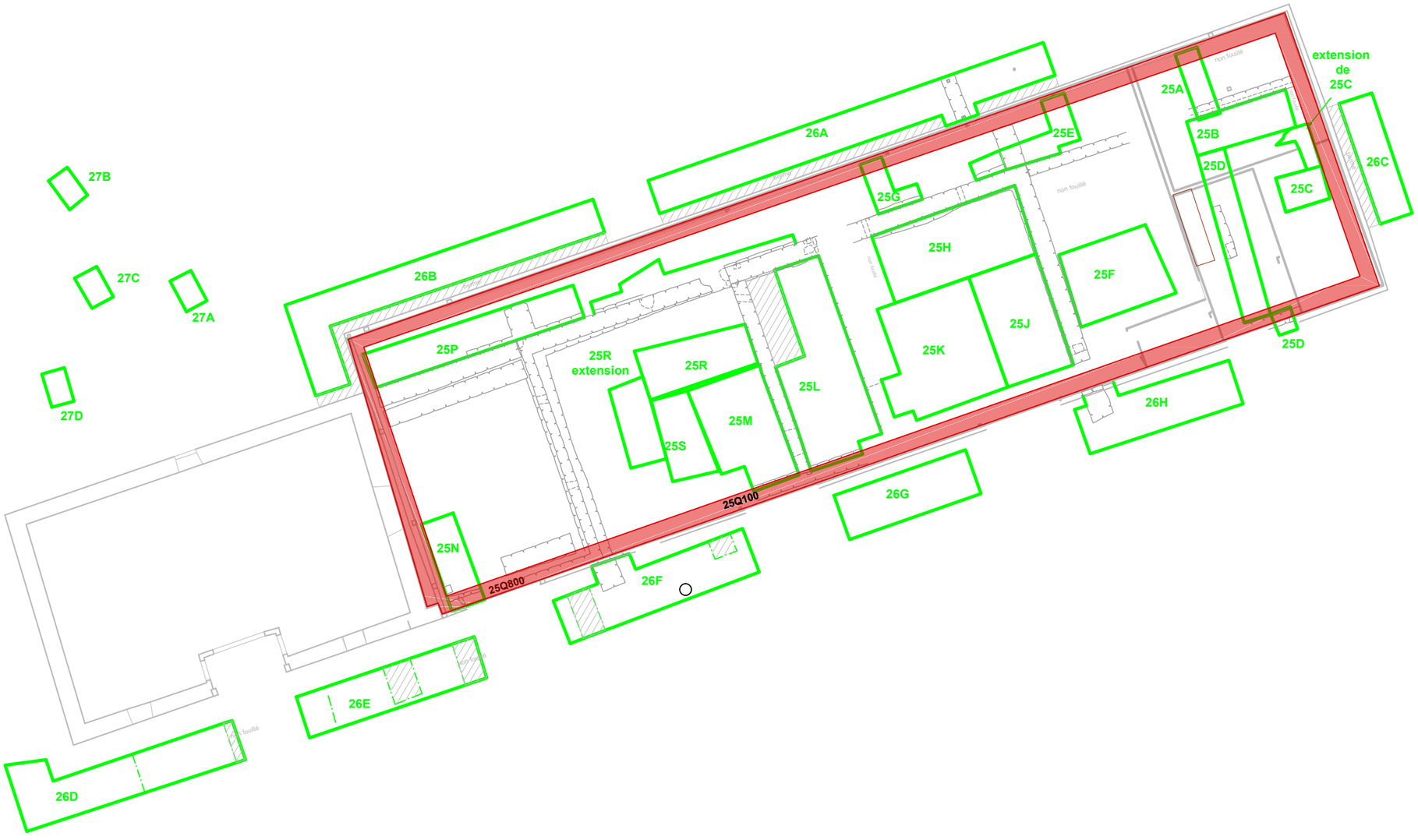
avaient été rapportées et n'étaient donc pas liées à ces deux maçonneries. » (Douville 2005 : 67). Selon Douville, cette particularité signifierait que l'extrémité est du bâtiment ancien auquel appartenaient les deux vestiges aurait été démolie pour l'érection d'un nouvel édifice. On aurait ensuite tenté de récupérer les deux fondations en réalisant un « rapiéçage » maçonné afin de joindre les restes de l'ancien immeuble à l'extrémité ouest du nouveau, dont le mur 25Q500 représente le mur pignon.

Au vu de cette affirmation, un second regard porté sur le lien entretenu entre les vestiges en question soulève en effet quelques interrogations, considérant la présence d'un moellon, situé à l'extrémité du vestige 25Q600 et qui s'appuie sur l'empattement du mur 25Q500 (photo 106). On remarquera sa taille qui détonne avec celle des autres pierres du vestige, en plus de la présence de pierres de taille moyenne qui semblent s'ajuster autour du gros moellon (photo 50). Cette irrégularité dans l'appareil de la fondation nord pourrait témoigner de cette récupération des fondations de l'ancienne maison de Doyon, tel qu'avancé par Douville. Et si c'est le cas, on pourrait même avancer que l'ancienne maison Doyon devenue bâtiment annexe aurait été utilisée jusqu'en 1755, alors qu'elle aurait été démolie pour laisser place à la nouvelle grange en pierre qui s'est élevée sur ses ruines. Il va sans dire que cette hypothèse audacieuse ne pourra probablement jamais être démontrée sans laisser place à l'ambiguïté; néanmoins, le lien entre les murs 25Q600 et 25Q700, la culture matérielle de la strate associée à ces vestiges et l'occupation du domaine de Maizerets à la fin du XVII^{e} siècle ne laisse aucun doute.



Photo 106 Pierres d'ajustement hypothétique à la jonction des murs 25Q500 et 25Q600, vue vers le nord (CfEu-1-19-NUM3-941)

Mais à quoi servait ce bâtiment? Était-ce la résidence principale ou un bâtiment annexe? Rien ne permet de statuer avec autorité sur l'identification de sa fonction. En ce qui concerne les documents d'archives, aucune des mesures qui sont édictées dans le contrat de construction passé avec le maçon en 1697 n'a pu être reconnue au terrain, même après le dégagement complet des vestiges architecturaux qui gisent sous la surface de la grange en bois. Se pourrait-il que ces mesures aient été changées en cours de construction? Jusqu'à maintenant, il semble bien que seule cette proposition puisse répondre à cette question qui est restée en suspens depuis la découverte des premiers vestiges associés à Doyon.



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PLAN 10

BÂTIMENT EN 1920

- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

- BÂTIMENT DE 1920
- 25Q100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop

On l'a vu, l'intérieur du bâtiment ancien en pierre[38] était riche en culture matérielle typique des premières décennies de l'occupation du domaine de Maizerets, mais la donne change immédiatement à l'est du mur 25Q500, alors que les artefacts issus de cette époque ancienne deviennent beaucoup plus rares, laissant leur place à des témoins archéologiques plus récents. Quelques terres cuites locales des dernières décennies du XVII^e^ siècle et du début des années 1700 ont été mises au jour ici et là à l'intérieur de la grange en bois, mais leur nombre n'a jamais atteint celui des fragments trouvés entre le vestige 25Q500 et le mur pignon est de la grange en pierre. Néanmoins, le secteur à l'est n'en fut pas moins utilisé par les premiers fermiers : en effet, les nombreuses empreintes de pieux qui ont été identifiées à l'intérieur des sous-opérations 25H, 25K, 25L, 25M et 25R (figures 11 et 15, photo 14 et plan 2) ont probablement appartenu à des clôtures légères qui servaient au contrôle des animaux de basse-cour. Comme il a déjà été mentionné, de tels aménagements étaient fréquents dans les cours de ferme, autant en France que le long de la vallée du Saint-Laurent (Côté 2020 : 102, Ethnoscop 2017 : 82 et Hurard 2012). Ainsi, l'occupation du domaine de Maizerets dans ses premières décennies appartient au modèle rural qui avait cours autant dans la vallée du Saint-Laurent que dans la métropole au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

5.3 Arrivée des pères du Séminaire de Québec à la Canardière : on construit ou on récupère?

Comme on l'a souligné, l'extrémité est du bâtiment le plus ancien à avoir été reconnu dans le secteur des granges (plan 7) a été éventuellement démolie, son mur est ayant été arasé pour y élever en lieu et place un édifice aux fondations massives, adaptées au sol instable sur lequel elles s'appuient grâce aux pieux sur lesquels les gros moellons de la première assise prenaient pied (figure 23 et photos 18, 19 et 40). De plus, on y a aménagé des massifs qui semblent s'intégrer aux empattements extérieurs de l'édifice, à proximité des coins (figures 20, 36 et 40 et photos 51, 52 et 95 à 97). Néanmoins, la fenêtre réduite des sondages réalisés autour des massifs n'a pas permis d'établir avec certitude si ces éléments architecturaux de renforcement ne sont qu'appuyés contre les parements ou, plutôt, s'ils font corps avec eux. Par contre, la fouille de la sous-opération 25P a permis de constater que l'élément 25P200 semble s'intégrer à l'empattement du mur 25Q400 et s'étire même vers l'ouest, passant sous l'ajout fait au mur de façade nord à une époque ultérieure (plan 2). Ainsi, le nouvel édifice érigé à la suite de l'arasement partiel de la maison de Doyon était formé de la façade nord 25Q400, du mur sud 25Q100, du mur pignon ouest 25Q500 et des murs 25F100/25J100/25H200, à l'est. On y a enfin installé deux murs de refend, reposant sur les empattements des murs de façade et formant une petite pièce centrale (25Q200 et 25Q300, photos 30 et 31 et plans 2 et 7), tout en y intégrant telle une annexe le bâtiment plus ancien dont le mur pignon avait été démoli. Celui-ci aurait d'ailleurs pu être converti en étable annexée directement à l'habitation. Le plan au sol du bâtiment en pierre mesurait 22,80 m (est-ouest) sur 9,60 m.

[38] L'aspect massif de ces fondations ne laisse pas de doute quant au fait que les murs de l'édifice étaient en pierre.

Comme la question du puits mis au jour dans les sous-opérations 25M, 25R et 25S a été amplement discutée antérieurement, nous n'y reviendrons pas ici. Néanmoins, la question de la date de construction de l'édifice avant 1760 jumelée à celle de sa fonction, qui serait d'ordre domestique, mérite qu'on s'y attarde, surtout à la lumière des résultats des fouilles archéologiques qui ont été menées antérieurement dans les caves de la maison Maizerets actuelle et autour du bâtiment en question (Les Recherches Arkhis 1987). En ce qui concerne la période au cours de laquelle l'édifice sous la grange en bois a été construit, les différentes données semblaient désigner les années 1750 au vu des artefacts trouvés dans le dépôt de comblement autour du puits, mais soulignons qu'il s'agit là de la date de reconstruction du caisson, celui-ci en ayant remplacé un autre installé antérieurement. Ainsi, la culture matérielle associée à cet édifice montre une occupation qui s'est échelonnée depuis les années 1700 jusqu'aux années 1780. Quant à son utilisation, il est à peu près certain qu'il s'agissait de l'habitation des métayers et de leurs serviteurs, vu l'abondance relative des objets appartenant à la sphère domestique, telle qu'apparaissant dans une maison de ferme. Jusque-là, les éléments interprétatifs s'emboîtent les uns aux autres pour dresser un portrait cohérent de l'occupation du secteur de la grange en bois.

Curieusement, au sud, les interventions archéologiques menées dans les caves de la maison Maizerets et la surveillance archéologique réalisée dans son voisinage ont mené à la mise au jour de vestiges qui ont été associés aux travaux de construction réalisés par le Séminaire entre 1711 et 1713, des travaux qui auraient été réalisés pour mettre la maison de Doyon à niveau et la rendre utilisable pour la réception des élèves du collège. Au regard des résultats des fouilles de 2019, les vestiges révélés en 1986 prennent une autre couleur qui pourrait remettre en question bien des certitudes. Déjà, il est étrange de constater la similarité des deux bâtisses : elles accusent les mêmes dimensions, soit 22,80 m (nord-sud) sur 9,60 m pour le carré mis au jour en 2019 et 22 m sur 9,70 m pour la maison 1 du sous-sol de la maison Maizerets (Les Recherches Arkhis 1987 : 50). De plus, à l'image des vestiges mis au jour en 2019, les fondations ont été solidifiées selon la même technique du pilotis, les premières assises ayant été posées sur une série de pieux enfoncés solidement dans le sable sous-jacent. Enfin, la supervision de travaux d'excavation réalisés autour de la maison Maizerets a permis la mise au jour de saillies d'une largeur de 1 m aux angles extérieurs de la maison 1 (Les Recherches Arkhis 1987 : 48-51). En fait, c'est tout comme si une maison était la copie conforme de l'autre, construite dans un même élan, ce qui apparaît peu probable. Alors, qu'en est-il?

Au regard des artefacts, les assemblages provenant des deux bâtiments ne suivent pas la même tendance. Au contraire, il semble bien que la majorité du matériel datant d'avant 1760 ait été mis au jour dans le secteur de la grange en bois. En fait, au vu des connaissances de l'époque, l'archéologue mentionnait dans son rapport que « les artefacts provenant des couches les plus anciennes et datables mises au jour dans les zones explorées ne datent que de la dernière partie du XVIIIe siècle; elle consiste principalement en des fragments de terrines ou de bols en terre cuite grossière » (Les Recherches Arkhis 1987 : 49). Par contre, un retour par Paul-Gaston L'Anglais sur la collection mise au jour en 1986 a permis d'associer ces quelques fragments à des contenants fabriqués localement entre 1658 et 1755. Il reste que

même en y ajoutant quelques tessons de terre cuite commune française et de faïence de même origine, leur nombre reste très limité, surtout en comparaison avec la quantité d'artefacts provenant de la grange en bois associés par L'Anglais (2019 : 31-66) à l'occupation du Séminaire de Québec entre 1705 et 1759. Ainsi, il va sans dire que les traces d'occupation ancienne se concentrent autour des deux granges, ne laissant que quelques tessons autour de la maison Maizerets.

La question de l'identité du bâtiment à l'intérieur de la grange reste tout aussi prégnante quant au type d'activités qui prenaient place à l'intérieur des deux édifices qui nous intéressent ici. Au regard de la culture matérielle, il est évident que la bâtisse à l'intérieur de la grange en bois servait d'habitation aux fermiers de la métairie, le matériel archéologique ne laissant guère de doute à ce propos. Alors qu'en est-il de la maison 1, qui a toujours été considérée comme étant le carré d'origine de la maison du Séminaire depuis le début du XVIII^{e} siècle, sinon depuis 1697? Le lien entre la maison Maizerets et l'occupation du site au cours du Régime français a été mis en doute dès les premières interventions par l'archéologue qui a mené les travaux d'archéologie : elle mentionnait que « L'absence apparente de couches d'occupation antérieures à la fin du XVIIIe siècle est, par contre, plus problématique. L'ancienneté de la maison 1 et de l'occupation de la zone étudiée pourrait bien être mise en doute » (Les Recherches Arkhis 1987 : 51). Alors, comment donner du sens à cet écheveau de données historiques et archéologiques?

Une hypothèse des plus audacieuse permet de jeter un éclairage nouveau sur l'occupation et le développement du domaine entre 1697 et 1777. Bien que la localisation de la maison de Doyon reste toujours incertaine, il est possible qu'entre 1711 et 1713, la période durant laquelle d'importants travaux de rénovation sont réalisés, on ait construit la résidence dont les fondations ont été mises au jour à l'intérieur de la grange en y intégrant le bâtiment ancien à l'est, comme on l'a vu plus haut (plan 7). Ainsi, les vestiges en question appartiendraient à la maison de deux étages en pierre décrite dans l'aveu et dénombrement de 1733.

Quant à la maison Maizerets, les murs de la maison 1 auraient été érigés en 1777, après que la résidence ait subi d'importants dommages lors de son occupation par les Américains. C'est alors que la décision de reconstruire l'habitation a été prise. Mais que voulait dire « reconstruire »? Rénover de fond en comble un bâtiment déjà existant ou plutôt ériger un édifice depuis les fondations jusqu'à la toiture, tout en convertissant ce qui restait de l'ancienne maison en bâtiment agricole? Cette hypothèse serait en phase avec la culture matérielle trouvée autant dans la grange que vers la maison. En effet, la fouille des niveaux associés à cette occupation a fourni fort peu de matériel dont la période de fabrication se situe au cours du dernier quart du XVIII^{e} siècle : on n'y a répertorié que cinq fragments de *creamware* et tout autant de *pearlware*, plaçant l'utilisation du bâtiment en tant qu'habitation entre le début des années 1700 et 1780. En fait, la vaste majorité des assemblages d'artefacts de la fin du XVIII^{e} siècle ont été trouvés dans les contextes archéologiques de la maison Maizerets, comme le grès fin blanc, le *creamware*, le grès noir de type *Black Basalt* et le

pearlware. Ainsi, la différence entre ces deux collections est des plus nette, laissant peu de doutes sur la concentration des aires d'activités domestiques selon les périodes.

Néanmoins, trois arguments peuvent être soulevés pour jeter un voile sur cette interprétation, sinon l'infirmer. D'abord, qu'il soit dit qu'aucune trace d'un système de chauffage n'a été reconnue à l'intérieur du bâtiment situé sous la grange. En effet, aucun espace destiné à recevoir un âtre de cheminée n'y a été identifié : est-ce à dire que l'édifice aurait été chauffé à l'aide d'un feu fermé dès cette époque? Bien que l'usage du poêle à bois n'ait pas eu la préférence des premiers colons en Nouvelle-France, la première mention de son utilisation date quand même de 1668, alors que les Ursulines en installent un dans leur dortoir à Québec. Il semble que cet appareil de chauffage ait obtenu assez tôt ses lettres de noblesse chez les habitants de la colonie, car dès 1673, un édit ordonne aux habitants de la basse ville de Québec qu'aucun poêle en fer ou en brique ne soit installé si la maison ne possède pas de cheminée. Les mentions de tels systèmes de chauffage se font de plus en plus fréquentes à partir de la fin du XVII^{e} siècle (Moussette 1983 : 67-68). Il serait donc possible que des poêles, en métal ou en brique, aient été installés dans l'habitation, en remplacement d'un âtre de cheminée.

Quant au deuxième argument, il concerne l'absence de traces d'incendie consécutives à la conflagration qui aurait détruit la maison de la ferme et qui aurait commandé la reconstruction de la maison. En effet, aucun indice témoignant d'un incendie (charbon de bois, pierres rougies ou artefacts altérés) n'a été identifié dans le secteur des granges et il semble qu'il en ait été de même en 1986 à la maison Maizerets. On a alors attribué l'absence de tels indices au fait que « […] les travaux de réfection suite à l'incendie de 1776 ont impliqué des travaux de nettoyage et de nivellement qui ont enlevé à certains endroits les traces d'occupation de la majeure partie du XVIII^{e} siècle et de la fin du XVI^{e} siècle »[39] (Les Recherches Arkhis 1987 : 52). En fait, ce nettoyage en profondeur aurait été réalisé au préalable autant du côté du bâtiment ancien avant sa conversion en grange que de celui du secteur de la future maison Maizerets, qui sera construite en 1777.

Enfin, le dernier argument, et non le moindre, apparaît avec la comparaison des deux bâtiments, alors que leur similarité est frappante. Comme on l'a déjà évoqué, les dimensions de la maison mise au jour en 2019 (plan 7) et celles de la maison 1 dans les caves de la maison Maizerets sont presque identiques, tandis que les fondations montrent les mêmes techniques de construction, utilisées pour solidifier l'assise du bâtiment (pieux sous la première assise et massifs aux quatre coins de la bâtisse). Cette similitude est telle qu'elle suppose une construction simultanée, ou du moins l'utilisation du même plan. Il s'agirait là de travaux majeurs, dont la cause nous échappe. En somme, il semble bien que ce dernier argument soit bien le seul contre lequel nous ne pouvons proposer une interprétation crédible, bien qu'il n'invalide pas le lien entre les fondations de l'édifice qui gît sous la grange et l'habitation des métayers du domaine au XVIII^{e} siècle.

[39] Il faut bien sûr plutôt lire « fin du XVII^{e} siècle ».

5.4 Occupation ancienne du secteur des granges du site CfEu-1 : son étendue dans l'espace

La somme des fouilles réalisées sur le site du domaine de Maizerets n'a pas permis de délimiter avec certitude l'épicentre de l'occupation autochtone; néanmoins, la découverte du vase iroquoien associé à du charbon et à des graines d'origine européenne dans un secteur précis du site a démontré qu'il y subsistait des vestiges anciens qui n'avaient pas été détruits par les aménagements réalisés au cours des années. D'ailleurs, on remarquera que ces artefacts et écofacts ont été mis au jour dans une zone restée vierge de construction, située à l'extérieur des bâtiments anciens jusqu'à la construction de la rallonge de 1902 (sous-opération 25F/opération 28, plans 2 et 9).

Quant à l'occupation d'époque historique, les archives du sol exhumées au fil du temps ont montré que le bâti ancien était concentré à l'ouest du site, le nombre de témoins associés aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles s'amenuisant vers l'est. Néanmoins, à l'extrémité est de la grange, dans la sous-opération 25B (plan 2), de gros fragments de céramique dont l'usage s'étendait sur toute la période du Régime français (lots 25B8 et 25B9, photo 57) ont été mis au jour dans la couche de sol naturel remanié qui représentait l'occupation de l'extérieur des bâtiments à cette époque ancienne. Autant leur présence même dans ce secteur du site que leur état sont des marqueurs importants en ce qui concerne l'occupation de l'espace. En effet, la taille somme toute importante de nombreux fragments céramiques indique qu'ils n'ont pas été piétinés, confirmant que cet espace était peu fréquenté lors de leur rejet. L'état de fragmentation des artefacts et l'éloignement de la sous-opération 25B, qui se trouve à quelque 7 m du mur est de l'habitation (mur 25F100/25J100/25H200, plans 2 et 7), sont deux constats qui confirment que l'extrémité est de la grange se situe dans une zone excentrée du cœur de l'établissement, l'activité se concentrant beaucoup plus à l'ouest.

Une fois ce constat posé, soit la concentration de l'occupation historique la plus ancienne dans le secteur ouest de la zone des granges, il devient alors possible de considérer que le terrain occupé par la grange en pierre constituait le cœur de l'établissement du XVII^{e} siècle, la construction du bâtiment en 1755 ayant détruit les édifices érigés auparavant. D'ailleurs, les résultats d'un inventaire archéologique réalisé en 2011 tendent à confirmer la présence des bâtiments associés à Doyon sur l'emplacement de la grange en pierre. Ainsi, des sondages fouillés à l'intérieur de la grange (sous-opérations 22C et 22D, Rouleau 2012 : planche 2) ont révélé une culture matérielle qui correspond en tous points à une occupation domestique qui se serait échelonnée de la fin des années 1690 jusqu'aux années 1750. Par exemple, dans une fosse, des artefacts typiques de la longue occupation du secteur jusqu'au mitan du XVIII^{e} siècle ont été mis au jour : on y a trouvé des fragments de terre cuite commune de Giroussens, d'autres de faïence blanche dont certains étaient ornés d'un décor du style de Moustiers et un tesson de poterie iroquoienne, tandis que des pierres à fusil similaires à celles découvertes en 1993 et des munitions en plomb y ont aussi été exhumées (lot 22D2, Rouleau 2012 : 9 et figure 6). Mais mieux encore : un dépôt compact qui représentait une couche d'occupation et qui recelait des témoins de la fin du XVII^{e} siècle et du début du XVIII^{e} siècle (lot 22C6 avec de la terre cuite commune de la Saintonge, de la

terre cuite commune de facture locale similaire à celle du North Devon et des fragments de faïence blanche) a été attribué par Rouleau à une surface de circulation composée de pierres plates déposées sur le sol naturel. Elle avait alors été datée de la fin des années 1690 et associée à un bâtiment antérieur à la grange en pierre (Rouleau 2012 : 7).

Ainsi, en considérant que les résultats de la fouille de 2019 désignent l'ouest du secteur des granges comme le cœur de l'occupation historique ancienne du site et en prenant en compte les interventions archéologiques antérieures, particulièrement celle de Rouleau dans la grange en pierre en 2011, il devient de plus en plus évident que l'établissement de Doyon était situé à l'emplacement de la grange en pierre. Ce ou ces bâtiments auraient été en usage jusqu'à leur dérasement en vue de l'érection de la nouvelle bâtisse en 1755.

Mis à part la concentration de matériel ancien dans la partie ouest du secteur des granges et à l'extrémité est du site, un examen sommaire de l'assemblage de culture matérielle permet de distinguer les contours flous d'un certain patron de distribution des artefacts mis au jour le long des façades nord et sud de la grange en pierre et de la grange-étable en bois. Au nord, en ce qui concerne les sous-opérations 26A, 26B et 27A à D (plan 2), l'installation des nombreux drains, conduites et autres canalisations le long du mur de façade a bouleversé profondément les dépositions de sol dans ce secteur, rendant quasiment impossible toute tentative d'analyse de la distribution des artefacts. Néanmoins, plusieurs tessons appartenant à des jattes en terre cuite commune locale du XVII^{e} siècle y ont été mis au jour, témoignant ainsi de l'utilisation du secteur nord par les occupants du bâtiment le plus ancien. On constate d'ailleurs une concentration de céramique de fabrication locale ancienne dans la sous-opération 26A (N=95). Quant au secteur de l'opération 27, l'absence de tels témoins anciens est sans aucun doute tributaire de son éloignement du cœur de l'occupation ancienne et de la proximité des zones plus humides et marécageuses.

Telle n'est pas la situation au sud de la grange-étable, l'état des dépôts archéologiques y étant plus intègre, sauf pour les sous-opérations 26D et 26E dont les sols ont été perturbés jusqu'au niveau stérile. Tout d'abord, on remarque une nette augmentation de la quantité d'artefacts près de l'extrémité est de la façade, la sous-opération 26H recelant 1290 objets témoins pour 198 fragments par m^2 tandis qu'à l'ouest, la sous-opération 26F en contenait 303 (76 par m^2) et 224 pour 26G (75 par m^2). Quant à la composition des assemblages, il appert que les céramiques les plus anciennes, celles habituellement associées à l'occupation de la fin du XVII^{e} siècle, se concentrent dans l'aire de fouille la plus à l'ouest, dans la sous-opération 26F, avec une vingtaine de tessons de céramique de facture locale ancienne. On constate que cette accumulation s'harmonise avec la localisation de l'occupation ancienne du site telle qu'identifiée lors de l'analyse des éléments architecturaux. Quant aux artefacts datant du XVIII^{e} siècle français[40], il semble que leur nombre soit plus élevé vers l'est, dans la sous-opération 26H (plan 2) compte tenu des 90 fragments de terre cuite commune à glaçure verte de la France (quatorze tessons par m^2), tandis qu'à l'autre extrémité, la sous-opération 26F n'en comptait que 62, soit sept par m^2. Cet écart confirme la concentration de

[40] Il s'agit de terres cuites communes à glaçure verte de France, de la Saintonge et de Giroussens.

l'occupation ancienne à l'ouest et l'expansion de l'utilisation du territoire vers l'est à mesure que les années passent.

Enfin, la rareté des artefacts associés au Régime français dans la sous-opération 26G, située à peu près au centre de la façade sud de la grange-étable, est remarquable. En effet, seuls deux fragments de terre cuite de la Saintonge y ont été mis au jour, avec un autre de Giroussens, une céramique de Buckley et une vingtaine de clous forgés. Comme autant la céramique de Buckley que les clous forgés étaient encore en usage bien après l'année fatidique de 1760, force est de constater la rareté des témoins datant strictement de l'époque coloniale française dans cette zone de fouille. Cette rareté pourrait s'expliquer par la présence de l'accès à la maison à proximité de l'aire de fouille 25G. En effet, comme cette dernière est positionnée à la même hauteur que la sous-opération 25L, la zone interprétée tel un corridor central séparant les deux pièces du bâtiment érigé en 1705 (plan 7), on peut avancer que les habitants de la maison y accédaient par ce passage, de sorte que la circulation intense engendrée par cet accès, qui se faisait probablement par le sud, limitait l'accumulation de débris.

En somme, l'examen des artefacts récoltés le long du mur de façade sud a permis de confirmer certaines hypothèses qui avaient déjà été émises, à savoir la concentration des activités de l'occupation ancienne dans la partie ouest du secteur des granges et l'expansion de l'utilisation du site vers l'ouest au fil du temps. Aussi, l'emplacement de l'entrée de la maison construite en 1705 a été identifié, l'accès se faisant par le corridor situé dans la sous-opération 25L. Cette hypothèse est supportée par l'environnement immédiat de la grange-étable, cette dernière et la maison Maizerets s'élevant sur deux îlots surélevés, les seuls secteurs du domaine qui restent exondés à l'année. D'ailleurs, comme il a déjà été mentionné, le côté nord du site devient marécageux encore aujourd'hui lors de fortes pluies (photo 1). Enfin, qu'il soit mentionné que traditionnellement, les façades des maisons étaient orientées au sud afin de profiter de la lumière et de la chaleur prodiguées par le soleil.

Pour compléter cette esquisse de l'occupation du secteur de la grange-étable, ce survol de l'assemblage de culture matérielle a permis de reconnaître des indices de la présence d'une classe somme toute relativement privilégiée, à en juger par la présence d'objets en faïence dont certains du style de Moustiers, et d'autres en terre cuite commune d'Albisola, entre autres. De tels biens à haut indice socio-économique ont-ils été utilisés par les tenanciers de la ferme, par les prêtres du Séminaire en visite ou encore, donnés par ces derniers aux premiers après que ces objets soient tombés en désuétude? La réponse peut sembler évidente, mais elle mérite plus de nuances qu'on peut le penser de prime abord.

La recherche menée sur d'autres sites agricoles exploités par des tenanciers a montré que ceux-ci bénéficiaient de conditions relativement intéressantes, leur permettant d'acquérir des biens qui exprimaient un statut social enviable (Côté 2005 et 2020). Par exemple, les restes d'objets luxueux tels un bol décoratif en faïence, un verre à tige et un bol en terre cuite à décor incisé de la vallée de l'Huveaune ont été mis au jour sur le site de la Nouvelle Ferme (île aux Oies), un domaine seigneurial exploité par des fermiers à partir de 1673 (Côté 2005).

Toutefois, il est aussi possible que les seigneurs de la Canardière aient approvisionné la famille de tenanciers avec des vaisseaux devenus obsolètes dans leur résidence de Québec, ces récipients pouvant donner meilleure allure à la table de la ferme lors du passage des seigneurs. D'ailleurs, la présence de tessons de terre cuite de Cox, un matériau associé à des marmites de cuisson, constitue un indice supplémentaire qui milite en faveur de la dernière hypothèse. En effet, des recherches récentes ont associé ces contenants à l'entreposage d'une denrée de luxe produite en France, le confit d'oie. Une fois transformée, la viande du volatile était conditionnée avec son gras dans ces contenants caractéristiques, pour ensuite être expédiée. La forme de ce réceptacle, avec son haut col évasé et son corps en forme de poire aplatie sur le fond, faisait en sorte que celui-ci était réutilisé telle une marmite, à en croire les tessons noircis de nombreux spécimens provenant de sites archéologiques (Catalo et Piques 2019). Ainsi, les tessons de « marmite » de Cox témoignent de la consommation d'un produit extrêmement luxueux pour l'époque, mais pas nécessairement sur les lieux mêmes de leur découverte. Et à en juger par l'indice de valeur très élevé de ce plat, il serait surprenant que les exploitants de la ferme aient acheté et consommé eux-mêmes ce produit fin.

Ainsi, il se peut que les pères du Séminaire aient apporté ce contenant en céramique de Cox et d'autres objets associés à une certaine aise économique à la ferme de la Canardière. Néanmoins, il importe de garder l'esprit ouvert, car des exemples archéologiques ont montré qu'un certain enrichissement était possible pour les tenanciers de ferme seigneuriale, leur permettant d'accéder à des biens luxueux.

5.5 L'exploitation agricole au XX^{e} siècle : réflexions sur l'organisation spatiale de l'étable

Les travaux préparatoires à la fouille archéologique de 2019 ont révélé la présence de canaux aménagés à même les dalles de béton du plancher de la partie est de l'étable, qui ont été associés à des dalots utilisés pour l'évacuation des déjections produites par les animaux gardés à l'intérieur du bâtiment de ferme (photo 53). Au nombre de trois, ces dalots formaient un ensemble qui s'étirait vers l'ouest sur une quinzaine de mètres; cependant, leur extrémité ouest n'a pas été identifiée, oblitérée lors de l'enlèvement de la surface bétonnée à la hauteur de la sous-opération 25 L (plan 2). Les fouilles menées par l'Université Laval ont permis la mise au jour de deux autres dalots de même facture, aménagés aussi à même le béton, mais orientés du nord au sud (7B100 et 11A7 : Boucher *et al.* 2000; 17A6 et 18A4 : Douville *et al.* 1999 et Beauvais *et al.* 2000; plan 5). La présence de ces deux éléments laisse à penser qu'au XX^{e} siècle, l'étable était organisée en deux zones distinctes, soit le tiers ouest avec les deux canaux nord-sud qui en formaient la limite est, et la moitié est du bâtiment avec ses trois drains est-ouest. Il serait alors possible que le gros du cheptel ait été concentré à l'est de l'étable, les deux dalots nord-sud captant peut-être le fumier apporté par les autres canaux. De cette façon, il se pourrait que le tiers ouest de l'étable ait été utilisé pour entreposer les instruments nécessaires à l'entretien et la traite du bétail gardé à l'est de l'édifice.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La dernière campagne de fouilles réalisée à l'été et l'automne 2019 dans le secteur des granges du domaine de Maizerets (CfEu-1) a permis la découverte de nombreux éléments qui ont raffiné les connaissances sur l'occupation du site. Ces travaux de fouilles et de surveillance archéologiques à l'intérieur et autour de la grange en bois ont été rendus nécessaires par la mise à niveau de l'édifice afin d'y aménager des salles multi-services. Ce projet nécessitera des rénovations d'envergure qui auront un fort impact sur la ressource archéologique du secteur, une ressource dont la présence a été démontrée maintes fois lors de multiples interventions archéologiques qui y ont été menées au fil des ans. Compte tenu de cet impact, il s'est avéré essentiel de procéder à la fouille complète des surfaces non encore expertisées à l'intérieur du bâtiment visé et autour de ce dernier. Enfin, il importait de faire une mise en contexte des résultats de la fouille avec ceux des interventions antérieures pour obtenir une interprétation complète du site qui pourra être utilisée à des fins de mise en valeur et d'interprétation.

Les terres de la Canardière ont toujours été accueillantes avec leurs prairies naturelles et la proximité de cours d'eau tels le Saint-Laurent, la rivière Saint-Charles et le ruisseau du Moulin, qui procurent autant une source de nourriture avec leurs eaux poissonneuses, que des chemins d'accès navigables, d'est en ouest et du nord au sud. Ces attributs ont probablement fait en sorte que des voyageurs aient laissé leurs marques sur le site à la fin du XVI^{e} siècle ou au début du XVII^{e} siècle, comme en font foi les restes d'un vase iroquoien du Sylvicole supérieur dont le décor est de tradition tardive. Bien que ce décor soit explicite quant à la fabrication tardive du contenant (ponctuations au roseau, motif anthropomorphe, entre autres), des analyses au radiocarbone ont confirmé cette datation relativement récente. Mentionnons aussi que des graines d'origine européenne ont été identifiées dans des échantillons de sol provenant de cette couche, ce qui la rend encore plus intrigante. Témoignage du contact? Pourquoi pas! Cette découverte a du moins permis de bien identifier la couche témoignant de la présence autochtone au domaine de Maizerets.

Les débuts de l'occupation du domaine de Maizerets au XVII^{e} siècle ont laissé peu de traces claires. Des dépôts stratigraphiques qui contenaient des artefacts typiques des dernières décennies de ce siècle et du début des années 1700 ont été mis au jour le long de la façade sud, tandis que des lambeaux subsistaient autant à l'intérieur de la grange en bois que le

long de la façade nord à l'extérieur, un secteur qui a été bouleversé à de nombreux endroits lors de la pose de différentes canalisations.

Quant aux vestiges architecturaux de la période de Doyon, il semble que deux des murs mis au jour en 1993 peuvent être associés à cet établissement ancien, qu'ils aient été démolis en partie, puis récupérés et intégrés à la maison érigée entre 1711 et 1713. La collection d'artefacts récoltée entre ses murs a permis d'affirmer que l'édifice accueillait les métayers qui prenaient soin de la ferme, remettant en question la date de construction de la phase ancienne de la maison Maizerets. Cette découverte a mis en lumière des incongruités qui restent toujours à expliquer, comme la similarité entre ces deux bâtiments : même taille, même technique de construction (pilotis et massifs aux coins), absence de couches d'incendie, autant de zones d'ombre qui demandent toujours à être éclaircies.

Toujours du point de vue architectural, la technique de construction utilisée pour l'érection de la rallonge de la grange vers l'est en 1902 révèle la persistance des défis soulevés par le manque de stabilité du sol. En effet, la découverte du mur nord associée à cet ajout a révélé que celui-ci reposait sur une épaisse sole de bois, en remplacement des piquets utilisés pour les états de construction antérieurs.

En prenant un pas de recul, il appert que le cœur, ou l'épicentre de l'occupation ancienne du domaine de Maizerets, ait été situé dans la partie ouest du secteur des granges, plus particulièrement à l'emplacement de la grange en pierre. Si tel est le cas, sa construction a nécessité l'arasement des vieux bâtiments tandis que les différents aménagements postérieurs (installation de tuyaux et autres aménagements souterrains) ont fait en sorte d'éradiquer la majeure partie des traces anciennes qui pouvaient subsister.

Ainsi, au regard des résultats obtenus lors de la fouille archéologique menée dans le secteur des granges du site du domaine de Maizerets (CfEu-1) et étant donné la fouille presque complète de l'intérieur de la grange en bois, nous recommandons les éléments qui suivent :

- mettre en œuvre une surveillance archéologique des travaux d'excavation qui seront requis dans le cadre du projet de reconversion de la grange en bois;
- compte tenu de l'existence d'un dépôt stratigraphique clairement associé à l'occupation préhistorique du domaine, procéder à un inventaire archéologique systématique du secteur situé entre la maison Maizerets et les deux granges;
- réaliser un inventaire archéologique systématique du secteur à l'ouest de la grange en pierre;
- effectuer une synthèse archéologique complète qui inclut les fouilles menées dans le sous-sol de la maison Maizerets et de ses environs en 1986.

MEDIAGRAPHIE

ARTEFACTUEL

2014 « Le site de la maison Jules-Édouard Robitaille (CfEt-30), inventaire archéologique préhistorique, 2012 » dans Serge Rouleau, *Inventaire archéologique, site de la maison Jules-Édouard-Robitaille en 2012, CfEt-30*. Québec, Ville de Québec. 107 p.

AUDET, Bernard

1990 *Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVII^e siècle*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.

AUGER, Réginald

2008 « L'espace amérindien avant l'arrivée des Européens à Québec » dans Marc Vallières *et al.*, *Histoire de Québec et de sa région. Tome 1 : Des origines à 1791.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Les régions du Québec » n^o 18, p. 57-100.

BAILLARGEON, Noël

1981 *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1800*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval. 297 p.

1994 *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval. 410 p.

BEAUVAIS, Jean-François, Julie TOUPIN et Marie-Cécile CARREAU

2000 *Domaine Maizerets, CfEu-1 : intervention archéologique 1999*. Sainte-Foy, CÉLAT.

BENMOUYAL, José

1990 *Un village iroquoien à Deschambault*. Québec, Ministère des Affaires culturelles.

BERGERON, Michel et Paul-Aimé LACROIX

1979 *Les dépendances agricoles à l'île d'Orléans. Approche typologique.* Québec, Ministère des Affaires culturelles, Dossier n^o 40.

BIDEAUX, Michel

1986 *Jacques Cartier, Relations*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

BOUCHER, Guylaine, Alain CHOUINARD, Martine DUCHAINE et Yves MONETTE

2000 *Domaine Maizerets, CfEu-1. Interventions archéologiques 1996-1997*. Sainte-Foy, CÉLAT.

CATALO, Jean et Stéphane PIQUES

2019 « La marmite de Cox-Lomagne au XVIII[e] siècle : contenant et contenu » dans Jean-Michel Minovez et Stéphane Piques (éd.), *Céramique du Midi toulousain à la Nouvelle-France, XVII[e]-XIX[e] siècle.* Annales du Midi, tome 131, n[os] 305-306, p. 63-89. Toulouse, Privat.

CHAPDELAINE, Claude

1989 *Le site Mandeville à Tracy: variabilité culturelle des Iroquoiens du Saint-Laurent*. Collection Signes des Amériques 7. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec.

2019 « La position culturelle du site Droulers à l'intérieur et à l'extérieur de la région de Saint-Anicet » dans Claude Chapdelaine (éd.), *Droulers-Tsiionhiakwatha, chef-lieu iroquoien de Saint-Anicet à la fin du XV[e] siècle.* Paléo-Québec n[o] 38, p. 393-414. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec.

CLERMONT, Norman, Claude CHAPDELAINE et Georges BARRÉ

1983 *Le site iroquoien de Lanoraie*. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec.

CÔTÉ, Hélène

1994 *Domaine Maizerets, CfEu-1. Intervention autour de la grange en pierre.* Québec, Ville de Québec, Service de l'Urbanisme, Division du Design urbain et du Patrimoine (inédit).

2005 *L'archéologie de la Nouvelle Ferme et la construction identitaire des Canadiens de la vallée du Saint-Laurent*. Québec, Association des archéologues du Québec.

2020 « Un domaine agricole en Nouvelle-France : le site LeBer à l'île des Sœurs » dans Jean-Yves Dufour (éd.), *Archéologie de la maison vernaculaire.* Drémil-Lafarge, Éditions Mergoil, collection Archéologie Moderne et Contemporaine 07, p. 97-116.

COURVILLE, Serge et Robert GARON

2001 *Atlas historique du Québec. Québec, ville et capitale*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

DOUVILLE, Steve

2005 *Le domaine Maizerets. Analyse des vestiges structuraux, évolution du site et synthèse archéologique*. Québec, CÉLAT.

DOUVILLE, Steve, Dany HAMEL et Stéphanie CLOUTIER

1999 *Domaine de Maizerets, CfEu-1. Intervention archéologique 1998. Fouilles à l'intérieur et au nord de la grange en bois*. Sainte-Foy, CÉLAT.

DUVAL, Isabelle

2011 « Les cherts de la région de Québec : un aperçu de l'approvisionnement préhistorique par les Amérindiens ». *Archéologiques* nº 24, p. 68-88. Québec, Association des archéologues du Québec.

ETHNOSCOP

2015 *Intervention archéologique sur l'île des Soeurs (2014). Site LeBer. BiFj-1.* Ottawa, Travaux publics et services gouvernementaux Canada. 3 vol.

2020 *Inventaire et surveillance archéologiques au domaine de Maizerets (CfEu-1) à Québec. Novembre 2018 et juin 2019*. Québec, Ville de Québec. 40 p.

GIROUARD, Laurent

1979 *Les occupations préhistoriques sur le site CeEt-9 de la Place-Royale de Québec : rapport préliminaire, été 1977*. Québec, Ministère des Affaires culturelles. 8 p.

GIGUÈRE, Georges-Émile et Charles-Honoré LAVERDIÈRE

1973 *Œuvres de Champlain*, vol. 1. Éditions du Jour.

GUIMONT, Jacques

1996 *La Petite-Ferme du cap Tourmente, un établissement agricole tricentenaire. De la ferme de Champlain aux grandes volées d'oies*. Sillery, Les éditions du Septentrion.

HÉROUX, Andrée

2008a « Une terre de beauté » dans Marc Vallières *et al*., *Histoire de Québec et de sa région. Tome 1 : Des origines à 1791.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Les régions du Québec » nº 18, p. 25-55.

2008b « Au temps des seigneuries » *dans* Marc Vallières *et al*., *Histoire de Québec et de sa région. Tome 1 : Des origines à 1791.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Les régions du Québec » nº 18, p. 537-683.

HURARD, Séverine (éd.)

2012 *La ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (XV^e^ - XVIII^e^ siècles)*. Paris, CNRS Éditions, coll. « Recherches archéologiques » nº 3.

L'ANGLAIS, Paul-Gaston

2021 *Métairie et villégiature : le domaine de Maizerets en trois siècles. Survol de la collection archéologique du Domaine de Maizerets : les fouilles de 1987 à 2012*. Québec, Ville de Québec.

LÉONIDOFF, Georges-Pierre, Micheline HUARD et Robert CÔTÉ

1996 *La construction à Place-Royale sous le Régime français*. Québec, Les Publications du Québec, collection Patrimoines, dossier n° 98.

LESSARD, Michel et Gilles VILANDRÉ

1974 *La maison traditionnelle au Québec. Construction, inventaire, restauration*. Montréal, Les Éditions de l'Homme.

LUNN, Jean

2015 « DENYS (Denis) DE LA TRINITÉ, SIMON » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 17 novembre 2019
http://www.biographi.ca/fr/bio/denys_de_la_trinite_simon_1F.html.

MÉTREAU, Laeticia (éd.)

2016 *Identifier la céramique au Québec.* Québec, CÉLAT.

MOUSSETTE, Marcel

1983 *Le chauffage domestique du Canada des origines à l'industrialisation*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Ethnologie de l'Amérique française ».

NOPPEN, Luc, Guy GIGUÈRE et Jean RICHARD

1978 *La maison Maizerets, le château Bellevue. Deux exemples de la diffusion de l'architecture du Séminaire de Québec aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles*. Québec, ministère des Affaires culturelles, coll. « Civilisation du Québec », série « Architecture ».

PAINCHAUD, Alain

1983 *Paléogéographie de la Pointe de Québec (Place-Royale)*. Gouvernement du Québec, Les publications du Québec n° 83. 107 p.

RECHERCHES ARKHIS, Les

1987 *Étude de potentiel et expertise archéologique du domaine Maizerets et la surveillance archéologique de la maison Maizerets*. Québec, Ville de Québec.

ROULEAU, Serge

2012 *Interventions archéologiques 2011. Inventaire à la grange-étable du domaine de Maizerets et surveillance des travaux sur les rues des Carrières, du Mont-Carmel, côte du Palais et 113, côte de la Montagne*. Québec, Ville de Québec.

SIMONEAU, Daniel

1990 *Rapport de surveillance archéologique. Interventions ponctuelles 1989*. Québec, Ville de Québec.

1995 *Rapport d'activités archéologiques. Interventions ponctuelles 1994*. Québec, Ville de Québec.

SIMONEAU, Daniel, Annie QUESNEL et Anne DESGAGNÉ

1994 *Rapport d'activités archéologiques. Interventions ponctuelles 1993*. Québec, Ville de Québec.

VALLIÈRES, Marc, Yvon DESLOGES, Fernand HARVEY, Andrée HÉROUX, Réginald AUGER, Sophie-Laurence LAMONTAGNE et André CHARBONEAU

2008 *Histoire de Québec et de sa région. Tome 1 : Des origines à 1791*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Les régions du Québec » n^{o} 18.

VERVILLE, Jean-François

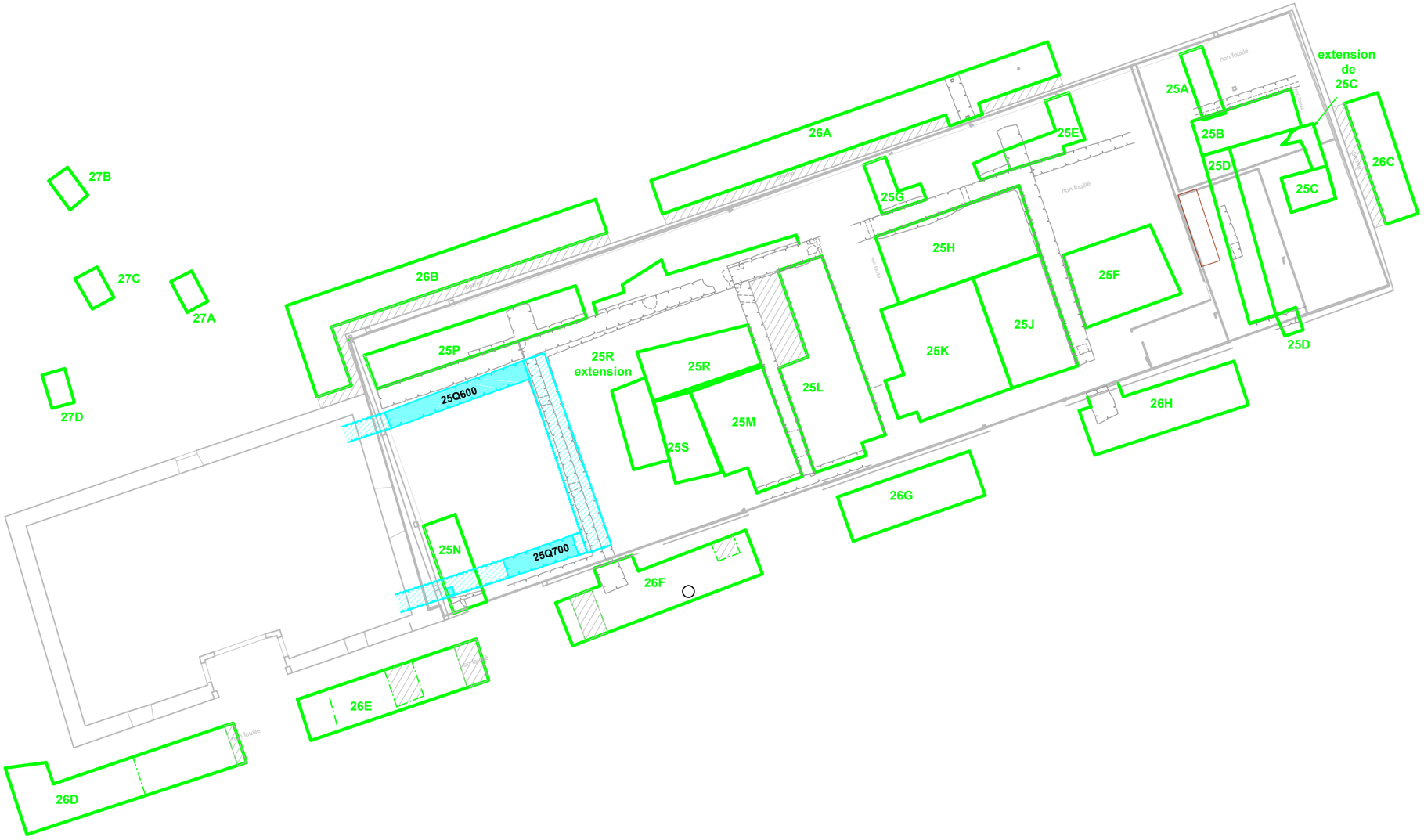
2010 *Paléoenvironnement et fluctuations du niveau marin relatif holocènes dans le bassin versant de la rivière Cap-Rouge, Québec*. Québec, Université Laval. 72 p.

Plans évolutifs du bâtiment

DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

BÂTIMENT VERS 1697



- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE
- VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1697 MIS AU JOUR
- MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1697
- 25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE
- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

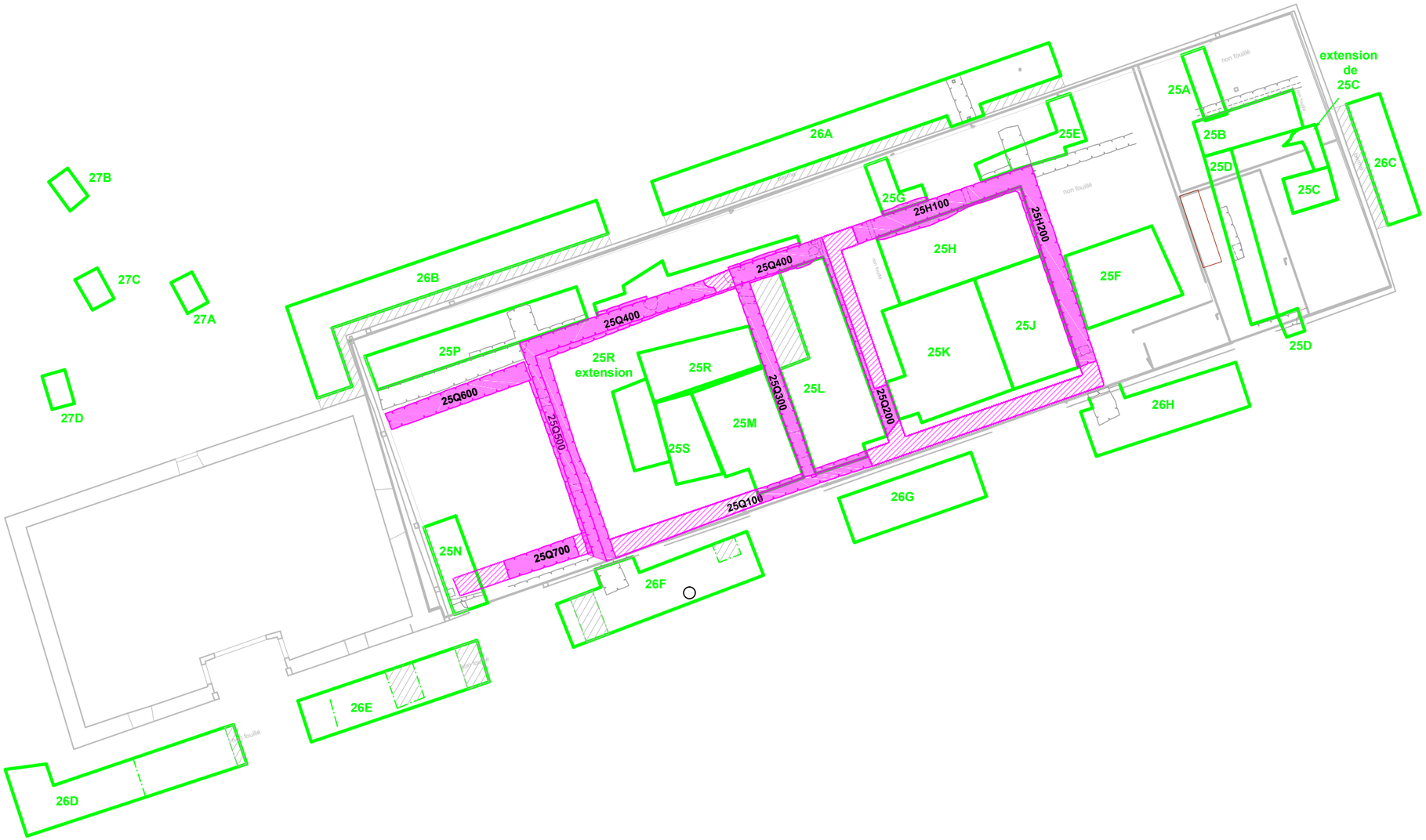
VDQ1924

ethnoscop

DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

BÂTIMENT ENTRE 1705 ET 1750



- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A — IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

- VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1705-1750 MIS AU JOUR
- MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1705-1750
- 25A100 — IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

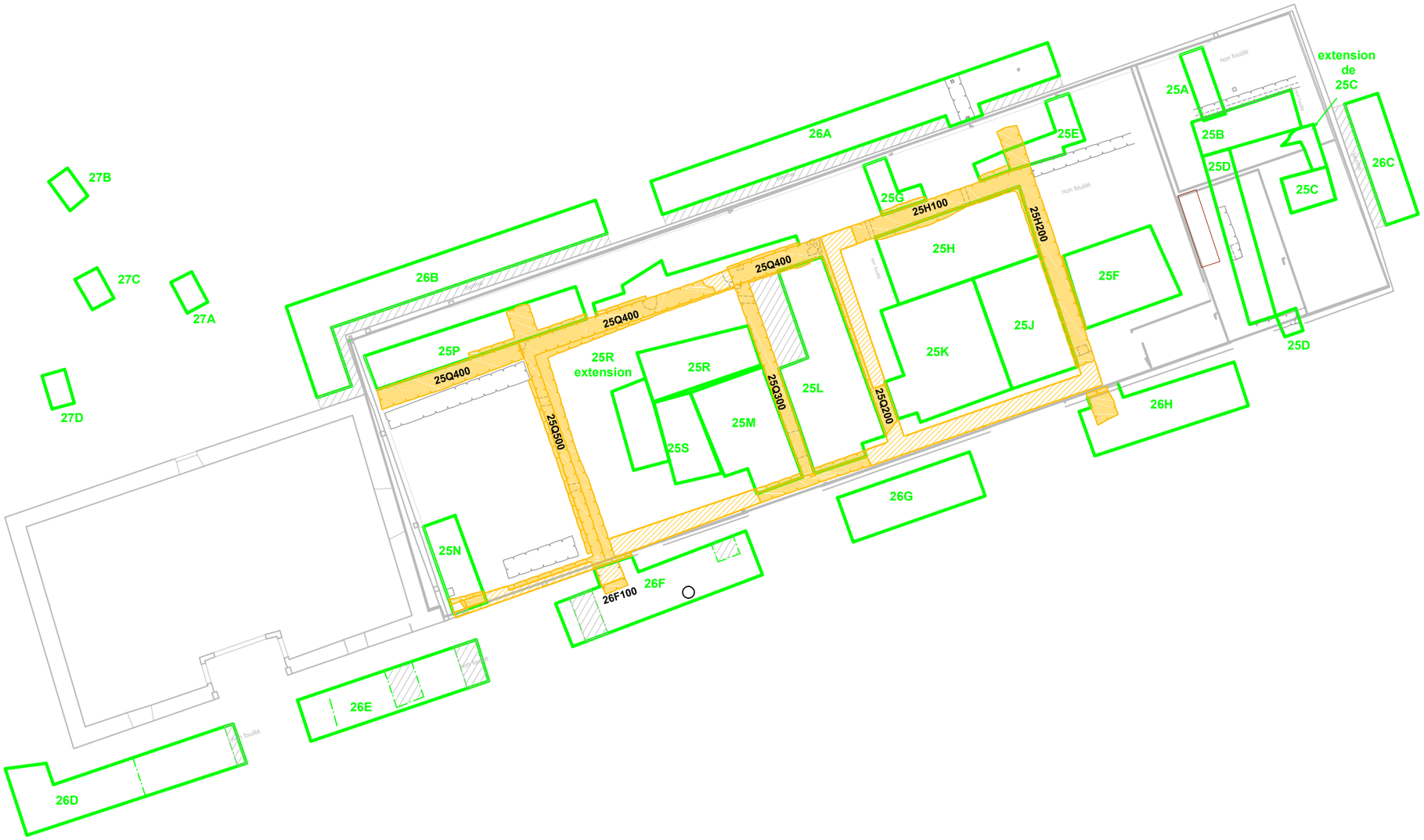
0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

BÂTIMENT EN 1849

- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

- VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1849 MIS AU JOUR
- MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1849
- 25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

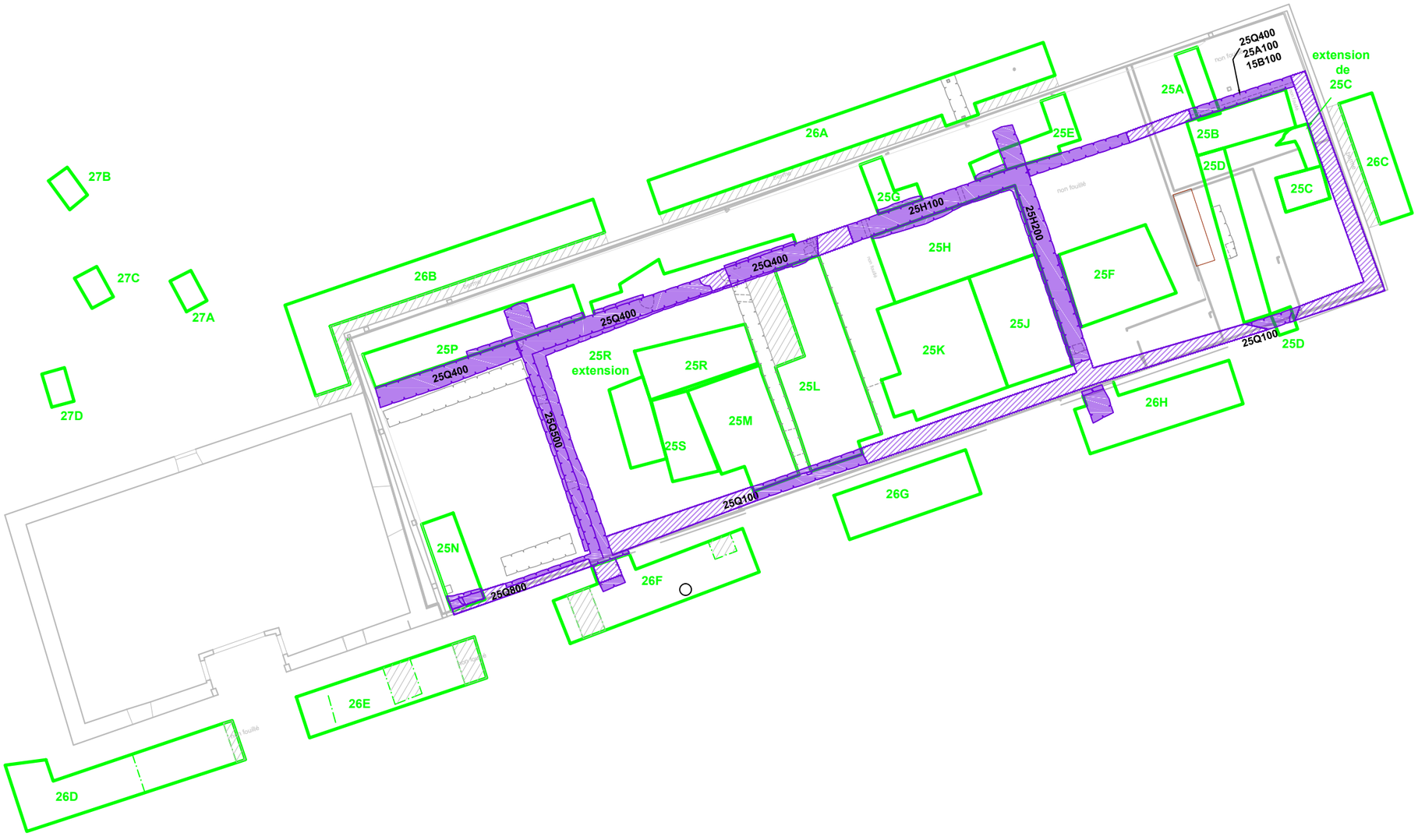
0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

BÂTIMENT EN 1902

- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

- VESTIGE DU BÂTIMENT DE 1902 MIS AU JOUR
- MUR PROJETÉ DU BÂTIMENT DE 1902
- 25A100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

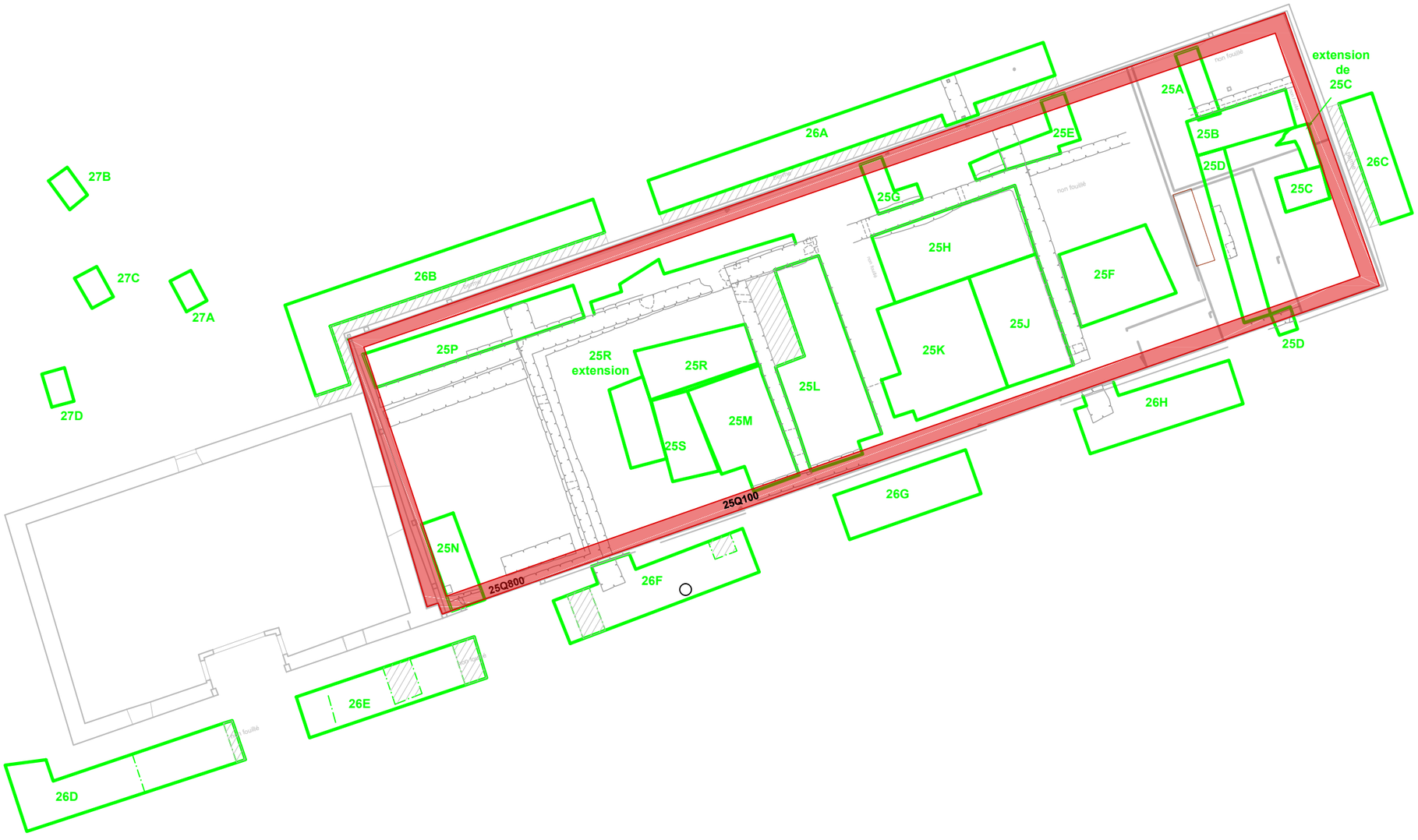
0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop



DOMAINE DE MAIZERETS, CfEu-1

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

BÂTIMENT EN 1920

- SOUS-OPÉRATION
- PALIER
- 25A IDENTIFICATION DE SOUS-OPÉRATION
- MAÇONNERIE
- CHANGEMENT DE NIVEAU DANS LE VESTIGE

- BÂTIMENT DE 1920
- 25Q100 IDENTIFICATION DE VESTIGE

- BÂTIMENT
- PORTION NON FOUILLÉE

0 2 4 m

ÉCHELLE : 1/200

SCOPQ Fuseau 7, NAD83 SCRS et C-GVD28 (NMM)

VDQ1924

ethnoscop

ISBN 978-2-89552-190-7

